

DISCOURS HISTORIQUE
SUR
LES PRINCIPALES EDITIONS DES BIBLES POLYGLOTTES.

Par l'Auteur de la Bibliotheque Sacrée.



A PARIS,
Chez ANDRE' PRALARD, ruë S. Jacques, à l'Occasion.

MDCCXIII.
Avec Approbation & Privilege du Roy.



PREFACE.

'HISTOIRE des Livres fait une des plus agréables parties de l'Histoire literaire, comme elle en est des plus utiles. On lit avec beaucoup plus de plaisir & même avec plus de fruit un Ouvrage, lorsqu'on en connoît l'Auteur, je veux dire, son caractere, ses talens, sa capacité; lorsqu'on sçait les vûës qui l'ont porté à l'entreprendre, de quelle maniere il l'a éxecuté, & quelle a été le succés de son travail. Toutes ces circonstances interessent un Lecteur curieux; & la connoissance qu'on lui en donne, le met souvent en état de juger mieux du merite, comme aussi de la perfection de l'Ouvrage. Si cela est vrai de bien des Livres, on peut dire qu'il n'y en a point, dont l'histoire soit plus utile que celle des Ouvrages composez de plusieurs textes, exprimez en diverses langues, publiez sur beaucoup de manus-

crits, & qui n'ont pû voir le jour que par le travail aſſidu de quantité de Sçavans. Telles ſont, comme l'on ſçait, les *Bibles Polyglottes* ou en diverſes langues. Un habile homme en peut aiſément former le projet, mais il a beſoin du ſecours de pluſieurs Sçavans pour l'éxecuter; ſur-tout lorſqu'on y ajoûte des verſions Orientales qui n'ont pas encore paru. On a fait de ces ſortes de Livres pluſieurs Editions, dont les poſterieures ont ajoûté quelque nouvelle perfection aux premieres, ſelon la proportion des vûës, de la capacité & des découvertes de ceux qui les ont entrepriſes. Pour ſuppléer au peu de connoiſſance qu'on a de l'hiſtoire de ces Editions, je vais rapporter icy tout ce que j'en ay appris dans divers Auteurs dont on trouvera au moins des extraits dans les preuves qui ſont à la ſuite de ce diſcours.

Divers Auteurs ont fait des deſcriptions de ces Bibles; mais elles ſont la plûpart ſi ſuccinctes, qu'elles n'inſtruiſent pas aſſez ceux qui ſouhaitent les connoître plus à fond. On trouvera pluſieurs éclairciſſemens ſur cette matiere dans le Livre intitulé: *Bibliotheca Sacra*, imprimé en 1709. Comme je me ſuis fait

une loy que j'ay presque toûjours observée, de n'y rien dire de moy-même, & que j'y rapporte les paroles des Auteurs que je cite, j'en ay rendu la lecture moins agréable, quoique cet Ouvrage soit plus autorisé par cette methode. Pour remedier en quelque façon à cela, je fais icy un discours suivi où tous les faits sont arrangez dans un certain ordre qui n'est point si sujet à des repetitions. Je ne crois pas qu'on trouve mauvais que je me serve encore des mêmes preuves que j'ay déja employées dans l'Ouvrage précedent ; on pourra y avoir recours pour les petits passages Latins que je n'ay pas voulu repeter icy.

Mais puisque ce volume est destiné à rapporter l'histoire des Bibles *Polyglottes*, il me paroît à propos de déterminer icy quelles sont les Bibles ausquelles ce nom convient ; par-là je préviendray des objections qu'on me pourroit faire, par exemple, d'avoir omis des Ouvrages qui devroient, ce semble, tenir icy leur place. On appelle communément *Bible Polyglotte*, un *Recueil qui contient le texte Sacré entier ou en partie, & deux versions au moins en diverses langues rangées dans le même volume sur plusieurs colomnes.* Si

le texte n'y eſt pas, il doit y avoir alors au moins trois differentes traductions de ce texte pour meriter le nom de Bible *Polyglotte*; car comme on ne dit pas que pluſieurs perſonnes ſe ſont aſſemblées, lorſqu'il ne s'en eſt trouvé que deux dans un même lieu; auſſi ne doit-on pas nommer Bible *Polyglotte* celle qui ne contient que le texte Hebreu avec les Paraphraſes Chaldaïques, ou celle qui n'eſt qu'en Latin & en François. Ce ſeroit donner trop d'étenduë à la ſignification de ce terme, que de s'en ſervir pour deſigner une Bible en deux differentes langues. Selon cette idée, les Octaples d'Origene ne doivent point porter ce nom, car ils ne contenoient que le texte Hebreu avec pluſieurs traductions Grecques, à la verité de divers Auteurs, mais dans la même langue. Les deux Editions compoſées de pluſieurs verſions Latines de la Bible publiées l'une à Veniſe en 1609. par Fortunat *Schacci* de Faenza ſçavant Auguſtin, & l'autre à Anvers en 1616. par Laurent Beyerlinc Chanoine de l'Egliſe Cathedrale de cette Ville, ne le meritent pas davantage. Il en eſt de même de l'Edition de la Bible en cinq diverſes dialectes Allemandes, annoncée dans les

Journaux des Sçavans de l'an 1711. On n'appellera point non plus l'Edition de Wolder une Bible *Tetraglotte*, mais seulement *Bible Triglotte*, car la Bible Hebraïque d'Elie Hutter qui y est jointe n'en fait pas une partie essentielle. Il n'y a point de doute que le Libraire l'a placée au devant de cette Polyglotte, afin d'en avoir le débit qui n'étoit pas aussi prompt qu'il le souhaitoit, à cause de la singularité des caracteres dont il s'est servi pour l'imprimer.

Le premier Chapitre de la *Bibliotheque Sacrée* contient un plus grand nombre de Bibles *Polyglottes*, que je n'en marque icy. Je n'en ay pris que dix huit, parceque je n'ay trouvé que celles-là qui fournissent assez de circonstances pour en composer une histoire. De ce nombre les unes comprennent tous les Livres de la sainte Ecriture, les autres n'en ont que quelques uns. Il y en a treize entieres, dont six ont été imprimées. Celle de Ximenés, d'Arias Montanus, de Bertram, de Wolder, de le Jay & de Walton. On n'a publié que quelques parties de celle de Justiniani, de Draconite & de Hutter. Les quatre autres, de le Chevalier, de Raimondi, d'André de Leon & de Ri-

chard Simon n'ont point vû le jour. A l'égard de celles qui ne contiennent que quelques Livres de l'Ecriture, elles ont été imprimées ; Hutter a donné les huit premiers Livres de l'ancien Teſtament ; les Juifs de Conſtantinople, deux differens Pentateuques ; Juſtiniani, Potken & Draconite, le Pſautier ; Elie Hutter, le nouveau Teſtament ; & Stierhnielme, les quatre Evangiles.

Il n'eſt pas neceſſaire pour porter le nom qu'on leur donne ordinairement de *Triglotte*, *Tetraglotte*, *&c.* qu'elles ayent tous les Livres Sacrez dans toutes les langues énoncées dans le titre du Livre ; il ſuffit qu'il y en ait quelques-uns dans ces langues, autrement ce ſeroit mal parler que d'appeller *Enneaglotte* la Bible de Londres la plus parfaite de toutes, dont le Pentateuque n'eſt qu'en huit langues (l'Ethiopien fait le neuviéme) & le Pſautier en ſept ſeulement ; les autres Livres en ont encore un plus petit nombre.

Si l'on conſidere ces Bibles par rapport au nombre des langues dans leſquelles ſont écrits les Livres qui les compoſent, en les dénommant par le plus grand nombre de ces langues : celle de Bertram, de Wolder, & de Simon s'appel-

lent Bibles *Triglottes:* celle de Ximenés, de Potken, les deux Pentateuques des Juifs, celle de le Chevalier, & de Sterhnielme, *Tetraglottes :* celle de Justiniani, de Draconite, d'Arias Montanus, *Pentaglottes :* la 1re de Hutter, & celle d'André de Leon, *Hexaglotte :* la Bible de le Jay, *Heptaglotte :* celle de Walton, *Enneaglotte :* celle de Raimondi, Bible en dix langues ; & enfin la IIe de Hutter, Bible en douze langues. On les range dans ce discours selon l'ordre des tems où elles ont été publiées, ou du moins projettées.

Le principal usage de ces sortes de Bibles, quand elles ont le texte Sacré, est d'en faciliter la comparaison avec les plus anciennes versions dont elles sont composées ; on connoît aisément lorsqu'on en possede bien la langue, celles qui appuïent le texte par leur conformité, & celles qui s'en éloignent : l'on découvre aussi si la diversité qui s'y rencontre vient de l'ignorance du Traducteur, ou de la difference de l'Exemplaire dont il s'est servi : en ce dernier cas il faut suivre les regles que prescrit une bonne critique pour découvrir laquelle des deux leçons est la veritable.

Un abregé de Polyglotte éxecuté sur le plan qu'en a donné M. Simon seroit d'un grand secours, y negligeant même les versions Arabes dont la plus ancienne ne passe pas le IX. Siecle, & la Persienne qui n'a que 400. ans d'antiquité. Il ne resteroit plus à un Lecteur éxact qu'à éxaminer si l'on n'auroit pas dans l'éxecution de ce projet, ou trop multiplié les varietez de leçons sans preuves, ou si l'on n'en auroit pas omises de considerables par inadvertance. Les grandes Polyglottes serviroient beaucoup pour s'assurer de l'un & de l'autre. Mais il seroit à souhaiter que dans l'abregé on y mit les varietez de leçons du Pentateuque Chaldéen d'Onkelos, celles des versions Syriaques, Coptes, Ethiopiennes & Gothiques, parcequ'elles representent d'anciens Exemplaires de la Bible; au lieu que les versions Arabes qui sont faites sur le Syriaque ou sur le Grec, ne fournissent que des varietez de leçons de ces traductions.

L'on a rapporté le plan de la *Polyglotte* de M. Simon, comme s'il avoit été entierement éxecuté, sur l'idée que l'Auteur en avoit donné; mais on a sçû depuis sa mort qu'il en étoit resté à ce pro-

jet, & que le peu qu'il avoit laissé de cet Ouvrage ne meritoit pas qu'on en fit un si long détail.

J'ay mis à la suite de ces *Polyglottes* une explication de dix passages tirez de divers anciens Auteurs Ecclesiastiques, dont plusieurs Ecrivains Catholiques & Protestans s'appuïent pour prouver l'éxistence d'un grand nombre de versions de la sainte Ecriture, dont il n'est fait autre part nulle mention. Ces passages sont rangez en trois classes. La premiere contient ceux qui me paroissent ne parler en aucune maniere des versions des Livres Sacrez. Ceux de la seconde classe prouvent bien qu'il y a eu plusieurs versions de la Bible dés le quatriéme Siecle, soit en Grec, soit en Latin, soit même en deux ou trois autres langues, mais non pas en autant d'autres langues que le soûtiennent ceux qui les citent pour appuïer leur opinion. La troisiéme classe n'a qu'un passage : il est formel pour la cause que je combats ; mais n'aïant point d'autre fondement qu'une tradition chimerique, je ne crois pas qu'on le puisse opposer au silence universel de tous les Auteurs qui ont écrit jusqu'alors.

Pour confirmer les principaux faits

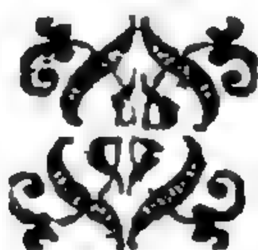
racontez dans ce discours, j'ay fait suivre les preuves authentiques tirées soit de quelques Histoires, soit de plusieurs Prefaces, de Lettres, & autres Ouvrages. Quoique ces preuves ne contiennent que ce qui est rapporté dans le discours historique qui n'en est souvent qu'une traduction, j'assure par-là les faits que j'avance, & je leur donne plus d'autorité en les appuïant sur celle de ceux qui ont dû en être instruits. Il y a même des pieces fort rares & que j'ay eu bien de la peine à découvrir, comme sont celles qui contiennent les démêlez entre le Jay & Sionite ; il n'y en a que deux ou trois qui m'ont échappé, une Lettre de ce Maronite de 1638. sa défense publiée par ses amis, & la Requeste presentée contre lui au Conseil par M. le Jay. Ainsi on aura la satisfaction de trouver dans un petit volume tout ce qui regarde l'Histoire de ces *Polyglottes*.



TABLE

Des Titres de ce discours, & des Pieces inserées dans les Preuves.

Preuves justificatives.

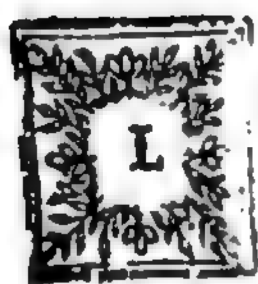


DISCOURS



DISCOURS HISTORIQUE SUR LES PRINCIPALES EDITIONS DES BIBLES POLYGLOTTES.

I. Bible du Cardinal Ximenés en quatre Langues.



LA premiere Bible Polyglotte qui ait été executée, est sans doute celle de François Ximenés de Cisneros, de l'Ordre de S. François, que son grand merite fit monter en 1494 sur la Chaire de Tolede, & qui l'éleva en 1507 à la pourpre. Comme le projet en fut formé dés l'an

1502, j'ay mis cette Bible la premiere. Celle de François Tissard & celle d'Alde Manuce l'ancien ne le furent qu'aprés ; du moins Tissard ne nous apprend qu'en 1508. qu'il avoit dessein de publier une Bible en Hebreu, en Grec & en Latin ; c'est ce qu'il dit dans la Preface de sa Grammaire Hebraïque imprimée à Paris cette année-là. Le projet d'Alde fut encore posterieur ; car quoique Justin Decadyus ne nous informe de ce dessein que dans la Preface d'un Psautier Grec qu'Alde imprimoit, & dont il n'a pas marqué le tems de l'impression : cependant on a sujet de croire que ce n'a été que peu de tems avant sa mort qui arriva dés le commencement de l'année 1516. Decadyus Grec de la domination de Venise y felicite ceux de sa nation de ce que ce fameux Imprimeur avoit entrepris de donner au public une Bible en trois langues. Ces deux projets n'ayant point été executez, j'ay cru que je ne devois pas les rapporter en détail ; ainsi j'ay réservé le premier rang pour la Bible de Ximenés, qui meritoit bien qu'on lui accordât cet honneur. Ce grand homme qui n'avoit point d'autres vûës que de se rendre utile à l'Etat dont il avoit

le gouvernement en qualité de premier Ministre, & en même tems à l'Eglise, dans laquelle il tenoit un rang si distingué, résolut dés 1502. de donner au public une Bible *Polyglotte*, laquelle faisant beaucoup d'honneur à l'Espagne seroit aussi d'un grand secours pour toute l'Eglise. Un Ouvrage de cette nature, dont il n'y avoit point jusqu'alors de modele, ne pouvoit pas être si-tôt achevé ; il ne falloit pas moins de quinze années pour mettre fin à une si grande entreprise. Nôtre sçavant Cardinal eut la consolation de la voir heureusement executée quelques mois avant que d'aller recevoir la récompense de ses pieux travaux [a].

Il est vrai que le Psautier *Polyglotte* de Justiniani a été achevé en 1516. mais il ne doit pas neanmoins passer devant la Bible de Ximenés ; dont le nouveau Testament étoit imprimé dés l'an 1514, les Dictionnaires en 1515, quoique l'ancien Testament ne finit que le 10 Juillet de l'an 1517. Ainsi c'est avec raison qu'il a mis pour titre au premier Volume : *Vetus Testamentum multiplici lingua nunc primo impressum.* Afin de faire connoître ce titre tout entier, j'ajoûterai ce qui suit :

a Il mourut le 8 Novembre 1517.

Et imprimis Pentateuchus Hebraïco & Chaldaïco idiomate. Adjuncta unicuique sua Latina interpretatione. L'ancien Testament est en quatre volumes in-folio, à la fin desquels on lit ces paroles : *Explicit quarta & ultima pars totius veteris Testamenti in hac preclarissima complutensi universitate. De mandato & sumptibus Reverendissimi in Christo Patris & Domini Domini F. Francisci Ximenii de Cisneros, tituli sancte Balbine sacro sancte Romane Ecclesie Presbyteri Cardinalis Archiepiscopi Toletani & hispaniarum primatis ac regnorum Castelle Archicancellarii. Industria & solertia honorabilis viri Arnaldi Guillelmi de Brocario artis impressorie magistri. Anno Domini millesimo quingentesimo decimo septimo mensis Julii die decimo.* Le cinquiéme tome comprend le nouveau Testament, & a pour titre : *Novum Testamentum Grece & Latine noviter impressum.* On pouvoit bien dire, *nunc primum.* En effet c'est la premiere Edition du nouveau Testament en Grec & en Latin. On trouve à la fin de ce volume les paroles suivantes : *Ad laudem & gloriam Dei & Domini Jesu-Christi hoc sacro-sanctum opus novi Testamenti & Libri vite Grecis Latinisque characteribus*

noviter impressum atque studiosissime emendatum felici fine absolutum est in preclarissima complutensi universitate. De mandato & sumptibus, & le reste comme cy-devant. *Anno Domini millesimo quingentesimo decimo quarto mensis Januarii die decimo.* Le sixiéme tome comprend un Vocabulaire Hebreu & Chaldéen de l'ancien Testament, une Introduction à la Grammaire Hebraïque, & un Dictionnaire Grec. Ce volume fut imprimé en 1515 aprés le nouveau Testament & avant l'ancien, à Alcala de Hennares par Arnaut Guillaume de Brocario.

Pour avoir une connoissance exacte de cette Bible, il faut lire ce qu'en rapporte Alvare Gomez dans le second Livre *de gestis Francisci Ximenii.* Vers la fin de ce Livre l'Auteur raconte ce que fit ce grand homme pour un si bel Ouvrage. Aussi ne ferai-je qu'abreger ce qu'il en dit, surtout lorsque son discours me paroît un peu trop diffus.[a] L'an 1502 lorsque Philippe gendre du Roi d'Espagne & Jeanne de Castille son épouse vinrent à Tolede à leur retour de France, le Cardinal Ximenés s'y rendit huit jours auparavant pour les y recevoir. Le sé-

a *V. les preuves.* §. 2.

jour de cette Ville parut si agreable aux Archiducs, qu'ils y demeurerent cinq mois entiers. Comme tout ce tems se passa en fêtes, en jeux & en divertissemens, Ximenés que son humeur, son âge & son caractere éloignoient également de tous ces plaisirs, fit dessein de l'emploïer plus utilement, & de commencer à executer les projets qu'il méditoit depuis long-tems. Le premier projet qui l'occupa, fut celui d'une Bible *Polyglotte* ou en plusieurs langues. Il comprenoit de quel secours seroit la lecture des Livres sacrez aux personnes dévoüées au service de l'Eglise, & particulierement aux Docteurs, quoiqu'il n'y eût point d'étude plus negligée alors, même parmi ceux-ci, à cause de leur ignorance dans les langues Grecque, Latine & Hebraïque, sans le secours desquelles cependant on ne sçauroit se rendre habile dans les sciences profanes, encore moins dans les saintes Lettres. Cet homme si plein de prudence & de sagesse prévoïoit que dans ces tems d'ignorance, des gens impies qui se seroient appliqués à l'étude de la sainte Ecriture, en pourroient aisément détourner le sens pour combattre, & même pour renver-

:r l'Eglise, s'il étoit possible. Il appre-
endoit que les fideles n'étant pas sur
:urs gardes, ils ne fussent surpris par
s fausses interpretations qu'on leur don-
:roit, ou du moins qu'ils ne fussent pas
ſez instruits pour les refuter. Suivant
l'exemple du grand Origene qui avoit
.massé dans ses fameux Hexaples tou-
s les versions Grecques de l'Ecriture qui
'oient paru jusqu'alors, il entreprit de
ire travailler à une nouvelle Edition de
Bible qui contînt le texte Hebreu &
s plus anciennes versions que nous
'ons.

C'étoit une entreprise [b] tres-difficile,
qui demandoit un homme aussi puis-
nt & aussi constant que lui. Il ne fal-
it pas moins d'autorité que de gran-
:ur de courage pour surmonter toutes
s difficultez qui devoient se presenter
)ur son entiere éxécution. A peine Xi-
enés eut-il formé ce dessein, qu'il as-
mbla dans son Palais des personnes
es-versées dans la langue Grecque &
ıns l'Hebreu; Gomez nomme entr'au-
:s Demetrius *Ducas*, de Crete Grec de
tion, Antoine de Lebrixa, Jacques

V. les preuves. §. 4.
Ibid. §. 5.

Lopez de Zuniga, Ferdinand Nugnez (*de Gusman*) de Valladolid, qui enseignoient alors le Grec & le Latin dans l'Université d'Alcala, & dont les Ouvrages sont entre les mains de tout le monde. Il nomme aussi Alphonse Medecin d'Alcala, Paul Coronel & Alphonse de Zamora tres-sçavans dans les lettres Hebraïques qu'ils avoient professé parmi les Juifs, avant qu'ils eussent embrassé la Religion Chrétienne. Ce grand Cardinal assuré de leur vertu, de leur doctrine & de leur fermeté dans la Religion, leur confia cet Ouvrage.

Il leur proposa son dessein, leur promit de fournir à toutes les dépenses, & leur donna de bonnes pensions à chacun. Il leur recommanda sur toute chose la diligence, & leur dit : Hâtez-vous, mes amis, de peur que je ne vous manque, ou que vous ne veniez à me manquer; car vous avez besoin d'une protection comme la mienne, & j'ay besoin d'un secours comme le vôtre. Il les excita si bien par ces discours & par ses bienfaits, que depuis ce jour-là ils ne cesserent de travailler. [a] Il envoïa chercher de tous côtez des Exemplaires manuscrits de

a *Ibid.* §. 6.

l'ancien Testament sur lesquels on pût
corriger les fautes des dernieres Edi-
tions, restituer les passages corrompus,
& éclaircir ceux qui seroient obscurs &
douteux. Ils tirerent de grands secours
des manuscrits Grecs du Vatican, que
le Pape Leon X. communiqua au Car-
dinal de Ximenés. Gomez ajoûte qu'il
fit faire une explication de la version
Grecque des LXX. par où il entend sans
doute une interpretation ou version,
car il n'y en a point d'autre du Grec
dans cette Bible; & c'est ainsi que l'a
entendu Nicolas Antonio dans sa Biblio-
theque d'Espagne [a].

Plusieurs Sçavans de l'Université d'Al-
cala qui avoient appris la langue Grec-
que sous Demetrius Ducas & sous Fer-
dinand de Valladolid, furent joints à ces
deux Professeurs pour travailler à la ver-
sion Latine qu'ils faisoient sur le Grec.
Ils y ont si bien réüssi, dit l'Historien,
qu'ils ont rendu exactement toutes les
beautez du Grec, & ils ont éclairci les
endroits les plus obscurs par la netteté
& la brieveté de leur traduction. Go-
mez étant encore fort jeune avoit ap-
pris de Jean de Vergara qu'il avoit été

a *Tom.* 2. *Bibl. novæ Hisp. pag.* 687.

chargé de traduire les Livres, nommez communément Sapientiaux. Il ajoûte que s'il vouloit marquer en détail la peine de ceux qui eurent le soin de cette entreprise, combien de dégoût & d'ennuis ils essuïerent, soit à examiner les manuscrits, soit à les conferer les uns avec les autres, le Cardinal étant souvent distrait par des affaires qui le demandoient ailleurs, il seroit trop long d'en faire le recit. Mais il n'a pas crû devoir taire les prodigieuses dépenses ausquelles il s'engagea pour executer son dessein. Il fit venir de divers païs sept Exemplaires Hebreux qui lui coûterent quatre mille écus d'or, sans compter les Grecs qu'on lui envoïa de Rome, & les Latins en lettres Gothiques qu'il fit apporter des païs éloignez, ou qu'il fit tirer des principales Bibliotheques d'Espagne, dont quelques uns étoient anciens pour le moins de huit cens ans; ensorte que les pensions des Sçavans, les gages des Copistes, le prix des Livres, le païement des voïages, & les frais de l'Impression lui coûterent plus de cinquante mille écus d'or, selon la supputation qu'on en fit alors.

Ce grand Ouvrage, continuë l'Histo-

rien, étant achevé avec tant de soin & de dépense, il le dédia au Pape [a] Leon X. soit pour lui témoigner sa reconnoissance, soit parceque tous les Ouvrages qui regardent l'éclaircissement des Ecritures ne peuvent être plus raisonnablement consacrez qu'au souverain Pontife, en qui réside la puissance de J. C. & l'autorité de l'Eglise Chrétienne. Il a été depuis dans une si grande veneration, qu'il a servi de modele & de guide, & a été d'un grand secours à tous ceux qui ont imprimé la Bible jusqu'en 1560. que Gomez écrivoit cette Histoire. Il ajoûte que quand il s'élevoit des differens entre les Sçavans sur la maniere de lire quelques endroits de la sainte Ecriture, on avoit recours à l'Edition d'Alcala. Lorsqu'elle fut imprimée, tous les esprits comme de concert se mirent à l'étude de la Bible; ce que je regarde, dit Gomez, comme un bienfait signalé de la divine Providence. Cette étude les fit sortir du profond sommeil où ils étoient plongez, & qui les empêchoit de découvrir dans les saints Livres la connoissance des mysteres de la Religion. J'ay entendu dire, poursuit

a *Præf. Bibl. Complut.*

le même Auteur, à Jean Brocario fils de celui qui a imprimé cet Ouvrage, qu'étant encore fort jeune il fut envoïé par son pere pour presenter au Cardinal le dernier volume lorsqu'il fut achevé, & ce grand homme ne l'eût pas plutôt apperçû, que plein de joïe & levant les yeux au Ciel : *Je vous rends graces, mon souverain Seigneur*, s'écria-t-il, *de ce que je vois la fin de ce que j'ay le plus souhaité.* Puis se tournant vers ses amis qui étoient presens : *Dieu m'a fait la grace*, leur dit-il, *de faire des choses qui vous ont parû assez grandes, & peut-être assez utiles au public ; mais il n'y en a point dont vous devez plutôt me feliciter que de cette Edition de la Bible, qui ouvre les sources sacrées d'où l'on puisera une Theologie plus pure, que de ces ruisseaux où la plûpart l'alloient chercher.*

Ce sont-là les lumieres que j'ay tirées du fidele Historien de ce sçavant Cardinal ; en voici d'autres prises des Prefaces que l'on voit à la tête de cet Ouvrage. Dans la premiere, qui est une Epitre Dedicatoire addressée au Pape Leon X. on peut remarquer que Ximenés qui en est l'Auteur y dit en termes exprés qu'il est tres-utile de donner au public

es Originaux de l'Ecriture sainte. Il en
end deux raisons : la premiere, qu'il
i'y a aucune traduction qui puisse repre-
enter parfaitement ces mêmes Origi-
iaux ; l'autre, que ç'a été le sentiment
le S. Jerôme, de S. Augustin & des au-
res Peres, qui ont crû qu'il falloit avoir
ecours au texte Hebreu pour les Livres
le l'ancien Testament, & au Grec pour
eux du nouveau. Il ajoûte qu'il s'est
articulierement appliqué à ne se servir
que de personnes tres-versées dans la
connoissance des langues, & à ne rien
aire imprimer que sur des manuscrits
ort anciens & tres-corrects tant Grecs
que Latins, qu'il avoit ramassé avec
beaucoup de soin ; qu'en particulier ceux
que sa Sainteté a eu la bonté de commu-
iiquer lui ont été d'un fort grand se-
cours.

Dans la Preface suivante qui est ad-
lressée au Lecteur, Ximenés semble dé-
truire tout ce qu'il avoit dit dans la pré-
cedente, du texte Hebreu ; car il témoi-
gne qu'il a placé la version Latine de S.
Jerôme entre le texte Hebreu & le Grec
des LXX. comme entre la Synagogue
& l'Eglise Orientale, pour representer
Nôtre-Seigneur entre les deux Larrons.

On aura de la peine à croire, dit M. Simon [a], qu'une même personne soit Auteur de ces deux Prefaces, puisque l'une donne au texte Hebreu la préference sur toutes les versions, & l'autre au contraire la détruit. Il y a d'autant moins d'apparence que Ximenés soit l'Auteur de cette seconde Preface, qu'en effet la methode qu'on a suivi dans tout l'Ouvrage fait bien voir que l'on a jugé que le texte Hebreu devoit être la regle des traductions Grecque & Latine, puisqu'on n'a pas fait difficulté de les corriger sur ce texte, souvent même assez mal à propos & sans aucune necessité. Cela est arrivé principalement dans la version Grecque des LXX. qu'on a réformée, ou plutôt corrompuë en une infinité d'endroits pour la rendre plus conforme à l'Original Hebreu. A l'égard de la Vulgate, continuë le même Auteur [b], comme les Exemplaires Latins étoient alors fort défectueux, on a aussi pris la liberté de la réformer non-seulement sur d'anciens manuscrits Latins, mais même sur le texte Hebreu.

a *Dans son Catalogue des principales Editions de la Bible, pag. 515. de l'Hist. crit. du V. T.*
b *pag. 516.*

Dans cette seconde Preface l'Auteur
uel qu'il soit rend un compte plus dé-
illé de l'Ouvrage. Il dit d'abord que
s Livres sacrez sont compris dans les
ivres de la Loy, ce qu'on appelle le
entateuque, dans les Agiographes &
ans les Prophetiques; que le Pentateu-
ue est imprimé en Hebreu, en Chal-
éen & en Grec, ausquels textes répon-
ent trois versions Latines, celle de S.
erôme à l'Hebreu, une faite de mot à
ot sur la Paraphrase Chaldaïque par
es personnes qui possedent cette lan-
ue, & une troisiéme interlineaire du
rec des LXX. c'est ce qui compose le
emier volume de cette Polyglotte. Il
a dans les trois suivans les Livres Agio-
aphes & les Prophetiques (sous le nom
squels sont compris Josué, les Juges,
uth, les quatre Livres des Rois, Isaïe,
eremie, Ezechiel & les petits Prophe-
s) imprimez en Hebreu & en Grec
ec leur version Latine; car comme les
araphrases Chaldaïques, excepté celle
u Pentateuque, sont corrompuës en
usieurs endroits, & qu'elles sont rem-
ies des fables des Talmudistes, nous
s avons cru indignes d'être placées
ec les saintes Ecritures. Cependant

comme il s'y rencontre plusieurs endroits sains & non alterez qui sont favorables à la Religion Chrétienne, nous avons fait traduire en Latin ces Paraphrases, & nous les avons mises en dépôt avec leur version dans la Bibliotheque publique d'Alcala. A l'égard des Livres qui ne sont point dans le Canon (*des Juifs*) ils ne sont imprimez qu'en Grec dans le troisiéme & quatriéme tome, avec deux versions Latines, celle de S. Jerôme, & une nouvelle faite de mot à mot sur ce texte. Ce qu'on vient de dire regarde les langues, ce qu'on va ajoûter marquera la disposition de l'Ouvrage.

Chaque page a trois colomnes, le texte Hebreu occupe celle qui est exterieure, le Grec avec sa version Latine interlineaire est dans la colomne interieure, & celle du milieu est pour la version Latine de S. Jerôme, qui est à l'usage de l'Eglise Romaine: laquelle est ainsi placée entre l'Eglise Orientale & la Synagogue, parcequ'elle a seule la vraie intelligence des Ecritures, les autres s'en étant écartées par de fausses interpretations: les colomnes sont distinguées de maniere, que celle où est le Latin répond, excepté en peu d'endroits, à celle

où est l'Hebreu (alors on a rempli les vuides avec des especes de cercles unis ensemble.) Mais afin qu'on puisse connoître à quel mot Latin l'Hebreu a rapport, on a mis au haut de l'un & de l'autre la même *lettrine.* La racine des mots Hebreux, Chaldéens & Grecs les plus difficiles sont à la marge vis à vis des termes dont elles sont les racines ; mais on a negligé les accens dans l'Hebreu. En faisant imprimer le Grec, on ne s'est point servi d'Exemplaires vulgaires, mais on a suivi les plus anciens, & les plus corrects que le Pape Leon X. qui vouloit favoriser nôtre dessein a fait tirer de la Bibliotheque Vaticane pour nous les envoïer. Ces manuscrits sont si entiers qu'on n'ajoûtera point de foi à aucuns manuscrits, si l'on rejette l'autorité de ceux-ci. Nous en avons encore eu plusieurs autres, surtout une copie d'une partie de l'Exemplaire du Cardinal Bessarion que le Senat de Venise nous a envoïé. Nous avons fait beaucoup de dépense, & nous avons donné tous nos soins pour en avoir un grand nombre, ensorte que nous n'avons point manqué de manuscrits correcsts. Nous avons conferé la version Latine de S. Jerôme avec

beaucoup d'Exemplaires venerables par leur antiquité, mais surtout avec ceux de la Bibliotheque d'Alcala, qui ont plus de huit cent ans, & qui sont écrits en lettre Gothique & avec tant d'exactitude qu'on ne peut y rien trouver à redire. Il est bon de remarquer que la version Latine des Pseaumes a été mise entre les lignes du Grec, & que l'on a placé entre le Grec & l'Hebreu la version Latine que S. Jerôme a faite sur ce texte.

Dans la Preface du nouveau Testament l'Auteur rapporte qu'on ne doit point être surpris de ce qu'on n'y trouve pas comme dans l'ancien les accents & les esprits, que c'est pour mieux representer l'Original dont les plus anciens Exemplaires n'ont point ces distinctions, comme le sçavent ceux qui ont coûtume de les manier.

Leon X. rapporte dans sa Bulle [a] du 22 Mars 1520, que le Cardinal Ximenés fit tirer plus de six cens Exemplaires à ses dépens; mais qu'étant mort aussi-tôt aprés la fin de l'Impression, & n'aïant pas demandé le consentement du souverain Pontife pour la publication de son Ouvrage, il n'avoit pû passer jus-

[a] Elle est au commencement du premier tome.

qu'alors entre les mains des Sçavans, & servir à l'utilité publique ; mais qu'il l'approuvoit par cette Bulle, afin que les personnes habiles & les autres pûssent dorénavant en faire usage & en profiter. Il semble qu'il survint encore quelqu'autre empêchement qui en retarda la publication ; car il est hors de doute que si Erasme avoit eu connoissance de cette Edition en 1522, il s'en seroit servi dans la troisiéme Edition du nouveau Testament Grec qu'il publia cette année, comme il le fit dans la quatriéme qui parut en 1527, où il cite tres-souvent la Bible d'Alcala.

Le texte Hebreu fut imprimé sur de bons manuscrits. Plusieurs, selon Arias Montanus, étoient anciens de quatre cens ans, outre qu'ils étoient tous conformes aux leçons de la Massore. On eut aussi de bons manuscrits Grecs ; mais on ne nous instruit en détail ni de leur nombre, ni de leur qualité, ni de leur antiquité, pas même de ce que contenoit chacun de ces Exemplaires. On connoît seulement trois manuscrits Grecs de la Bible dans la Bibliotheque du Vatican, celui qui est nommé par excellence l'Exemplaire du Vatican, qu'on a suivi

principalement dans l'Edition Grecque de Rome en 1587. Genesius Sepulveda [a] parle d'un tres ancien Exemplaire Grec de la Bibliotheque Vaticane écrit en grands caracteres qui étoit fort different des autres. Possevin [b] en cite encore un autre. On ne sçait si ces trois manuscrits sont differens, ou si ce sont le même ; c'est ce que peuvent éclaircir ceux qui ont le soin de cette riche & nombreuse Bibliotheque. On ne parle point ici de celui de la Reine Christine qui n'y est entré que depuis la mort de cette sçavante Princesse. Le manuscrit du Cardinal Bessarion, dont il fit present avec tous ses Livres à la Bibliotheque de S. Marc de Venise contient l'ancien Testament, il n'a pas autant d'antiquité que celui du Vatican. Sixte de Sienne [c] marque que Ximenés eut d'autres manuscrits tant de Venise que de Florence.

Au reste quoique ceux qui furent chargez du soin de cette Edition eussent entre les mains de bons Exemplaires Grecs de la version des LXX. elle n'a pas neanmoin paru assez exacte à quelques Cri-

a *In Epist. ad Erasmum scripta an.* 1553. *lib.* 1. *Epist.*
b *In apparatu sacro.*
c *Biblioth. sancta sub nomine* Francisci Ximenii.

ues, comme je l'ay déja rapporté, ils
nt trouvée plus conforme en quelques
droits au texte Hebreu que les Edi-
ns de Venise & de Rome faites aussi
des manuscrits; ce qui leur a fait
ıpçonner qu'on s'étoit quelquefois
nné la liberté de leur préferer le texte
iginal. D'autres [a] cependant assurent
e la meilleure partie des corrections
'on y a faites, a été prise sur de veri-
bles manuscrits Grecs qui contenoient
version des LXX. avec les mêlanges
additions d'Origene dans les Hexa-
es; qu'ainsi ces réformations préten-
ës n'ont pas tant été faites sur l'Hebreu
ıe sur ces sortes d'Editions mixtes (si
on avoit appuïé ce qu'on avance sur
utorité de quelques-uns de ces Exem-
aires, on y donneroit volontiers les
ains.) Et au défaut de celle-là, con-
nuë le même Auteur, on trouvera que
Cardinal Ximenés a eu plus souvent
cours à la Vulgate Latine qu'à l'He-
reu; & c'est sur cette Vulgate qu'il
ompose quelquefois son Grec.

Ce n'est que par rapport au Grec &
ux nouvelles versions Latines qu'on dit

a L'Auteur de la Note, pag. 523. de l'Hist. Crit. du
. T.

dans le titre : *Vetus Testamentum nunc primò impressum*, à moins que ce *nunc primò* regarde ces paroles précedentes, *multiplici linguâ*. On a déja avoüé que la Bible de Ximenés est la premiere Polyglotte qui ait été imprimée ; mais le texte Hebreu & la Paraphrase d'Onkelos l'avoient déja été plusieurs fois depuis 28 & 30 ans. L'Edition Grecque du nouveau Testament a précedé de deux ans celle d'Erasme qui parut en 1516, & celle de toute la Bible Grecque a été achevée un an avant l'Edition de Venise de 1518. L'Edition Latine de S. Jerôme est la plus correcte qui eût été publiée jusqu'alors, car on en ôta quantité de fautes ; mais on s'accorda la même liberté que dans le Grec, en la réformant en quelques endroits sur le texte Hebreu ; de sorte qu'on ne s'est pas contenté d'en ôter les fautes des Copistes, mais on en a retranché plusieurs choses qu'on a cru n'y devoir point être.

En 1520. le prix de cette Bible en feüilles fut fixé par l'Evêque d'Avila qui en avoit reçû l'ordre du Pape à six ducats d'or & demi, ce qui revient à la valeur de 40 liv. de nôtre monnoye, & ce qui faisoit il y a deux cens ans une grosse somme.

Comme la connoissance des Auteurs &
ceux qui ont travaillé aux differentes
itions des Bibles *Polyglottes* entre dans
n dessein, & n'en fait pas la moindre
tie, je ne crois pas devoir omettre
qualitez principales de ceux qui fu-
it emploïez à cette Edition. J'ay rap-
rté cy-dessus assez de choses pour fai-
connoître le rare merite du grand
rdinal qui forma le projet de cette
ble, & qui par ses soins & ses libera-
z le fit executer d'une maniere qu'el-
ui a acquise autant de gloire que tou-
les autres belles actions qu'il avoit
tes pendant sa vie. Aussi porte-t-elle
i nom, car elle est appellée commu-
nent la Bible de Ximenés, quoiqu'on
nomme aussi quelquefois l'Edition de
mplute ou d'Alcala, à cause qu'elle a
faite dans cette Ville. M. Marso-
r [a] aprés avoir raconté en peu de mots
stoire des principales Polyglottes qui
virent celle cy, ajoûte que l'on peut
e à la loüange du Cardinal Ximenés,
'aïant entrepris le premier un si grand
sein, & les autres n'aïant fait que
rcher sur ses pas, on lui est en quel-
e façon redevable de tous ces beaux

Hist. du Min. du Card. Ximenés, *tom.* 2. *liv.* 6. *p.* 14.

Ouvrages qui ont été faits sur le modele qu'il en a donné. Marquons à present ceux dont il se servit. Gomez nous les fait connoître comme des personnes tres-versées dans la connoissance des langues, & dont les Ouvrages étoient entre les mains de tout le monde. Il dit que les uns avoient enseigné les langues dans l'Université d'Alcala, & les autres dans les Ecoles des Juifs. Nicolas Antonio sçavant Bibliothecaire d'Espagne entre dans un plus grand détail. Il est vrai qu'il ne parle ni de Demetrius *Ducas*, sçavant Grec de Candie, parcequ'il n'étoit pas Espagnol, ni d'Alphonse Medecin d'Alcala qui n'a sans doute rien écrit; ils ne devoient point par ces raisons avoir place dans sa Bibliotheque.

Demetrius *Ducas*, sçavant Grec de l'Isle de Candie, a eu beaucoup de part à l'Edition Grecque de la Bible d'Alcala. Il s'est aussi fait connoître en publiant à Venise en 1528. la Liturgie de S. Jean Chrysostome en Grec & en Latin, comme le rapporte Guillaume Cave dans sa Dissertation sur les Livres Ecclesiastiques des Grecs, sous le mot de Liturgie. C'est tout ce que j'ay pû apprendre de cet Auteur.

Antoine

Antoine de Lebrixa, en Latin *Nebrissensis*, étoit né de parens d'une condition ſez mediocre. A peine eut-il appris les lemens de la Grammaire & de la Diaӗtique dans ſon païs, qu'il ſe rendit à alamanque, où il étudia pendant cinq ıs les Mathematiques ſous Apollonius, Phyſique ſous Paſchal d'Aranda, & la Iorale ſous Pierre d'Oxuma. Dans le :ſſein de ſe former davantage il paſſa ı Italie, il s'y rendit tres-capable dans s langues Latine, Grecque & Hebraï-ıe, & dans toutes ſortes de belles con-ɔiſſances; de ſorte qu'il avoit la répu-tion d'être un des plus ſçavans hom-es d'Eſpagne. Il a fait voir par ſes dif-rens Ouvrages donnez au public, qu'il 'oit penetré dans tout ce qu'il y a de us profond dans la Theologie, dans le roit & dans la Medecine. Aprés un ſé-ur de dix années en Italie, il repaſſa ı Eſpagne. L'Archevêque de Seville :ngagea à faire des leçons de la langue atine. Il fut le premier qui rétablit :tude des belles Lettres dans ſa patrie. 'Archevêque Fonſeca étant mort, il t appellé à Salamanque, où il enſei-ıa la Grammaire & la Poëſie. Dans la ite le Cardinal Ximenés l'emploïa avec

plusieurs personnes habiles à ranger & à corriger l'Edition de sa Bible. Il avoit quitté ce Cardinal, mais il s'y attacha de nouveau en 1513. Il mourut Professeur dans l'Université de Salamanque en 1522. Il eut pour disciples les plus grands hommes qui parurent depuis en Espagne, & sa réputation étoit si grande que les Etrangers ne le comblerent pas moins d'éloges que les Espagnols. On voit par la Liste de ses Ouvrages qu'il étoit bien instruit dans toutes les sciences ausquelles il s'étoit appliqué.

Jacques Lopez de Zuñiga, en Latin *Didacus Lopez Astuniga*, ne s'est rendu celebre que par la Critique qu'il a faite de la version Latine du nouveau Testament d'Erasme, & des Notes de Jacques le Fevre d'Etaples sur les Epitres de S. Paul. Cette Critique qui a été imprimée autrefois à Venise, à Paris, & depuis dans le Recueil des grands Critiques, est pleine d'érudition, mais elle est écrite d'un stile un peu trop vif. L'Auteur n'a pas toûjours eu assez d'égard pour le merite de ses adversaires qui étoient de grands hommes. Erasme aussi lui répondit avec beaucoup d'aigreur, & même il en parle [a] avec un tres-grand mépris,

a *In Catalogo operum initio 1. volum.*

›n peut dire que ce Professeur de Sa-
manque qui sçavoit bien les langues
recque, Latine, Hebraïque & Arabe,
été peu connu de Nic. Antonio, qui ne
arque ni le lieu de sa naissance, ni ses
udes, ni ses emplois. Il dit seulement
›rés Sepulveda que ce Theologien qui
avoit le Latin & le Grec, étoit tres-
en versé dans la connoissance de l'Hi-
›ire Sacrée & Ecclesiastique, qu'il avoit
ıe grande candeur d'ame, beaucoup de
›litesse & de vertu, & une passion tres-
rte pour la verité. Mais il ne fait pas
ention de la part qu'il eut à l'Edition
la Bible de Ximenés, quoique dans
rticle d'Antoine de Lebrixa il eut rap-
›rté l'endroit de Gomez où il est nom-
é entre ceux qui y travaillerent. Ce
;avant mourut à Naples environ l'an
30.

Ferdinand Nugnez de Guzman, né à
alladolid de la famille illustre dont il
›rtoit le nom, s'appelloit en Latin *Fer-
nandus Nonnius Pincianus*. Il s'appli-
ıa sur-tout à l'étude de la langue Grec-
ıe. Etant allé en Italie, il étudia le
:ec & le Latin à Bologne sous Jovien
Peloponnese, & sous Philippe Be-
ılde. Lorsqu'il fut de retour dans son

païs, il s'adonna uniquement à l'étude. Il aima mieux enseigner les autres de vive voix que par ses écrits, quoiqu'il en ait publié quelques-uns qui ne sont pas indignes de sa réputation, tant il y fait paroître de jugement & de sagacité dans la connoissance des anciens Auteurs dont il retouchoit les Ouvrages. Le Cardinal Ximenés l'attira dans son Université d'Alcala, où il enseigna la langue Grecque, aïant succedé à Demetrius *Ducas* sçavant Grec de Candie. Il fut du nombre de ceux que ce grand-homme choisit pour travailler à l'Edition de sa Bible, & il eut beaucoup de part à la version Latine du Grec des LXX. qui se trouve dans ce Livre. Les démêlez qui s'éleverent en ce tems-là dans cette Université, l'obligerent à se retirer dans celle de Salamanque. Là il enseignoit le matin la Rhetorique & l'Histoire de Pline, & l'aprés-dîné la langue Grecque; ce qu'il fit avec tant de succés, qu'un grand nombre de ses disciples ont fait depuis honneur à l'Espagne. Quelque grande que fut la réputation que s'étoit acquis Antoine de Lebrixa, plusieurs Sçavans ont donné à nôtre Guzman la préference. Marineus a même avancé

ue Guzman, qui étoit beaucoup plus
:une que l'autre, l'emportoit autant ſur
ıi par ſa profonde érudition, qu'il lui
:doit par le nombre des années. Il mou-
ıt dans l'exercice de ſa profeſſion à Sa-
.manque en 1553, aïant laiſſé par teſta-
ıent tous ſes Livres à la Bibliotheque
e cette fameuſe Univerſité.

Paul Coronel Juif Eſpagnol avoit en-
:igné l'Hebreu à ceux de ſa Religion
vant de l'abandonner. Il abjura peut-
tre le Judaïſme comme pluſieurs au-
:es, lorſque Ferdinand & Iſabelle chaſ-
:rent d'Eſpagne tous ceux de cette na-
on qui voulurent demeurer dans leur
piniâtreté. Cette expulſion arriva en
492, quarante-deux ans avant la mort
e Coronel. Il eſt ſurprenant que Nico-
ıs Antonio n'ait point parlé dans ſon
rticle de ſon Judaiſme, puiſqu'il en
voit fait mention dans l'article d'Al-
honſe de Zamora. Il dit ſeulement qu'il
toit de Segovie, qu'il avoit été élevé à
'Ordre de Prêtriſe, qu'il étoit bien in-
truit dans les langues Grecque & He-
raïque, & tres-verſé dans la partie de
ı Theologie qui concerne l'Ecriture
ainte, qu'il enſeigna publiquement à
alamanque. Il ſe fit conſiderer par le

Cardinal Ximenés, qui l'associa aux autres Sçavans qui devoient travailler à sa *Polyglotte*. Ses additions au Livre de Nicolas de Lyra *de differentiis verborum*, n'ont pas été publiées. Il finit ses jours à Segovie l'an 1534.

Alphonse de Zamora étoit né de parens Juifs dans la Ville dont il prit le nom. Il avoit une parfaite connoissance de la langue Sainte, qu'il enseigna dans les Ecoles des Juifs avant leur exil de toutes les terres d'Espagne. Il embrassa alors la Religion Chrétienne, & quelques années aprés François Ximenés l'admit au nombre des personnes qu'il chargea de l'Edition de sa Bible. Outre les peines qu'il prit pour la correction & pour l'impression des textes, il fournit non-seulement une version des Paraphrases Chaldaïques, mais aussi plusieurs traitez qui regardent la Grammaire Hebraïque, avec un Vocabulaire en cette langue, lesquels sont dans le dernier volume de cette Bible. Il mourut en 1530.

Jean de Vergara né à Tolede, aprés avoir appris les lettres Grecques & Latines & fait son cours de Philosophie, s'adonna entierement à l'étude de la Theologie. Il fut reçû Docteur dans l'U-

versité de Salamanque. Comme il étoit un merite tres-distingué, plusieurs per-
nnes puissantes le comblerent les unes rés les autres de differens Benefices. nfin le Cardinal Ximenés lui donna en 17. un Canonicat de sa Cathedrale, & le : son Secretaire, poste qu'il ne remplit as long-tems, le Cardinal étant mort la iême année. Il l'avoit joint aux Sça-
ans qui travailloient à traduire du Grec 1 Latin le texte Sacré. Les Livres de alomon & l'Ecclesiastique lui tombe-
ent en partage. Il a eu beaucoup de ré-
utation. Alvare Gomez l'appelle un rand homme en toute maniere. Benoist ereyra [a] dit qu'il étoit fort versé dans connoissance de tous les bons Auteurs. Ielchior Cano [b] le qualifie d'homme es-sçavant dans les lettres Grecques & atines. Il mourut à Tolede l'an 1557, gé de 64 ans & cinq mois. Si ces dattes ont justes, il n'a pas pû enseigner la hilosophie en 1502 dans l'Université 'Alcala, comme le rapporte Nicolas ntonio, à moins qu'il n'en ait été ca-
able avant l'âge de dix ans, qu'il n'a-
oit pas alors accomplie.

a *Præfat. libri X. in Daniel.*
b *Lib. 2. de locis Theolog.*

Ce seroit icy le lieu de placer les éloges que les Sçavans ont donné à l'incomparable Bible de Ximenés ; je me contenteray de dire aprés Nicolas Antonio que l'Edition d'Alcala sera en tout tems tres-considerée ; & que quoiqu'on en ait fait depuis d'autres plus travaillées & plus belles, elle aura toûjours la gloire d'avoir été la premiere & le modele de toutes les autres.

II. Bible de Justiniani en cinq Langues.

AUgustin Justiniani d'une illustre famille de Genes, se retira étant fort jeune dans l'Ordre de S. Dominique, où il fit beaucoup de progrés dans les Sciences, & sur-tout dans les langues Orientales. Soit qu'il eut connoissance de l'entreprise du Cardinal Ximenés, & qu'il en formât une plus considerable, soit qu'il l'ignorât ; il résolut dês l'an 1514, lorsqu'il venoit d'être élevé à l'Episcopat, de faire imprimer une Bible en Hebreu, en Chaldéen, en Grec, en Latin & en Arabe ; de sorte que son Edition auroit eu toutes les Paraphrases Chal-

aïques & la version Arabe, qui ne se
ouvoit pas dans celle de Ximenés.
C'est ce qu'il rapporte lui-même dans
es Annales de Genes [a], dont la Preface
st dattée de 1535, quoique cet Ouvrage
'ait été imprimé qu'en 1537, environ
n an aprés sa mort. Ce sçavant Evê-
ue de Nebbio marque aussi dans la
reface du Pseautier *Pentaglotte* qu'il
ublia à Genes l'an 1516, qu'il y tra-
ailloit depuis long tems, & qu'il don-
oit ce Psautier comme un essai de tout
Ouvrage. Il ajoûte que si sa Sainteté,
qui cette Preface s'adresse, approuve
on entreprise & le juge digne de l'im-
ression, qu'il est en état de mettre en
eu de tems la derniere main à tout
Ouvrage, & qu'il fournira incessam-
nent aux Imprimeurs l'ancien & le nou-
eau Testament dans toutes ces langues,
lisposez de même que le Psautier. Il
ssure le Cardinal Bendinelli dans une
le ses Lettres [b] que le nouveau Testa-
nent est achevé, & que l'ancien sera
ien-tôt tout prêt. Il l'exhorte de faire
out son possible afin qu'on en commen-
e incessamment l'impression. Il rappor-

a *pag. 224. V. les preuves. §.* .
b *In Epist. ad eum apud Gesnerum Biblioth. pag. 104.*

te dans ses Annales de Gennes [a] qu'il avoit fait present à la Republique de tous ses Livres, & entr'autres de deux volumes écrits de sa main qui contenoient le nouveau Testament dans ces langues. La version Hebraïque pouvoit être celle qu'avoit fait sur le Grec Jacques Jatumæus de l'Isle de Candie, qui étoit de son Ordre, & qui avoit été élû Metropolitain de Thebes; ce qui me le fait croire, c'est que Justiniani en avoit déja porté son jugement dans une de ses Lettres [b]. Il ajoûte dans ses Annales qu'il alloit mettre l'ancien Testament dans la même forme. Sixte de Sienne [c] marque qu'il a vû le Psautier & le nouveau Testament qu'on conservoit dans la Bibliotheque de la Republique de Genes. Comme ce sçavant Prelat repassoit en l'Isle de Corse en 1536, un triste naufrage finit ses travaux avec sa vie. Sixte de Sienne, Possevin & Altamura marquent cette mort en 1530. Ils se trompent, puisque la Preface qu'il mit à la tête de ses Annales est de 1535.

De tout son plan il n'y a de publié que le Psautier en cinq langues, qui a pour

a *V. les preuves.* §. 3.
b *Biblioth. Gesneri, pag.* 104.
c *Bibl. sancta, lib.* 4. *sub Augustino Nebiensi.*

tre : *Psalterium Hebreum, Grecum, Aracum & Chaldeum cum tribus Latinis inrpretationibus & glossis*, & à la page iivante : *Octaplus Psalterii*, dont voici disposition qui est celle qu'il devoit iivre dans les autres Livres de l'Ecriire. Les deux pages qui se regardent ont divisées chacune en quatre colomes : dans la premiere page qui est à gaue, la colomne exterieure contient le xte Hebreu, la suivante une traducon Latine de ce texte, la troisiéme l'anenne Vulgate Latine, & l'interieure Version Grecque ; la cinquiéme qui t la premiere de la seconde page l'inrpretation Arabe, la sixiéme le Chaléen, la septiéme la version Latine de ette Paraphrase, & la huitiéme & deriere des Scholies & des Remarques. 'ierre Paul Porrus imprima cet Ouvrae à Genes l'an 1516. Les deux versions atines de l'Hebreu & du Chaldéen faies par Justiniani sont tres-estimées par es Sçavans, au Jugement de Monsieur Huet [a].

Le motif qui l'a porté à cette entreprie est si singulier, qu'il merite d'être raporté ; c'est lui-même qui nous l'apprend.

De claris Interpret. §. 15.

Il dit [a] qu'il fit tirer deux mille Exemplaires de ce Pſautier, parcequ'il croïoit que cet Ouvrage lui acquereroit une grande gloire, & qu'il en auroit en même tems beaucoup de profit, lequel il destinoit pour aider quelques perſonnes de ſa famille qui étoient dans le beſoin. Il s'imaginoit que ce Livre devoit être bien reçû, & que tous les Prelats riches & même les Princes devoient ſe donner bien du mouvement, & l'aider de leurs moïens pour faire les frais de l'impreſſion des autres volumes. Mais, ajoûte-t-il, ma trop grande credulité fut bien trompée; chacun loua l'Ouvrage, mais on ne paſſa pas outre; à peine la quatriéme partie de ce que j'avois fait tirer fut-elle enlevée. Il dit enſuite que comme ce Pſautier n'étoit à l'uſage que des perſonnes ſçavantes & d'un eſprit au-deſſus du commun, dont le nombre n'eſt pas grand, il ne put ſe dédommager des avances qu'il avoit faites, parce qu'outre les deux mille Exemplaires tirez en papier, il y en avoit une cinquantaine en velin, dont il fit preſent à tous les Rois de la terre, ſoit Chrétiens, ſoit Infideles. C'eſt le premier eſſai en Arabe

a *V. les preuves.* §. 2.

li ait été donné au public. Aussi n'y a-l rien de nouveau dans cet Ouvrage le cette version Arabe, & les deux Lanes de l'Hebreu & du Chaldéen.

III. Le Psautier de Potken en quatre Langues.

'Ean Potken Prevôt de l'Eglise Collegiale de S. George à Cologne, avoit)pris dans sa jeunesse l'Art de l'Imprilerie. Il s'appliqua, lorsqu'il fut fort ;gé, à l'étude des langues étrangeres. tant à Rome en 1513 [a], il lui vint dans esprit que la connoissance de ces lan.es pourroit servir à étendre la Foy Caiolique, & qu'elles étoient necessaires our soûmettre à l'obéïssance du S. Siee les Nations qui les parlent. Alors il nprima le Psautier & le Cantique des ;antiques en Ethiopien. Avant que d'executer son dessein, il consulta des Relirieux Ethiopiens qui voïageoient, & jui demeuroient en ce tems-là à Rome lans leur hospice, qui a duré jusqu'à nos ours. Il apprit cette langue par leur seours, y joignant un travail assidu. Il se

a *V. les preuves.*

persuada qu'il en sçavoit assez pour imprimer ce Psautier, comme il fit alors. De retour en Allemagne, aprés une absence de plusieurs années, pour s'acquiter de ce qu'il croïoit devoir à sa patrie, il prit le soin d'imprimer un Psautier en quatre langues, en Hebreu, en Grec, en Latin & en Chaldéen; c'est ainsi qu'il nomme l'Ethiopien. Il dit dans l'Epitre qui est à la fin de son Ouvrage [a], de laquelle j'ay tiré ce que je viens de rapporter, que la version Latine & la Chaldéenne ont été faites sur les LXX. & non-pas sur le texte Hebreu. Jean Soter, appellé aussi Heyl, son parent qui avoit beaucoup de passion pour les langues, lui fut d'un grand secours. Il en acheva l'impression à Cologne en 1518. Chaque page est divisée en deux colomnes, le texte Hebreu est dans la colomne exterieure de la premiere page, & le Latin est dans l'interieure. Le Grec se trouve à droit dans la seconde page, & l'Ethiopien à gauche. Au reste il n'y a rien dans cette Edition qui n'eût été déja imprimé auparavant.

a *V. les preuves.*



V. Le Pentateuque des Juifs en quatre Langues.

Es Juifs de Constantinople ont im-
primé deux Pentateuques en quatre
gues, toutes en caracteres Hebreux
c les points voïelles. Les Caraïtes
eurent sans doute aucune part. Ils
auroient pas souffert le Commentai-
du Rabbin Salomon fils d'Isaac, ou
Rasi qui étoit un grand Rabbaniste,
par consequent leur adversaire. Ces
x Editions sont sorties de l'Imprime-
d'Eliezer fils de Gerson de Soncino,
insi elles ont été faites à Constanti-
ole, quoiqu'on ne l'ait marqué que
s la derniere. André Chevilier rap-
te [a] que Gerson qui avoit imprimé à
esse en Italie dés l'an 1492, étoit fils
premiers Imprimeurs Juifs de Son-
o, & que ce fut lui qui porta l'Impri-
rie à Constantinople, & qu'il tra-
lla à cet Art jusqu'en 1530.

L'Edition du premier Pentateuque qui
en Hebreu, en Chaldéen, en Persan
en Arabe fut achevée l'an de la Crea-

Origine de l'Imprimerie Liv. 3. ch. 3. pag. 265.

tion du Monde השו״ 5306, qui est celle de J. C. 1546. Walton dans ses Prolegomenes, Hyde dans le Catalogue de la Bibliotheque d'Oxford, & Daniel Heinsius dans celui de la Bibliotheque de Leyde l'ont marqué de l'an 1551, parcequ'ils ont crû que la lettre ה n'exprimoit que le nombre de cinq, en quoi ils se sont trompez, puisque cette Ere est selon la grande supputation, ou depuis la Creation du Monde.

Il est à trois colomnes: celle du milieu contient le texte Hebreu en caracteres un peu plus gros que les autres; l'interieure presente la Paraphrase Chaldaïque d'Onkelos en caracteres un peu moindres, & l'exterieure la version Persane du Rabbin Joseph Tavos ou de Tusi en lettres plus menuës. La traduction Arabe du Rabbin Saadias Gaon occupe le dessus de ces trois colomnes, & le Commentaire de *Rasi* est au bas de chaque page. Il n'y a de singulier dans cette Edition que ces deux dernieres versions imprimées icy en caracteres Hebreux, & depuis avec leurs propres caracteres dans la Bible Polyglotte de Londres.

Rabbi Saadias Gaon, nommé en Ara-

ſahid, étoit de Fium ville d'Egypte [a].
ıt ſoin pendant deux ans de l'Ecole
ſora à Babylone, où il avoit été ap-
é à cauſe de ſa ſcience & de ſa capa-
. Il ſe retira depuis dans la ſolitude;
y donna entierement à la compoſi-
ı de ſes Ouvrages. Il mourut l'an du
nde 4702 qui répond à l'an 942 de
C. Erpenius [b], Guy le Fevre de la
lerie [c] & Pocock [d] ont écrit qu'il
it traduit en Arabe tout le texte He-
u de la Bible; cependant Aben-Eſra
Ghedaliah [e] ne font mention que du
ıtateuque: mais Bartolocci au lieu
cette verſion ne lui attribuë qu'un
mmentaire ſur la Loy, en quoi il ſe
mpe. Pocock trouve bien des fautes
ıs ſa verſion; elles viennent peut être
manuſcrits dont on s'eſt ſervi pour
nprimer. Elle eſt fort eſtimée par
alkefeldius [f]. Il dit qu'elle eſt lûë
nmunément en Afrique, que les Juifs
plus habiles la ſuivent, qu'ils la ci-
ıt comme authentique, parcequ'elle

Bartoloccius tom. 4. Biblioth. Rabbin.
Præfat. in Pentat. Arabicum.
Præfat. in Nov. Teſt. Syr.
Pag. 162. Speciminis Arabici.
In Salſeleth haccabala.
In diſput. de Fratris uxore non ducenda.

vient d'une personne fort sçavante & tres versée dans leurs traditions. Plusieurs autres Auteurs n'en font pas tant de cas. Erpenius [a] assure que Saadias s'éloigne souvent des termes & de la phrase Hebraïque, & qu'il a fait plutôt une paraphrase qu'une version exacte. [b] Hottinger va plus loin, car il dit que ce Traducteur suit tantôt la Paraphrase d'Onkelos, tantôt la version Grecque des LXX. & souvent son propre genie, qui le portoit à donner un sens forcé à son texte.

Rabbi Jacob fils de Joseph est un Juif Persan, né dans la ville de Tusi, de la Province de Corassan. Il est Auteur de la version Persane du Pentateuque. [c] Il suit exactement son texte; mais en quelques endroits obscurs, peut-être pour les éclaircir, il se sert de termes étrangers; il manque peu de chose à cette version pour être censée parfaite.

a *Præf. Pentat. Arabici.*
b *Lib. 1. Thesauri Philol. cap. 7. sect. 7.*
c *Dan. Huetius de claris Interpr. pag. 107.*



V. Autre Pentateuque des Juifs en quatre Langues.

LE ſecond Pentateuque de Conſtantinople eſt auſſi en quatre langues, en Hebreu, en Chaldéen, en Grec vulgaire & en Eſpagnol; en voici la diſpoſition. Il y a dans chaque page trois colomnes, le texte Hebreu eſt dans celle du milieu, la verſion en Grec vulgaire eſt à la droite, & l'Eſpagnol à la gauche. Le caractere de ces deux verſions eſt le même, un peu plus petit que celui de l'Hebreu. Au-deſſus de ces trois colomnes eſt placé le Chaldéen; & le Commentaire de *Raſi* eſt au bas de la page, l'un & l'autre en caractere encore plus petit. On lit à la fin de ce volume qu'il a été imprimé à Conſtantinople au commencement du mois Thamus l'an de la Creation 5307, c'eſt à dire l'an de J. C. 1547. Cette Edition n'a de particulier que la verſion Grecque, laquelle n'a été imprimée que cette ſeule fois; on n'en connoît pas l'Auteur. Pour l'Eſpagnol c'eſt la même verſion, à quelques changemens prés, que celle de Ferrare publiée

en 1553, avec les autres Livres de l'ancien Testament traduits de l'Hebreu. La comparaison qu'en fera le Lecteur, le convaincra de ce que je dis. Nicolas Antonio écrit qu'elle est faite avant l'an 1500 de J. C. On peut croire que c'étoit celle qui étoit en usage dans les Synagogues d'Espagne avant que les Juifs en fussent chassez. On lit dans l'Histoire de Mariana [a] qu'un grand nombre de ces Juifs se retirerent les uns en Afrique, les autres en Italie, & quelques-uns dans le Levant, où ils conservent encore l'usage de la langue Espagnole qu'ils y ont porté. On ne doit pas s'imaginer que cette version soit des Juifs de Ferrare, parcequ'ils disent dans la Preface qu'ils ont suivi la traduction Latine de la Bible, & le trésor de la langue Hebraïque, composez l'un & l'autre par Pagnin; ils ne parlent ainsi que pour surprendre le Lecteur. M. Simon a déja observé [b] que la conformité de cette version avec celle de Pagnin, ne vient que de ce qu'on y a suivi tres-souvent le Rabbin David Kimhhi & les autres Juifs. On croiroit volontiers que ce Rabbin en est l'Auteur,

a *Lib.* 26. *cap.* 1. *Hist. Hisp.*
b *Disquis. Critic. de variis Biblior. Edit. cap.* 14.

Gisbert Voët qui l'avance [a] en rapportoit des preuves.

a *Bibl. studii Theol. lib. 2. pag. 511.*

V I. La Bible de Draconite en cinq Langues.

L'Exemple d'Origene, qui porta le Cardinal Ximenés à faire imprimer la Bible, fut aussi un puissant motif qui engagea Jean Draconite à en publier une en cinq langues. Melchior Adam [a], qui nous rapporte ceci, auroit plutôt dû marquer l'exemple de Ximenés, que celui d'Origene, puisque Draconite n'avoit point d'autre dessein que de donner une nouvelle Edition de la *Polyglotte* de Complute, qu'il augmentoit de quelques Paraphrases Chaldaïques & de la version Allemande de Luther. Jean Draconite étoit de Carlostad en Franconie; aprés s'être appliqué à l'étude des langues sçavantes, il prit le Doctorat dans l'Université de Vittemberg lorsqu'elle venoit de se déclarer pour les sentimens de ce Réformateur. Il enseigna ensuite la

a *in Vita Joan. Draconitidis. V. les preuves.*

Theologie à Rostoch. Albert Duc de Prusse voulant l'attirer dans ses Etats, lui donna l'Evêché de Smaland (*Sambiensem*) aujourd'hui uni à celui de Wamerland. Ce sçavant Lutherien aïant toûjours present l'exemple d'Origene, résolut d'executer le dessein qu'il avoit depuis longtems. Il quitta donc son Evêché, & il se retira à Wittemberg pour y donner la derniere main. Son Ouvrage, selon Melchior Adam, étoit ainsi distribué. Il partageoit tous les Chapitres de la Bible en diverses Sections. Il mettoit dans chacune premierement le texte Hebreu, au dessous duquel se trouvoit le Chaldéen, plus bas le Grec, ensuite le Latin & en dernier lieu la version Allemande de Luther. En quoi la disposition de sa Bible est differente de celles qui l'ont précedé ou qu'on a faites depuis, dans lesquelles les textes & les versions sont placez les uns vis à vis des autres, ce qui les rend plus commodes lorsqu'on les veut comparer. Il trouva dans le Duc Auguste, alors Electeur de Saxe, un puissant Protecteur avec tous les secours dont il avoit besoin pour les frais de son Ouvrage. Il s'y prit neanmoins un peu trop tard, car environ un an aprés [a] âgé de 72 ans il fut

a *En* 1566.

suffoqué par un catarre qui rendit tous ses projets inutiles. Il n'avoit encore donné que les Pseaumes de David, les Proverbes de Salomon, & les Prophetes Miché & Joel qui avoient paru à Wittemberg l'année précedente.

VII. La Bible de le Chevalier en quatre Langues.

ANtoine Rodolphe le Chevalier d'une maison noble de Montchamp prés de Vire dans la basse Normandie, étudia dans sa jeunesse l'Hebreu à Paris sous Vatable, & ensuite à Oxford sous Paul Fagius. On l'attira à Strasbourg en 1559 où il enseigna cette langue. Ce qu'il fit quelques années aprés [a] à Geneve, où il acquit beaucoup de gloire. Les notes dont il avoit enrichi le Trésor de Pagnin ne furent imprimées qu'aprés sa mort qui arriva l'an 1572. Il avoit entrepris une nouvelle Edition de la Bible en quatre langues. Jacques Auguste de Thou qui rapporte [b] ce qu'on vient de lire, ajoûte qu'il avoit vû les cinq Li-

a *En* 1564.
b *Hist. sui temporis ad an.* 1572. *Edit. Genev.*

vres de Moïse & celui de Josué fort bien écrits de sa propre main en Hebreu, en Chaldéen, en Grec & en Latin; mais il ne marque pas en quel tems il forma ce dessein, ni pour quelle raison il ne fut pas executé. Peut-être que l'Edition d'Anvers, à laquelle travailloit environ ce tems-là Benoist Arias, lui fit perdre l'envie de publier celle qu'il avoit entreprise.

VIII. La Bible d'Arias Montanus en cinq Langues.

IL n'y a personne qui ignore quelle utilité les Sçavans & même toute l'Eglise ont tiré de la Bible *Polyglotte* publiée par les liberalitez du Cardinal Ximenés. Mais elle étoit devenuë fort rare dés les commencemens, à cause du petit nombre d'exemplaires qu'il en avoit fait imprimer. C'est ce qui a donné lieu à plusieurs sçavans hommes de faire de tems en tems des tentatives pour en donner une nouvelle Edition, comme nous l'avons vû dans les deux derniers articles, & comme nous l'allons encore voir dans celui-ci.

Philippe

Philippe II. Roi d'Espagne entre tant de choses sagement entreprises & heureusement executées pour le bien & pour l'utilité de l'Eglise, résolut de faire imprimer de nouveau le texte des Livres sacrez avec les plus anciennes versions, aprés qu'on les auroit conferez avec soin sur de bons manuscrits. Dans ce dessein il jetta les yeux sur Benoist Arias. Il ne pouvoit choisir une personne qui en fut plus capable ; car outre la grande connoissance qu'il avoit des langues sçavantes, il étoit tres-bien instruit dans les arts & les sciences. Arias pour obéïr aux ordres du Roi se rendit incessamment à Anvers, où Christophle Plantin avoit établi depuis quelques années une celebre Imprimerie, de laquelle étoient déja sortis un grand nombre d'excellens Livres. Il y arriva le 15 de May de l'an 1568. Là pendant que Plantin, choisi par le Roi pour imprimer cette Bible, faisoit frapper les poinçons par le fameux Guillaume le Bé qui s'y étoit transporté de Paris, & qu'il lui faisoit fondre les caracteres dont il devoit se servir ; Arias Montanus s'occupa à ramasser tout ce qui lui étoit necessaire pour exécuter cet Ouvrage. Son plan étoit de donner une

nouvelle Edition de la Bible *Polyglotte* de Ximenés, à laquelle il avoit dessein d'ajoûter dans l'ancien Testament les Paraphrases Chaldaïques des Livres Prophetiques & des Agiographes, & dans le nouveau la version Syriaque. Il le distribua en huit volumes, dont les cinq premiers contiennent les mêmes choses que la Bible d'Alcala avec les additions que je viens de marquer, & les trois derniers l'Apparat sacré.

On commença de travailler à cette Edition en 1568. Le premier tome fut achevé le 1. jour de Mars de l'année suivante, & tout l'Ouvrage en 1572. le dernier jour du mois de May. On y emploïa soixante Ouvriers qui ne cesserent point de travailler pendant le cours de ces quatre années. La dépense que fit Philippe II. est immense & digne d'un si grand Prince. Les travaux de plusieurs sçavans hommes, & sur-tout d'Arias Montanus qui en avoit la direction, furent extrêmes. Aussi cette Bible porte-t-elle son nom; on l'appelle plus communément la Bible Roïale, la *Polyglotte* du Roi d'Espagne, parcequ'il en a fait la dépense, la Bible d'Anvers ou de Plantin, parcequ'il l'a imprimée dans cette Ville.

Le titre en est fort simple & tres-modeste : *Biblia Hebraïcè, Chaldaïcè, Græcè & Latinè Philippi II. Reg. Cathol. pietate & studio ad sacro-sanctæ Ecclesiæ usum. Christophorus Plantinus excud. Antuerpiæ.* La datte se trouve à la fin du premier volume ; l'on y lit ce qu'il contient : *Quinque Mosis Libros Hebraïcè, Græcè & Latinè cum Paraphrasi Chaldaïca & Latinis versionibus summa diligentia à Plantino excusos, Benedictus Arias Montanus ex Philippi Catholici Regis mandato Legatus ; à se cum Complutensi & correctissimis aliis exemplaribus collatos recensuit & probavit.* Et de l'autre côté de la page on lit ces paroles en Hebreu : *Cet Ouvrage a été achevé au mois de Nisan de l'année 329. selon la petite supputation*, ce qui revient à nôtre mois de Mars de l'année 1569.

Quoiqu'il ne soit icy fait mention que de quatre langues (il ne s'agit là que de l'ancien Testament) & que cette Edition soit appellée *Quadrilinguis* dans plusieurs Actes qui sont au commencement du premier volume, j'ay crû neanmoins la devoir faire passer pour *Pentaglotte* comme je l'ay marqué dans le titre de cet article, à cause de la version Syriaque du nouveau Testament qui est dans le

cinquiéme tome. Le quatriéme finit par ces paroles : *Hanc quartam & ultimam totius veteris Testamenti partem, Hebraïcè, Græcè & Latinè cum Paraphrasi Chaldaïca & Latinis versionibus .... Christophorus Plantinus excudebat Antuerpiæ pridiè D. Johannis Baptistæ anno Domini* 1570. Et le cinquiéme par celles-cy : *Novum Testamentum Græcè, Syriacè & Latinè summa diligentia à Plantino excusum Ben. Arias Montanus.... à se cum Complutensi & correctissimis aliis exemplaribus collatum recensuit & approbavit. Antuerpiæ Calendis Februarii* 1571.

Il paroît par ce qu'on vient de rapporter, qu'on trouve dans cette Edition l'ancien Testament en Hebreu, en Chaldéen, en Grec & en Latin, & le nouveau en Grec, en Syriaque & en Latin disposé de cette maniere. Les deux pages qui se regardent sont chacune partagées en deux colomnes. Dans l'ancien Testament la premiere colomne de la page qui est à gauche contient le texte Hebreu, à côté duquel dans la seconde colomne est la Vulgate Latine de S. Jerôme, & au bas des deux colomnes on lit la Paraphrase Chaldaïque. La version Grecque des LXX. occupe la colomne

exterieure de la seconde page, & sa traduction Latine l'interieure ; elles ont au dessous d'elles la version Latine de la Paraphrase Chaldaïque, vis à vis par consequent de son texte. Dans le nouveau Testament le Syriaque imprimé dans ses propres caracteres est à la premiere colomne de la page à gauche, & sa version Latine est à la seconde. La version Vulgate est à la colomne interieure de la seconde page à droit, & le Grec est dans l'exterieure. Le Syriaque en caracteres Hebreux tient aussi le bas de toutes les pages.

Le premier tome de l'Apparat sacré fut achevé le 2. Janvier 1572. Il contient une Grammaire Hebraïque, & le Trésor de Pagnin réduit en abregé par François Raphelenge ; la Grammaire Chaldaïque, & le Dictionaire Syro-Chaldaïque de Gui le Fevre de la Boderie ; la Grammaire Syriaque d'André Masius, & son Vocabulaire qu'il a intitulé : *Peculium Syrorum* ; enfin une Grammaire & un Dictionaire Grec, dont on ne marque point l'Auteur, mais dont on dit seulement qu'ils ont été faits par les soins & aux dépens de Plantin.

Le second tome de l'Apparat sacré re-

presente le texte Hebreu de l'ancien Testament en plus petits caracteres que dans les premiers volumes, & le Grec du nouveau, l'un & l'autre avec une version Latine interlineaire. Voici le titre de l'ancien Testament : *Hebraïcorum Bibliorum veteris Testamenti Latina interpretatio, operâ olim Xantis Pagnini Lucensis, nunc verò Benedicti Ariæ Montani Hispalensis, Francisci Raphelengii Alnetani, Guidonis & Nicolai Fabriciorum Boderianorum fratrum collato studio ad Hebraïcam dictionem diligentissime expensa, censorum Lovaniensium judicio examinata & Academiæ suffragio comprobata, ad Regii sacri operis commoditatem & apparatum Christophorus Plantinus Regius Prototypographus Antuerpiæ excudebat.* Le nouveau Testament a ce titre : *Novum Testamentum Græcè cum Vulgatæ interpretatione Latina Græci contextûs lineis inserta. Quæ quidem interpretatio cum à Græcarum dictionum interpretatione discedit, sensum videlicet magis quàm verba exprimens, in margine Libri est collocata atque alia Benedicti Ariæ Montani Hispalensis operâ è verbo reddita, ac diverso characterum genere distincta, Lovaniensium verò censorum judicio & totius Academiæ calculis*

comprobata, in ejus est substituta locum, Antuerpiæ excudebat Christophorus Plantinus Regius Prototypographus 1572. J'ay rapporté ces titres au long, parcequ'ils font connoître les Auteurs de ces versions, & la methode qu'ils y ont observée.

Enfin on trouve dans le dernier tome de l'Apparat sacré imprimé la même année 1572. un Recueil des Idiotismes de la langue Hebraïque, & plusieurs discours dont le premier est de l'interpretation de la Bible, un traité des Poids & des Mesures, la Geographie, les Bâtimens, les Habits & les Ornemens sacrez, la Chronologie, qui sont tous d'Arias Montanus, & qui ont été depuis imprimez séparément in-4°. sous ce titre: *Antiquitates Judaïcæ*: & plusieurs recueils de varietez de leçons faits par divers Auteurs que nous indiquerons dans la suite.

Aprés avoir fait connoître le tems de l'Impression, le contenu de chaque volume, enfin la disposition de l'Ouvrage, il est à propos d'indiquer aussi sur quels Exemplaires les textes & les versions qui le composent ont été imprimez, & ensuite qui sont les Sçavans qui ont contribué à sa perfection.

Le texte Hebreu fut imprimé sur la Bible d'Alcala, on a aussi consulté une Edition d'Allemagne (peut-être celle de Francfort de 1551.) une de Constantinople le Pentateuque *Polyglotte* de 1546. & une Edition de Plantin de 1566. Arias s'est encore servi d'un manuscrit Hebreu des Livres sacrez qui avoit quatre cent ans. Ce texte est mieux ordonné icy que dans l'Edition de Ximenés; les versets y sont mieux distinguez; on a déchargé les mots Hebreux des *lettrines* qui avoient été mises dans l'autre pour marquer à quel terme Latin ils ont rapport, & on y a ajoûté les accens. Comme il n'y avoit que la version Vulgate Latine qui répondît au texte Hebreu, Arias jugea à propos pour l'utilité de ceux qui veulent apprendre la Langue sainte, de donner encore une fois dans un tome séparé le texte Hebreu avec une version Latine interlineaire qui lui répondit exactement. Il n'avoit paru jusqu'alors que quatre versions Latines de ce texte, celle de Pagnin, celle de Munster, celle de Zurich & celle de Chateillon; il choisit la premiere non-seulement parcequ'elle avoit eu l'approbation des souverains Pontifes, mais encore parcequ'elle convenoit mieux

à son dessein. Le titre fait voir que les Sçavans qui prêterent la main à cet habile homme, travaillerent à la rendre encore plus conforme à la lettre. Mais s'étans plus attachés au sens Grammatical qu'à tout autre dans leurs corrections, ils ont rendu leur version en quelques endroits barbare & peu intelligible, & se sont attiré ce reproche: *Quot correctiones, tot corruptiones.* Les racines Hebraïques des mots difficiles sont placées à la marge.

Pour ce qui est des Paraphrases Chaldaïques Ximenés n'osa ou ne jugea pas à propos d'en donner d'autres au public que celle d'Onkelos sur le Pentateuque. Il fit neanmoins traduire en Latin les autres Paraphrases aprés en avoir retranché les fables du Talmud; mais il se contenta de les mettre dans la Bibliotheque d'Alcala. Arias Montanus ne fut pas si scrupuleux, il les fit toutes imprimer, c'est à dire qu'il joignit à celle d'Onkelos, la Paraphrase de Jonathan & celle de Joseph l'aveugle, sans autre précaution que d'en retrancher quelques fables. Il crut même en cela satisfaire au premier dessein du sçavant Cardinal, qui avoit résolu, selon lui, si la

mort ne l'eût prêvenu, de les faire imprimer séparément avec des versions Latines. Le Targum d'Onkelos est imprimé sur l'Edition d'Alcala, & sur celle de Venise. (Il y en avoit quatre principales faites dans cette Ville, on ne marque point laquelle de ces quatre.) [a] Les premiers Prophetes, c'est à dire selon les Juifs, les Livres de Josué, des Juges & des Rois, & ceux d'Esther, de Job, des Pseaumes & de l'Ecclesiaste ont été pris de l'Exemplaire que Masius avoit acheté à Rome, où ce manuscrit étoit passé de la Bibliotheque d'Alcala. Les derniers Prophetes où sont Isaïe, Jeremie, Ezechiel & les douze petits Prophetes ont été imprimez sur un manuscrit qu'Arias avoit apporté d'Espagne, & qui étoit de la Bibliotheque d'Alcala. Les Proverbes, le Cantique des Cantiques & les Lamentations de Jeremie ont été donnez sur une Edition de Venise, à la verité assez corrompuë, mais qui avoit été revûë sur les manuscrits d'Alcala par François Fontaine sçavant Medecin de cette Ville, & tres-versé dans l'Hebreu & le Chaldéen. Arias

a *Franc. Raphelengius Præf. Annot. in Chald. Paraphr. tom. 3. App. sacri.*

Montanus tourna en Latin les Livres qui étoient dans l'Exemplaire de Masius, lequel avoit été mis par l'ordre de Ximenés entre les mains de quelque Sçavant pour être traduit, & qui depuis sa mort avoit été transporté en Italie où Masius l'acheta. Mais il ne fit que revoir sur les textes Hebreux & Chaldéens la version Latine des autres Livres faite autrefois par les Docteurs d'Alcala.

L'Edition d'Anvers n'est qu'une copie de celle de Ximenés, soit pour la version Grecque des LXX. & sa traduction Latine, soit pour le texte Grec du nouveau Testament. Arias Montanus a cependant comparé cette Edition avec une copie faite aux dépens du Cardinal de Granvelle sur l'Exemplaire du Vatican, & sur un de Thomas Morus qui ne contenoit que le Pentateuque, lequel appartenoit alors à Clement Medecin Anglois qui le lui communiqua. A l'égard du nouveau Testament il y a ajoûté les esprits & les accens qui servent quelquefois à en déterminer le sens. Le texte fut imprimé une seconde fois dans le septiéme tome avec une version Latine interlineaire, qui n'est autre que la Vulgate retouchée en quelques endroits par le même Arias,

& renduë plus conforme au texte. Il s'est servi de l'Edition Grecque de Venise de 1518. de celle de Strasbourg de 1545. & enfin du nouveau Testament Grec de Robert Estienne de 1550.

Les Bibles Latines de ce sçavant Imprimeur lui auroient aussi été d'un grand secours pour donner un bon texte de la version Vulgate ; mais soit qu'il apprehenda qu'on lui fît quelque reproche de ce qu'il préferoit le travail d'un homme, qui s'étoit déclaré Calviniste, à l'Edition d'Alcala, soit qu'il se fut engagé à donner tout ce que contenoit cette Edition, il ne fait que la copier dans la Vulgate comme dans le Grec ; il ne cite même aucuns manuscrits sur lesquels il ait revû cette version.

Entre les traductions dont il a enrichi la Bible Roïale, la Syriaque est sans doute la plus considerable. Il y avoit quinze ou seize ans qu'Albert Widmanstadius avoit publié pour la premiere fois à Vienne en Autriche cette ancienne version sur un manuscrit que Moïse de Maredin Prêtre d'Antioche avoit apporté du Levant en Europe. Il s'étoit encore servi d'un autre manuscrit ; car en parlant de son Edition il dit : *Ad duo*

vetustissima exemplaria expressa. Elle fut faite en caracteres Syriaques. On n'y trouve pas [a] l'histoire de la femme adultere, ni le verset 7. du Chapitre 5. de la premiere Epitre de S. Jean. La seconde Epitre de S. Pierre, la seconde & la troisiéme de S. Jean, celle de S. Jude & l'Apocalypse y manquent aussi. Emmanuel Tremelius qui aprés avoir renoncé au Judaïsme suivoit la Communion des Protestans, donna en 1569. une nouvelle Edition du nouveau Testament Syriaque en caracteres Hebreux; il se servit beaucoup d'un Exemplaire manuscrit de la Bibliotheque Palatine; il joignit au texte une version Latine de sa façon qu'il avoit commencée dés l'an 1565. & qui étoit achevée en 1568. comme il le dit dans sa Preface. Gui le Fevre de la Boderie tres habile dans la langue Syriaque se chargea volontiers de l'impression du nouveau Testament en cette langue, lequel il avoit mis en caracteres Hebreux, & qu'il avoit traduit en Latin dés l'an 1567. Il avoit emploïé dix-huit mois à ce travail. Il marque dans sa Preface qu'outre l'Exemplaire de Vienne qu'il a suivi, il a eu encore un fort

a S. *Joan. cap.* 8. v. 1.

ancien Manuscrit que Postel avoit apporté de Syrie [a]. Il est écrit l'an d'Alexandre le Grand 1500. c'est à dire l'an 1188. de J. C. Le Fevre ne dit nulle part qu'il ait fait usage de l'Edition de Tremellius. Ceux qui reprochent à celui-ci d'avoir profité de la version de l'autre, n'ont pas bien compris la pensée de Genebrard [b]; son reproche ne tombe pas sur la version, il n'y a qu'à comparer celles de ces deux Traducteurs pour en reconnoître la difference, mais sur la copie en characteres Hebreux que Tremellius semble avoir pris de celle de le Fevre, quoiqu'il en ait beaucoup changé les points, mais avec si peu de succès, que selon Genebrard, si les Syriens s'avisoient de lire l'Edition qu'il a donnée, ils ne connoîtroient plus leur langue. Ce que j'ay dit jusqu'à present de l'Histoire de la Bible Roïale est presque tout tiré des diverses Prefaces de cet Ouvrage; parlons à present des Sçavans qui ont contribué à l'impression: ce que j'en rapporteray sera pris de differens Auteurs.

Benoist Arias Montano étoit de Frexe-

a En 1550.
b *Lib. 4. Chronol. ad an. 1555.*

nal de la Sierra, c'est à dire de la Montagne d'où il a pris le nom de *Montanus*. Il s'appelle aussi *Hispalensis*, parcequ'il fut élevé dans Seville. Il excelloit dans les Arts & les Sciences ; il avoit une éxacte connoissance de dix langues, surtout de l'Hebreu, du Chaldéen, du Syriaque & de l'Arabe. Dés qu'il fut destiné par le Roy Philippe II. à procurer une nouvelle Edition de la Bible de Ximenés, il s'attacha avec un grand soin à ce travail ; ce qui lui attira la haine de beaucoup d'envieux qui la plûpart n'entendoient pas les langues, & entr'autres celle de Leon de Castro Chanoine de Valladolid, habile d'ailleurs dans l'Hebreu, & qui a écrit un Livre Apologetique pour la Vulgate. Ils accuserent Arias de diverses heresies, & de s'être trop attaché aux interpretations des Rabbins. Il refuta les accusations de ses ennemis par une belle Apologie écrite en Espagnol, & dont le manuscrit se conserve dans la Bibliotheque d'Oxford. Etant cité à Rome pour y défendre sa cause, à grand'peine fut-il absous des accusations qu'on avoit intentées contre lui. Toute la récompense qu'il eut de ses glorieux travaux ne fut autre chose que

la permission de se retirer en Andalousie sa patrie, où il se consola par le témoignage de sa bonne conscience, & par la lecture & la méditation de l'Ecriture sainte [a]. Arias n'eût point d'autre qualité que celle de Docteur en Theologie, de Chapelain du Roy & de Chevalier de S. Jacques, se contentant d'un petit Benefice. Il mourut en 1598. âgé de 71. ans. Nicolas Antonio marque [b] cette mort en 1611. Mais l'Auteur de la Preface sur son Commentaire d'Isaïe imprimé en 1599. nous apprend qu'il n'étoit plus alors en vie. Ce sçavant & pieux Auteur a publié beaucoup d'Ouvrages; mais aucun ne lui fit plus d'honneur que l'Edition de la Bible Roïale, qu'il a enrichie de Prefaces & de la plus grande partie des discours qui composent le dernier tome.

Christophle Plantin natif de Mont-Loüis en Touraine a été un Imprimeur des plus utiles à la Republique des Lettres. Il établit à Anvers une celebre Imprimerie, où selon ce que rapporte Loüis Guicciardin [c], il en coûtoit par jour pour

a *Thuanus in Hist. sui temporis ad an.* 1548. Et Ant. Teissier dans ses Additions aux Eloges des Hommes sçavans, &c.

b *Bibl. nova Hispana.*

c *In Belgia de Antuerpia.*

payer les Ouvriers plus de deux cent écus d'or, & où M. de Thou [a] vit rouler tout à la fois jusqu'à dix-sept presses, d'où il est sorti quantité de bons Livres, & sur-tout la Bible *Polyglotte* à laquelle il travailla. Il l'imprima par l'ordre du Roy d'Espagne sur l'Exemplaire d'Alcala, mais avec beaucoup plus de soin & d'élegance qu'elle ne l'avoit été la premiere fois. Sa Bibliotheque, qui étoit tres-nombreuse, fournit plusieurs Editions de la Bible en Hebreu & en Grec. Philippe II. lui donna la qualité de son premier Imprimeur en consideration de cette entreprise. Mais cette Edition de la Bible lui fut dans la suite aussi préjudiciable, qu'elle lui avoit été d'abord glorieuse; car les Ministres de ce Monarque aïant voulu éxiger avec une excessive rigueur les sommes qu'il lui avoit prêtées, ils faillirent de ruïner Plantin, qui d'ailleurs étoit accablé de dettes. Il vêcut soixante & quinze ans, & mourut à Anvers l'an 1589 [b].

François Raulenghien, en Latin *Raphelengius*, étoit de Lanoi Ville des dé-

a *Lib.* 1. *de Vita sua.*
b Chevillier pag. 58. de l'Origine de l'Imprimerie. *Thuanus Hist. sui temporis ad an.* 1589. La Caille Hist. de l'Imprimerie pag. 46.

pendances de Lille en Flandres [a]. Aprés avoir pris la premiere teinture des Lettres à Gand, il s'adonna au negoce; mais comme il avoit une forte inclination pour les Sciences, aïant trouvé une occasion de continuer ses études, il le fit avec tant d'attachement & de succés, qu'il a eu la réputation d'un des plus sçavans hommes de son tems dans les langues Orientales. Il apprit l'Hebreu à Paris sous le celebre Jean le Mercier, & il enseigna la langue Grecque à Cambrige. Etant à Anvers pour y acheter des Livres, il fit connoissance avec Plantin, & il s'attacha si fort à son Imprimerie qu'il en voulut bien être le Correcteur. Il épousa en 1565. la fille aînée de ce fameux Imprimeur, lequel aïant entrepris la Bible Royale fut aidé par Raphelenge son gendre, qui se chargea de la correction de l'Hebreu, du Chaldéen & du Grec; & selon le témoignage que lui rend Arias Montanus, il y emploïa tous ses soins, toute son industrie, tout son esprit & tout son jugement. Il abregea le Trésor ou Dictionaire Hebreu de Pagnin, qui est imprimé sous le nom d'Epitome dans le pre-

a *Valerius Andreas in Biblioth. Belgica.*

mier volume de l'Apparat ſacré, & le fut depuis in-8°. à Leyde, où il s'étoit retiré. L'emploi de Profeſſeur en Hebreu, dont il y fut pourvû, porte à croire qu'il ſuivoit alors la Communion des Proteſtans. Il ſçavoit fort bien l'Arabe; il l'a enſeigné publiquement à Leyde. Le Dictionaire qu'il en avoit composé ne fut imprimé qu'en 1599. deux ans aprés ſa mort qui arriva lorſqu'il étoit âgé de 58. ans. Erpenius le donna de nouveau au public avec des obſervations en 1613.

Gui le Fevre de la Boderie né à Falaiſe en Normandie avoit acquis une grande connoiſſance dans les langues Orientales, ſur-tout dans la Syriaque. En 1566. il figura en caracteres Hebreux la verſion Syriaque du nouveau Teſtament; il en fit enſuite une traduction Latine qu'il finit en 1567. Dix-huit mois s'écoulerent dans ces travaux. Lors qu'Arias Montano étoit prêt de faire imprimer cette verſion dans la Polyglotte d'Anvers, il demanda de la part du Roi d'Eſpagne à Gui le Fevre de la Boderie ſa traduction Latine; non-ſeulement il la lui accorda, mais il s'offrit même à prendre le ſoin de l'impreſſion de l'une

& de l'autre, & il lui fournit même sa copie figurée en caracteres Hebreux. Il eut part aussi à la revision de la version Latine que Pagnin avoit faite sur le texte Hebreu. Enfin il a enrichi le premier volume de l'Apparat sacré d'un Dictionaire Syro-Chaldaïque. Il étoit en 1584. Secretaire de Monsieur le Duc d'Anjou frere unique du Roi Henri III. & son Interprete dans les langues Etrangeres. Il fut Ambassadeur du Roi en Angleterre depuis 1606. jusqu'en 1610. Je n'ay pû trouver le tems de sa mort.

Nicolas le Fevrè, frere de celui dont je viens de parler, étoit tres-habile dans les langues Orientales; sur-tout il avoit fait une étude particuliere de l'Hebreu. Il fut d'un grand secours à Benoist Arias pendant le cours de l'impression de sa Bible, par la diligence qu'il y apporta & par ses travaux continuels; il transcrivoit les manuscrits; il traduisoit les textes, & il corrigeoit les épreuves. Ces soins lui ont acquis beaucoup de réputation; mais quelque habile qu'il fut, il n'auroit pas transmis son nom à la posterité, s'il n'eut point eu de part à ce grand Ouvrage. On ne sçait point quand il mourut. Il ne faut point le

confondre avec un sçavant Parisien de même nom qui fut Precepteur du Roi Loüis XIII.

Augustin Hunnæus, de Malines en Flandres, Docteur tres-celebre & Professeur Roïal en Theologie dans l'Université de Louvain, y enseigna le Grec & l'Hebreu, dont il avoit une fort grande connoissance. Philippe II. & ensuite Gregoire XIII. le choisirent & le nommerent Censeur & Examinateur de la Bible qui s'imprimoit à Anvers. Il s'acquitta de cet emploi avec beaucoup d'éxactitude. Il revit avec soin & il examina avec un grand travail les textes & les versions, & tous les Ouvrages qui forment l'Apparat sacré. Corneille de Goude aussi Docteur & Professeur dans la même Université lui servit de second dans cette penible occupation. Ils s'associerent Jean de Harlem dont nous allons parler. Hunnæus mourut Chanoine de S. Pierre de Louvain en 1578 [a].

Jean de Guillaume ou de Harlem, ainsi appellé du nom de la Ville où il étoit né, en Latin *Harlemius*, & *de Guillaume*, ou fils de Guillaume qui étoit le nom de son pere, selon l'usage du païs,

a *Valer. Andreas Biblioth. Belgica.*

fut d'abord Licentié en Theologie à Louvain. Il se retira ensuite chez les Jesuites, où il enseigna l'Ecriture sainte & l'Hebreu. C'étoit un homme d'une profonde érudition, & qui possedoit parfaitement les langues Orientales. Il fut un des Censeurs de la Bible d'Anvers. Il avoit ramassé avec soin des varietez de leçons de la Bible Latine qu'il avoit tirées des manuscrits ; il les avoit examinées avec beaucoup de diligence, & les avoit conferées avec l'Hebreu, le Chaldéen, le Syriaque & le Grec. Ce Recueil se trouve à la fin de l'Apparat sacré avec l'Indice de la Bible qui est aussi de sa façon. On l'imprime ordinairement dans les Editions de la Vulgate. Sa mort arriva en 1578 [a].

Guillaume Sirlet que son grand & rare merite a élevé au Cardinalat, étoit de Stilo ville de Calabre. Il possedoit parfaitement les trois langues sçavantes, & avoit acquis une grande connoissance dans les Lettres divines & humaines. Il mourut âgé de 71. ans en 1585 [b]. On a imprimé dans le dernier tome de l'Apparat sacré ses Notes sur les diverses leçons du Pseautier Grec.

a *Alegambe Biblioth. Scriptorum S. J.*
b *Nicolo Toppi Bibliotheca Napoletana.*

André Maes, en Latin *Masius*, natif de Lenniac prés de Bruxelles, a été l'un des plus grands personnages de son siécle. Outre les langues vulgaires de l'Europe qu'il sçavoit parfaitement, il étoit bien versé dans les Orientales, sur-tout dans la Syriaque qu'il avoit apprise à Rome en 1553. de Moïse de Maredin Prêtre d'Antioche. Plusieurs Auteurs rapportent qu'il fut appellé par Philippe II. à Anvers pour y travailler avec Arias Montano à l'Edition de la Bible qui s'y imprimoit. Cependant Arias dans sa Preface n'en dit mot; il marque seulement qu'il fournit un Dictionaire & une Grammaire Syriaque qui se trouvent dans le premier volume de l'Apparat sacré. On peut juger de son merite & de sa capacité par l'Ouvrage achevé & plein d'érudition qu'il a écrit sur le Livre de Josué, & qui ne fut imprimé qu'un an aprés sa mort. Il n'avoit que quarante ans lorsqu'en 1572. il mourut d'hydropisie à Zuenar au païs de Cleves, aprés de longs services rendus à Guillaume de Cleves en qualité de l'un de ses premiers Ministres [a].

a *Thuanus ad an.* 1572. Teissier dans ses Additions. *Valerius Andreas in Bibl. Belgica.*

Guillaume Canter né à Utrecht d'une famille noble, eut pour Précepteur George Mecropedius homme tres-habile à former la jeunesse. Il étudia quatre ans à Louvain sous Corneille Valere. A l'âge de seize ans il vint à Paris; là sous Jean Dorat Professeur Roïal en Grec, il apprit cette langue, à laquelle il s'attacha plus qu'à la Latine. Il fit de si grands progrès dans les Sciences, & il donna au public un si grand nombre de beaux Ouvrages, qu'il merita d'être mis au rang des plus sçavans de son siécle. On voit dans le dernier volume de l'Apparat sacré deux petits Livres dans lesquels il a recüeilli des varietez de leçons de la Bible Grecque. Il auroit sans doute fait part au public de beaucoup d'écrits plus considerables, si la douleur qu'il conçût des troubles des Païs-bas ne l'eût enlevé du monde à la fleur de son âge, car il n'avoit que trente ans lorsqu'il mourut à Louvain en 1575. Jacques Auguste de Thou [a] en parlant de Jean Livineius de Gand, dit qu'aprés qu'il eut donné avec Guillaume Canter tous ses soins à l'Edition Grecque de la Bible de Plantin, il s'emploïa à Rome au même travail. Les

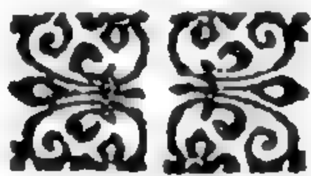
a *Hist. sui temp. ad an.* 1599.

Biblio-

Bibliothequaires de Flandres [a] ne marquent point cette circonstance lorsqu'ils parlent de ces grands hommes.

François Lucas de Bruges, Licentié en Theologie dans l'Université de Louvain, & Doyen de l'Eglise de S. Omer, étoit tres-habile dans les langues Grecque, Latine, Hebraïque, Syriaque & Chaldaïque. Il eut soin avec Arias Montano & plusieurs autres Sçavans de l'Edition de la Bible Roïale. La Preface generale n'indique pas la part qu'il y eut; peut-être contribua t-il au travail de Jean de Harlem qui étoit son ami particulier, & sous lequel il avoit étudié pendant sept ans les langues Orientales. C'étoit assez son genie, & il a fait paroître ce goût dans plusieurs excellens Ouvrages qu'il a publié depuis, & qui lui ont acquis la réputation d'un bon Critique. Il mourut en 1619 [b].

a *Swertius, Valerius Andreas.*
b *Val. Andreas. Ibidem.*



IX. La Bible de Raimondi en dix Langues.

JEan-Baptiste Raimondi Italien étoit tres-instruit des langues Orientales, & *Pietro della Valle* [a] lui a rendu ce témoignage d'avoir fait revivre dans l'Europe le goût de ces langues, sur-tout de l'Arabe qui étoit presque perdu, & d'avoir trouvé le moïen de les imprimer d'une maniere facile & tres-élegante. Ce sçavant homme forma le dessein de donner une Bible en dix langues, lorsqu'il n'y avoit gueres plus de dix ans que la Bible d'Anvers étoit achevée, c'est à dire de joindre aux quatre qui sont dans cette Edition des versions dans les six langues principales qui ont cours dans le Levant. L'Auteur expose lui-même son projet, il en marque les motifs, & il indique les secours qu'il avoit pour l'executer. Il s'explique de tout cela dans une Epitre Dedicatoire adressée au Pape Paul V. qu'il a mise à la tête d'une Grammaire Arabe imprimée à Rome l'an 1610. sous ce titre: *Liber*

a *Antiquit. Eccl. Orient. pag.* 161.

Tasriphi. Compositio est senis Alemami. Traditur in eo compendiosa notitia conjugationum verbi Arabici ; & qui est inserée toute entiere cy-aprés dans les preuves.

Gregoire XIII. (dit l'Auteur dans cette Preface) animé d'un grand zele de répandre la lumiere de l'Evangile dans les païs éloignez, fonda dans Rome plusieurs Colleges pour les Etrangers. Il y établit aussi une celebre Imprimerie, qui devoit être fournie de differens caracteres des langues de toutes ces Nations, pour servir à l'impression de quantité de Livres soit de Religion ou autres, surtout des Grammaires & des Dictionaires de chacune de ces langues. Pour venir à bout d'un si grand dessein, le Pape en confia la conduite au Cardinal Ferdinand de Medicis ; & afin de lui donner plus d'autorité, il le déclara Protecteur des affaires d'Ethiopie & des Patriarchats d'Alexandrie & d'Antioche. J'avois l'honneur, continuë-t-il, de vivre dans la maison de ce grand Cardinal, qui me procuroit tous les secours dont j'avois besoin pour mes études. Il me mit, tout indigne que j'en fusse, à la tête d'une Compagnie qu'il avoit for-

mée de personnes tres-distinguées par leur science, & principalement par la connoissance qu'elles avoient des langues. Le dessein de cette Compagnie fit échoüer celui que des gens qui vivoient dans des païs fort éloignez (*de Rome où Raimondi écrivoit cecy*) avoient formez d'un projet presque semblable, par le seul desir de paroître, quoiqu'ils n'eussent pas les moïens de l'executer. (*S'il veut parler du Psautier* Hexaglotte *que Joseph Scaliger avoit deßein de publier à Leyde, il étoit en état de le publier, car il n'ajoûtoit que la version Syriaque au Psautier Pentaglotte d'Augustin Justiniani; mais peut-être s'étoit-il vanté de donner toute une Bible en six langues, ou n'avoit-il pas les differens caracteres de ces langues.*) Ils se désisterent de leur entreprise, lorsqu'ils sçûrent que nous étions bien pourvûs de tous les secours qui leur manquoient.

En effet le Cardinal de Medicis, qui en tout s'est rendu digne de l'illustre nom qu'il porte, étoit tres-magnifique : il n'épargnoit rien d'ailleurs lorsqu'il s'agissoit des affaires & de l'honneur du S. Siege ; c'est-pourquoi il envoïa d'habiles gens de tous côtez dans le Levant pour chercher avec soin les Livres qui

traitoient de toutes ſortes de ſciences, écrits dans les diverſes langues des Nations qui habitent ces contrées ; de ſorte qu'en peu de tems il en eut un fort grand nombre. Il me les donna pour les examiner ; je les conſerve encore comme un précieux tréſor. (*Si l'on a la curioſité de connoître ces Livres, on en trouvera le Catalogue à la page 250.* Novæ Bibliothecæ mſſ. Librorum, &c. *que le Pere Labbe publia en 1653. Ces Livres ont ſans doute été mis depuis dans la Bibliotheque Vaticane, du moins il s'y en trouve quelques-uns.*) Il me chargea, pourſuit Raimondi, du ſoin de figurer les caracteres de chacune de ces langues, & de les faire graver. Il voulut de plus qu'outre les Grammaires Chaldaïques & Arabes, les Oeuvres d'Avicenne, les Elemens d'Euclide & les Livres les plus utiles des Auteurs anciens écrits en Arabe, je fiſſe imprimer inceſſamment les quatre Evangiles en cette langue avec leur verſion Latine. Il y en eut trois mille exemplaires de tirez, afin que la parole de Dieu ſe répandît promptement dans tout l'Orient ; ce qui fut executé avec autant de bonheur que de promptitude. *Je n'ay point trouvé de Livre Arabe ſorti de cette*

Imprimerie, appellée Typographia Medicea, *avant l'an* 1591. *sçavoir ces quatre Evangiles en Arabe, dont on fit une seconde Edition la même année, à laquelle on ajoûta une version Latine qu'on attribuëra avec plus de vrai-semblance à Jean-Baptiste Raimondi qui étoit tres-capable de faire cette traduction, qu'à Gabriel Sionite, comme a fait Walton; car ce Maronite n'avoit alors que quatorze ans. Voici les autres Livres qui y furent imprimez : en* 1592. *un Alphabeth Arabe, la Grammaire de Ibn Albagiabi dite* Caphiah, *& la Geographie de l'Anonyme Arabe de Nubie : en* 1593. *les Oeuvres d'Avicenne en Arabe, qui s'appelle dans cette langue Albohaly Ibn Sena : en* 1594. *le Mißel Chaldéen à l'usage des Maronites en caracteres Syriaques, commencé en* 1592. *& fini en* 1594. *les treize premiers Livres d'Euclide traduits du Grec en Arabe par Nassir Eddin de Tusi; & en* 1596. *une autre Grammaire Arabe de Mahomet Ibn Davvoud Alsanhagi, appellée* Giarumia. Possevin (*lib.* 9. *cap.* 25. *Biblioth. Seleucæ*) nomme ces mêmes Livres excepté le Missel. Mais il ajoûte qu'on prépare une Edition des Actes des Apôtres & des Epitres de S. Paul, de quelques Grammaires & Di-

ctionaires avec une version Latine, &c. *Il semble qu'on ait cessé d'y travailler alors, car le Livre intitulé*, le Livre du Ministre, *qui sert à celui qui répond à la Messe & qui est en Syriaque, fut imprimé à Rome cette même année* ex Typographia linguarum externarum apud Jacobum Lunam. *En 1610. Raimondi fit encore imprimer le Livre d'Alemami intitulé*, Liber Tasriphi, *dont je copie presque tout cet article.*

J'entrepris, ajoûte Jean-Baptiste Raimondi, de plus grandes choses pour satisfaire aux desirs de sa Sainteté, selon les obligations de l'emploi qui m'avoit été confié ; car je formay la résolution d'imprimer avec les textes & les versions qui sont en quatre langues dans la Bible d'Anvers, d'autres versions dans les principales langues du Levant ; ce qui formoit une Bible *Polyglotte* en dix langues. J'eusse ajoûté de plus à chacune sa Grammaire & son Dictionaire. Je me flattois que cette Bible porteroit avec plus de justice le nom du souverain Pontife, que ne faisoit celle d'Anvers le nom du Roi d'Espagne. Je pouvois executer ce dessein avec beaucoup de facilité ; car j'avois en mon pouvoir tous les caracteres fondus par d'excellens Ou-

vriers, & tous les manuscrits necessaires pour cette entreprise. Sur ces entrefaites arriva la mort de Gregoire XIII. (le 10. de Mars de l'an 1585.) Peu de tems aprés je me vis privé de la protection du Cardinal de Medicis; car François de Medicis Grand Duc de Toscane étant mort sans enfans (en 1587.) Ferdinand son puisné qui n'étoit point engagé dans les Ordres sacrez, se dépoüilla de la pourpre pour prendre le gouvernement des Etats de son frere.

Me défiant de mes forces, sur-tout depuis que je me voïois privé dans l'espace de vingt années de tous ceux qui composoient la Societé dont j'ay parlé, je ceday enfin à la necessité; il fallut interrompre mes projets; je ne les abandonnay pas neanmoins entierement, dans l'esperance que la divine Providence feroit naître une occasion favorable pour executer un Ouvrage si necessaire à l'Eglise & si utile à tant de Nations. Je vois avec joie que cet heureux moment est arrivé, depuis que le Tout-puissant vous a élevé sur le Siege de S. Pierre. (*Il parle au Pape Paul V.*) A l'exemple de vos prédecesseurs, vous n'avez d'autres vûës que la gloire & l'honneur de toute l'E-

glise. *L'Auteur aprés avoir marqué en détail ce que ce Pape a déja executé de grand & de magnifique dans Rome, ajoûte ensuite :* Comme j'avois une parfaite connoissance de la grandeur du genie du Cardinal du Perron, je crus que je ne pouvois mieux faire pendant qu'il étoit encore à Rome, que de lui communiquer toutes mes pensées touchant cette entreprise. Aprés qu'il m'eût dit, ce dont j'étois déja bien persuadé, que vôtre Sainteté étoit toute disposée à entreprendre de grandes choses, il ajoûta qu'il l'avoit entretenu de ce projet, & que vous l'aviez approuvé; mais que vous croïez que pour faire un édifice solide, il falloit commencer par imprimer les Grammaires & les Dictionaires, ce que ce grand Cardinal avoit trouvé tres-sage. C'est dans cette vûë, ajoûte-t-il, que je donne au public ce Livre en Arabe avec une traduction Latine.

Comme cette histoire est peu connuë aussi bien que l'Auteur dont je n'ay pû apprendre ni le lieu de la naissance, ni le tems de la mort, j'ay crû faire plaisir au Lecteur de la rapporter un peu au long. Les rares talens de ce grand homme seroient ensevelis dans l'oubli sans

ce détail, qui occupe presque toute son Epitre Dedicatoire. Il est surprenant que parmi les Livres dediez à Paul V. rapportez dans les additions à Ciaconius on ait omis celui-ci.

Il est fait aussi mention de cette *Polyglotte* dans *Nova Bibliotheca mss. Librorum* du P. Labbe pag. 254. Il ne nomme point celui qui étoit chargé de cette Edition, mais voici le titre de l'Ouvrage : *Biblia sacra tota hisce linguis decem*, Latina *Vulgata*, Græca *cum propria interpretatione Latina è regione*, Hebræa *cum interpretatione Latina*, Chaldaïca *cum interpretatione Latina*, Arabica *cum interpretatione Latina*, Ægyptiaca *& Latina*, Æthiopica *& Latina*, Armena *& Latina cum Apparatu Grammaticarum & Lexicorum omnium prædictarum linguarum.* Dans ce Catalogue qui est plein de fautes on a sans doute omis, Syriaca *& Latina*, Persica *& Latina*, qui sont les deux versions qui manquent pour faire le nombre des dix que promet le commencement du titre. Le Latin, le Grec, l'Hebreu & le Chaldéen étoient déja imprimez dans la Bible d'Anvers ; je vais rapporter les autres versions qui se trouvent dans la Bibliotheque du Vatican,

avec le nom des Auteurs qui les citent. Corneille de la Pierre [a] parle de la Bible en Syriaque & en Arabe qu'il a consultée. (Le nouveau Testament Arabe & Syriaque que Raimondi avoit fait écrire à Rome par quelque Maronite, se conserve dans la Bibliotheque de Medicis à Florence.) Athanase Kircher [b] fait mention du Pentateuque, du Psautier & du nouveau Testament en Copte, & [c] de la Bible en Armenien. Job Ludolphe [d] marque le Pentateuque, les Livres de Josué, des Juges, de Ruth, les quatre des Rois, Isaïe & le nouveau Testament en Ethiopien. Le Pere Labbe [e] rapporte dans le Catalogue des Livres qu'on devoit imprimer *in Typographia Medicea*, les quatre Evangiles en Persan, qui devroient être dans la Bibliotheque Vaticane, dans laquelle cependant M. l'Abbé Renaudot m'a assuré qu'ils ne s'y trouvent plus, quoiqu'il soit à présumer qu'aprés la mort de Jean-Baptiste Raimondi on y transporta tous les Livres que le Cardinal de Medicis avoit fait

a *Præf. Comm. in XII. Proph.*
b *Cap. 8. Prodromi Coptici pag. 189. 192. 193.*
c *Ibid. cap. 5. pag. 129.*
d *Pag. 298. Comment. Hist. Æthiop.*
e *Pag. 257. novæ Bibl. mss. Librorum.*

acheter dans le Levant, & qu'il avoit confié à ce sçavant homme.

X. La Bible de Bertram en trois Langues, appellée communément la Polyglotte *de Vatable.*

IL parut à Heidelberg en 1586. une Edition de la Bible, ou plutôt des Livres de l'ancien Testament en trois langues, en Hebreu, en Grec avec deux versions Latines, l'ancienne de S. Jerôme, & une nouvelle de Xantes Pagnin rangées sur quatre colomnes au bas desquelles se trouvent les Notes attribuées à Vatable, ce qui fait qu'on lui en a donné le nom. Il n'y a point de Preface qui indique le nom de celui qui a procuré cette Edition. On voit seulement dans le titre que le tout a été conferé sur la Bible de Ximenés (qui a été suivie pour l'Hebreu & pour le Grec) & qu'on a ajoûté aux marges des Notes de Vatable, les idiotismes & les racines des mots Hebreux qui étoient difficiles. Cette Edition est en deux volumes in-folio. Dans la colomne exterieure est

placé le texte Hebreu, & la version Grecque des LXX. dans l'interieure ; au milieu se trouve la version de Pagnin à côté de l'Hebreu dans la seconde colomne, & dans la troisiéme la Vulgate à côté du Grec qui occupe la quatriéme. On pourroit croire à en juger par les differens frontispices qui paroissent à la tête de divers Exemplaires qu'il y a eu plusieurs Editions de cette Bible, dont la premiere seroit de 1586. *Ex officina Sanctandreana*, la seconde de 1599. *Heidelbergæ*, & la troisiéme de 1616. *Ex officina Commeliniana*, sans compter quelques autres rapportées dans des Catalogues peu exacts. Aprés avoir examiné avec soin trois Exemplaires de ces années-là, j'ay trouvé que c'étoit page pour page, mot pour mot, lettre pour lettre, la même Edition dont on a changé le bas du titre. Je fais cette remarque pour ceux qui sont curieux des differentes Editions de la Bible, afin qu'ils n'achetent pas deux fois le même Livre. On conviendra plus aisément de ceci, lorsqu'on fera attention que Jerôme Commelin, dit de Saint-André, qui étoit de Doüay dans l'Artois, & qui d'abord s'étoit établi en France, avoit de-

puis transporté son Imprimerie à Heidelberg. Ainsi *Heidelbergæ, ex officina Sanctandreana, ex officina Commeliniana*, ces trois indications désignent le même Libraire.

On appelle cette Bible la *Polyglotte* de Vatable, à cause qu'on y a fait entrer les Notes qui lui sont attribuées. On verra dans la suite si le titre que je lui donne ne lui convient pas mieux. Tout le monde sçait que ces Notes sont en partie de ce celebre Professeur Roïal dans la langue Hebraïque à Paris. Dans les explications qu'il faisoit de vive voix à ses Ecoliers, il avoit parcouru tous les Livres du texte Hebreu. Bertin le Comte un de ses disciples fut chargé par Robert Estienne de ramasser tout ce qu'on avoit écrit des explications de ce sçavant homme, & c'est ce qui compose le fond de ses Notes; mais comme le Comte avoit du penchant pour les sentimens nouveaux de Calvin qui commençoient alors à se répandre en France, il en remplit les Notes de Vatable. Ce sçavant Professeur en fut si outré, qu'il entreprit Robert Estienne qui venoit d'imprimer ces Remarques [a] dangereuses

a *En* 1545.

ſous ſon nom, avec la verſion Vulgate Latine, & une autre nouvelle & plus élegante, mais ſans nom d'Auteur. C'eſt la même appellée de Zurich, parce-qu'elle fut publiée en cette Ville l'an 1543. La mort de Vatable arrivant en 1547. termina ce procez.

Eſtienne en eut un autre au ſujet de cette Edition avec les Docteurs en Theologie de la Faculté de Paris, qui l'attaquerent vivement à cauſe des hereſies qu'on avoit fouré dans les Notes de Vatable. Ce Libraire leur répondit avec beaucoup de feu, & au lieu de déſavoüer les ſentimens qu'on y reprenoit & qui contenoient la vraie doctrine de Calvin, il voulut les défendre, & même les juſtifier dans ſes Cenſures imprimées ſans nom de lieu en 1548. Il ſe ſoûtint quelque tems par le credit de Pierre du Chaſtel Grand Aumônier de France, qui le protegeoit à cauſe de ſon merite & des excellens Ouvrages qui étoient ſortis de ſon Imprimerie. Ainſi il eut le tems de publier en 1549. la ſeconde Edition du nouveau Teſtament Grec, & en 1550. la troiſiéme; enfin en 1551. les Oeuvres de S. Juſtin en Grec qui eſt le dernier Ouvrage qu'il ait imprimé en France. La

même année il publia en Grec & en Latin un petit in douze intitulé : *Elementa Religionis Christianæ*, dans lesquels il fait profession de suivre les sentimens de Calvin. Il n'y a point marqué le lieu de l'impression ; c'étoit sans doute à Geneve, où il s'étoit alors retiré. Il entreprit en 1556. une nouvelle Edition de la Bible de Vatable ; mais ce qui paroîtra bizare, c'est qu'au lieu de la version de Zurich qu'il avoit mise dans l'Edition de 1545. lorsqu'il vivoit encore dans la Communion de l'Eglise, il imprimât dans celle-ci étant alors à Geneve la version de Pagnin sçavant Dominicain, dont il dit avoir un Exemplaire retouché par l'Auteur. Peut-être que le texte de Pagnin convenoit mieux avec les Notes de Vatable, ou que ceux de Geneve ne goûtoient pas la traduction de Zurich. Les Notes sont bien plus amples dans cette seconde Edition, où l'on ajoûte beaucoup de moralitez, & peu de Notes litterales. C'est cette seconde Edition que l'on a suivie dans la Bible d'Heidelberg.

L'on ne feroit aucune difficulté de reconnoître Jerôme Commelin pour l'Auteur de cette Edition, comme il en est en effet l'Imprimeur. Il étoit sçavant

dans les langues Grecques & Latines; mais il ne paroît pas qu'il ait eu aucune teinture de l'Hebreu. L'entreprise au reste n'étoit pas bien difficile, car on n'a fait que joindre à l'Hebreu & au Grec de l'Edition d'Alcala, la Bible de Vatable qu'Estienne avoit publiée en 1556. On pourroit encore attribuer cette Edition à Frederic Sylburge, qui s'attacha, selon que le rapporte Melchior Adam dans la Vie de ce Sçavant, à revoir & à corriger les anciens Auteurs Grecs & Latins que Vechel & Commelin imprimoient. Quoique cette conjecture semble bien fondée, je me flatte cependant que celles que je vais proposer sur l'Auteur de cette Impression paroîtront plus plausibles, sur-tout lorsqu'on en aura vû les preuves. Ce sont de ces faits qui sont de peu de consequence, mais qu'on n'est pas fâché de sçavoir lorsqu'il n'en coûte que la lecture de peu de lignes pour les apprendre.

Corneille Bonaventure Bertram, à qui j'attribuë ce travail, nâquit d'une famille honnête à Toüars dans le Poitou, ville appartenante au Duc de la Tremouille. Il étudia premierement à Paris le Grec sous Hadrien Turnebe & sous Jean Stra-

celius ; & il apprit l'Hebreu sous Angelo Canini qui entendoit parfaitement les langues Orientales. Delà étant allé à Toulouse, & depuis à Cahors, il s'attacha à l'étude du Droit ; & cependant avec le secours de François Roaldez Professeur de Droit en cette Université, il acheva d'acquerir une parfaite connoissance dans la langue Hebraïque.

S'étant échappé en 1562. des mains de ceux qui le poursuivoient dans une sédition, il se retira à Geneve. Deux ans aprés en 1564. il remplit la Chaire de Professeur en Hebreu, vacante par l'absence d'Antoine Rodolphe le Chevalier ; il y enseigna cette langue l'espace de dix-huit ans. En 1575. il fit imprimer le Trésor de Pagnin augmenté de ses Observations, de celles de Jean le Mercier & de Rodolphe le Chevalier, la comparaison de la langue Hebraïque avec l'Araméene ou Chaldaïque, & un Commentaire de la Police des Juifs, qui passe pour le meilleur de ses Ouvrages. C'est le jugement du sçavant Jacques Auguste de Thou [a].

En 1584. aprés avoir eu la principale part dans la revision de la Bible Fran-

a *Hist. sui temporis ad an.* 1594.

çoise qui ne fut imprimée à Geneve qu'en 1588. il se retira de cette ville à cause des troubles qui s'y éleverent. Il voïagea quelque tems dans le Palatinat, & il se fixa en 1587. à Frankental, où il exerça le Ministeriat. Il quitta ce poste pour s'en aller à Lausane, où Mrs de Berne lui offrirent une Charge de Professeur, qu'il exerça jusqu'à sa mort arrivée l'an 1594. C'est dans la Preface de l'Ouvrage qu'il a intitulé *Lucubrationes Francktallenses* qu'il nous apprend ces circonstances, lesquelles semblent favoriser mes conjectures. Bertram étoit tres-versé dans l'Hebreu, le Grec & le Latin; il se trouve en 1585. & 1586. sans emplois & dans le Palatinat. Celui qui a donné cette Edition se sert de la Bible Latine de Vatable imprimée à Geneve, où Bertram avoit demeuré 24. ans. On ne trouve alors aucune personne en ce païs-là capable de cette entreprise que François du Ion qui étoit Professeur à Heidelberg; mais comme il n'en dit mot dans le Livre qu'il a fait de sa Vie, où il entre dans un grand détail de tout ce qu'il a fait; il y a tout lieu de croire qu'il n'a eu aucune part à cette Edition. Sylburge ne sçavoit point d'Hebreu; ainsi

ma conjecture que je ne donne que comme telle, me paroît assez bien fondée.

XI. *La Bible de Wolder en trois Langues.*

DAvid Wolder Ministre Lutherien a fait imprimer en 1596. à Hambourg par Jacques Lucius une Bible en trois langues, en Grec, en Latin & en Allemand. Il a suivi pour le Grec l'Edition de Venise de 1518. ou celle de Strasbourg de 1545. qui en est une copie. On y trouve deux versions Latines, la Vulgate & celle de Pagnin, avec la traduction Allemande de Luther qu'il avoit retouchée pour la derniere fois en 1545. Cette Bible, qui est en quatre volumes, n'a été imprimé qu'une fois. Cependant si nous en croïons les Catalogues des Libraires, on en comptera jusqu'à trois Editions; car outre celle-ci qui est en trois langues, ils en marquent deux *Tetraglottes* imprimées à Hambourg, l'une par Lucius en 1596. & l'autre *ex Bibliopolio Commeliniano* en 1603. Pour la composer on a mis à la tête une Bible Hebraïque qu'Elias Hutter, dont nous par-

lerons plus amplement dans les deux articles suivans, avoit fait imprimer par le même Lucius en 1587. La singularité de cette Edition & son peu d'utilité en retarda sans doute la vente. Car Hutter s'étoit avisé de distinguer dans tous les mots Hebreux, les lettres radicales ou essentielles à la racine, de celles qui ne le sont pas, & qu'on appelle serviles. Il ne marque celles-ci que par divers traits, laissant vuide le corps de ces lettres. Mais ces distinctions s'apprenant en tres peu de tems, on a regardé comme une dépense inutile de se procurer une pareille Edition. Les Libraires donc pour s'en défaire l'on joint à la *Triglotte* de Wolder, afin d'en composer une Bible en quatre langues, contre l'idée que l'on a d'ordinaire des Bibles *Polyglottes*, dont les textes & les versions sont rangez dans les mêmes pages, ou du moins dans celles qui se regardent, à côté les uns des autres. Dans cette vûë ils ont intitulé le premier volume de cette prétenduë *Tetraglotte* : *Bibliorum quadrilinguium Tomus I. Textus Hebraïcus eleganti & majusculâ characterum formâ, ad facilem sanctæ linguæ & Scripturæ intelligentiam primo intuitu litteræ radicales* plenæ

& nigræ, *& serviles, deficientes & quiescentes* vacuæ *situ & colore distinguuntur.* Ce qui est le vrai titre de l'Edition de la Bible Hebraïque de Hutter. Le second tome a celui-ci: *Sacrorum Bibliorum tomus secundus trilinguis, Græcus, Latinus & Germanicus, editus studio Davidis Walderi, 5. vol. fol. Hamburgi excudebat Jacobus Lucius* 1596. On a encore changé le titre dans la troisiéme Edition qui est aussi supposée que la seconde, le voici: *Opus quadripartitum sacræ Scripturæ, continens sacra Biblia quadruplici linguâ Ebraïcâ, Græcâ, Latinâ & Germanicâ, 5. vol. fol. Hamburgi, in Bibliopolio Commeliniano* 1603. On ne s'étend pas davantage sur cet Ouvrage, ni sur son Auteur, dont on n'a pû découvrir autre chose que ce qu'on vient de rapporter.

XII. Bible de Hutter en six Langues.

Elie Hutter s'est fait connoître sur la fin du XVI. ou au commencement du XVII. Siécle par les differentes *Polyglottes* qu'il a publiées. La premiere qui a paru de sa façon est une Bible en six lan-

gues imprimée à Nuremberg en 1599, dont les quatre premieres sont copiées sur la Bible d'Anvers, sçavoir l'Hebreu, le Chaldéen, le Grec & le Latin, la cinquiéme est la version Allemande de Luther. Pour la sixiéme les Exemplaires varient selon les Nations ausquelles ils sont destinez ; car les uns ont la version Sclavone de l'Edition de Wittemberg, les autres la Françoise de Geneve, les troisiémes l'Italienne aussi de Geneve, & les quatriémes la version Saxone faite sur l'Allemande de Luther. Il n'y a eu d'imprimé dans cette forme selon ces quatre dernieres traductions que le Pentateuque, les Livres de Josué, des Juges & de Ruth. Les six langues occupent les deux pages qui se regardent, les trois premieres la page qui est à gauche, & les trois dernieres celle qui est à droite. Je n'ay point autre chose à dire sur ce Livre ; car quoique Elie Hutter ait donné un volume de Lettres sur ses Polyglottes, je n'en ay pû neanmoins tirer rien d'historique ; en effet elles ne contiennent que des éloges. Cet Auteur a aussi donné un Psautier & le nouveau Testament en Hebreu, en Grec, en Latin & en Allemand ; mais son principal

Ouvrage & le plus complet est celui dont je vais parler.

XIII. Nouveau Testament de Hutter en douze Langues.

CEtte Polyglotte contient plus de versions qu'aucune autre qui ait paru jusqu'à present ; mais excepté le Grec, la version Latine & la Syriaque, toutes les autres sont du XVI. Siécle. Elles sont rangées deux à deux les unes sous les autres sur six colomnes ; le texte Grec & cinq versions se trouvent dans la page à gauche, & les six autres versions dans celle qui est à droite. On voit d'abord dans la gauche le premier verset de l'Evangile de S. Matthieu en Syriaque, en Hebreu, en Grec à côté l'un de l'autre, & au dessous le même en Italien, en Espagnol & en François. Ce verset en Latin, en Allemand & en Bohemien occupe le premier rang parallele des trois colomnes qui remplissent la page droite, & enfin au dessous il est en Anglois, en Danois & en Polonois. Le second verset, le troisiéme & ainsi des autres, sont dans le même ordre. Elie Hutter

Hutter a imprimé le *Syriaque* ſur l'Edition de Tremellius de 1569. il a ſuppléé l'hiſtoire [a] de la Femme adultere & le paſſage [b] des trois Témoins celeſtes, les quatre Epitres Canoniques & l'Apocalypſe qu'il a traduits du Grec en Syriaque. La *verſion Hebraïque* eſt auſſi de lui; il la fit, comme il le dit [c], dans l'eſpace d'une année. Le *texte Grec* eſt pris des Editions communes. L'*Italien* eſt de l'Edition de Geneve de 1562. L'*Eſpagnol* de la verſion de Caſſiodore Reyna de 1569. Le *François* de la verſion de Geneve de 1583. Le *Latin* des Editions ordinaires de la Vulgate. L'*Allemand* de la verſion de Luther. Le *Bohemien* de l'Edition de 1593. L'*Anglois* de celle de 1562. Le *Danois* de celle de 1589. & enfin le *Polonois* de l'Edition de 1596. Cette Polyglotte en deux volumes in-folio ou en quatre volumes in-quarto a été imprimée à Nuremberg en 1599. On ne dit rien davantage de cet Auteur, dont on n'a pû rien apprendre que ce qu'on vient de lire.

a *Joan.* 12. 1.
b 1. *Joan.* 5. 7.
c *In Præf. Epiſt. S. Pauli.*

XIV. Bible d'André de Leon en six Langues.

ANdré de Leon natif de Zamora ville du Roïaume de Leon en Espagne, s'étoit retiré chez les Clercs Reguliers appellez Mineurs. Comme il possedoit bien les langues Orientales, il résolut de revoir la Bible d'Anvers, & même d'en donner une nouvelle Edition. Outre le texte Hebreu & les Paraphrases Chaldaïques corrigées avec soin, elle devoit contenir la version Grecque des LXX. imprimée à Rome en 1587. avec sa traduction Latine de 1588. & la Vulgate Latine suivant l'Edition de Rome de 1592. le Syriaque des quatre Epitres Canoniques & de l'Apocalypse; enfin la version Arabe de toute la Bible avec une interpretation Latine. Voilà le plan que cet Auteur donne lui-même de son Ouvrage dans la Lettre [a] qu'il en écrivoit en 1628. à M. le Jay, d'où j'ay tiré tout ce qui compose cet article.

Ce sçavant Religieux étoit persuadé que les Paraphrases Chaldaïques avoient

a V. les pr uves.

été tres-corrompuës. Il croïoit que toutes les Editions que l'on en avoit donné jusqu'alors étoient fort éloignées de leur premiere simplicité, parceque les Juifs les avoient remplies des Fables du Talmud, & d'impietez sacrileges. Il ajoûte que les Rabbins en coupant certaines dictions & en changeant certaines syllabes en d'autres, y avoient fait tant de corruption, qu'il n'y avoit presque aucun passage dans le nouveau Testament qu'ils n'eussent détourné à un autre sens, sur-tout faisant application de ces endroits à leur captivité. Il dit que par une providence particuliere il a rétabli ces Paraphrases dans leur pureté originelle, avec le secours principalement d'un excellent Exemplaire tres-correct qui étoit écrit en caracteres Syriaques. Le Pape Gregoire XIII. l'avoit confié avec plusieurs Livres Orientaux à Jean-Baptiste Raimondi, dont j'ay parlé dans l'article neuviéme. Cet Exemplaire, selon André de Leon, étoit pur & entier, parcequ'il n'avoit point passé par les mains des Juifs, qui d'ailleurs ne sçachant pas lire les caracteres Syriaques, n'auroient pû les corrompre; qu'il avoit par consequent conservé sa pureté

primitive, & enfin qu'il est infiniment favorable à la Religion Chrétienne. L'Auteur en cite plusieurs exemples. J'ay mis, continuë t-il, entre les mains du Pape Paul V. ces Paraphrases ainsi rétablies, ausquelles j'ay joint une nouvelle traduction Latine. J'ay fait la même chose du texte entier du nouveau Testament Syriaque, aprés avoir ajoûté à l'Edition d'Anvers les parties qui ne s'y trouvoient pas. Il avoit eu sans doute communication du Manuscrit que les Maronites avoient apporté depuis quelque tems à Rome (dont parle Beyerlinc [a] auquel on l'avoit montré) qui contenoit les Livres qui manquoient dans l'Edition de Vienne, sur laquelle on avoit imprimé jusqu'alors le nouveau Testament Syriaque.

Le Pape chargea le Cardinal Bellarmin de cette affaire. Aussi-tôt il assembla le Prefet des études du College des Maronites de Rome & les plus sçavans Juifs de cette Ville, afin qu'ils examinassent si ces sortes de Manuscrits ne seroient point corrompus, & aprés avoir reconnu qu'ils sont entiers, ils se rendissent à la verité & abandonnassent leurs erreurs. On leur

a *Præf. in Biblia Antuerp.* 1616.

accorda du tems pour faire cet examen ; aprés lequel ils assurerent que ces Manuscrits étoient fideles encore qu'ils ne fussent pas favorables à leurs sentimens. Aussi se trouvoient-ils conformes & au texte Hèbreu & à la version Vulgate. Aprés qu'on eut bien tout pesé & tout meurement éxaminé, André de Leon obtint la permission de faire imprimer son Ouvrage. Le Pape même offrit d'en faire la dépense à ces deux conditions, qu'il changeroit de nom, qu'il porteroit le nom du Souverain Pontife au lieu de celui du Roi d'Espagne : *Dummodo non appellaretur Biblia Regia sed Pontificia*, & qu'on n'y ajoûteroit pas la version Arabe avec son interpretation Latine. Leon n'y pût consentir, parcequ'il souhaitoit ces deux choses avec le plus d'ardeur. Ainsi il ne se rendit ni aux prieres qu'on lui fit, ni aux desirs de la gloire qui lui en reviendroit, ni aux autres avantages qu'il en pouvoit esperer. Il alla trouver le Roi d'Espagne Philippe III. son Prince, qui lui assigna aussi-tôt une pension & même de fort grands fonds pour les frais de cette Edition ; mais sa mort qui arriva le 31. jour de de Mars de l'an 1621. fut cause que ses Ministres n'executerent point ses volontez.

Il lui fallut donc chercher d'autres protecteurs. Il communiqua son dessein au Cardinal Barberin neveu du Pape Urbain VIII. [a] & son Legat *à latere* auprés de Philippe IV. Ce Cardinal lui promit que s'il lui confioit son Ouvrage, il le feroit mettre sous la presse aussi-tôt qu'il seroit de retour à Rome. Sur cette assurance André de Leon lui donna les cinq premiers tomes de la Bible d'Anvers qui contiennent le texte de toute la Bible, dont il avoit chargé les marges de ses corrections ; il y avoit ajoûté les Livres Syriaques qui manquoient dans le nouveau Testament. Ces volumes, dit-il, sont à present entre les mains de nôtre Reverend Pere General, jusqu'à ce que sa Sainteté m'ordonne d'aller à Rome pour les y faire imprimer ; mais mon grand âge & mes infirmitez y seront de grands obstacles.

Ce bon Religieux écrivoit ce détail à Guy Michel le Jay, qui venoit d'entreprendre un dessein à peu prés semblable, afin de le dissuader de publier les Paraphrases Chaldaïques de la maniere

a Il avoit succedé en 1623. à Gregoire XV. qui n'avoit tenu le S. Siege que deux mois & demi depuis la mort de Paul V.

qu'elles se trouvent dans la Bible d'Anvers, parceque, dit-il, les Juifs en triompheront, que cette publication empêchera qu'ils ne reconnoissent leurs erreurs, & qu'en 16 . le Pape l'avoit défendu sous peine d'anatheme. Il desapprouve dés le commencement de sa Lettre le parti qu'avoit pris le Jay d'imprimer dans sa Polyglotte le Grec des LXX. & le Latin de la Vulgate sur la Bible Roïale préferablement aux Editions que les souverains Pontifes avoient fait publier à Rome depuis environ 40. ans, avec défense qu'on en imprimât d'autres que celle-là dans la suite. Ces raisons ne toucherent point le Jay, comme nous l'allons voir dans l'article suivant, son Edition étoit peut être trop avancée lorsqu'il reçût cette Lettre pour y faire ce changement.

André de Leon lui promet sur la fin de sa Lettre que dans peu de tems il lui envoïera son Ouvrage, à condition qu'il sera imprimé sous son nom, & qu'on suivra le plan qu'il s'est proposé; qu'à l'égard du nombre des Exemplaires qu'il pouvoit prétendre, il s'en rapporte entierement à sa generosité. Enfin il lui marque qu'il attend réponse, & en même

tems la version Latine de l'Arabe qu'on doit imprimer, afin de l'examiner & de connoître si elle est conforme au texte Hebreu & à la Vulgate. Cette Lettre est dattée de Madrid du 29. Juillet 1628.

XV. La Bible de le Jay en sept Langues.

CEtte Bible a quelque chose de si grand & de si majestueux, que la forme extraordinaire du papier & la beauté des caracteres attire d'abord les yeux de ceux même qui ne peuvent pas lire la plûpart des langues qui la composent. L'on ne doit donc pas être surpris du témoignage avantageux qu'en rendit le Pere Morin, lorsqu'il n'y en avoit encore que quelques volumes d'imprimez. » La pieté, dit-il [a], & la magnificence » d'un Bourgeois de Paris, qui est venu » à bout d'un si difficile Ouvrage, l'a » emporté sur l'entreprise du Cardinal » de Ximenés toute heroïque qu'elle » fût; elle a même surpassé celle d'un » Roi aussi puissant qu'étoit Philippe II.

Quoiqu'on n'en ait commencé l'Edi-

[a] *Exercit. 1. in Pentat. Samar. pag. 6. Edita 1631.*

tion qu'en 1628. neanmoins le projet en avoit été fait plusieurs années auparavant ; car on ne peut douter que ce ne soit de lui dont parle le celebre Jacques Auguste de Thou dans la Lettre [a] qu'il écrivit le 3. May de l'année 1615. à Sebastien Tengnagel Bibliothecaire de l'Empereur ; voici comme il s'exprime. Nos Libraires préparent une nouvelle « Edition de la Bible où les Paraphra- « ses Chaldaïques seront plus exactes « que dans celle d'Alcala, & dans celle « d'Anvers. Ils y ajoûteront les versions « Syriaques & Arabes de l'ancien & du « nouveau Testament, avec des tradu- « ctions Latines. Le Cardinal du Perron « presse l'Ouvrage ; il m'a même enga- « gé dans cette entreprise. «

Il n'est pas extraordinaire que ce Cardinal forma ce dessein, aprés les conferences qu'il avoit euës à Rome depuis 9. ans avec Jean-Baptiste Raimondi, dont j'ay parlé dans le IX. article. Ce sçavant Italien qui cherchoit une occasion favorable pour faire éclorre le vaste projet qu'il avoit medité sous le Pontificat de Gregoire XIII. fit une nouvelle tentati-

a *Apud Lambecium tom. 1. de Biblioth. Vindobon. pag.* 160.

ve [a] auprés du Pape Paul V. qui la communica au Cardinal du Perron ; ce qui fut la cause & le sujet de leurs conferences.

Le retour de ce Prelat en France où il fut rappellé de son Ambassade de Rome sur la fin de l'année 1607. fit encore échoüer ce dessein. Mais on ne peut douter que Raimondi ne s'ouvrit aussi à François Savari de Breves successeur de ce Cardinal. Il revenoit de Constantinople où il avoit demeuré plus de quatorze ans en qualité de Resident du Roi Tres-Chrétien à la Porte, & ensuite quatre ans & plus en celle de son Ambassadeur. Dans ce long séjour il s'appliqua à l'étude des langues Orientales, & sur tout de l'Arabe. En étant parti en 1605. il parcourut dans l'espace de prés de deux ans les principaux lieux du Levant ; il passa par Alep, Tripoli, le Mont-Liban, Jerusalem, Alexandrie, Memphis & visita les côtes d'Afrique. Son voïage fut imprimé en 1628. Il y remarqua tant d'ignorance parmi les Chrétiens de ces Contrées, qu'en étant extrêmement touché il résolut de les secourir lorsqu'il le pourroit. Comme il passoit d'Afrique en

a *Vers l'an* 1607.

France, il reçût un ordre de la Cour de se rendre à Rome pour y faire auprés du Pape les mêmes fonctions qu'il venoit de faire auprés du Grand Seigneur. Sur les ouvertures que lui donna Raimondi, il crut avoir trouvé une occasion favorable de procurer une instruction salutaire aux Chrétiens d'Orient. Il fit aussi-tôt frapper par d'habiles Ouvriers des poinçons des caracteres Syriaques, Arabes & Persans.

En 1613. Vittorio Scialac, qui avoit traduit en Arabe par l'ordre de ce pieux & sçavant Ambassadeur le Livre Italien de Bellarmin intitulé : *Dottrina Christiana*, qui est un petit Catechisme, le fit imprimer par Estienne Paulin Eleve de Raimondi dans l'Imprimerie de M. de Breves, appellée à la fin du volume : *Typographia Savariana.* L'année suivante il sortit de dessous la même presse un Psautier Arabe destiné à l'usage des peuples du Levant ; & afin qu'il fut aussi utile à ceux de l'Europe, il joignit à plusieurs Exemplaires une version Latine *è regione*, de la même maniere qu'il l'avoit déja pratiqué dans le Livre précedent. Il avoit travaillé avec Gabriel Sionite à ces deux traductions. Ces heu-

reux commencemens n'eurent pas alors d'autre suite à Rome.

Marie de Medicis aïant ôté le soin de l'éducation de Gaston de France frere unique du Roi au Colonel Ornano [a] pour avoir desobéï à Sa Majesté, elle la voulut confier à une personne d'une experience aussi consommée qu'étoit Savari de Breves. Elle lui ordonna donc de revenir en France pour le metre auprés de son second fils en qualité de son Gouverneur. Cet habile homme allié [b] à Jacques Aug. de Thou, l'amour & les délices des gens de Lettres, comme il en étoit le Patron & le Protecteur, lui avoit communiqué tous ses desseins. Ce grand homme plein de zele pour les Sciences, & pour tout ce qui pouvoit contribuer à leur perfection, engagea son illustre allié à éxécuter à Paris ce qu'il avoit projetté à Rome. Il lui conseilla donc avant son départ de se bien fournir d'Originaux, & d'amener avec lui des personnes capables d'en faire part au public.

Sergio Risi Maronite Patriarche d'Antioche étoit à Rome depuis quelques an-

a Siri, *Memorie Recondite tom. 5. pag. 608.*

b Il avoit épousé Anne de Thou fille d'Augustin de Thou President au Mortier, ainsi cousine germaine de Jacques Auguste.

nées ; il avoit apporté avec lui un Exemplaire de la Bible Syriaque qu'il avoit lui-même écrit, qui a passé depuis dans la Bibliotheque du Vatican. On y conservoit déja l'ancien Testament Arabe écrit en Egypte il y avoit plus de trois cens ans [a], par un Grec ou par un Melchite. Erpenius dit [b] que cette version avoit été composée par des Chrétiens Arabes. Le Cardinal Antoine Carafa [c] l'avoit acheté des deniers du Pape Gregoire XIII. dans le College des Maronites de Rome, & l'avoit mise au Vatican. Il y a tout lieu de croire que c'étoit cet Exemplaire que l'Ambassadeur de France avoit dans sa Bibliotheque, dont parle Sionite ; car selon la description qu'on fait de l'un & de l'autre, ils ne contenoient que les Livres de l'ancien Testament. Corneille de la Pierre qui a fait de si gros Commentaires sur les saintes Ecritures, fait mention [d] de ces deux Exemplaires de la Bible Syriaque & Arabe qui sont dans la Bibliotheque du Vatican, dont il s'est même servi en travaillant sur les petits Pro-

a *Gabr. Sionita in Præfat. Psalt. Syr.*
b *In Præf. Pentat. Arabici.*
c *Georg. Amiræ in Præf. Gramm. Syriacæ.*
d *In Præfat. in Prophetas minores.*

phetes. Pour les Paraphrases Chaldaïques qu'on avoit dessein de publier dans la nouvelle Polyglotte, je ne sçay d'où l'on les devoit tirer. Il n'étoit pas alors question du Pentateuque Samaritain, il n'avoit pas encore paru dans l'Europe. Le premier qu'on y a vû est sans doute celui qu'apporta en 1618. Achille Harlay de Sancy à son retour de Constantinople, où il avoit été Ambassadeur du Roi aprés M. de Breves.

Ce sçavant homme obtint du Pape Paul V. avant son départ de Rome le manuscrit Arabe du Vatican, mais il ne pût avoir le Syriaque de Sergio Risi. Pour satisfaire son ami & son allié, il engagea Gabriel Sionite & Jean Hesronite deux sçavans Maronites du Mont-Liban à l'accompagner en France, afin d'y travailler à la Bible *Polyglotte*. Le premier rapporte que le Cardinal du Perron tres-zelé Promoteur des Lettres, ne trouvant personne en France pour enseigner le Syriaque, avoit fait trouver bon au Roi que M. de Breves fit instance auprés du Pape pour l'amener afin de remplir cette Chaire. Ils arriverent à Paris sur la fin de l'année 1614. Le President de Thou les y reçût, comme il faisoit les gens de Lettres,

avec beaucoup d'affabilité, ainsi qu'ils le témoignerent depuis [a]. Pour les faire subsister le Roi leur donna à chacun, à la recommandation de M. de Breves, une pension annuelle de six cens livres, dont le Brevet fut expedié le 4. jour de Janvier de l'année 1615. Celle du premier fut augmentée en 1619. jusqu'à deux mille livres. Il fut aussi nommé Professeur Roïal à la place d'Estienne Hubert qui avoit été envoïé par le Roi à Maroc l'an 1612.

Ces deux Maronites commencerent à se faire connoître à Paris, en y faisant imprimer une Grammaire Arabe [b]. Ils se crurent obligés de la dédier au Cardinal du Perron & à Jacques Auguste de Thou, comme les premices de leurs travaux; à ces deux grands hommes, dis-je, qui avoient pris, comme ils le disent dans cette Dedicace, la résolution de publier une Bible en plusieurs langues.

Mais comme on ne pût obtenir de Sergio Risi son manuscrit Syriaque, & que la mort de M. de Thou survint le 17. May 1617. on abandonna ce projet, & l'on ne songea plus qu'à donner au public une Bible Arabe avec une version

a *In Præfat. Geographiæ Nubiensis.*
b L'Epitre Dedicatoire est du 7. Janvier 1616.

Latine. C'est ainsi qu'en parloit cette année-là Jean Melchior Madere dans un discours public qu'il fit comme Professeur en Arabe sur la beauté & sur l'utilité de cette langue. *Gabriel Sionite*, dit-il, *& Jean Hesronite deux sçavans Maronites du Mont-Liban, vont donner une Bible en Arabe avec leur version Latine.* Il ajoûtoit ensuite, qu'*elle étoit déja sous la presse.*

Sionite faisoit cette année-là un voïage à Rome à la suite de l'Archevêque d'Ausch, sous prétexte d'aller confronter les difficultez de ses Originaux; mais si nous en croïons Vitré [a], il ne rapporta aucune utilité de son voïage. M. de Breves qui avoit compté qu'à ses heures de loisir il feroit des traductions Latines de quelques-uns de ses manuscrits Orientaux, & qu'il les publieroit, connut par experience sa lenteur & son peu d'amour pour le travail; il se dégoûta entierement de lui, & n'y eut plus aucune confiance, de sorte qu'il abandonna même le dessein de la Bible Arabe.

Alors les Maronites eurent recours au Clergé de France qui étoit assemblé à Blois [b]. Ils lui presenterent une Requête

a *Dans ses preuves litterales.*
b *En* 1619.

dans laquelle ils exposoient que [a] « M. de Breves les aïant fait venir de Rome « à Paris pour traduire la Bible de la lan- « gue Arabique en Latin, & aïant mis « fin à cet Ouvrage, ils ne demandoient « autre récompense sinon que leur la- « beur ne fût point inutile ni infruc- « tueux, & qu'il fût imprimé pour l'uti- « lité du public, pour le bien & l'hon- « neur de l'Eglise & de la Religion Ca- « tholique; que partant ils supplioient « l'Assemblée de contribuer à l'impres- « sion de cette traduction » Le Clergé leur accorda leur demande, & leur assigna un fond de huit mille livres pour être emploïé à cette Edition, comme on le voit dans l'extrait du procez-verbal de cette Assemblée, que je rapporte assez au long dans les preuves à cause qu'il n'est pas imprimé; mais ce fut à condition qu'elle se feroit par la direction & la conduite des personnes de leur corps qu'elle leur nomme, sçavoir Bertrand d'Eschaux Archevêque de Tours, Jean Davy du Perron Archevêque de Sens frere du Cardinal de ce nom [b], Charles de Balsac Evêque de

a Extrait du procez-verbal de l'Assemblée du Clergé de 1619.

b Mort le 5. Septembre 1618.

Noyon, Jean Camus de Pontcarré Evêque de Seez, & le Sieur de Saint Jean Promoteur de l'Assemblée.

Fronton du Duc sçavant Jesuite, qui devoit rendre compte de l'Impression qu'on avoit fait de quelques volumes des Oeuvres de S. Jean Chrysostome dont il avoit eu le soin, & du profit desquels on devoit composer le fond destiné aux Maronites, ajoûte dans sa Lettre [a] écrite le 15. de Janvier 1621. au Bibliothecaire de l'Empereur, que « les » deux Maronites qui enseignent l'Arabe à Paris, & qui en cette qualité tou- » chent douze cens livres de pension, » ont eu depuis peu un present considerable du Clergé pour imprimer avec » le texte Arabe de la Bible la version » Latine qu'ils ont commencée, & que » le Clergé en fera la dépense. Erpenius [b] assure en 1622. que ces Maronites, dont il marque le nom, travailloient à traduire en Latin la version Arabe des Livres sacrez.

Sionite aprés avoir langui pendant deux ans de maladie, publia en 1625. un Psautier Syriaque avec sa traduction La-

a *Apud Lambecium tom. 1. de Biblioth. Vindob. pag. 163.*
b *In Praef. Pentat. Arabici.*

tine, sur trois manuscrits dont l'un lui avoit été envoïé par George Maronio Archevêque de Nicosie. Il se plaint fort ameretement dans la Preface de ceux qui avoient diverti ou qui s'étoient appliqué les fonds qui avoient été destinez par la derniere Assemblée du Clergé pour l'impression de cette Bible. Il ajoûte qu'il ne s'en tiendra pas à ce Psautier qu'il avoit fait imprimer à ses dépens, aussi-bien que la version Latine du Geographe de Nubie; que si les facultez le lui permettoient, ou s'il se presentoit quelque Mecenas, il feroit tant par ses travaux que l'Arabe & le Syriaque iroit de pair avec le Grec & l'Hebreu dans toute l'Europe. Il semble que le Pere Sirmond ne faisoit pas attention à ce Psautier, car il en avoit sans doute connoissance lorsqu'il mandoit [a] au même Bibliothecaire de l'Empereur en 1626. qu'il ne paroissoit encore rien de la Bible Arabe & Syriaque que les Maronites devoient publier.

Quoique Gabriel Sionite fut venu à Paris pour y travailler aux versions & à l'impression de la Bible en Syriaque & en Arabe, cependant depuis prés de dou-

a *Apud Lambecium. Ibid. pag.* 164.

ze ans qu'il y demeuroit il n'avoit fait part au public que de ce Psautier dont on vient de parler. Ainsi on se desabusa, dit Vitré [a], des belles promesses qu'il avoit faites jusqu'alors ; ses pensions furent retranchées en 1626. d'autant plus que n'aïant point d'écoliers qui vinssent écouter ses leçons, il ne faisoit aucune fonction de son emploi de Professeur Roïal en Syriaque & en Arabe. Dans cette disgrace il songeoit à se retirer à Rome, où il avoit envoïé sur la fin de l'Automne de cette année plusieurs caisses où étoient ses versions & ses originaux. Mais pour le faire sortir de France avec plus de bien-séance & plus d'honneur, les Romains le firent demander au Roi par le Cardinal Spada, & par le Nonce Bagny. Ce fut sous le prétexte qu'on devoit l'emploïer à l'Edition de la Bible Arabe à laquelle le Pape Urbain VIII. faisoit travailler depuis deux ans. Le Roi par Lettres Patentes du 20. de Juin 1627. lui accorda la permission d'aller pour quelque tems à Rome, il lui conservoit même ses appointemens de Professeur Roïal dont il joüiroit absent comme present ; mais la Chambre des

[a] *Dans ses preuves litterales.*

Comptes aïant refusé de verifier ces Lettres Patentes, le voïage de Sionite fut rompu.

C'étoit-là la situation où se trouvoit le Maronite, lorsque Guy Michel le Jay Parisien, Avocat de la Cour, qui joüissoit d'un assez riche patrimoine, prit la résolution avec un courage plus digne d'un Roi que d'un particulier de reprendre le grand dessein de la Bible Polyglotte qui avoit été autrefois projetté, & qui avoit si souvent manqué. Il y eut sans doute bien de la témerité dans cette entreprise, & l'évenement ne l'a que trop justifié; car quoique les facultez de le Jay fussent assez amples, il n'avoit pas d'ailleurs tous les secours necessaires pour la faire réüssir. Il falloit faire une prodigieuse dépense pour les caracteres, sur-tout des langues Orientales, dont il vouloit publier les versions. On ne voit pas qu'il fut muni de beaucoup de manuscrits Orientaux. Il ne devoit pas sur la parole de Sionite qui lui promettoit tout, s'engager mal à propos dans de si grands frais, car il n'étoit pas en état de connoître si ce Maronite étoit sincere. En effet on ne reconnoît nulle part qu'il eut quelque teinture des langues

Orientales. On lit bien dans Colomiés qu'*il étoit tres-versé dans les langues Orientales*; ce qui l'a porté à le mettre dans sa Gaule Orientale page 263. au nombre de ceux qui ont illustré la France par ces sortes de connoissances. Mais Valton [a] d'où Colomiés a tiré l'extrait qu'il rapporte, n'en dit mot. S'il étoit permis d'ajoûter foi à un ennemi déclaré sur ce qu'il dit contre son adversaire, on croiroit qu'il y eut quelque motif d'interest dans cette entreprise. Sionite [b] a reproché plusieurs fois à le Jay qu'il se flattoit d'un profit de quatre cens mille livres qu'il s'attendoit de retirer de la vente de cette Bible. Quoiqu'il en soit il se sentit assez de courage pour en entreprendre l'Edition & en faire les frais; même malgré tous les obstacles qui survinrent pendant le cours de l'impression, il a eu la gloire d'en être venu à bout.

Le Jay choisit d'abord Antoine Vitré pour son Imprimeur, & lui ordonna de préparer tout ce qui étoit necessaire pour travailler à cette Edition. Vitré fit graver, comme il le dit lui-même dans ses preuves litterales, &c. par le Bé fils du

a. *Prolegom. IV.* §. 8.
b. Dans son Factum & dans ses Réponses.

fameux Fondeur qui avoit travaillé pour la Bible du Roi d'Espagne, les caracteres Hebreux, Chaldéens, Grecs, Latins & les lettres Italiques : Jacques Sanlecques grava les caracteres Samaritains, Syriaques, poinçons, matrices & lettres, & frappa partie des matrices Arabes sur les poinçons du Roi qui étoient alors à M. de Breves : il frappa encore toutes les matrices de l'Arabe sur les poinçons de Sionite, le tout aux dépens de le Jay. On inventa aussi une nouvelle fabrique de papier qui a paru si auguste, qu'il a conservé depuis le nom de *carta Imperialis*. L'on désigne cette Bible par differens noms ; tantôt elle porte celui de la *Polyglotte de le Jay*, parcequ'il y dépensa [a] cent mille écus ; tantôt on l'appelle *la grande Bible* ou *la Polyglotte de Paris*, ou *de Vitré*, parcequ'il l'imprima dans cette Ville.

Le plan de M. le Jay étoit le même que celui qu'on s'étoit proposé l'an 1615. Il vouloit non-seulement publier une nouvelle Edition de la Bible d'Anvers, mais aussi il y ajoûtoit la version Arabe de tous les Livres sacrez, & la Syriaque

[a] Lettres de confirmation de Noblesse données à M. le Jay. *V. les preuves.*

de l'ancien Testament avec celle des quatre Epitres Canoniques & de l'Apocalypse qui n'étoit pas dans la précedente ; toutes ces versions devoient être accompagnées d'une interpretation Latine. Il ne songeoit pas alors à y faire entrer le texte Hebreu-Samaritain. » Du commencement on m'avoit mandé, dit » Claude Fabry de Peiresc au Pere Morin [a], que M. le Jay ne prétendoit pas » se prévaloir du Pentateuque Samaritain en l'Edition de sa grande Bible, » que pour en enrichir des notes sur son » texte Hebraïque aux endroits les plus » difficiles où les diverses leçons pour» roient être plus considerables. Mais le Cardinal de Berulle qui avoit d'abord fort approuvé cette entreprise, & qui fut chargé [b] dans la suite par le Pape Urbain VIII. d'en éxaminer la disposition, de s'assurer de la fidelité des versions qui en faisoient une partie considerable, & de lui faire connoître tous les préparatifs qu'on faisoit pour cette Impression ; ce pieux Cardinal, dis-je, détermina M. le Jay à faire entrer dans sa Bible *Polyglotte* le Pentateuque Hebreu-

a *Epist. 36. antiq. Eccl. Orient. pag.* 180.
b *Præfatio Bibl. Paris. circa finem.* V. les preuves.

Samaritain,

Samaritain, ou le texte Hebreu écrit en caracteres Samaritains, different en quelques endroits de celui des Juifs.

Jean Morin sçavant Prêtre de l'Oratoire, qui avoit le premier déchiffré l'Exemplaire de ce Pentateuque que le R. Pere de Harlay de Sancy de la même Congregation, depuis Evêque de S. Malo, avoit donné [a] à la Bibliotheque de la Maison de l'Oratoire de Paris où il demeuroit, fut chargé par le Cardinal de Berulle son Superieur de faire imprimer ce Livre, & de le traduire en Latin, comme il l'écrit à Jerôme Aleandre vers le mois d'Avril 1628 [b]. Il venoit d'achever l'Edition Grecque de la Bible qu'il avoit faite sur celle de Rome, selon l'ordre qu'il en avoit reçû de l'Assemblée du Clergé de 1626. Ce n'étoit pas d'abord son dessein d'y joindre la version Samaritaine, dont il n'avoit que quelques feüillets que lui avoit envoïé de Rome *Pietro della Valle :* mais comme il l'écrit [c] à ce curieux Voïageur,

a *En 1610.*

b *Pag. 141. Antiquit. Eccl. Orient.* Editionem Pentateuchi Samaritani jussu illustrissimi Cardinalis Berulli meditor. *Cette Lettre est sans datte ; mais la réponse qui suit étant du 1. May 1628. on peut juger que la Lettre avoit été écrite vers le commencement d'Avril.*

c *Ibidem pag. 195.*

F

aïant reçû assez à tems son manuscrit, il prit la résolution de le communiquer tout entier au public. Il est le premier qui ait parlé du Pentateuque Samaritain depuis S. Jerôme.

Vitré commença cet Ouvrage vers le mois de Mars de 1628. car André de Leon écrivoit [a] de Madrid sur la fin du mois de Juillet de cette année, qu'il avoit vû une feüille imprimée de cette *Polyglotte*. Les broüilleries qui survinrent & les lenteurs affectées de Gabriel Sionite pendant le tems de l'Impression, en retarderent le progrès, de sorte qu'elle ne fut achevée qu'en 1645.

Cet Ouvrage, qui est plus considerable que les précedens, m'engage à entrer dans un plus grand détail. Afin d'en avoir d'abord une premiere idée, j'en vais rapporter le titre; j'indiqueray ensuite les parties dont il est composé, & enfin je marqueray quels sont les Sçavans qui ont aidé M. le Jay pour l'achever entierement. Voici le titre : *Biblia Hebraïca, Samaritana, Chaldaïca, Græca, Syriaca, Latina, Arabica. Quibus textus Originales totius sacræ Scripturæ, quorum pars in Editione Complutensi, dein-*

a *Ibidem pag.* 131. V. les preuves.

de in Antuerpiensi Regiis sumptibus extat : nunc integri ex manuscriptis toto fere orbe quæsitis exemplaribus exhibentur. (en neuf tomes divisez en dix volumes.) *Lutetiæ Parisiorum excudebat Antonius Vitré MDCXLV.* Comme il n'est point fait mention dans ce titre de Guy Michel le Jay, mais seulement à la fin de la Preface & dans l'Inscription en stile appellé par quelques-uns Lapidaire qui suit le titre, j'en vais tirer les paroles qui suffisent pour faire connoître la part qu'il a eu à ce grand Ouvrage : *Regnante Ludovico XIV. Felici, Triumphatore, Adeodato, Regis ætatem & Regni molem Regente Anna Austriaca, Augusta, sapientissima ac piissima Regina, Principis ac subditorum Matre optimâ, Gallia .... Augustos Regis seculorum Codices, sacras Paginas septeno idiomate personantes .... æterno immortalitatis templo appendit, summo perennitatis auctori, offerente & consecrante Guidone Michaële le Jay, dat, dicat, vovet.*

Il y a ensuite deux Prefaces, la premiere écrite sous le nom de M. le Jay qui l'a signée le 1. d'Octobre 1645. où l'Auteur rend un compte assez succinct de cet Ouvrage. Quoiqu'elle soit écrite d'un stile fort diffus, & qu'elle soit assez

longue, neanmoins elle n'instruit pas assez le Lecteur de plusieurs circonstances qui regardent cette Edition, sur lesquelles il semble qu'on ait gardé un silence affecté. Ce que l'Auteur y dit du texte Hebreu, lui a attiré plusieurs écrits de la part de ceux qui se sont crû obligez d'en prendre la défense, & sur-tout de Valerien de Flavigni Docteur de Sorbonne & Professeur Roïal en la langue Sainte. La seconde Preface, qui est du Pere Morin, traite de ce qui concerne le texte & la version des Samaritains. Ce sçavant soûtient ici les mêmes sentimens qu'il avoit avancez soit dans sa Preface de l'Edition Grecque des LXX. soit dans ses Exercitations sur le Pentateuque Samaritain. Il continuë à lui donner la préference sur celui des Juifs qu'il croit corrompu. Ses sentimens ont été combattus par differentes personnes, entre lesquelles s'est distingué Jean Henri Hottinger, qui le premier publia ses Exercitations Anti-Moriniennes l'an 1642. à Heidelberg.

La Bible de le Jay qui est divisée en neuf tomes, peut être considerée comme formant deux corps, dont le premier qui en comprend cinq distribuez en six

volumes, n'eſt qu'une copie ou une ſeconde Edition de la Bible d'Arias Montanus avec quelques additions dans le cinquiéme tome; c'eſt à dire que les quatre premiers tomes contiennent l'ancien Teſtament en Hebreu, en Chaldéen, en Grec & en Latin, de la même maniere que les quatre premiers de la Polyglotte de Philippe II. & dans la même diſpoſition. Pour le cinquiéme tome qui eſt partagé en deux volumes, il contient le nouveau Teſtament Grec, Latin & Syriaque qui compoſe le 5. tome de la Bible d'Anvers; mais on a ajoûté les quatre Epitres Canoniques, & l'Apocalypſe en Syriaque, auſſi-bien que tout le nouveau Teſtament en Arabe. Le ſeul changement que l'on a fait dans la diſpoſition de ce tome, c'eſt qu'à la place du texte Syriaque qui eſt au bas des pages en caracteres Hebreux dans l'Edition précedente, on a mis dans celle-ci la verſion Arabe avec ſon interpretation Latine. Le ſecond corps renferme dans les quatre derniers tomes l'ancien Teſtament en Syriaque & en Arabe, avec les traductions Latines: outre cela le Pentateuque & la verſion des Samaritains, qui n'ont qu'une ſeule verſion Latine qui leur réponde.

Aprés ce que j'ay rapporté tant de la souscription de la Preface que de l'Inscription qui la précede, l'on ne peut douter que l'Auteur de cette Bible Polyglotte ne soit Guy Michel le Jay, qui n'épargna ni soin ni dépense pour réüssir dans une si grande & si difficile entreprise, à laquelle il semble qu'un particulier ne devoit pas penser. Il y eut de deux sortes de personnes qui l'aiderent, les unes de leurs conseils & de leur protection, les autres mirent la main à l'ouvrage. Entre ceux-ci Valerien de Flavigni [a] nomme Philippe d'Aquin qui fut chargé de l'impression du texte Hebreu & Chaldéen; le Pere Morin qui fit imprimer les deux Pentateuques Samaritains avec sa version Latine; Gabriel Sionite qui eut soin des textes Arabe & Syriaque & de leurs traductions Latines, dont il en avoit fait une partie, l'autre étant de Jean Hesronite [b]; Jerôme Parent, qui revit ce qui étoit imprimé avant l'an 1637. du Samaritain, du Syriaque & de l'Arabe; & Abraham Ecchellensis (d'Eckel) qui ne publia que le Livre de Ruth dans ces deux dernie-

a *Epist. 1. de hac Editione, pag.* 9. V. les preuves.
b *Vitré dans ses preuves litterales.*

tes langues avec une seule vesion Latine, & le second ou plutôt le troisiéme des Machabées en Arabe; mais il revit les textes Syriaques & Arabes avec les versions Latines que Sionite avoit fait imprimer avant le même tems. De Flavigni ajoûte qu'à l'égard du Grec & du Latin on en abandonna le soin à des Correcteurs gagez & sans nom, au moins, dit-il, je ne les connoissois pas.

Adrien Baillet dans la vie manuscrite de Godefroi Herman son compatriotte, son protecteur & son ami, qu'il a composé sous des noms empruntez, raconte que ce sçavant Chanoine de Beauvais avoit travaillé dans sa jeunesse à la *Polyglotte* de Paris. En effet son nom se trouve à la fin de la Preface de cette Bible parmi ceux qui y ont eu quelque part, mais on ne marque pas ce qu'il a fait. Voici ce qu'en dit son Historien qui l'a pû sçavoir de lui-même: « L'on pourra comprendre encore mieux de « quelle étenduë étoit la capacité de ce « jeune Professeur de 23. ans [a], si l'on « sçait que dés-lors il travailloit con- « jointement avec M. le Jay, & plusieurs «

[a] Il enseignoit en 1640. & 1641. la Philosophie pour être de la Maison de Sorbonne.

» Sçavans de cinquante & de soixante
» ans à l'Edition de la Bible Polyglotte
» de Vitré, qui sortit de la presse en dix
» grands volumes au mois d'Octobre de
» l'an 1645. Il revoïoit particulierement
» le texte Grec; & M. le Jay n'oublia
» point dans le témoignage de la recon-
» noissance qu'il en vouloit rendre au
» public, de l'avertir que l'âge de M.
» Hermant étoit infiniment au-dessous
» de sa profonde litterature. » Le même Auteur en fait aussi mention dans le troisiéme tome des Jugemens des Sçavans page 524. Il ne parle sans doute que de la revision du texte Grec achevé d'imprimer en 1633. que Godefroi Hermant faisoit en 1640. dont le public n'a point profité.

Le même Auteur dans ses Lettres Latines à Vincent Placcius fait encore connoître deux autres Sçavans, qui, selon lui, ont eu part à cet Ouvrage. Le premier qui est aussi nommé dans la Preface de cette Bible est Jean Aubert Professeur Roïal en langue Grecque, qui a publié l'Edition Grecque des Ouvrages de S. Cyrille d'Alexandrie avec sa version Latine. Il a bien pû être un des Reviseurs du Grec; mais comment de Fla-

vigni qui a été son confrere l'a-t-il pû ignorer ? c'est ce que je n'entreprendrai point d'expliquer. Jean Tarin est l'autre Sçavant dont parle Baillet. C'étoit un homme fort éloquent. Il avoit enseigné la Rhetorique au College de Harcourt ; il étoit alors Professeur Roïal en Eloquence. Le goût qu'il fit paroître pour le stile que quelques-uns appellent Lapidaire, parcequ'on s'en sert dans les Inscriptions gravées sur les pierres, me porteroit aisément à le croire Auteur de l'Inscription qui est au revers de la premiere Estampe de la Polyglotte de Paris. Nous avons de lui dans ce genre l'Epitaphe de Simeon de Muis qui étoit aussi Professeur Roïal en Hebreu ; elle se trouve à la tête de ses Ouvrages donnez au public depuis sa mort par Claude d'Auvergne son successeur dans cet emploi. Je donnerois volontiers aussi à Tarin la Preface qui est imprimée sous le nom de Guy Michel le Jay, où je croirois du moins qu'il y a mis la main ; car le commencement qui ne roule que sur la comparaison des Livres sacrez avec le Temple de la Sagesse éternelle, a de même rapport à ce qu'on dit du Temple dans l'Inscription précedente, outre qu'elle a

des traits d'éloquence fort marquez. L'Auteur ne paroît y mettre en œuvre que les materiaux qu'on lui a fournis ; mais on juge par quelque contrarieté de sentimens qu'il ne possedoit pas parfaitement la matiere qu'il traitoit. Comme ce n'est qu'une conjecture que je hazarde, je ne m'y arrêteray pas davantage. Je tiens de M. de Faniere de l'Academie Roïale des Inscriptions qui étoit ami de M. Baillet, & la vie de Godefroi Hermant, & l'extrait de ses Lettres à Placcius dont les originaux se conservent dans la Bibliotheque de M. le President de Lamoignon.

A l'égard de ceux qui ont donné leur protection à cette entreprise, la Preface qui ne rapporte que leurs noms commence par Pierre Seguier Chancelier de France ; elle nomme ensuite Eleonor d'Estampes de Valençai Archevêque & Duc de Reims, Achilles Harlay de Sanci Evêque de S. Malo, Jacques Lescot Evêque de Chartres, Matthieu Molé & Nicolas de Bailleul Presidens en la Cour du Parlement, Guy de Thelis Doyen de la Grand Chambre, l'Abbé Mondin : mais elle marque plus en particulier Pierre Cardinal de Berulle, qui par l'a-

vis des Cardinaux de Cremone, Bandini & Mellini, & des Peres Corneille de la Pierre Jesuite, & Claude Bertin Prêtre de l'Oratoire fut choisi par le Pape Urbain VIII. pour êxaminer toute l'œconomie de cette Bible, dont il rendit un témoignage fort avantageux.

On trouve à la fin de cette Préface le nom de quelques autres Sçavans qui ont merité cette distinction pour y avoir sans doute contribué, mais on ne marque pas de quelle maniere ils l'ont fait. Leurs noms sont Jacques Dreux Docteur de Sorbonne & Chanoine de Rennes, Estienne Saintot Conseiller au Parlement, François Clement Conseiller en la Cour des Aydes, Claude de Fabry de Peiresc Conseiller au Parlement de Provence [a], *Pietro della Valle* Gentilhomme Romain [b], François Vaultier Abbé de S. Menje de Châlons, Jean Aubert Abbé de S. Remi de Sens & Professeur Roïal, & Godefroi Hermant Chanoine de Beauvais.

Ce sont-là les noms de ceux qui ont

a Il envoïa trois Exemplaires du Pentâteuque Samaritain au Pere Morin, qui ne les reçût qu'aprés avoir achevé l'Impression de ce Livre.

b Il communiqua son Exemplaire de la version Samaritaine.

contribué de quelque chose à cette Edition ; il faut à present faire connoître sur quels Exemplaires tant manuscrits qu'imprimez elle a été faite. Je vais commencer par les imprimez. Les cinq premiers volumes ne sont, comme j'ay dit cy-dessus, qu'une copie fidelle de l'Edition d'Anvers, excepté les quatre Evangiles en Arabe. Dés qu'André de Leon sçavant Espagnol eut vû les premieres feüilles de la Bible de le Jay, il ne pût s'empêcher de lui témoigner sa surprise, de n'avoir copié dans son Edition que celle d'Anvers même jusqu'au Grec des LXX. & à la Vulgate Latine, sur-tout depuis les défenses expresses qu'avoient faites les Papes Sixte V. & Clement VIII. de n'imprimer plus d'oresnavant que les textes Grecs & Latins corrigez dans les Editions de Rome. Les plus sçavans Critiques ont pensé depuis la même chose. On eut peut-être égard pour le Grec à l'Edition que le Pere Morin venoit de donner sur l'Exemplaire de Rome. Mais pour la Vulgate je ne sçay comment justifier M. le Jay, qui est le seul parmi les Catholiques qui ait mis au jour un autre texte que celui de Rome depuis la correction de Cle-

ment VIII. La ſeule excuſe apparente qu'il ait pû produire, eſt qu'il avoit réſolu de faire imprimer tout ce qui étoit dans la Bible d'Anvers ; mais je doute fort qu'il ait ſatisfait par-là nos Critiques. Les quatre Evangiles en Arabe ſont imprimez ſur l'Exemplaire de Rome de l'an 1591. avec la verſion Latine que j'ay attribuée avec quelque fondement à Jean-Baptiſte Raimondi, retouchée par Gabriel Sionite, comme il l'avouë dans ſes défenſes ; il corrigea auſſi le texte en quelques endroits. Walton qui l'attribuë à ce dernier ne ſçavoit pas ſans doute que Sionite n'avoit pas alors 15. ans.

Dans le ſixiéme volume ou ſeconde partie du nouveau Teſtament, on a ſuivi la Bible de Plantin pour le Grec, le Latin & le Syriaque. On a ſeulement ajoûté en cette derniere langue les quatre Epitres Canoniques que Pocock avoit publiées l'an 1630. avec la verſion Latine revûë par Sionite, & l'Apocalypſe donnée par Loüis de Dieu en 1627. avec la traduction Latine du Maronite. L'hiſtoire de la Femme adultere n'eſt point dans cette Edition non plus que dans les précedentes. Entre les verſions qui ſont

dans le second corps de l'Ouvrage, on avoit déja imprimé à Constantinople en 1546. le Pentateuque Arabe de la version attribuée à Saadias, le Psautier Syriaque au Mont-Liban en 1610. & à Paris en 1625. le Psautier Arabe à Genes en 1516. & au Mont-Liban avec le Syriaque en 1610. car pour l'Edition de Rome de 1613. donnée par Scialac & Sionite, elle contient une version differente qui est faite sur le Grec.

On ne conçoit pas sur quel fondement on a pû dire dans le titre de cette *Polyglotte* qu'elle a été faite *ex Manuscriptis toto fere orbe quæsitis exemplaribus*, lorsqu'aprés avoir examiné les Exemplaires dont on s'est servi, on n'en peut compter qu'une douzaine, dont une bonne partie étoit à Paris lorsqu'on entreprit cette Edition. Ce qu'on y imprimoit de nouveau ou qui n'étoit pas dans celle d'Anvers, comprenoit toute la Bible en Arabe, l'ancien Testament & quelques petites parties du nouveau en Syriaque, & enfin le double Pentateuque des Samaritains.

Celui de Saadias fut figuré en caracteres Arabes sur l'Edition Hebraïque de Constantinople de l'année 1546. Sionite

y changea les points & les accens Hebreux en ceux dont les Arabes se servent. Le Jay fit transcrire en 1634. & 1635. à Rome par Joseph de Luna quelques Livres Arabes & Syriaques que Sionite n'avoit pas. Ce Maronite ne parle que de quatre Manuscrits qui lui appartenoient, dont deux étoient Syriaques & les deux autres Arabes. Abraham Ecchellensis fournit le texte du Livre de Ruth en ces deux langues, & l'Arabe du Livre qu'il appelle le troisiéme des Machabées, que Barthelemi d'Herbelot [a] écrit n'être que la traduction Arabe d'une partie de l'Ouvrage de Joseph Ben Gorion. Le Jay en 1640. emprunta d'André du Ryer Professeur Roïal en Arabe, un Manuscrit qui contenoit une partie de l'ancien Testament en cette Langue. L'Exemplaire Arabe, que M. de Breves avoit conservé long-tems dans sa Bibliotheque, ne fut d'aucun secours pour cette Edition ; puisqu'il l'avoit renvoïé à Rome quelques années avant sa mort, qui arriva en 1628. On peut croire que ce fut avant l'an 1624. car on y forma cette année-là le dessein de publier toute la Bible en Arabe. Les qua-

a *Biblioth. Orient. pag.* 523.

tre Evangiles Arabes [a] de la Bible de Paris furent imprimez sur une copie figurée de l'Exemplaire de Rome de 1591. corrigé par Sionite en quelques endroits dans le texte & dans la version Latine ; les Actes & les Epitres des Apôtres le furent sur un manuscrit que le Pere Joseph Carme déchaussé fit venir d'Alep à la priere de Vitré, & enfin l'Apocalypse sur un Original qu'avoit Sionite. Le Pentateuque de Saadias a été mis en Latin par Jean Hesronite [b]. Abraham Ecchellensis a traduit le Livre de Ruth. La version Latine de tous les autres Livres de la Bible, excepté celle des Evangiles, a été faite par Gabriel Sionite. Celles des Livres de Josué, des Juges, de Job & des Livres de Salomon étoient achevées avant la mort de M. de Breves, puisqu'elles se trouverent aprés son decez dans sa Bibliotheque [c].

Des deux manuscrits Syriaques que possedoit Sionite, l'un contenoit sans

a La version de ce Manuscrit est differente de celle que publia Erpenius dans son nouveau Testament en 1616. excepté celle des Epitres Canoniques, comme je l'ay appris du sçavant Pere Lequien Jacobin.

b Vitré dans ses preuves litterales.

c *Catalogus Librorum mss. Franc. de Breves pag. 146. Biblioth. nova Librorum mss. Ph. Labbe.*

doute le Pentateuque, & l'autre les Livres de Josué, des Juges, & les trois premiers Livres des Rois qui furent imprimez avant l'an 1634. lorsque le Jay fit faire des copies à Rome de quelques manuscrits Syriaques que ce Maronite n'avoit pas. Le Livre de Ruth, comme j'ay déja dit, fut donné sur un Exemplaire d'Ecchellensis. Pour le Psautier ce n'est qu'une seconde Edition faite sur celle de 1625. Les autres Livres de l'ancien Testament ont été imprimez sur un manuscrit qu'Ecchellensis apporta de Rome quand il vint en France. Il lui avoit été legué par Sergio Risi. Il est tout semblable à celui du Vatican, aussi ont-ils été écrits tous deux par cet Archevêque de Damas. Le Pere Morin à la priere de M. le Jay l'avoit acheté en 1640. à Rome pour la somme de 96. écus monnoye de France. Il est passé depuis de la Bibliotheque du Cardinal Mazarin dans celle du Roi [a]. Jay dit cy-dessus que les quatre Epitres Canoniques & l'Apocalypse furent données sur des Editions précedentes. Si l'on excepte le seul Livre de Ruth qui n'a point de version Latine qui lui soit propre, & les cinq Livres Sapientiaux

a *Num.* 241.

mis en Latin par Jean Esronite [a]; tous les autres de l'ancien Testament sont de Sionite qui a fait aussi la version de l'Apocalypse, mais il n'a fait que retoucher celle des quatre Epitres Canoniques. Abraham Ecchellensis avoit aussi traduit [b] les Livres de Ruth, d'Esther, de Tobie, de Judith & des Machabées, partie sur le manuscrit de Sergio Risi, partie sur ceux des Colleges des Maronites de Rome & de Ravennes : il assure même qu'il avoit mis ses versions entre les mains de le Jay ; nous verrons dans la suite pour quelles raisons elles ne furent point imprimées. Au reste toutes ces traductions sont assez défectueuses ; car comme tous ces Maronites n'entendoient pas l'Hebreu ou n'en sçavoient qu'un peu, ils s'en éloignent souvent sans raison & même contre l'analogie qu'il y a entre cette langue & la Syriaque. C'est ce que m'a fait observer le R. P. Lequien.

Enfin le Pentateuque Hebreu-Samaritain a été publié par le Pere Morin sur l'Exemplaire manuscrit que le Pere de

a Sionite affirme qu'il en a fait la version en six mois de tems, lorsqu'il étoit à Mortontaine en la maison de feu M. Hosman.

b *Epist. altera Apolog. pag.* 150.

Sancy avoit donné à la Bibliotheque des Prêtres de l'Oratoire de Paris, où on le conserve; mais il donna la version Samaritaine sur celui que *Pietro della Valle* Patrice Romain, qui avoit demeuré douze années dans le Levant, lui avoit envoïé de Rome. Ce curieux Voïageur avoit acheté à Damas au mois de May 1616. ces deux Exemplaires, comme il le rapporte dans le premier tome de ses Voïages [a]. Le Pere Morin instruit en 1628. par Jerôme Aleandre [b] qu'il étoit de retour de ses voïages dés 1626. & qu'il avoit apporté un manuscrit de la version Samaritaine, la lui fit demander par ce sçavant Romain & par Claude de Peiresc. Il l'obtint en 1630. à condition qu'il y joindroit une traduction Latine. Voici ce que cet illustre Voïageur lui écrivoit [c] en même tems. « Aussi tôt « que j'eus trouvé en Syrie le Pentateu- « que en langage Samaritain, je résolus « de le rendre public. Je cherchois les « moïens de faire frapper des poinçons « de caracteres en cette langue par un « tres-habile Ouvrier Allemand qui est «

a *V. les preuves.*

b *Epist. 5. scripta Kalendis Maii 1628. Antiq. Eccl. Orient. pag. 143.*

c *Epist. 4. Antiq. Eccl. Orient. pag. 160. & seqq.*

» icy, & j'étois disposé à le mettre sous
» la presse, parceque je pouvois compter
» sur la capacité d'un habile Imprimeur
» nommé Estienne Paulin éleve autre-
» fois du sçavant Jean-Baptiste Raimon-
» di, qui a comme ressuscité dans l'Eu-
» rope les langues Orientales, sur-tout
» l'Arabe, & qui a le premier inventé
» la maniere de les imprimer avec beau-
» coup de facilité & d'élegance. Ce qui
» m'en a empêché, c'est qu'il ne me pa-
» roît point utile de publier cette version
» Samaritaine sans une traduction La-
» tine. Je n'avois personne à Rome qui
» pût le faire. De plus Jerôme Aleandre
» mon intime ami qui avoit beaucoup
» de passion pour les Sciences, & dont
» la mort m'est fort sensible, m'avoit
» dit dans sa derniere maladie qu'on au-
» roit peut-être de la peine d'obtenir à
» Rome des Superieurs la permission de
» le donner au public, sur-tout si cette
» version s'éloignoit de celle de la Vul-
» gate Latine. Toutes ces raisons m'en
» ont jusqu'à present détourné. J'ay
» permis à ceux de la Congregation *de*
» *la Propagande* de faire figurer les ca-
» racteres Samaritains, & l'Allemand,
» dont j'ay parlé, y travaille à present.

Mais, ajoûte-t-il, j'ay été ravi de joie « lorsque le R. P. Bertin, Jerôme Aleandre, & les délices des gens de Lettres « M. de Peiresc m'ont donné avis que « personne n'étoit plus propre & plus en « état que vous pour éxécuter ce dessein, « que vous possediez parfaitement les « langues Orientales, & que vous étiez « même disposé à mettre au jour le Pentateuque Hebreu-Samaritain avec la « version Latine que vous en aviez faite. « Ainsi à leur persuasion j'ay consenti « d'envoïer mon Exemplaire en France, « car il m'importe peu qu'il soit imprimé « à Paris ou à Rome, pourvû qu'il devienne utile au public. » C'est ce qu'écrivoit de Rome *Pietro della Valle* au P. Morin le 19. Mars 1630. Ce manuscrit étoit défectueux.

On reproche [a] au Pere Morin d'avoir trop précipité son Edition, ne s'étant servi que de ces deux manuscrits. Je ne sçais si ce reproche est bien fondé ; il suppose du moins que ce Pere étoit le maître de retarder cette Edition, il en falloit avoir des prétextes. M. de Peiresc de qui il obtint dans la suite les trois Exemplaires qu'il avoit eu du Levant,

[a] *Autor anonymus vitæ Morini (sc. Rich. Simon) pag. 26.*

lui marqua dans sa Lettre du 8. Novembre 1631. [a] les obstacles qui l'avoient empêché de les lui faire tenir plutôt. En effet le Pere Morin ne les reçût qu'en 1633. lorsque le Pentateuque Samaritain venoit d'être imprimé, comme il le marque dans sa Preface sur ce Pentateuque. Aussi-tôt il les collationna avec l'imprimé. Les varietez de leçons qu'il en recüeillit furent imprimées en 1657. dans ses Opuscules Samaritains, dans lesquels il insera aussi diverses leçons que Thomas Cromber [b] sçavant Anglois avoit tirées d'un Exemplaire de la Bibliotheque du Chevalier Cotton. Le Pere Morin assure dans sa Preface, qui est dans le premier volume de la grande Bible, qu'il a trouvé la version Samaritaine si conforme à son texte qu'elle suit éxactement, qu'il a crû qu'une seule version Latine suffisoit pour l'un & pour l'autre. Il rend compte au même endroit de la methode qu'il a suivie dans cette traduction. Il dit qu'il ne s'est écarté en rien du sens & de la lettre de la version des LXX. & de celle de S. Jerôme autant que son texte le lui a permis, sur-tout

a *Pag.* 170. *Antiq. Eccl. Orient.*
b *Epist.* 37. *scripta* 25. *Aprilis* 1633. *Ibid. pag.* 193.

lorsqu'il a trouvé des mots obscurs qui ne sont repetez que deux ou trois fois dans ce Livre, comme aussi dans les noms des instrumens, des plantes, des arbres & des fruits, & autres de cette nature ; alors il a crû devoir préferer les significations prises de ces versions à celles que donnent les nouveaux Rabbins dans leurs Commentaires.

Ce sont-là tous les manuscrits dont se sont servis ceux qui ont travaillé à cette Edition. On trouveroit à present dans Paris bien d'autres richesses en ce genre, si on vouloit entreprendre une nouvelle Polyglotte. Pour faire connoître cette verité, je vais rapporter le nombre des manuscrits dans les sept langues exprimées dans la Bible de le Jay qu'on conserve dans les Bibliotheques de cette grande Ville. Si l'on en veut avoir une plus grande connoissance & sçavoir où ses trésors sont soigneusement gardez, on pourra sur cela consulter la premiere partie de la Bibliotheque sacrée.

On trouve dans six de ces Bibliotheques, sçavoir dans celle du Roi qui est la plus riche de toutes, dans celle du Chancelier Seguier, & celle de Jean-

Baptiste Colbert Contrôleur General des Finances & Ministre d'Etat (dont l'une appartient à Messire Henri Charles de Cambout de Coislin Evêque de Mets Duc & Pair de France, & l'autre à M. l'Abbé de Seignelay , dignes petits-fils de ces deux grands hommes) la Bibliotheque de S. Germain des Prez, celle des Jacobins & des Prêtres de l'Oratoire dans la ruë S. Honoré & quelques autres; on y trouve, dis-je, dix-huit Bibles Hebraïques, plus de six Pentateuques Juifs, autant de Samaritains, & cinq autres Exemplaires qui contiennent plusieurs parties de ce texte. Il n'y en a, il est vrai, que trois de la Paraphrase Chaldaïque d'Onkelos, & un des Livres Agiographes : mais il y en a dix-neuf de Syriaques, sçavoir quatre de tous les Livres de l'ancien Testament, outre ceux-là cinq Psautiers, six Exemplaires des Evangiles, & quatre des autres Livres du nouveau Testament. Il y a un Exemplaire de l'ancien Testament Arabe, dix Pentateuques , trois Psautiers , quatre Exemplaires des autres Livres, neuf des Evangiles, & trois autres du reste du nouveau Testament.

Quoique le nombre de ces Manuscrits soit

ſoit déja conſiderable, il le paroîtra bien davantage ſi on y joint les Grecs & les Latins; on y conſerve plus de ſoixante Grecs de diverſes parties de l'ancien Teſtament, ſeize de tout le nouveau, ſoixante & ſix des quatre Evangiles, & environ trente-trois des autres Livres du nouveau Teſtament. Il y a auſſi plus de trente belles Bibles Latines & plus de ſoixante communes, ſans compter les parties en cette langue. Mais ſi à ces Manuſcrits en ces ſept langues on vouloit y joindre ceux qui ſont en Perſien, en Ethiopien, en Copte, ces Bibliotheques fourniroient encore dix-neuf Exemplaires Perſiens, dix-huit Ethiopiens, & vingt Coptes ou Egyptiens de diverſes parties de la ſainte Ecriture. Ajoûtons à tous ces Manuſcrits qui ſont au nombre de deux cens douze les Recüeils de varietez de leçons imprimez dans differentes Bibles, & les meilleures Editions des Livres ſacrez, quel prodigieux ſecours ne tireroit-on pas de ces précieux tréſors pour perfectionner cet Ouvrage, dont l'entrepriſe ſeroit digne d'immortaliſer le nom du plus grand Prince de la terre.

Venons à l'hiſtoire de l'Impreſſion de

la grande Bible, qui a duré pendant dix-sept ans. Comme elle contient des circonstances assez singulieres, je m'y étendray davantage. Je feray connoître les causes de ce retardement, & tout ce qui arriva pendant ce long intervalle.

Gabriel Sionite qui s'étoit chargé de l'Impression des Livres Syriaques & Arabes, & d'en fournir des traductions en Latin, ne se trouvant pas en état d'y travailler, parceque ses Originaux & ses versions étoient encore à Rome avec les caracteres Orientaux qu'il avoit promis: de son avis, pour ne point perdre de tems, on se résolut [a] de commencer l'Impression par l'ancien Testament de la Bible d'Anvers, qui fut achevé en quatre volumes sur la fin de 1629. Mais les quaisses de Sionite étant revenuës en France, & l'Imprimerie de Vitré étant suffisamment fournie de caracteres Syriaques, Arabes & Samaritains, on mit sous la presse le nouveau Testament, dont le premier volume qui contient les quatre Evangiles, finit avec l'année 1630. Alors Sionite fit entendre qu'il ne pouvoit continuer faute d'Originaux. En effet il n'avoit ni les Actes ni les Epitres des Apô-

[a] Vers le mois de Mars 1628.

tres en Arabe ; on remit donc l'Impression de ce second volume jusqu'à ce qu'il en fut venu, & qu'il les eut traduits en Latin. *En attendant qu'on en eût*, dit Vitré, [a] *nous prismes l'autre Pentateuque*, c'est à dire le Pentateuque Samaritain, Syriaque & Arabe, dont l'Impression dura jusqu'en 1632. On travailla ensuite au second volume du nouveau Testament, parcequ'on avoit reçû d'Alep un manuscrit Arabe des Actes & des Epitres, & Sionite avoit fourni l'Apocalypse avec les versions Latines de tous ces Livres qui furent imprimez en 1633. Depuis ce tems-là jusqu'en 1635. le travail se fit sans suite & sans ordre ; car on imprima le Livre de Josué, celui des Juges, les trois premiers Livres des Rois, il falloit encore le Livre de Ruth, le quatriéme des Rois, & les deux Livres des Paralipomenes pour rendre ce septiéme tome complet ; mais ces derniers Livres manquoient à Sionite, aussi-bien que les deux Livres d'Esdras, & celui de Job qui faisoient partie du huitiéme tome ; ainsi on ne put imprimer alors que le Livre des Pseaumes & les cinq Livres Sapientiaux. Ce défaut d'Origi-

a Dans ses preuves litterales.

naux ne permettant pas de continuer ; d'ailleurs Sionite ne pouvant fournir à tems ses versions Latines, on suspendit l'Impression de cette Bible. C'est en ces termes que le fameux Saumaise en écrivit alors à Jacques Golius Professeur de Leyde [a].

C'étoit-là l'état où se trouvoit cette Edition, lorsque le Jay voulut profiter de l'occasion favorable qui se presentoit de donner plus de consideration à son entreprise. L'Assemblée generale du Clergé de France se tenoit à Paris cette année-là [b]. Afin d'y avoir quelque accès il emploïa Jerôme Parent [c], qui à sa priere avoit examiné les textes Arabes, Syriaques & Samaritains qui étoient alors imprimez avec leurs traductions Latines. Ce sçavant Docteur de Sorbonne s'adressa à Loüis Odespunc de la Meschiniere qui étoit député du second Odre, lequel aïant remontré [d] à l'Assemblée que le Sieur le Jay avoit entrepris à ses propres frais l'impression de

a *Epist.* 84. *die* 30. *Oct.* 1635. *scripta Parisiis.* V. les preuves.

b *En* 1635.

c *De Flavigny Epist.* 1. *de hac Editione pag.* 43.

d Procez-verbal de l'Assemblée generale du Clergé de 1635. pag. 407.

la grande Bible en plusieurs langues, il supplioit la Compagnie de lui donner son Approbation. Messieurs de Tholose, de Saint Flour, & de Seez [a] furent priez de voir cette Bible, afin que sur leur rapport on déliberât ce qu'il conviendroit de faire. Le 24. Janvier 1636. l'Archevêque de Tholose dit « que M. de « Saint Flour & lui avoient examiné, se- « lon l'ordre qu'ils en avoient reçû, l'E- « dition de la Bible en plusieurs langues « entreprise par Guy Michel le Jay, qui « y a emploïé non-seulement ses soins, « mais qui en a fait aussi tous les frais « qui sont tres grands; que l'Ouvrage « étoit fort avancé, y aïant huit volu- « mes [b] d'imprimez; qu'il meritoit l'esti « me & l'approbation de la Compagnie, « laquelle pria à l'instant M. de Tholose de dresser ce qu'il jugeroit devoir être mis sous le nom de l'Assemblée. Le 30. du même mois ce Prelat lût l'écrit dont il avoit été chargé. Il fut loüé & approuvé de toute l'Assemblée, qui ordonna qu'il fut inseré dans le procez-verbal. Il se trouve aussi au commencement du

a Charles de Montchal, Charles de Noailles, Jacques Camus de Pontcarré.

b On a vû cy-dessus que ces huit volumes n'étoient pas complets.

premier volume de cette Polyglotte, & cy-aprés dans les preuves. Il y est dit que les Commissaires nommez par l'Assemblée « aprés avoir lû attentivement » tant les textes que les versions avec » ceux qui les avoient composées, ren- » dent ce témoignage avantageux, qu'el- » les sont fidelles, & que cet Ouvrage » dans lequel il ne se trouvoit rien de » contraire à la doctrine de l'Eglise, lui » sera d'une grande utilité. Ils finissent en ajoûtant que cette Edition surpasse toutes celles qu'on avoit faites jusqu'alors, tant par sa magnificence, que par le nombre des versions qu'elle contient.

Les loüanges qu'on y donne à Gabriel Sionite devoient le porter à mettre incessamment la derniere main à un Ouvrage qu'on venoit d'honorer de tant d'éloges; cependant le septiéme tome où sont les Livres historiques, dont on n'avoit imprimé que celui de Josué, celui des Juges, & les trois premiers Livres des Rois, parceque ce Maronite n'avoit pas fourni les versions de Ruth, du quatriéme des Rois & des deux Livres des Paralipomenes, ne fut achevé qu'en 1642. On travailla ensuite au neuviéme & dernier tome qui contient les

Prophetes, & enfin le travail fut terminé par les deux Livres d'Esdras & celui de Job, dont le dernier verset fut imprimé le 3. de Mars de l'année 1645. Ainsi cette fameuse Edition qui avoit été commencée vers le mois de Mars 1628. ne prit fin que 17. ans aprés en 1645.

Les causes d'un si long retardement vinrent des broüilleries qui s'éleverent entre Guy Michel le Jay & Gabriel Sionite. Il semble que la mort de Jerôme Parent (ce Docteur si versé dans les langues Orientales) qui arriva en 1677. en fut comme l'occasion. Le Maronite voïant qu'il n'y avoit plus personne en état de le veiller & d'examiner ses textes & ses versions, non-seulement il négligea son travail, mais aussi il voulut profiter de la necessité où il crut qu'on étoit de se servir de lui; ainsi il commença à se faire valoir. Le Jay las & fatigué de ses lenteurs & de ses emportemens, lui fit dire [a] par Lambin Avocat en la Cour, qu'il ne vouloit plus continuer l'Impression de la Bible.

Sionite étoit un esprit lent & paresseux, il aimoit plus le repos de la vie que l'honneur, la bonne chere que le

a Factum de Sionite.

travail. Voici de quelle maniere en parle le Pere Morin écrivant à *Pietro della Valle* le 16. Juin 1637. [a] *Editione illa* (Parisiensi Bibliorum) *pedetentim progrediente propter illius qui Syriaca & Arabica Latinè vertit, lentum nimium & in labore remissum animum, annus unus & alter atque etiam tertius elabuntur, necdum tanto temporis spatio ad exitum festinat Editio.* Vitré [b] rapporte de lui cette réponse qu'il avoit faite à plusieurs personnes de qualité qui vouloient le porter à finir cet Ouvrage par le motif de la gloire qu'il en tireroit ; sa réponse ordinaire étoit, *qu'il n'avoit que faire d'honneur, qu'il ne se repaissoit pas de peinture, & qu'il préferoit la santé & les douceurs de la vie à toutes les choses du monde.* Pour ses emportemens ils étoient tres-frequens, lorsqu'on le pressoit pour travailler il disoit [c] tout en colere qu'il jetteroit la Bible au feu si on le fatiguoit davantage. Mais ce qui justifie encore plus le reproche qu'on lui faisoit de sa lenteur dans le travail, c'est que depuis vingt six ans qu'il demeuroit en France [d]

a *Epist.* 5. *Antiq. Eccl. Orient. pag.* 262.
b Dans ses preuves litterales.
c Vitré. *Ibidem.*
d Depuis 1614. jusqu'en 1640.

on n'avoit vû de lui qu'une seule Grammaire Arabe imprimée à Paris en 1616. la version Latine du Geographe de Nubie en 1619. Il avoit publié l'une & l'autre conjointement avec Jean Hesronite ; depuis il n'avoit donné lui seul que le Psautier Syriaque en 1625. avec sa version Latine, & en 1628. un fort petit Poëme d'un Philosophe Syrien touchant la Sagesse divine. Pour la Bible Polyglotte à laquelle il n'avoit commencé à travailler que depuis 1630. il avoit eu soin de ce qui étoit jusqu'alors imprimé en Arabe & en Syriaque, c'est à dire des deux volumes du nouveau Testament, du Pentateuque Samaritain, Arabe & Syriaque, & d'une partie du 7. & du 8. tome. A l'égard des versions Latines, il n'avoit fourni du Syriaque que celle des quatre Epitres Canoniques & de l'Apocalypse, le Pentateuque, Josué, les Juges, les trois premiers Livres des Rois & les Pseaumes ; & de l'Arabe, il avoit retouché celle des quatre Evangiles, fait celle des autres Livres du nouveau Testament, & celles des Livres de l'ancien que l'on vient de nommer, excepté qu'au lieu de celle du Pentateuque Arabe qui est de Jean Hesronite, il faut

mettre celle des Livres Sapientiaux.

Vitré [a] lui a reproché en 1640. non-seulement sa lenteur, mais aussi que depuis l'année 1635. il n'a fait qu'embroüiller l'Impression, travaillant sans suite & sans ordre. Ce Maronite fit connoître alors que son dessein étoit d'embarrasser cet Ouvrage, afin qu'on fût obligé d'en passer par où il voudroit. Pour se défendre de ce reproche & se justifier, il rapporte [b] plusieurs raisons; il répond qu'on n'imprimoit jamais qu'une forme ou demi feüille par jour; que son Ouvrage a deux mille six-vingt-sept formes, qu'en l'année il n'y a que 267. jours ouvrables, qu'ainsi pour imprimer ce nombre de formes il falloit l'espace de huit années entieres. Si pour la seule Impression, ajoûte-t-il, il a fallu emploïer huit années sans considerer ce qu'il en falloit pour mettre les voïelles & faire les versions, le Sieur le Jay a grand tort de dire que ledit de Sion pouvoit achever l'Ouvrage en trois ou quatre ans. Il marque ensuite qu'on fut quinze ans à faire l'Edition d'Alcala, & douze pour achever celle d'Anvers. Il n'est pas sur-

a Dans ses preuves litterales.

[illegible] Factum & dans ses Réponses.

prenant qu'on eût besoin de si long espace pour la premiere, parcequ'on étoit obligé de former des hommes à ce travail, & qu'on tiroit des manuscrits des lieux fort éloignez de cette Ville. A l'égard de celle d'Anvers Sionite se trompe, quand il dit qu'on y emploïa douze ans; nous avons vû cy-dessus qu'en quatre années Arias Montanus en vint à bout.

Ce Maronite s'étoit vanté tant de fois, même dans les Prefaces des Livres qu'il avoit publiés, que toutes ses versions étoient en état de paroître, qu'on avoit tout lieu de le croire; cependant il se retranche à dire icy que ses versions lui emportoient beaucoup de tems. Il écrivit une Lettre en 1638. qu'il donnoit à tout le monde, dans laquelle il disoit que ses Exemplaires étoient bien fautifs. Si elle m'étoit tombée entre les mains, j'y aurois peut-être trouvé des circonstances, qui auroient merité d'être placées dans cette histoire.

Ce fut sans doute aprés que le Jay eut écrit à Rome pour avoir une personne qui pût remplir l'emploi que Sionite avoit dans cette entreprise, qu'il lui fit sçavoir en 1637. qu'il ne vouloit plus la

continuer. Mais comme ce dessein ne réüssit pas du côté de Rome, le Jay fit parler au Maronite [a] afin de remettre les choses dans leur premier état. Il y consentit d'abord ; mais quand il eut appris qu'on avoit écrit pour ce sujet en Italie, il entra, comme il le dit, en méfiance de le Jay, il lui demanda une assurance par écrit. D'abord le Jay lui offre la moitié du profit qu'il esperoit de faire (Sionite dit qu'il se flattoit de cent mille écus) puis il change de diverses propositions ; enfin, dit-il, volontairement & de son plein gré, il arbitre lui-même sa récompense à la somme de trente mille livres & vingt-cinq Exemplaires, dont il lui fit une promesse pardevant deux Notaires le 30. Novembre 1638. & en tire un autre de Sionite d'achever dans deux ans les versions qui restoient à faire, selon que les textes se trouvoient dans ses manuscrits, qu'on supposoit être complets.

Vitré [b] qui dit que cette promesse étoit de cinquante mille livres, estimant par consequent chaque Exemplaire huit cens livres, assure qu'elle fut extorquée, &

a Factum de Sionite.
b Dans ses preuves litterales.

qu'au lieu de cette somme s'il en eut voulu trois cens mille livres, on la lui auroit accordée. *Le conseil alloit-là*, dit-il, *tant parcequ'on ne croïoit pas qu'il y eut au monde un autre homme qui pût faire les versions, qu'à cause qu'il juroit à tous momens & par tout où il alloit, qu'il jetteroit la Bible au feu, si on marchandoit seulement aprés ce qu'il vouloit.* Sionite dans son Placet avance que le Jay ne s'est jamais plaint de son retardement qu'aprés cette promesse, & qu'auparavant ils étoient en tres-bonne intelligence. Le Jay aïant fait attention sur l'engagement qu'il venoit de prendre dans la vûë de ne point effaroucher ce Maronite, alla chez un Notaire faire une protestation afin d'avoir lieu de se pourvoir contre sa promesse & de la rendre nulle.

En 1639. le 10. de Novembre, un an aprés cette promesse faite, Sionite [a] fit avertir le Jay par Vitré Imprimeur, & par les Sieurs de Cassenauve & de l'Espinasse, qu'il s'étoit acquité de sa promesse. Monseigneur de Chartres (Leonor d'Etampes depuis Archevêque de Reims) même prit la peine de l'envoïer avertir cinq ou six fois, & à la fin de

a Dans sa Réponse.

Sion lui-même le fut trouver en sa maison, & en la presence du Sieur Lair Notaire au Châtelet, il dit à Michel le Jay que son Ouvrage étoit achevé, & qu'il étoit prêt à continuer l'Impression, pourvû qu'il déclarât qu'il ne vouloit point s'aider d'une protestation qu'il avoit faite pardevant Notaire contre ladite promesse dont il étoit bien averti.

» Sionite, dit Vitré [a], ne témoigna ce
» grand desir d'achever la Bible que de-
» puis qu'il sçût qu'on avoit prié le Pere
» Morin de voir à Rome [b], quand il y
» seroit, s'il n'y avoit personne capable
» d'y travailler, & qu'on lui eût dit qu'il
» y avoit un habile homme qui ne de-
» mandoit pas mieux, qu'il y avoit des
» Originaux, & que la besogne s'avan-
» çoit tellement qu'en moins de six mois
» il auroit achevé tout le reste.

Sur cela le Jay prit le parti de presenter une Requête au Conseil contre Sionite, dans laquelle il se plaint que ce Maronite a exposé son honneur & engagé son bien par de mauvais artifices. Il ajoûte qu'il n'avoit pas achevé

a Dans ses preuves litterales.
b Il étoit parti vers le mois d'Aoust avec le Cardinal Bichi qui s'en retournoit de sa Nonciature de France.

tout l'Ouvrage qu'il avoit promis, & qu'il ne vouloit pas le faire, que même il ne le pouvoit pas, parcequ'il n'avoit pas tous les Originaux qui étoient necessaires pour l'achever. Sur cette Requête il obtint par l'entremise des Archevêques de Bordeaux [a] de Reims [b] & du Marquis de Sourdis la permission de faire arrêter Gabriel Sionite. En effet, par ordre du Roi obtenu sur les plaintes que le Jay avoit portées au Conseil, il fut conduit au Château de Vincennes sur la fin de Janvier 1640. Ses papiers & ses Livres furent saisis par ordre du Cardinal de Richelieu [c], parcequ'il en avoit plusieurs de feu M^r. de Breves qu'on avoit peur qu'ils fussent perdus pendant sa prison. Le Chevalier du Guet confia à Vitré les Originaux de Sionite, comme il s'en plaint lui-même, dont cet Imprimeur fit tirer des copies pour les faire imprimer par celui qu'on devoit faire venir de Rome.

Pendant sa détension ses amis publierent pour lui une Défense que je n'ay pû trouver, & que Vitré traite de Li-

a Henri d'Escoubleau.
b Hen i de Lorraine.
c Histoire du procez de Vitré touchant les Manuscrits de M. de Breves imprimée en 1654. pag. 8.

belle diffamatoire ; il a plusieurs fois assuré qu'elle n'étoit pas de lui, quoique lorsqu'il fut en liberté il la répandit par tout ; il dit même qu'elle ne contenoit aucune chose dont on pût raisonnablement s'offenser.

Aidé de ses amis il emploïa les Puissances, & se servit, dit Vitré, d'artifices pour se faire ouvrir la prison où il étoit renfermé. Ainsi trois mois aprés avoir été conduit au Bois de Vincennes, le Cardinal de Richelieu pour ne pas paroître accabler un Etranger, le fit élargir, à des conditions neanmoins qui ne lui étoient pas fort honorables ; car, comme il le rapporte lui-même dans sa réponse à Vitré, pour sortir de prison, il fallut que six de ses amis se rendissent ses cautions pardevant Notaires, & qu'il s'obligeât au Roi [a] entre les mains de de M. de Chavigny. Il a même publié à la fin de ses Défenses l'engagement qu'il prenoit d'accomplir la promesse qu'il avoit faite à le Jay pour l'Impression de la sainte Bible. Cet engagement est signé du jour de Pâques 1640. Le Roi aprés avoir reçû les cautions ordonna le 7. Avril suivant à M. de Chavigny de le

[a] V. les preuves.

faire sortir de son Château de Vincennes.

Une autre condition de son élargissement qu'on éxigea de lui, fut qu'il rempliroit les lacunes qui se trouvoient en plus de cent endroits dans ses Exemplaires. Elles étoient marquées éxactement dans un Memoire que M. de Chartres (Leonor d'Estampes) avoit donné le 23. Mars de 1640. à M. Hardy Conseiller du Châtelet en presence de Vitré. Il les remplit [a] partie sur les collations qu'il avoit reçûës de Rome, & le reste sur ses propres Exemplaires dans lesquels il affirme qu'il ne manquoit rien, mais seulement que les places vuides marquoient des difficultez qui regardoient le sens ou la mauvaise orthographe de quelques mots. Il déclare qu'il s'est pressé de les remplir, parcequ'on lui avoit fait dire en termes précis par M. Hardy le 27. du même mois qu'il ne pouvoit sortir de prison qu'il n'eût rempli ces lacunes. Comme il envoïa dés le lendemain ses copies entierement complettes, on eut du soupçon qu'il n'eût rempli ces lacunes de sa tête. Comment le fit-il, dit Vitré, & sur quels Exemplaires? Dieu

[a] Sionite dans ses Défenses.

le sçait. En effet de Flavigni se plaint dans sa premiere Lettre contre l'Edition de cette Bible *Polyglotte*, qu'il y avoit beaucoup de lacunes dans la version Arabe; mais de peur que son reproche ne tombât sur le Maronite qui étoit son ami, il ajoûte dans la seconde Lettre, que cela venoit des manuscrits.

Depuis qu'il eut recouvert sa liberté, il pressoit fort le Jay d'achever sa Bible, afin, disoit-il, de dégager ses cautions, & de tenir la parole qu'il avoit donnée au Roi; mais on a tout sujet de croire que sur les nouvelles qu'on mandoit de Rome, il apprehendoit qu'un autre ne vint lui ravir la gloire d'avoir mis fin à cette entreprise. C'est ce que Flavigni a reproché depuis plus d'une fois au Maronite qui étoit venu d'Italie.

Pour refuter la Défense que les amis de Sionite avoient publiée en sa faveur, Vitré fit un Ecrit intitulé: *Preuves litterales toutes de la main de Gabriel Sionite, comme il a imposé en tout ce qu'il a dit sur le sujet de la Bible qu'imprime Vitré.* Le Maronite fit deux réponses à cet Ecrit, l'une courte sous le titre d'*Apostilles aux Preuves litterales*, &c. l'autre plus étenduë qu'il nomme *Réponse au libelle inti-*

tulé Preuves litterales, &c. Ces deux pieces sont du mois d'Aoust 1640. comme on le connoît par certaines dattes qui y sont rapportées. Il parut encore un autre Ecrit de Sionite sur la fin de 1641. où il parle du retour de celui qu'on avoit fait venir de Rome. Toutes ces pieces, qu'on trouvera cy-aprés & qui font parties des preuves justificatives de ce discours, sont remplies de tant d'invectives, que je les aurois jugées indignes de paroître une seconde fois, si elles ne contenoient quantité de faits rapportez cy-dessus & dont elles sont les preuves; mais outre plusieurs choses fausses ou peu éxactes qui se trouvent dans les défenses de Sionite, il y paroît beaucoup de mauvaise foy en beaucoup d'endroits.

Aprés avoir satisfait ou plutôt un peu déguisé quelques chefs d'accusations qu'on lui fait, il répond à ces deux derniers. 1. Que lui (de Sion) ne peut poursuivre à present l'Edition de la Bible, parceque ses Originaux sont défectueux, & qu'il n'a point d'Exemplaires pour suppléer ce qui lui manque. 2. Qu'il ne doit pas trouver mauvais qu'on differe jusqu'à ce que d'autres jugent qu'on

puisse travailler en assurance.

Il répond au penultiéme chef que le défaut de ses Exemplaires ne consiste que dans quelques Livres à la verité dèclarez Canoniques par le Concile de Trente, mais qui ne se rencontrent pas ordinairement dans les Bibles Arabiques & Syriaques; que si l'on veut lui en fournir des Exemplaires, il les traduira en Latin: mais il croit que ces versions ne sont faites que depuis peu, & qu'elles pourroient décrediter cette Edition parmi les Levantins. Il ajoûte qu'il ne s'est obligé à imprimer que ce qui étoit dans ses Exemplaires dans lesquels ces Livres ne se trouvent pas. Mais outre ces Livres qu'on avoit tout sujet de croire qu'il avoit, ne lui en manquoit-il pas d'autres? « On ne pouvoit pas (dit » Vitré en 1640.[a]) jusqu'alors croire » autrement qu'il n'eût les Originaux » qu'il recommandoit fortement, & par » leur antiquité, & parcequ'ils étoient » complets. Cette opinion s'étoit encore » plus fortifiée dans le cours de l'Im» pression, lorsqu'il pria le Jay dés l'an » 1634. de lui faire décrire sur des ma» nuscrits Syriaques de Rome quelques

[a] Dans ses preuves litterales.

traitez qu'il disoit être tout ce qui « manquoit aux siens. Mais, continuë « Vitré, il fallut enfin perdre cette « créance au tems seulement que M. de « Chartres (Leonor d'Estampes) pressa « par le commandement de son Emi- « nence de remettre l'Impression, douze « ans aprés avoir commencé sous cette « promesse. » L'ordre du Cardinal portoit qu'il travailleroit *tôt & bien*. Si les Livres qu'on appelle communément *Deutero-Canoniques* n'étoient pas dans les Exemplaires de Sionite, ce n'étoit pas une preuve qu'ils fussent traduits recemment. Ils doivent même être communs parmi les Chrétiens du Levant qui se servent des versions Syriaques ou Arabes faites sur le Grec des LXX. Ils se trouverent dans les deux Exemplaires Syriaques que Sergio Risi avoit écrit de sa main. Ainsi il n'est pas croïable que les Levantins se fussent formalisez de leur publication.

Sionite pour répondre au dernier chef qui regardoit sa fidelité & sa capacité, dit pour le premier que ses versions étoient faites avant sa prison, & qu'il a un autre but que le Jay dans cet Ouvrage, qu'il y considere sur-tout la gloire

de Dieu, l'honneur de l'Eglise, de la France & de sa patrie, sa conscience & sa réputation ; que pour sa capacité elle devoit être connuë par ce qu'il avoit publié de la Bible jusqu'alors ; que ces travaux avoient eu l'approbation des Docteurs de Sorbonne qui les avoient examinez ; qu'on pourroit encore avoir recours à eux pour ce qui restoit à imprimer, sans avoir besoin de mandier l'assistance des païs étrangers.

Cependant le Jay apprehendant avec quelque fondement que le Maronite ne se ressouvînt de l'affront qu'il avoit reçû, & que pour s'en venger il ne fourrât dans cette Edition des choses mauvaises ou du moins d'inutiles, il ne pouvoit plus sûrement avoir de confiance en lui. Ainsi il retardoit l'Impression jusqu'à ce qu'il eut une personne capable d'examiner le travail & les versions de Sionite, de peur d'exciter la jalousie des étrangers, & de s'exposer aux reproches des Juifs & des Heretiques. Il étoit difficile de trouver quelqu'un à Paris qui pût entreprendre ce travail depuis la mort de Jerôme Parent, & en cas que les Professeurs du Roi dans la langue Sainte l'eussent pû faire, ils s'étoient trop dé-

clarez en faveur du Maronite.

Il expose enfin dans ses Réponses quels sont ses travaux depuis 1630. jusqu'en 1640. Il marque en détail ce que contiennent cinq gros volumes qu'il a écrit de sa main, qu'il dit avoir été éxaminez Chapitre par Chapitre par Simeon de Muis & Valerien de Flavigni, tous deux Docteurs de Sorbonne & Professeurs du Roi dans la langue Sainte, qui lui en ont donné leur certificat. Le premier contient le Pentateuque dont de Sion a fourni les Exemplaires Syriaques & Arabiques. Le second, Josué, les Juges & les trois premiers Livres des Rois, dont il a donné les Exemplaires & les versions. Le troisiéme, les Pseaumes & les Livres de Salomon dont il a fait la version Latine. Le quatriéme, l'Evangile dont il a produit l'Exemplaire Arabe. Le cinquiéme, le reste du nouveau Testament dont il a fourni non-seulement les Epitres Syriaques qui n'étoient pas dans l'Edition d'Anvers, mais aussi l'Apocalypse tant Arabe que Syriaque, avec toutes les versions Latines de ce volume. Il ajoûte qu'il a apposé à tout ce qui est imprimé de la Bible en ces deux langues, les voïelles, les points diacritiques, les mar-

ques qui servent à connoître la prononciation ou la suppression des lettres, points necessaires à la distinction des periodes & à l'intelligence de l'énergie des sentences, & enfin tous les accens & plus petites observations des Grammairiens Arabes & Syriens, que Vitré, dit-il, par ignorance ou par malice étouffe sous le nom d'accens.

Ce fameux Imprimeur tombe d'accord d'une partie de ces faits, mais il conteste sur l'autre. Il prétend que le Pentateuque Arabe, dont la version Latine est de Jean Hesronite, a été imprimé sur une copie figurée du Pentateuque de Constantinople, dont Sionite a converti les points Hebreux en ceux des Arabes. A l'égard du Psautier, ce n'est qu'une nouvelle Edition de celle qui avoit été faite à Paris l'an 1625. Je n'ajoûteray rien icy à ce que j'ay dit cy-dessus de la traduction Latine des Livres de Salomon, il semble qu'il y a de la justice de l'attribuer à Sionite, aprés ce qu'il en a rapporté [a]. Il ne s'est servi pour les Evangiles en Arabe que de l'Edition de Rome en 1591. comme aussi pour les quatre Epitres Canoniques en Syriaque de celle

[a] Dans ses Réponses.

d'Edoüard

d'Edoüard Pocock faite en 1627. enfin pour l'Apocalypse en cette langue de l'Edition de Constantin l'Empereur, qui paroissoit depuis trois ans. Il faut avoüer que les versions sont de lui, si ce n'est qu'il a seulement retouché celle de Pocock.

Quoique Sionite apprehenda fort qu'il ne vint quelqu'un de Rome pour le supplanter, il crut cependant que ne le pouvant empêcher, parceque c'étoit une résolution prise, il devoit du moins tâcher de gagner & de prévenir en sa faveur Abraham Ecchellensis Maronite qu'on vouloit engager à faire ce voïage. Il lui écrivit donc le 12. Juillet 1640. [a] en ces termes : « Aprés que par la bon- « té divine on eut reconnu la verité & « que je fus mis en liberté, on commen- « ça à m'objecter que mes Originaux n'é- « toient pas complets, ni mes versions « achevées ; qu'ainsi ceux qui avoient « interest à l'Impression de la Bible ne « vouloient pas la continuer, jusqu'à ce « qu'ils eussent reçû des Manuscrits Ara- « bes & Syriaques, & qu'il fut venu de « Rome des personnes versées dans ces « deux langues. J'appris alors qu'on «

a *Epist. Apologet. altera.* V. les preuves.

„ avoit écrit à vôtre Fraternité. Je vous „ conjure donc, si vous êtes déterminé à „ faire ce voïage de partir incessamment ; „ vous me délivrerez de bien des cha- „ grins, & ferez cesser bien des disputes.

Trois semaines aprés le Pere Morin qui avoit appris la résolution d'Ecchellensis lui écrivit [a]. Il lui témoigne la joie qu'il a de ce voïage, & le convie d'apporter avec lui les Livres d'Esther & de Baruc en Arabe, des Dictionaires & des Vocabulaires.

Abraham Ecchellensis aprés avoir obtenu de la Congregation *de la Propagande* dont il dépendoit, une année de congé, partit de Rome & se rendit à Paris dans le fort de l'hyver. Il marque dans un de ses Ouvrages [b] qu'il y vint avec la permission du Pape & des Cardinaux, & par l'ordre du Cardinal de Richelieu ; surquoi Sionite [c], qui s'étoit broüillé avec lui, le défie de produire la permission du Pape & des Cardinaux de venir à Paris, & l'ordre du Cardinal de Richelieu qui l'y appella. Ecchellensis lui répond [d] que

a *Le 1. jour d'Aoust.* V. les preuves.

b *Præf. Synops. Sapientiæ Arab. Philosoph. an.* 1641. *editæ.*

c *In Commonit. Apologetico.*

d *Epist. Apolog. altera pag.* 141.

lorsqu'il reçût l'ordre de venir en France, & que Sionite lui-même l'en sollicita par ses Lettres, il obtint dans une des Congregations *de la Propagande* où se trouva le Pape, une année de congé, à condition que ce tems expiré il reviendroit à Rome, on lui en expedia un Decret. « Je ne l'ay pas, dit-il, en main ; « mais si vous en raillez, je m'engage à « vous le produire dans deux mois. » Il apporta de Rome le manuscrit Syriaque de Sergio Risi, qui étoit tres-beau & fort correct. C'étoit sans doute celui que le Pere Morin avoit acheté 96. écus, comme je l'ay dit cy-dessus ; l'Archevêque de Damas l'avoit legué avec tous ses biens à Ecchellensis pour lui témoigner l'amitié qu'il avoit pour lui.

Abraham [a] emploïa les cinq premiers mois de son séjour à Paris à conferer par ordre du Cardinal de Richelieu cet Exemplaire avec ce qui étoit imprimé dans la grande Bible ; il remarqua les varietez de leçons, & donna à le Jay le recueil qu'il en avoit fait ; quelques-unes entrerent depuis dans la Preface de la Bible. Il revit aussi les textes Arabes & Syriaques avec les versions Lati-

a *Epist. Apolog. altera pag.* 127.

nes de Sionite déja imprimez. Il s'engagea [a] ensuite avec le Jay de donner au public les Livres qui manquoient pour rendre la Bible complette, & de les traduire en Latin, si Gabriel Sionite refusoit de lui en fournir des versions. Ces Livres étoient le quatriéme des Rois, les trois d'Esdras, Esther, Tobie, Judith, & les deux premiers Livres des Machabées. Ecchellensis les remit [b] même tous ornez de leurs points voïelles avec leurs versions entre les mains de le Jay. Il avoit déja fait imprimer le Livre de Ruth en Syriaque & en Arabe, avec le troisiéme Livre des Machabées en Arabe, qui devoit être achevé le 1. Septembre de 1641.

Gabriel voïant qu'Ecchellensis mettoit tout de bon la main à l'œuvre, & croïant qu'il alloit lui enlever tout l'honneur de cette entreprise, s'il souffroit qu'il continuât, lui fit défendre [c] par le Lieutenant Civil de Paris de passer outre. De Flavigni dit qu'il avoit vû les textes originaux de ses Livres avec la traduction Latine de Sionite ; qu'ils

a Ce traité est à la page 144. de la 2. Apologie.
b *Epist. Apolog. altera pag.* 149.
c Pag. 24. *Commentarii.*

étoient les uns & les autres en état d'être imprimez, qu'il prêta même à Ecchellensis les textes des Livres de Ruth qu'il avoit fait imprimer malgré lui. Il ajoûte que si quelques-uns de ces Livres ne se trouvent pas dans la *Polyglotte* de Paris, c'est qu'il ne plût pas à le Jay de les y faire entrer.

Cependant Abraham travailloit à la réünion des esprits; il dressa même le 5. d'Aoust de cette année un compromis [a] qui fut signé par le Jay & Sionite. Celui-cy consentit que le troisiéme Livre des Machabées, qui se trouve à la fin de tout l'Ouvrage, fut achevé sans y ajoûter de version Latine, & qu'on continuât l'Impression par le quatriéme Livre des Rois.

Le 15. Decembre de la même année Ecchellensis donna une approbation fort avantageuse du travail de Gabriel, dans laquelle il dit [b] que Leonor d'Estampes (lors) Archevêque de Reims, & Jacques de Lescot Evêque de Chartres, lui ordonnerent de la part du Cardinal de Richelieu d'éxaminer les textes Arabes & Syriaques avec les versions Latines de Sionite imprimez dans la grande Bi-

a *Epist. Apol. altera pag.* 145.
b *Ibid. pag.* 143.

ble ; qu'il les avoit lû avec soin, & qu'il avoit trouvé les textes conformes à leurs Originaux & les versions tres-fideles ; de sorte qu'on pouvoit dire que cet excellent Ouvrage étoit digne de porter le nom de son Eminence.

Tout favorable qu'étoit ce témoignage, Sionite n'en fut pas touché ; quelque ménagement qu'on eut gardé avec lui, & quelque soin qu'eut pris Abraham d'adoucir son esprit, il ne pût le flechir : ce fut en vain, dit-il [a], que j'y travaillay, j'y perdis ma peine & mon tems ; il s'irrita même davantage contre moy, & en devint plus emporté. C'est ce qu'il fit paroître, lorsque quelques années aprés parlant [b] des versions d'Ecchellensis, il dit que si le Jay en eut été content, avisé comme il étoit, il n'auroit pas souffert que son Edition demeurât imparfaite en ne les y comprenant pas. Abraham prétend [c] que ce ne fut que pour le ménager, & pour adoucir son esprit que ces Livres ne furent pas imprimez. On peut juger par la derniere datte que je viens de rapporter, que

a *Pag. 169. Epist. Apolog. tertiæ.*
b *Pag. 44 Commonitorii Apologet.*
c *Epist. Apologetica altera pag. 150.*

celle de la Lettre du Pere Morin [a] à l'Abbé de Sainte Croix de Jerusalem n'est pas exacte, & qu'elle doit être du 17. Janvier 1642. Il rend compte à ce sçavant Abbé de ce qu'avoit fait Ecchellensis pendant son séjour à Paris. Il s'en retournoit alors à Rome, & il n'en revint que sur la fin de l'année 1645. aprés que l'Edition de la Bible fut achevée, pour ne point faire d'ombrage à Sionite.

Ceux qui se donneront la peine de lire les écrits de ces deux Maronites, ou plutôt ceux qui furent publiez sous leur nom, tomberont aisément d'accord qu'on y fit paroître trop de chaleur. Valerien de Flavigni & celui qui eut la survivance de sa Chaire de Professeur Roïal, quoiqu'il ne l'occupa jamais parcequ'il mourut avant lui, je veux dire Jean Baneret aussi Docteur, prirent la défense de Sionite : le Pere Morin se déclara pour Ecchellensis qu'il avoit attiré à Paris. Le Jay fut mêlé bien avant dans les contestations, qui retarderent si long-tems l'execution de son entreprise, & qui furent même la cause qu'elle ne parvint pas à sa derniere perfection.

L'histoire de cette *Polyglotte* ne me pa-

a *Epist. 59. Antiq. Eccl. Orient.*

roîtroit pas complette, si je n'y ajoûtois les divers jugemens que de grands hommes ont porté de cet Ouvrage. Tout le monde convient de la beauté & de la magnificence des caracteres & du papier. Adrien Baillet dans l'article de Vitré dit [a] que « nonobstant le jugement de ses » envieux, & la disgrace où ce divin » Ouvrage est tombé en ces dernieres » années, il ne laisse pas de passer en- » core en cet état pour le chef-d'œuvre » & presque pour le dernier effort de » l'Imprimerie, non-seulement à cause » de la nouveauté & de la majesté des » caracteres, mais encore pour l'indus- » trie particuliere de Vitré, & pour l'é- » xactitude extraordinaire qu'il y a ap- » porté. » Il veut sans doute parler de celle qui dépend du Libraire; car pour celle des Correcteurs, le grand nombre de fautes qu'ils y ont laissé, est une bonne preuve qu'ils n'y ont pas apporté tous leurs soins. Il est bon de remarquer icy en passant que quoique M. Baillet attribuë icy & à la page 524. du troisiéme tome des Jugemens des Sçavans cette Bible au President le Jay, il s'est neanmoins corrigé lui-même à la page 201.

[a] Tome 2. des Jugemens des Sçavans pag. 39.

du quatriéme tome, & qu'ainsi M. Menage qui a imprimé depuis l'*Anti-Baillet* n'a pas bonne grace de lui reprocher cette faute.

André Chevillier, sçavant & curieux Bibliothecaire de Sorbonne, en parle dans les mêmes termes. Aprés avoir fait mention de la Bible d'Anvers, il ajoûte[a] « qu'on en imprima aussi une en France en ces mêmes langues, & ensuite une autre en Angleterre. Je ne touche point, continuë-t-il, à l'érudition & à la capacité de ceux qui ont travaillé à ces Bibles, & qui ont dirigé l'Impression, les Sçavans dans les langues sçavent quel jugement on en doit faire; mais je parle de l'ouvrage d'Imprimerie seulement, & de l'industrie des Ouvriers. Il est constant que la Bible imprimée à Paris aux dépens de M. le Jay par Antoine Vitré en l'année 1645. emporte le prix, & doit avoir la gloire de la richesse & de l'éclat de l'Impression au-dessus de la Polyglotte d'Angleterre que Thomas Roycroft imprima à Londres en 1657. tant par la beauté des caracteres & la bonne manufacture du papier, que par la grande dépense &

a Orig. de l'Imprim. part. 1. ch. 4. pag. 58. 59.

» magnificence qui regne dans tout l'Ou-
» vrage. En un mot la fabrique d'Im-
» primerie qu'on voit dans la Polyglotte
» des Anglois n'approche que de bien
» loin de celle que l'adresse & l'habileté
» des François ont fait paroître dans
» cette grande Bible de M. le Jay. »
Le même Auteur dit [a] que « c'est un
» chef-d'œuvre d'Imprimerie pour la
» beauté des caracteres & du papier, qui
» donnera toûjours de la jalousie aux Im-
» primeurs étrangers, & relevera beau-
» coup au-dessus d'eux les Maîtres de
» Paris. » Cette Edition a donc conservé
toute la réputation qu'elle meritoit par
sa beauté & par sa magnificence ; mais
elle n'a pû se relever depuis que des Cri-
tiques mal intentionnez ou trop severes
lui ont porté de tres-rudes coups.

L'Auteur de la Preface parlant du texte Hebreu, s'exprima d'une maniere qui souleva contre lui plusieurs Sçavans dans cette langue. Valerien de Flavigni Docteur de Sorbonne fut le premier qui se déclara. Il crut qu'il étoit de son devoir en qualité de Professeur du Roi en Hebreu de prendre la défense de ce texte. Il commença par un discours intitulé :

a *Ibidem pag.* 298.

Pro sacro-sanctæ Editionis Hebraïcæ authentica veritate Oratio Apologetica, qu'il recita publiquement dans le College Roïal le 11. de Fevrier de 1646. Il en seroit peut-être demeuré là, si l'on eut mis dans la Preface à cet endroit un carton [a], comme on le lui avoit promis. Mais voïant qu'on n'y avoit fait aucun changement, il entreprit la critique de l'Ouvrage qu'il publia en quatre Lettres [b]. Quoique dans la seconde [c] il fasse un serment solemnel que ce n'est ni par haine, ni à l'instigation des autres qu'il écrit, mais seulement pour mettre à couvert la gloire de la Nation qui alloit être fletrie par cet Ouvrage ; il paroît neanmoins tant d'animosité dans ses Lettres, qu'il est tres-difficile de justifier son serment : tout ce qu'on peut dire, c'est que la passion qui le dominoit alors étoit si violente, qu'elle l'avoit mise hors d'état de se rendre justice à lui-même, & de connoître sa propre disposition. Ainsi son témoignage me seroit entierement suspect, s'il ne laissoit entre-voir quelques veritez dans sa critique, dont je ne rap-

a *De Flavigni Epist.* 3. *pag.* 20.
b *En* 1646. 47. *&* 48.
c *Pag.* 12.

porteray que ce qui me paroîtra de plus équitable.

Je ne marqueray point icy parmi les causes des démêlez qui s'êleverent entre Flavigni & Ecchellensis, une faute d'impression qui se trouva dans une citation du verset 3. du chapitre 7. de S. Mathieu, mise par le Docteur au revers du titre de la 1. Lettre à Ecchellensis, où il rapporte ces paroles : *Quid vides festucam in oculo fratris tui, &c.* Le Maronite le releva avec tant de feu pag. 11. de sa premiere Lettre Apologetique, que Flavigni fut extrêmement surpris de son emportement, sans en pouvoir jamais deviner la cause. Il fallut qu'un de ses amis lui fit voir que l'omission d'une seule lettre avoit produit tout ce grand feu.

Dans cette Edition, dit Flavigni [a], le texte Hebreu n'a point d'autre version Latine qui lui réponde que la Vulgate; il a été imprimé avec beaucoup de negligence; il y a des fautes dans les accens, dans les points voïelles, & dans les consonnes. De dire avec de Flavigni que Philippe d'Aquin, qui étoit chargé de l'Impression & de la correction de ce texte, ait de dessein laissé passer ces fau-

a. *Epist.* 1. *pag.* 20.

tres afin de favoriser les Juifs, dont il avoit quitté la Religion pour embrasser le Christianisme ; ce seroit s'exposer à un jugement temeraire dont ce Professeur merite d'être convaincu, à cause de la passion violente qu'il fait paroître en cet endroit [a]. Le Chaldéen a été retouché sur les Editions de Venise & de Basle ; d'Aquin qui avoit le soin de le revoir, a tantôt suivi l'une & tantôt l'autre sans toucher au Latin qu'il ne sçavoit pas. Ainsi la version Latine qui répond à l'Edition d'Anvers, n'est plus conforme en quelques endroits au texte imprimé dans la *Polyglotte* de Paris.

Nous avons déja remarqué qu'on a suivi dans cette Bible d'autres Editions du Grec & du Latin que celles que les Papes Sixte V. & Clement VIII. avoient fait publier. Valerien de Flavigni a donc raison de se plaindre [b] icy de ceux qui ont eu soin de faire imprimer ces versions ; ils ne peuvent se justifier en disant que leur dessein étoit de donner tout ce qui étoit contenu dans la Bible d'Anvers en y ajoûtant quelques versions, il falloit en cela le réformer, &

a. *Ibidem pag.* 21.
b. *Pag.* 39. & 40.

préferer aux deux Editions qu'ils ont données les plus éxactes qui avoient été faites à Rome.

A l'égard des textes Arabes & Syriaques, Flavigni qui se déclare par tout en faveur de Gabriel Sionite, exalte [a] icy son travail. Il dit qu'on ne peut rien voir de plus beau & de plus achevé ; que les points voïelles y sont placez avec soin, & que les versions Latines de ce Maronite sont tres-fideles. M. Simon [b] n'est pas en cela de son avis, car il se plaint de ce qu'on trouve dans la Polyglotte de Londres quantité de fautes qui étoient dans ces textes en celle de Paris, dont un grand nombre venoit des Copistes. On auroit aussi pû donner, ajoûte-t-il, de meilleures traductions Latines des versions Orientales. Walton [c] avoit déja dit à peu prés la même chose touchant les fautes qui se trouvent dans l'Edition de Paris, mais il ajoûte que la version Latine du Syriaque ne répond pas au texte. En effet Sionite, comme d'autres le pensent, ne sçavoit pas assez d'Hebreu & de Latin pour bien réüssir

a *Ibid. pag.* 11.
b *Disquis. Crit. de var. Bibl. Edit. cap.* 27.
c *Prolegom.* 13. §. 8.

dans ses versions. De plus il manque dans cette Edition des Livres entiers dans ces langues, comme les Livres de Tobie, de Judith, d'Esther, les fragmens de Jeremie & de Daniel, sans compter deux grandes lacunes depuis le verset 5. du chap. 7. jusqu'à la fin de ce chapitre, & depuis le verset 3. du chap. 10. jusqu'au verset 27. du chap. 12. qui sont dans la version Arabe du second Livre d'Esdras.

Il semble que le Docteur de Flavigni ait voulu garder icy [a] quelque mesure avec le Pere Morin; car quoiqu'il ne dût pas être content de ses sentimens par rapport au texte Hebreu, comme il le fait paroître dans la quatriéme Lettre, cependant son jugement est assez moderé sur l'Edition des deux Pentateuques Samaritains: il trouve seulement à redire de ce qu'il n'en a fait qu'une seule version Latine; il ajoûte qu'il croit que cette Edition sera entierement inutile, parcequ'elle n'aura jamais aucune autorité dans l'Eglise.

On peut aisément répondre à ces deux reproches. La version Samaritaine, au jugement du Pere Morin & de plusieurs

a *Epistola* 1. *pag.* 10.

autres Sçavans, est si conforme au texte sur lequel elle a été faite, qu'elle sursurpasse en cela la Paraphrase d'Onkelos, quoique la plus éxacte de toutes les autres versions Orientales. Il étoit donc inutile de la traduire de nouveau en Latin, c'étoit dire deux fois la même chose, comme le remarque ce Pere dans sa Preface. C'est aussi le parti qu'ont pris les Anglois; ils se sont contentez de mettre en Latin les varietez de leçons prises de la version Samaritaine, qui sont en petit nombre. A l'égard du second reproche, il se détruit de lui-même. L'on ne doit pas juger de l'utilité d'une version Orientale de l'Ecriture sainte par l'autorité qu'elle a, ou qu'elle peut avoir dans l'Eglise d'Occident; autrement il faudroit rejetter les traductions Arabes, Coptes, Ethiopiennes, & même les Syriaques qui n'en ont jamais eu dans cette Eglise; mais leur utilité doit être fondée sur leur éxacte fidelité, & sur leur conformité avec le texte que l'Interprete a traduit.

Jean Henri Hottinger publia en 1649. une Dissertation Historique & Theologique, où il ne parle que des versions Orientales comprises dans cette Polyglotte.

Quoiqu'on ait travaillé long-tems pour mettre cette Bible en état de paroître, on peut dire neanmoins qu'elle n'est pas parfaite; car outre les défauts dont on vient de parler, on ne trouve point icy de Prolegomenes, ou des Prefaces dans lesquelles on fasse connoître les textes & les versions qui la composent. La Preface du premier tome ne suffit pas pour apprendre ce que des Lecteurs curieux seroient bien-aise de sçavoir en ce genre. Il y manque aussi des Grammaires & des Dictionaires qu'on y auroit sans doute ajoûté, si les démêlez qui survinrent pendant le cours de l'Impression n'eussent pas rebuté le Jay. Gabriel de Sion [a] devoit y mettre une sçavante Preface dans laquelle il auroit traité de l'antiquité des langues Syriaque & Arabe, dans quelles contrées elles sont en usage, quels sont les peuples qui s'en servent; il y auroit aussi parlé de l'antiquité des versions dans ces langues, de leurs Auteurs, de quelle utilité elles peuvent être dans les Eglises d'Occident, & quelle autorité elles ont dans celles d'Orient; combien elles pourroient être utiles pour répandre la Foy parmi les na-

a *Flavigni Epist. 2. pag. 8. & 9.*

tions du Levant, & même pour refuter les Heretiques. Il y auroit fait voir pour quelles raisons on a entrepris cette Edition, & sur quels manuscrits elle a été faite; quels textes ont traduit les Interpretes Syriens, & quels ont traduit les Arabes; combien ils ont les uns & les autres de differentes versions; l'ordre qu'ils ont gardé dans les Livres & dans les Chapitres; l'œconomie de ces versions; si elles different de l'Hebreu ou du Grec; enfin il y auroit ajoûté les diverses leçons, & plusieurs autres chose de cette nature.

Le Pere Morin à la fin de sa Preface sur le Pentateuque Samaritain, parle d'un Appendice de la Bible qui en devoit faire le dernier tome, auquel il renvoïe pour les remarques qu'il avoit faites sur ce texte & sur la version Samaritaine. On y auroit sans doute joint les observations de ceux qui avoient eu quelque part à cet Ouvrage.

Depuis que le Jay eut eu recours au Cardinal de Richelieu pour faire arrêter Sionite, il semble que ce grand homme ait pris quelque part à l'Edition de cette Bible. En effet, comme il se proposoit pour modele le Cardinal de Xi-

menés, il eut bien voulu que son nom parût aussi à la tête d'une Bible *Polyglotte.* Il fit donc venir de Rome Abraham Ecchéllensis ; il lui ordonna aussitôt qu'il fut arrivé à Paris d'éxaminer les textes Syriaques & Arabes avec leurs versions Latines qui étoient déja imprimez : ce Maronite dans le compte qu'il lui en rend, insinuë [a] que *cet éminent Ouvrage est digne de porter le nom de son Eminence.* On m'a confirmé qu'il avoit encore fait des démarches plus marquées pour venir à bout de ce dessein. Il fit proposer à M. le Jay par M. Desnoyers de lui donner la somme de cent mille écus pour le dédommager de ses frais & d'avoir soin de sa famille, s'il vouloit consentir que sa grande Bible portât son nom. M. Menage dit seulement [b] que le Cardinal de Richelieu avoit offert au President le Jay (c'est une faute qu'ont commis plusieurs Auteurs avec M. Menage, & qu'il a même retracté dans son Anti-Baillet, comme je le dis cy-dessus) que « ce Cardinal, « dis-je, lui avoit offert de lui rembour- « ser la dépense qu'il avoit faite pour la «

a *Epist. Apolog.* 1. *pag.* 141.
b *Menagiana tom.* 2. *pag.* 11.

» faire imprimer, & de lui faire un pre-
» sent considerable, à condition qu'elle
» paroîtroit sous son nom, mais le Car-
» dinal mourut trop tôt. Je crois, ajoû-
» te-t-il, que le traité avoit été com-
» mencé, mais les parens du Cardinal
» ne voulurent pas en entendre parler. »
On va éxaminer ce qui en est.

Quelques Auteurs [a] ont écrit que la mort du Cardinal de Richelieu, qui arriva le 4. de Decembre de 1642. étouffa ce desir ambitieux. Mais il est plus vraisemblable que ses propositions ne furent pas acceptées ; car il paroît que le Cardinal piqué d'un refus songea à traverser cette entreprise. Il ordonna pour ce sujet à Simeon de Muis celebre Professeur en Hebreu d'en faire la Critique : il fut obéï même avant sa mort. Flavigni écrit en 1646. [b] que ce Livre qui se conservoit dans le Cabinet de M. Regnauldin Conseiller d'Etat & Procureur General du Grand Conseil, paroîtroit bien-tôt dans le public. C'est ce que semble confirmer l'Auteur du Parallele du Cardinal Ximenés avec le Cardinal de Richelieu, dont le senti-

a *Vineüil Marville tom.* 2. *pag.* 326.
b *Epist.* 1. *pag.* 77.

ment, eſt rapporté cy-aprés dans les preuves. Le Jay eut pris ſans doute un parti plus ſûr & plus convenable à ſes affaires, s'il eut acquieſcé aux deſirs de ce Cardinal; mais ſoit qu'il ne ſe crut pas aſſez dédommagé des avances qu'il avoit faites, ſoit qu'il s'imaginât faire un grand profit ſur la vente de ſa Bible, ſoit enfin que la tendreſſe pour ſon Ouvrage ne lui permît pas d'en abandonner à un autre toute la gloire, il n'écouta point les offres qu'on lui fit; il ſe flatta que par un prompt débit non-ſeulement il retrouveroit ſes avances, mais auſſi qu'il gagneroit beaucoup, comme Sionite le lui a reproché [a]. Ses eſperances furent bien vaines, s'il en eut jamais de pareilles. Il ſe vit dans l'obligation de faire preſent de ſon Ouvrage à pluſieurs perſonnes diſtinguées qui l'avoient favoriſé dans ſon entrepriſe; il en auroit été diſpenſé s'il avoit paru ſous un autre nom que le ſien; c'eut été alors l'affaire du Cardinal de Richelieu. Les relieures mêmes lui furent ſi fort à charge, qu'un homme d'eſprit diſoit alors qu'il ſembloit que le Jay avoit voulu ſe ruïner pour enrichir ſon Relieur. De

[a] Dans ſon Factum.

plus ce Livre se vendit d'abord six cens livres. Les Anglois offrirent d'en prendre pour une somme considerable, si M. le Jay vouloit le donner pour la moitié de son prix. (Le Sieur Richard raconte la chose autrement dans son Parallele des deux Cardinaux [a].) Ce ne fut que sur son refus qu'ils formerent le dessein d'en publier une nouvelle Edition, qui parut quelques années aprés, & qui fit si fort tomber celle de Paris, que des Exemplaires ont été donnez pour le poids du papier. J'en ay vû vendre un qui avoit appartenu à François Charpentier Directeur de l'Academie Françoise, la somme de quarante-neuf livres, quoiqu'il fut assez bien relié. C'est ce que confirme M. Menage lorsqu'il dit « que cette » Bible est si méprisée, pour ainsi dire, » & à si bon marché, que sa relieure » coûte plus que la Bible même [b].

Ainsi le Jay pour avoir entrepris un Ouvrage au-dessus de ses finances, & n'avoir pas profité de l'occasion favorable de se retirer d'un pas si difficile, succomba; il consuma avec dix-sept années de travaux tous les grands biens qu'il

a *V. les preuves.*
b *Menagiana tom. 2. p. 11.*

avoit eus de sa famille, sans compter les dettes qu'il contracta, & dont il ne pût jamais s'acquitter. Mais si cette Bible lui a coûté si cher, elle lui a du moins acquis un nom qui durera autant que l'Ouvrage, lequel sera toûjours un des plus beaux ornemens des Bibliotheques même les plus riches. Il est vrai que la pesanteur & la grosseur des volumes le rendent presque inutile, outre qu'il en faut avoir deux devant soi pour comparer ensemble les textes & les versions de chaque Livre.

A peine avoit-on achevé cette Polyglotte que quelques Sçavans de Paris songerent à la faire réimprimer. « Nos plus sçavans Theologiens (dit Vineüil « de Marville [a] ou l'Auteur qui s'est ca- « ché sous ce nom) étoient si persuadez « que Dom Thomas du Four Religieux « Benedictin de la Congregaton de S. « Maur, excelloit dans la connoissance « de la langue Sainte, qu'ils le jugerent « capable de revoir la *Polyglotte* de Paris, « & de la retoucher en beaucoup d'en- « droits où il s'y est glissé des fautes con- « siderables ; mais il s'en excusa, disant « avec modestie que cette entreprise étoit «

a *Tom.* 2. *pag.* 267.

» au-dessus de ses forces, & que d'ail-
» leurs un si grand Ouvrage n'aïant été
» achevé qu'avec un travail & des frais
» immenses, il étoit de la justice de ne
» pas sitôt penser à une nouvelle Edition,
» laquelle ruïneroit ceux qui étoient
» chargez des Exemplaires; outre que
» ce seroit offenser les Auteurs d'une si
» loüable entreprise, qui ne pourroient
» regarder que comme une critique tres-
» mortifiante les corrections qu'on pu-
» blieroit.» [a] Les Anglois ne furent pas si délicats, car sans avoir tous ces égards ils commencerent huit ans aprés une nouvelle Edition de cette Bible, comme je le vais rapporter aprés que j'auray dit encore quelque chose de le Jay, & de ceux qui l'aiderent dans son entreprise.

Guy Michel le Jay étoit né à Paris d'une famille noble, comme le portent les Lettres de confirmation de Noblesse qu'il obtint en 1668. [b] Il étoit capable de grands desseins, & il le fit connoître lorsqu'il forma celui d'imprimer une Bible *Polyglotte.* Il la commença en 1628. & ne la finit qu'en 1645. à cause des con-

a Ce docte Religieux mourut peu aprés en 1647. âgé de 54. ans.

b *V. les preuves.*

tradiction

tradictions qui survinrent, ainsi que je l'ay rapporté. Le Roi ou la Reine Regente pour le récompenser des services qu'il avoit rendu au public, aïant courageusement entrepris & fait l'Edition de la grande Bible, Ouvrage majestueux consacré à la gloire du Regne du Roi & de la Regence de la Reine sa mere, & à l'honneur & à la réputation singuliere de la France (ce sont les termes des Lettres de confirmation de Noblesse). Le Roi, dis-je, le nomma [a] Conseiller en son Conseil d'Etat & Privé, & lui accorda toutes les prérogatives & appointemens attachez à cette dignité, dont il prêta le serment de fidelité au mois de Janvier 1646. [b] Il fut pourvû le 30. Octobre de l'année suivante du Doïenné de sainte Marie Magdelaine de Vezelay en Bourgogne, (& non pas en Provence, comme l'écrit Vineüil Marville [c].) Lorsque le nombre des Conseillers d'Etat fut réduit à celui de 24. en 1657. le Jay se trouva parmi ceux qui furent réformez; ainsi il mourut avec la seule qualité de Doïen de Vezelay le 10. de Juillet de l'an 1674.

a Le 16. Decembre 1645.
b *V. les preuves.*
c Tome 2. pag. 64.

Je n'ay trouvé cette datte que dans une note marginale d'un Catalogue manuscrit de quelques Editions de la Bible qui appartient à M. le Tonnelier ancien Prieur de S. Victor : ce Catalogue est assez éxact, & il a été écrit en 1679. Je crois devoir marquer que dans la confirmation de sa Noblesse qu'il obtint en 1668. il represente que son Ouvrage lui a coûté plus de trois cens mille livres, & qu'il y a ruïné & sa santé & sa famille. Si santé a été endommagée, il a donc mené une vie bien languissante, puisqu'il a vêcu jusqu'à l'âge de 86 ans & demi. A l'égard de sa famille, il auroit pû lui conserver du bien, s'il eut accepté l'offre du Cardinal de Richelieu, sans rien perdre de la réputation qu'il avoit justement acquise par la grandeur de son dessein, & pour l'avoir executé.

J'ajoûteray icy seulement à ce que j'ay déja rapporté d'Antoine Vitré Imprimeur du Roi dans les langues Orientales & du Clergé de France, que [a] « la » gloire qu'il a merité par ses belles Edi- » tions, & sur-tout de celle de la *Poly-* » *glotte* de Paris, a été fletrie par la ma- » lice qu'il a eu de faire fondre en sa

[a] La Caille Liv. 2 de l'Hist. de l'Imprimerie pag 240.

presence les caracteres Orientaux qui « avoient servi à l'impression de cette « Bible, pour ôter par là le moïen d'im- « primer à Paris aucuns Livres en ces « langues aprés sa mort, ce qui est une « perte irréparable pour l'Art de l'Impri- « merie. » C'est sur la foi d'un de ses Confreres que je rapporte ce fait qui ne lui fait pas beaucoup d'honneur.

Le 2. vol. du Menagiana pag. 71. confirme le fait. « Vitré qui avoit impri- « mé un si bel Ouvrage, avoit entre ses « mains toutes les matrices des differens « caracteres qui avoient servi à l'impres- « sion de cette Bible ; mais la gloire de « voir son nom à la tête du plus bel Ou- « vrage qui soit jamais sorti de dessous « la presse, & l'envie de s'immortaliser, « lui fit concevoir le dessein étrange de « fondre les matrices ; les poinçons & « tous les caracteres qui y avoient servi. « Ce que l'on ne reconnut qu'aprés sa « mort, lorsqu'on voulut s'en emparer « de la part du Roy, qui les vouloit met- « tre au Louvre. » Ce celebre Imprimeur mourut en 1674.

Jacques Sanlecque natif de Chalu en Bourgogne fut dés sa jeunesse obligé chez Guillaume le Bé, ce fameux Fondeur

dont j'ay parlé cy-dessus, pour y apprendre l'art de graver & de frapper les poinçons, faire les matrices, & fondre les caracteres servans à l'Imprimerie; en quoi il réüssit si bien, qu'on peut dire qu'il a été un de ceux qui a le mieux inventé la vraie écriture des langues Orientales, comme il paroît par les caracteres qu'il a fondus pour imprimer la grande Bible de M. le Jay. Il fut reçû Libraire à Paris en 1625. & il y mourut en 1648. C'est ce que j'ay tiré de la Caille [a] aussi-bien que l'article précedent.

Jean Morin né à Blois de parens de la Religion P. R. commença ses premieres études à la Rochelle. Il alla ensuite étudier à Leyde où il s'appliqua à la Philosophie, aux Mathematiques, à la Jurisprudence, à la Theologie & aux Langues. Il vint aprés ses études à Paris, où par la frequentation qu'il eut avec les Sçavans, il trouva quelque accés auprés du Cardinal du Perron, qui le convainquit des erreurs où il étoit engagé par sa naissance. Morin les abandonna donc pour reprendre la Religion de ses ancêtres. Il résolut alors de s'établir à Paris; il s'attacha à Charles d'Escars Evêque de

a *Ibidem pag.* 215.

Langres : mais ce Prelat étant mort en 1615. Morin prit le parti de la retraite. Il en trouva une tres-favorable à ses inclinations & au goût qu'il avoit pour l'étude dans la Congregation de l'Oratoire que Pierre de Berulle venoit d'établir en France depuis quatre ans. Il n'y avoit pas long-tems qu'il y étoit admis, lorsqu'Achille de Harlay de Sancy Comte de Moles, aprés son retour de l'Ambassade de Constantinople en 1618. se retira dans la même Congregation. Dés l'an 1620. il fit present à la Bibliotheque de la Maison de Paris, où il demeuroit, de tous les Livres Hebreux imprimez & manuscrits qu'il avoit acheté dans le Levant. Entre plusieurs beaux manuscrits de la Bible Hebraïque, il s'y trouvoit un Pentateuque en caracteres Samaritains, que *Pietro della Valle* avoit acheté par son ordre à Damas en 1616. & le lui avoit aussi-tôt envoïé. On peut juger de l'ardeur avec laquelle le Pere Morin feüilleta ces Livres. Il vint à bout de déchiffrer l'Exemplaire Samaritain, il le traduisit en Latin par l'ordre de son Superieur, qui le chargea encore dans la suite de le faire imprimer dans la *Polyglotte* de le Jay. Il en avoit parlé pour

la premiere fois dans sa Preface de la Bible Grecque des LXX. qu'il publia à Paris en 1628. & qu'il avoit entrepris par l'ordre de l'Assemblée du Clergé de 1626. Il donna en 1631. ses Exercitations sur ce Pentateuque, & en 1657. ses Opuscules Samaritains. On rapporteroit inutilement icy ses autres Ouvrages qui ne regardent point mon dessein, on les connoît assez. Il étoit tres-versé dans la connoissance des langues, sur-tout des Rabbins qu'il estimoit peu aprés les avoir beaucoup lû, & dans les matieres Ecclesiastiques & de Theologie. Sa mort arriva le 28. de Fevrier 1659. lorsqu'il étoit âgé de 68. ans.

Philippe d'Aquin étoit un Juif de Carpentras dans le Comté Venaissin. Il s'appelloit Rabbi Mordecaï ou Mardochée de Carpentras. Il fut chassé de la Synagogue d'Avignon ; s'étant fait Chrétien, il fut baptisé à Aquino dans le Roïaume de Naples, d'où il a pris son nom. Il vint à Paris avant l'an 1610. avec toute sa famille. Pour la faire subsister, il enseigna l'Hebreu. On a de lui quelques traductions Françoises de certains Livres Hebreux, comme de l'Examen du Monde, un recüeil de Sentences

morales, &c. Le plus considerable Ouvrage, qu'il ait publié, est son Dictionaire Hebreu, Rabbinique & Talmudiste, qui ne fut achevé qu'en 1629. On l'imprimoit lorsque le Jay l'engagea à se charger de l'impression & de la correction des textes Hebreux & Chaldéens de sa Bible, dont d'Aquin toucha quatre mille livres, selon Sionite [a]. S'il y a laissé des fautes par malice, comme le lui a reproché Flavigny, je ne sçaurois le croire : distrait par ses autres occupations [b], il ne pouvoit pas donner tout le tems necessaire pour corriger les épreuves. Ce Docteur dit [c] qu'il a souvent entendu dire qu'il les abandonnoit à un de ses enfans encore fort jeune, & nullement capable de ce travail. Il a fait des changemens dans le texte Chaldéen ; mais il n'a pas retouché la version Latine, parcequ'il ne sçavoit pas cette langue. Il mourut environ l'an 1650.

Gabriel Sionite ou de Sion, comme il s'appelle lui-même dans son Factum, étoit né à Eden Bourgade du Mont Liban. Ce Maronite vint à l'âge de sept ans à

a Dans son Factum.
b Preface de son Dictionaire.
c *Epist. c.* 1. *pag.* 22.

Rome ; il fit ses études dans le College des Maronites. Il y apprit le Latin & le Syriaque ; pour l'Hebreu il ne paroît pas qu'il en eut beaucoup de connoissance. Il s'y appliqua aussi à la Theologie, il prit le degré de Docteur dans cette Faculté en 1620. & deux ans aprés l'Ordre de Prêtrise. On trouvera dans cet article tout ce qu'il fit à Paris depuis la fin de l'année 1614. jusqu'en 1648. qu'il mourut âgé de 71. an. Il y eut la qualité & les appointemens de Professeur du Roi dans les langues Syriaques & Arabiques. Les traductions Latines des textes de ces deux langues sont de lui. On a vû les démêlez qu'il eut avec le Jay & avec Ecchellensis. Sionite a un rapport singulier avec Edmond Castel qui a le plus contribué à l'Edition de la Polyglotte d'Angleterre ; ils se sont tous deux plaints de n'avoir pas reçû une récompense promise & proportionnée à leurs travaux, qui furent neanmoins si grands qu'ils en ont été l'un & l'autre presque privez de la lumiere du jour, tant leur vûë en étoit affoiblie.

Jean Hesronite étoit aussi un Maronite du Mont-Liban. Il fit ses études à Rome, & vint à Paris avec Sionite. Il n'y

eut que la qualité d'Interprete du Roi pour les Langues étrangeres, & non pas celle de Professeur Roïal, comme quelques-uns l'ont écrit. Il donna au public avec son Compatriote en 1616. une Grammaire Arabe, & en 1619. la version Latine de la Geographie de l'Arabe Anonyme de Nubie dont on avoit imprimé le texte à Rome en 1592. Vitré assure [a] qu'il avoit traduit en Latin le Pentateuque du Syriaque, & les cinq Livres de Salomon de l'Arabe. Sionite ne le conteste pas; mais il prétend qu'il est l'Auteur de la derniere de ces versions qui est dans la Bible de Paris. Vers l'an 1622. Hesronite retourna à Rome où il publia la traduction Arabe de l'explication de la doctrine Chrétienne, qu'il avoit faite sur l'Italien du Cardinal Bellarmin; il prend dans l'Epitre Dedicatoire de ce Livre la qualité d'Archiprêtre d'Antioche. Je ne trouve plus rien de lui depuis ce tems là.

Abraham Ecchellensis est le troisiéme Maronite dont j'ay fait mention. Il fit ses études à Rome, & il y prit le degré de Docteur en Philosophie & en Theologie. Il y enseigna les langues Syriaques

a *Dans ses preuves litterales.*

& Arabes. Dés 1624. il y publia une petite Grammaire Syriaque. On le fit venir à Paris sur la fin de 1640. Il s'en retourna en Italie au commencement de 1642. parcequ'il n'avoit obtenu son congé que pour une année. Il revint à Paris sur la fin de 1645. Pendant son premier séjour en France il fit part au public de vingt Lettres de S. Antoine traduites de l'Arabe en Latin, & d'un autre petit volume touchant la Philosophie des Arabes, outre ce qu'il a contribué pour la Bible de le Jay.

Il fit paroître en 1646. une version Latine de la Preface Arabe du Concile de Nicée ; en 1647. les deux Lettres contre Flavigny en forme d'Apologie ; en 1651. la Chronologie Orientale, qui parut la seconde fois au Louvre en 1685. De retour à Rome en 1654. il donna au public le Catalogue des Auteurs Syriaques composé par Hebed-Jesu, qu'il accompagna de sa version Latine ; & il publia en 1661. à Florence un Livre d'Archimede. Il ne paroît de lui dans la Polyglotte de Paris que le Livre de Ruth en Syriaque & en Arabe avec une version Latine, ce qui le broüilla avec Sionite, qui se mit moins en peine du troisiéme Livre des Macha-

bées en Arabe qu'il avoit aussi fait imprimer, parcequ'il ne le regardoit pas comme un Livre sacré. Ecchellensis mourut l'an 1664. dans un âge fort avancé.

L'on ne prendra pas comme une nouvelle Edition de cette Polyglotte, celle que des Libraires de Hollande oserent presenter au Pape Alexandre VII. sous ce titre : *Biblia Alexandrina Polyglotta, auspiciis S. D. Alexandri 7. anno ejus sessionis XII. feliciter incheata, Lutetiæ Parisiorum prostant apud Janssonium à Waesberge, Joannem Jacobi Chipper, Elizæum Weirstraet* 1666. Cet Exemplaire qui au rapport de Dom Jean Mabillon [a] se conserve dans la Bibliotheque du Cardinal Chiggi à Rome, n'est autre chose que la Polyglotte de le Jay, dont ces Libraires ont retranché tout ce qui précede le texte ; ils y ont mis un nouveau titre avec une fort courte Epitre Dedicatoire qui s'adresse au Souverain Pontife. Le but de ces Libraires étoit d'obtenir de lui la permission de faire entrer dans Rome un grand nombre de Livres qu'ils avoient apportés avec eux, ce qu'ils obtinrent par cette adresse. Souvent une pareille

a. *Itiner. Italicum pag.* 95.

fourbe a fait multiplier des Editions mal à propos entre les mains de ceux qui n'y regardent pas de si prés.

XVI. La Bible de Walton en neuf Langues.

LEs Protestans ne s'étoient pas encore distinguez jusqu'en 1657. par une Edition complette d'une Bible *Polyglotte.* Il est vrai que dés l'année 1586. on avoit publié à Heidelberg une Bible en Hebreu, en Grec & en Latin ; mais on n'y trouve pas les Livres sacrez de l'ancien Testament qui n'ont point été écrits en Hebreu, ni ceux du nouveau Testament. On pouvoit y suppléer en joignant à cette Bible l'Edition Grecque, Latine & Syriaque du nouveau Testament que Henri Estienne avoit donnée dés l'an 1569. On auroit eu à la verité les plus anciennes versions de l'Ecriture sainte avec les textes ; mais c'eut été un Ouvrage de deux pieces, composé par differens Auteurs, & imprimé en differens tems & en divers lieux. La Bible *Hexaglotte* d'Hutter ne passe pas le Livre de Ruth : dans son nouveau Testament en douze langues,

excepté le texte Grec & les versions Latines & Syriaques, les neuf autres sont du seiziéme Siecle. Le Psautier *Pentaglotte* de Jean Draconite imprimé en 1565. & *l'Hexaglotte* de Gerschovius en 1643. ne font qu'une petite partie de la Bible, aussi bien que les Editions *Tetraglottes* du nouveau Testament données par Hutter & par Lubin. Mais en 1657. les Anglois se signalerent en ce genre ; ils publierent une nouvelle Edition de la Polyglotte de Paris, qu'ils réduisirent à cinq volumes, quoique les additions qu'ils y ont faites, soit les Prolegomenes & plusieurs autres traitez dans le premier tome, soit plusieurs versions Orientales dans le quatre & le cinquiéme, fassent encore la valeur d'un volume, sans compter le sixiéme où se trouve un fort ample recüeil de varietez de leçons tirées de divers Exemplaires imprimez ou manuscrits de toutes les langues dont cette Bible est composée.

Aussi-tôt que la *Polyglotte* de Paris fut passée en Angleterre, les Sçavans de ce païs-là y apperçûrent bien-tôt les défauts qui s'y trouvoient ; ils reconnurent qu'il y manquoit, outre plusieurs Livres en Arabe & en Syriaque, des Prolego-

menes ou Prefaces qui donnassent une connoissance éxacte des textes & des versions. De plus la magnificence & la grandeur des volumes en rendoit l'usage tres-difficile & tres-incommode. Brian Walton en entreprit donc une nouvelle Edition, dans laquelle il avoit dessein non seulement de corriger les fautes qui étoient échapées aux Correcteurs de Paris, mais aussi d'y suppléer tout ce qui y manquoit. Afin de la rendre plus d'usage, il résolut de mettre dans un même tome les mêmes Livres qui se trouvoient dans divers volumes de l'Edition de le Jay. Il en commença l'Impression en 1653. & la finit en 1657. Ainsi elle fut achevée dans le même espace de tems que celle d'Anvers, quoiqu'elle soit beaucoup plus riche en versions Orientales : mais aussi cet Anglois avoit-il un grand avantage ; car il travailloit sur des Exemplaires imprimez. Il n'y avoit en effet dans toutes ses additions que quelques Livres & des fragmens du Syriaque, comme l'histoire de la Femme adultere [a], & deux lacunes de Jeremie en Arabe, les quatre Evangiles en Perssien qui fussent pris des manuscrits ; tout

a Joan. 8. 1.1.

le reste avoit déja passé sous la presse, comme je le marqueray plus en détail dans la suite.

Walton en a été le principal Promoteur; il y a ajoûté des Prolegomenes, où il a rassemblé bien des recherches; il a ainsi merité par ses soins & par ses assiduitez que cette Bible portât son nom; on l'appelle communément la *Polyglotte* de Walton, quelquefois la *Polyglotte* d'Angleterre ou de Londres, à cause qu'elle a été imprimée dans cette Ville. Le titre est icy plus magnifique que dans les Editions précedentes; il en donne même une belle idée. *SS. Biblia Polyglotta, complectentia Textus Originales, Hebraïcum cum Pentateucho Samaritano, Chaldaïcum, Graecum; versionum antiquarum Samaritanae, Graecae LXX. Interpretum, Chaldaïcae, Syriacae, Arabicae, Æthiopicae, Persicae, Vulgatae Latinae, quidquid comparari poterat, cum textuum & versionum Orientalium translationibus Latinis, ex manuscriptis antiquissimis undique conquisitis, optimisque Exemplaribus impressis, summâ fide collatis. Quae in prioribus Editionibus deerant, suppleta. Multa antehac inedita, de novo adjecta. Omnia eo ordine disposita ut textus cum versionibus*

uno intuitu conferri possint. Cum Apparatu, Appendicibus, Tabulis, variis Lectionibus, Annotationibus, Indicibus, &c. Opus totum in sex tomos tributum edidit Brianus Waltonus S. T. D. Londini imprimebat Thomas Roycroft M. DC. LVII.

Il ne faut pas croire que cette Edition contienne tous les Livres sacrez dans les neuf langues énoncées dans ce titre ; car le Pentateuque n'est qu'*Octaglotte*, le Psautier *Heptaglotte*, les autres Livres de Josué, des Juges, de Ruth, les quatre Livres des Rois & les quatre Evangiles, *Hexaglottes* ; le reste du nouveau Testament, *Pentaglotte* ; les Livres d'Esther, de Tobie, la Sagesse, l'Ecclesiastique, Baruch & les fragmens de Daniel, *Tetraglottes* ; les Livres de Judith, le premier & le second des Machabées, *Triglottes* ; enfin les fragmens d'Esther ne sont qu'en deux langues. Mais il suffit pour justifier le titre de joindre aux huit langues dans lesquelles le Pentateuque est exprimé, l'Ethiopienne des Pseaumes ou du nouveau Testament.

André Chevillier [a] louë beaucoup la fabrique de l'Imprimerie de la *Polyglotte* de Paris ; il dit que celle des Anglois

[a] Origine de l'Imprimerie chap. 4. pag. 59.

n'approche que de bien loin de celle-là. Si par le mot de fabrique il entend la beauté du papier & la magnificence des caracteres, j'avouë que cette Edition l'emporte de beaucoup sur celle de Londres; mais s'il parle de l'arrangement des textes & des versions, & de la disposition de tout l'Ouvrage, comme le mot, dont il se sert, semble le marquer, elle lui est de beaucoup inferieure; car Walton a compassé son terrain avec tant de justesse, qu'à la seule ouverture du Livre on voit les textes & les versions d'un coup d'œil; ce qui donne une grande facilité pour les comparer, en quoi consiste le principal usage de ces sortes de recueils.

Tout l'Ouvrage est en six volumes, dont la disposition n'est pas toûjours la même. Les textes & les versions sont tous placez dans les deux pages qui se regardent; mais ils ne sont pas partout dans la même situation. Dans le premier tome, qui contient le Pentateuque, chaque page est divisée en deux parties; la superieure a quatre colonnes, & l'inferieure n'en a que deux. A gauche dans la premiere colonne est le texte Hebreu des Juifs avec une version Latine interli-

neaire, ensuite la Vulgate Latine, dans la troisiéme la version Grecque des LXX. & à côté sa traduction Latine. La Syriaque avec son interpretation Latine est sur deux colonnes dans la partie inferieure de cette page. Dans l'autre qui est à droite, la Paraphrase Chaldaïque occupe le premier rang; sa version Latine est aprés, le texte Hebreu-Samaritain remplit le haut de la troisiéme colonne, & la version Samaritaine le bas, & dans la quatriéme est mise leur interpretation Latine; enfin l'Arabe de Saádias avec le Latin est dans la partie inferieure. Ainsi l'on a dans ce premier volume le Pentateuque Hebreu Juif & Samaritain, chacun dans leurs caracteres; quatre versions Orientales, la Chaldaïque, la Samaritaine, la Syriaque & l'Arabe qui ont toutes leur interpretation Latine, & trois anciennes versions, la Grecque des LXX. l'ancienne Italique faite sur le Grec, recüeillie par Nobilius, & la Vulgate Latine de S. Jerôme. De ces sept anciennes versions quatre ont été composées par des Juifs, & les trois autres par des Chrétiens. Walton a mis au commencement de ce volume une Preface fort instructive, dont je tireray la

meilleure partie de ce que je diray dans la suite, des traitez préliminaires de divers Auteurs, & seize Prolegomenes de sa façon, dans lesquels il parle fort au long des textes & des versions qui composent cette *Polyglotte*.

Les Livres historiques du Canon des Hebreux forment le second tome, dont la page à gauche a les mêmes dispositions que celle du Pentateuque, si ce n'est que le Chaldéen occupe la place du Syriaque. Dans la page à droite le Syriaque remplit le haut & l'Arabe le bas, elles ont à leur côté leur interpretation Latine. Cet ordre est le même jusqu'au premier Livre des Paralipomenes, dont la Paraphrase Chaldaïque n'étoit pas alors encore connuë. Michel Beck l'a depuis publiée à Ausbourg en 1680. & 1683. Dans ces Livres & les deux d'Esdras, l'Hebreu & la Vulgate Latine d'un côté, le Grec & l'ancienne Italique de l'autre remplissent le haut des pages, le Syriaque & l'Arabe avec leurs interpretations Latines le bas. Le Livre d'Esther n'a point la version Arabe, mais le Chaldéen est placé dans la partie inferieure à gauche, & le Syriaque dans celle de la droite.

On trouve dans le troisiéme tome les Livres de Job, des Pseaumes, des Proverbes, de l'Ecclesiaste, du Cantique des Cantiques, les grands & les petits Prophetes. Comme ils ne sont pas tous dans les mêmes langues, aussi leur disposition est-elle differente. Tous ces Livres, excepté le Psautier, le Cantique des Cantiques & Daniel, sont *Hexaglottes.* Ils ont dans la premiere page l'Hebreu, la Vulgate Latine, le Grec, & l'ancienne Italique dans les quatre colonnes qui divisent la partie superieure, & le Chaldéen avec la traduction Latine dans l'inferieure. Le Syriaque occupe le haut de la seconde page, & l'Arabe le bas. Il n'y a qu'une version Latine dans le Livre de Job qui réponde à ces deux textes. Le Chaldéen est au bas d'un côté, & sa version Latine au bas de l'autre. Dans les Prophetes, & sur-tout dans Jeremie, on a rempli les lacunes de l'Edition de Paris sur un manuscrit de la Bibliotheque d'Oxford. Le Psautier & le Cantique des Cantiques sont *Heptaglottes*, ce qui cause quelque changement dans leur disposition, l'Hebreu, le Chaldéen avec la version Latine sont dans les trois colonnes de la premiere page ; le

Latin de la Vulgate, le Grec & l'Ethiopien, avec sa version qui differe tres-peu de celle du Grec, sont placez au haut de la seconde page sur quatre colonnes, le Syriaque au dessous, & l'Arabe tout au bas de la page. La Prophetie de Daniel est encore dans un autre ordre, parce-qu'elle n'est que *Pentaglotte*; d'un côté est le texte Hebreu, & où il finit se trouve le Chaldéen avec la Vulgate Latine sur deux colomnes, & au dessous le Syriaque; le Grec & l'Arabe remplissent l'autre page, le premier en haut, & l'autre en bas; chacune est accompagnée de son interpretation Latine.

Comme le quatriéme tome est composé de pieces differentes qui ne se ressemblent pas, il seroit trop ennuïeux d'en marquer la disposition en détail; ainsi je me contenteray de dire en quelle langue les Livres y sont exprimez. Les versions Orientales y sont toûjours accompagnées de leur traduction Latine. L'Oraison de Manassés est en Grec & en Latin. Le troisiéme Livre d'Esdras est en Grec, en Latin & en Syriaque, & le quatriéme n'est qu'en Latin. Ces Livres & celui qui est appellé le troisiéme des Machabées ne sont point reconnus Canoniques par l'E-

glise. Le Livre de Tobie a deux Editions Hebraïques, & de plus il est en Grec, en Latin & en Syriaque. Le Livre de Judith, le premier & le second des Machabées, celui de la Sagesse & l'Ecclesiastique sont aussi dans ces trois langues ausquelles on a ajoûté l'Arabe. Les fragmens d'Esther sont en Grec & en Latin. La premiere Epitre de Baruc est en Syriaque, & la seconde en Grec, en Latin, en Syriaque & en Arabe. Trois Targums du Pentateuque remplissent le reste de ce volume. La Paraphrase Chaldaïque, faussement attribuée à Jonathan, occupe le haut de la premiere page, & celle qui est appellée la Hierosolymitaine, dont on n'a que des fragmens, est au haut de la seconde. La version Persienne de Joseph fils de Jacob Juif Persan est mise au bas de chaque page.

Le cinquiéme tome est composé des quatre Evangiles *Hexaglottes*, & des autres Livres du nouveau Testament qui ne sont que *Pentaglottes*. Chaque page des Evangiles est d'abord divisée en trois parties, chaque partie en deux colonnes. Le haut de la premiere page est rempli du texte Grec qui a sa version Latine interlineaire. Le Syriaque est placé dans

la partie de dessous, & au bas est l'Ethiopien. Dans la seconde page il y a au premier rang la Vulgate Latine, ensuite l'Arabe, & aprés le Persien. Cet ordre change au Chapitre neuviéme de S. Mathieu; alors la version Ethiopienne est sous l'Arabe dans la seconde page, & la Persienne est au bas des deux pages. C'est la disposition de la suite des Evangiles. Dans le reste du nouveau Testament on a gardé à peu prés le même ordre. Comme il n'y a point de Persien, la version Ethiopienne y remplit le bas de toutes les pages. Le verset 7. du Chapitre 5. de la 1. Epitre de S. Jean ne se trouve point dans le Syriaque, dans l'Arabe & dans l'Ethiopien.

Le sixiéme tome est un recüeil fort considerable de notes, & sur tout de diverses leçons tirées des Exemplaires imprimez & manuscrits Hebreux, Samaritains, Chaldéens, Syriaques, Arabes, Ethiopiens, Persiens, Grecs & Latins avec des tables. On les trouvera cy-aprés en détail sous chacune de ces langues. Si cette description ne paroît pas suffisante, on peut avoir recours à celle que Jean Henri Hottinger a mis dans le troisiéme Chapitre de son Bibliothecaire pa-

ge 56. dans lequel il marque en quelle langue chaque Livre de la Bible paroît dans cette Edition.

On a suivi pour le texte *Hebreu* le volume de l'Edition d'Anvers, où se trouve ce texte avec sa version Latine interlineaire retouchée par Arias Montanus & d'autres. Walton l'a comparé avec les textes de la Bible Rabbinique de Venise de 1549. la Roïale d'Anvers de 1569. celle de Plantin in-quarto de 1566. celle de Robert Estienne, & celles de Munster in-folio & in-quarto. Le Catalogue de ses varietez de leçons, qui sont rangées selon l'ordre des Livres de l'Ecriture sainte, est au commencement du sixiéme tome. Le traité des Idiotismes de la langue Hebraïque qui est de Jacques Tirin, & dont on a changé quelques endroits, doit être à la premiere place de ce volume; mais il manque dans plusieurs Exemplaires: le Catalogue des diverses leçons tirées de la Critique sacrée de Loüis Capel, où elles sont rangées dans de certaines classes, tient la seconde place. On a mis ensuite celle de Ben Aser, & de Ben Nephtali, deux celebres Critiques Juifs, Chefs de deux Ecoles, & qui fleurissoient l'an de J. C. 1034.

Enfin

Enfin celles des Juifs Orientaux & des Occidentaux, c'est à dire de ceux qui demeuroient à Babylone & à Jerusalem. Le Livre de Tobie en Hebreu est imprimé sur l'Edition de Paul Fagius & sur celle de Munster, qui ont à leur côté la version Latine de ces Interpretes.

Les deux Pentateuques *Samaritains*, c'est à dire l'Hebraïque écrit en caracteres dont se servent les Samaritains, & la version exprimée en leur langue sont tirez fidelement de l'Edition de le Jay. On en a pris aussi la version Latine du P. Morin, au bas de laquelle Walton a mis les corrections d'Edmond Castel, qui ne marquent le plus souvent que les differences de la version Samaritaine d'avec le texte. Les varietez de leçons tirées tant des Exemplaires d'Usserius que de ceux de Claude Peiresc sont dans le sixiéme tome, avec des remarques de Castel. Il y en a ensuite d'autres prises de la comparaison du texte Hebreu des Juifs avec celui des Samaritains, faite par Walton, qui a été aidé dans cette penible occupation par Castel & Jean Lighfoot. Castel a comparé le Livre de la Genese & les six premiers Chapitres de l'Exode; Lighfoot les Livres des

Nombres & du Deuteronome ; & Walton le reste de l'Exode & le Levitique. On y a aussi ajoûté les endroits où le Samaritain s'accorde avec le Grec, & differe de l'Hebreu des Juifs.

La version *Grecque* des LXX. est la même qui avoit été imprimée à Rome en 1587. par ordre de Sixte V. particulierement sur un manuscrit du Vatican. On a placé au bas les varietez de leçons qu'Alexandre Huiss Bachelier en Theologie d'Oxford a tiré du manuscrit Alexandrin, en le comparant avec l'Edition de Rome. Cyrille Lucar Patriarche de Constantinople l'avoit apporté d'Alexandrie où il avoit été revêtu de la même dignité, & l'avoit envoïé en present à Charles I. Roi de la Grande Bretagne. La version *Latine* que Flaminius Nobilius a recüeilli avec beaucoup de travail des Auteurs Ecclesiastiques, & qui parut à Rome en 1588. par l'ordre du même Pape, est aussi placée dans l'Edition de Londres à côté du Grec. On a suivi pour le texte Grec du nouveau Testament la belle Edition que Robert Estienne publia en 1550. elle est accompagnée de la version Latine d'Arias Montanus prise de l'Edition d'Anvers.

Il y a dans le sixiéme tome de la *Polyglotte* de Londres divers recüeils de *varietez de leçons Grecques*. Le premier a pour titre : *Notes de Flaminius Nobilius sur les diverses leçons de la version Grecque des LXX.* Il est certain que cet Auteur a recüeilli des fragmens de plusieurs Auteurs Ecclesiastiques la version Latine du Grec, dont il a suppléé dans quelques endroits, ce qu'il n'a pû trouver dans ces Auteurs ; mais il n'y a point d'Ecrivains de son tems qui rapportent qu'il ait aussi fait la collection des varietez de leçons, & des fragmens des anciens Interpretes, placées à la fin de chaque Chapitre dans l'Edition de Rome, & qu'on donne icy de nouveau. Au contraire Pierre Morin [a] sçavant Parisien, qui avoit la direction de l'Imprimerie du Vatican lorsqu'on imprima la Bible Grecque, fut chargé par Sixte V. de feüilletter les manuscrits Grecs de cette Bibliotheque, d'où il tira ces varietez & ces fragmens. Un travail si penible devroit bien lui meriter l'honneur d'être consideré comme l'Auteur de cette collection. On y a ajoûté ce qu'il y a de plus dans l'Edition que Jean Driesche,

a. *Epist. 5. pag. 320. ejus Opusc.*

en Latin *Drusius* en a publié l'an 1619.

Le second recüeil est composé de celles qui ont été le fruit de la comparaison de l'Edition de Rome avec celle d'Alcala en 1517. & de celle de Venise en 1518. & d'un manuscrit d'Oxford qui contient les huit premiers Livres de la Bible. Le troisiéme en comprend plusieurs, sçavoir les varietez de leçons 1°. du Livre de la Genese, dont le manuscrit est dans la Bibliotheque du Chevalier Cotton, que Jacques Usher & Patrice de Jonghe, dit en Latin *Junius*, ont comparé avec la Bible Grecque de Francfort, & qui l'a été depuis avec celle de Rome. 2°. Du Livre de Josué conferé par André de Maës, en Latin *Masius*, avec plusieurs manuscrits Syriaques. 3°. Des Livres des Paralipomenes tirées du manuscrit de la Bibliotheque de Cambrige, qui avoit appartenu selon Walton à Theodore Archevêque de Cantorbery [a], lequel Livre a été conferé avec l'Edition de Rome. 4°. Du Livre d'Isaïe prises du manuscrit des Prophetes que le Cardinal de la Rochefoucault a donné au College des Jesuites de Paris, que Guillaume

[a] Les caracteres liés dont ce Livre est écrit, prouvent qu'il est au plus du IX. Siecle.

Norris a comparé avec la même Edition de Rome. 5°. Des petits Prophetes, dont le manuscrit se conserve dans la Bibliotheque Barberine à Rome, collationné sur la même Edition. Le quatriéme recüeil comprend des remarques sur la Genese, l'Exode, le Levitique & les quinze premiers Chapitres des Nombres, que Patrice de Jonghe avoit faites aprés avoir confronté le manuscrit Alexandrin avec trois Pentateuques Grecs de la Bibliotheque d'Oxford, & un autre qu'on regarde comme le plus ancien qui soit au monde, dont une partie est conservée à Paris dans la Bibliotheque de M. Colbert, & l'autre à Leyde parmi les manuscrits d'Isaac Vossius. Le cinquiéme recüeil ne contient que les diverses leçons que Thomas Pierce Prêtre de l'Eglise Anglicane a extraites des Commentaires de Grotius sur toute l'Ecriture sainte, avec les jugemens de ce sçavant Interprete.

Le sixiéme est formé de plusieurs recüeils de varietez de leçons, dont le premier represente celles que Robert Estienne a ramassé, en comparant seize Exemplaires entre lesquels il y en avoit huit de la Bibliotheque du Roi, sçavoir le 3. le

4. le 5. le 6. le 7. le 8. le 10. & le 15. Je donneray icy en passant une notice exacte de ces 16. Exemplaires, afin que les Lecteurs ne tombent pas dans les mêmes fautes que plusieurs grands hommes ont commises. Ils ont cru que tous ces Exemplaires contenoient chacun tout le nouveau Testament; d'où ils ont conclu que, parceque le 7. verset du Chapitre 5. de la 1. Epitre de S. Jean ne se trouvoit point dans sept de ces Exemplaires marquez à la marge avec un obele, il étoit dans les neuf autres; il n'y a cependant que le 1. & le 15. qui contiennent les Epitres Canoniques, & qui aïent ce verset. Ce premier Exemplaire est l'Edition de Ximenés. Le 2. est un manuscrit d'Italie qui n'avoit que les quatre Evangiles & les Actes des Apôtres. Le 4. le 5. le 7. le 9. le 11. & le 13. sont six manuscrits du nouveau Testament qui n'ont point le Livre de l'Apocalypse. Le 3. le 6. le 8. le 12. & le 14. n'ont que les quatre Evangiles. Le 10. & le 15. contiennent les Actes & les Epitres des Apôtres, mais le 15. a encore l'Apocalypse, & le 16. n'a que les Epitres de S. Paul & l'Apocalypse: de sorte qu'il y en a treize où se trouvent les quatre Evangiles; dix où sont

les Actes des Apôtres & les Epitres de S. Paul, mais ce ne sont pas les mêmes; neuf où Robert Estienne a trouvé les Epitres Canoniques, quoiqu'il ne se soit pas servi du 15. qu'il ne cite jamais sur ces Epitres, & qu'il cite tres-souvent dans l'Apocalypse, & trois qui comprenoient ce dernier Livre.

Les autres varietez de ce recüeil sont prises de treize manuscrits Grecs, dont le premier est celui de Cambrige, le second celui de Clermont qui est dans la Bibliotheque du Roi, & les neuf autres sont des manuscrits d'Angleterre. On s'est aussi servi du recüeil qu'avoit fait le Marquis de los Veles rapporté par Loüis de la Cerda [a], & des varietez de leçons qu'on a tiré de la Bible de Francfort imprimée en 1597. par les soins de François du Jon en Latin *Junius*. Enfin le dernier recüeil contient des notes sur les quatre Evangiles, que François Luc de Bruges a mises dans ses Commentaires.

La *Vulgate Latine*, qui est depuis plus de onze cens ans en usage dans les Eglises d'Occident, a été imprimée sur l'Edition de Rome [b] faite & corrigée par

a *Adversariorum Sacr. cap.* 91. 129. 163. & 187.
b *De* 1592.

l'ordre des Papes Sixte V. & Clement VIII. On trouve dans le sixiéme tome un recüeil de diverses leçons Latines de l'ancien & du nouveau Testament composé de celles que Jean Hentenius, François Luc de Bruges, & d'autres Docteurs de Louvain ont ramassées de differens Exemplaires, & comparées avec le Grec, le Syriaque & plusieurs autres Livres; les notes de Luc de Bruges sur les varietez de leçons des quatre Evangiles sont vers la fin de ce volume.

Les *Paraphrases Chaldaïques* d'Onkelos sur le Pentateuque, la Jerosolymitaine, celle de Jonathan fils d'Uziel sur les Livres que les Juifs appellent Prophetiques, & celle de Joseph dit l'Aveugle sur les Livres Agiographes, dont une partie est d'un Auteur inconnu, sont pris de l'Edition de la Bible Rabbinique publiée à Basle [a] par Buxtorfe le Pere, qu'on a consideré comme la plus correcte. La version Latine de ces Paraphrases est tirée de l'Edition d'Anvers, & retouchée en quelques endroits par Samuel Clark. Celle du faux Jonathan sur le Pentateuque est copiée sur l'Edition de Venise de 1591. Leur version Latine a été faite par

a *En* 1619.

Antoine Rodolphe le Chevalier, & retouchée par Clark. Ce sçavant homme & Edmond Castel ont comparé l'Edition de Basle des trois premieres Paraphrases avec celle de Venise [a], & celle de Manasse Ben Israël [b]. Les varietez de leçons qu'ils en ont recüeillies se trouvent dans le sixiéme tome. On y a ajoûté celles du Pentateuque de Constantinople [c], tant du Chaldéen, que de l'Arabe de Saadias, & enfin celles du Pentateuque Arabe qui parut à Leiden [d] par les soins de Thomas Erpenius.

La version *Syriaque* a été imprimée sur l'Edition de le Jay, aussi-bien que son Interpretation Latine qui a été retouchée par Edmond Castel. Il a encore fait celle des Livres d'Esther, de Judith, de Tobie, des Epitres de Jeremie & de Baruch, des fragmens de Daniel & du premier Livre des Machabées, desquels on a ajoûté le texte Syriaque sur les manuscrits d'Usserius, de Pocock, & sur un de la Bibliotheque de Cambrige le plus ancien des trois, mais qui ne contient que les grands Prophetes & les Livres

a *De* 1549. & *de* 1591.
b *De* 1640.
c *De* 1546.
d *En* 1622.

Deutero-Canoniques. Celui d'Usserius renferme tout l'ancien Testament, excepté les Pseaumes; il le fit copier en 1627. sur l'Exemplaire d'Ignace Patriarche d'Alexandrie : celui de Pocock a tous les Livres de l'ancien Testament. Ces deux derniers manuscrits sont à present dans la Bibliotheque d'Oxford. Hebert Thorndice confera ces trois Exemplaires avec l'Edition de Paris, & Walton en a placé les varietez de leçons dans son sixiéme tome. Il y a aussi quelques extraits des Scholies de Gregoire le Syrien sur le Livre des Pseaumes en Syriaque, & traduits en Latin par Dudlei Loftus avec des petites notes de Castel. Le nouveau Testament Syriaque est pris encore de l'Edition de Paris; mais sa version Latine est celle qu'Emmanuel Tremellius Juif converti publia l'an 1569. On a ajoûté au texte sur un manuscrit d'Usserius [a] l'histoire de la Femme adultere; mais les quatre Epitres Canoniques & l'Apocalypse sont sur les Editions & avec les traductions Latines de Pocock & de Loüis de Dieu. On trouve dans le sixiéme tome des varietez de leçons qui viennent de la comparaison des Editions du

a *En S. Jean ch. 8. v. 1.*

nouveau Testament Syriaque de Vienne, d'Anvers & de Trostius. On a mis ensuite les notes que cet Auteur a ramassé en conferant les meilleures Editions qui avoient parû avant la sienne.

La *Polyglotte* de le Jay a fourni à celle d'Angleterre la version *Arabe* de la Bible avec sa traduction Latine qui a été aussi revûë par Castel. Walton a rapporté dans le sixiéme tome les diverses leçons du Pentateuque de Saadias. Pocock les a recüeillies en conferant cette version avec trois manuscrits, dont deux se conservent dans la Bibliotheque d'Oxford. Richard Simon [a] se plaint de ce qu'on n'a pas fait imprimer dans cette Edition de meilleures versions Arabes, sur-tout celle d'un des manuscrits d'Oxford, qui vient d'Egypte, & qui a les obeles, les asterisques, & les autres marques de l'Edition d'Origene; mais ce qui est de plus fâcheux, dit ce Critique, c'est qu'on n'a pas corrigé dans les textes Arabes & Syriaques & dans leurs versions Latines, même dans les remarques qui sont dans le sixiéme tome, quantité de fautes qui sont dans l'Edition de Paris. Les Livres de Tobie, de Judith, d'Esther, le pre-

a *Disquis. Critica de variis Bibl. Edition. cap.* 14.

mier & le second des Machabées qui y manquent, ne se trouvent point non plus icy. Walton rapporte dans ses Prolegomenes qu'il s'est servi de trois manuscrits des Pseaumes, d'un des quatre Evangiles, & d'un tres-ancien des Prophetes, qui lui a été d'un fort grand secours pour remplir les lacunes de l'Edition de Paris.

Quoiqu'il ne paroisse dans celle-cy que les Pseaumes, quelques Cantiques, celui de Salomon, & le nouveau Testament en *Ethiopien*, Walton cependant avoit fort envie de donner toute la Bible en cette langue, comme il le dit [a], si ceux qui lui avoient promis cette version, lui eussent tenu parole. Les Pseaumes & les Cantiques ont été imprimez sur les Editions de Rome [b] & de Cologne [c], dont on a corrigé les fautes avec le secours d'un manuscrit de Pocock. Les varietez de leçons que ce Sçavant a recüeillies sont dans le sixiéme tome. La version Latine est presque la même que celle qui est sur le Grec. Castel a marqué les endroits où celui-cy differe de l'Ethiopien; il a fait

a *Proleg.* 15. §. 10.
b *De* 1513.
c *De* 1518.

celle du Cantique des Cantiques. Le nouveau Testament a été pris de l'Edition de Rome [a], dont on n'a pû corriger les fautes, parcequ'on n'avoit point d'autres Exemplaires. Castel a revû la traduction Latine que Dudley Loftus Gentilhomme Irlandois en avoit fait, & il s'est chargé de l'Impression. Il a enfin ajoûté dans le sixiéme tome ses remarques sur cette version.

Enfin Walton a inseré dans son quatriéme tome la version *Persienne* du Pentateuque, composée par le Juif Jacob fils de Joseph, de Tus [b] ville de Corazan Province du Roïaume de Perse. Les Juifs l'avoient imprimée [c] à Constantinople en caracteres Hebreux; mais Thomas Hyde la mit en lettres Persiennes, & la traduisit en Latin; c'est ce texte & cette version que l'on trouve icy. Dans le sixiéme tome il y a une page de remarques que Thomas Greaves, en Latin *Gravius*, a faites sur ce Pentateuque; ses notes sur les quatre Evangiles sont plus longues; il s'y est servi d'un manuscrit de la Bibliotheque d'Oxford, lequel

a *De* 1548.
b *Walton Pref. Introduct. ad lectionem linguarum Orient. pag.* 48.
c *En* 1546.

avoit appartenu à Pocock. Cette version, ainsi que toutes les autres Persiennes qui ont quelque antiquité, est faite sur le Syriaque ; l'Auteur étoit un Persan Chrétien, qui se nommoit, selon Hyde, Simon fils de Joseph de Tabriz ou Taiais. Ce sçavant Anglois en a fourni la traduction Latine.

Il est aisé de connoître par ce que je viens de rapporter des Exemplaires soit imprimez soit manuscrits, sur lesquels cette Edition a été faite, que Walton n'a emprunté de celle d'Anvers que le texte Hebreu avec la version Latine interlineaire tant celle de ce texte que celle du Grec du nouveau Testament, & celle des Paraphrases Chaldaïques qui sont dans les trois premiers tomes, si ce n'est celle du faux Jonathan faite sur une Edition de 1591 ou de 1614. ou enfin de 1640. A l'égard de l'Edition de le Jay, il n'a pris que l'Arabe de toute la Bible, le Syriaque de l'ancien Testament (excepté de quelques Livres qu'il y a ajoûté) & les deux Pentateuques Samaritains avec les versions Latines de ces textes. Les Editions de Rome ont fourni le Grec des LXX. avec leur version Latine, la Vulgate de tous les Livres sacrez, les Pseau-

mes, les Cantiques & le nouveau Teſtament en Ethiopien : celles de Veniſe & de Baſle, les Paraphraſes Chaldaïques ; l'Edition d'Eſtienne, le Grec du nouveau Teſtament ; & une de Conſtantinople, le Pentateuque en Perſien. Le texte Hebreu de Tobie eſt pris des deux Editions de Fagius & de Munſter.

Il eſt vrai que Walton s'eſt ſervi de pluſieurs manuſcrits pour donner ces textes & ces verſions plus éxactes ; mais il n'a pas enrichi ſon Edition de beaucoup de pieces nouvelles ; car il n'y a que les Livres Syriaques d'Eſther, de Judith, de Tobie, les fragmens de Jeremie & de Daniel ; plus le premier Livre des Machabées, & quelques lacunes de la verſion Arabe des Prophetes, la traduction Perſienne des quatre Evangiles qui n'euſſent pas encore été imprimez. Les traductions Latines des verſions Orientales ont été revûës en partie par Caſtel, qui y a ajoûté celle du Cantique des Cantiques en Ethiopien, en partie par Clarck & d'autres ſçavans Anglois. Celle du nouveau Teſtament en cette langue eſt de Dudley Loftus, & celle du Pentateuque Perſien & des quatre Evangiles eſt de Thomas Hyde. Ces traductions La-

tines paroissent icy pour la premiere fois.

Walton a mis dans le premier tome plusieurs traitez préliminaires, ausquels il a ajoûté ses Prolegomenes. On voit d'abord une belle & curieuse Preface, dans laquelle on rend un compte fort éxact de tout l'Ouvrage; on en trouvera un long extrait dans les preuves. Ensuite il y a une Chronologie sacrée composée par Loüis Capel, & un traité du Temple du même Auteur, ou plutôt trois descriptions qu'il a tiré de Villalpand, de Joseph & du Talmud; on trouva aprés les remarques de Jacques Bonfrere Jesuite & de Lighfoot sur la Geographie de la Terre-sainte, avec une Carte de la Syrie & un plan de Jerusalem; enfin un traité du poid & de la valeur des monnoïes des anciens par Edoüard Breerewood, & un autre fait par Jacques Tirin Jesuite, des poids & des mesures des Hebreux, des Grecs & des Romains. Les Prolegomenes de Walton qui suivent sont au nombre de seize. Dans le I. il traite de la nature des Langues, de leur origine, de leurs changemens & de leur usage. Dans le II. des caracteres ou des lettres, de leur inven-

tion, de leur uſage & de leur diverſité dans les langues, avec pluſieurs Alphabets gravez. Dans le III. de la langue Hebraïque, de ſon antiquité, de ſa conſervation, de ſon changement, de ſon excellence & de ſon uſage. Dans le IV. des principales Editions de la Bible. Dans le V. des principales verſions. Dans le VI. des diverſes leçons de l'Ecriture ſainte. Dans le VII. de l'integrité des textes originaux, & de leur autorité. Dans le VIII. de la Maſſore, & des diverſes eſpeces de varietez de leçons du texte Hebreu, & de la Cabale. Dans le IX. des verſions Grecques, & ſur-tout de celle des LXX. Interpretes. Dans le X. de la verſion Latine Vulgate. Dans le XI. du Pentateuque Samaritain, & de ſes verſions. Dans le XII. de la langue & des verſions Chaldéennes de la Bible. Dans le XIII. de la langue & des verſions Syriaques. Dans le XIV. de la langue & des verſions Arabes. Dans le XV. de la langue & des verſions Ethiopiennes; & dans la XVI. de la langue & des verſions Perſiennes.

Cet Anglois a ſans doute acquis beaucoup de gloire en faiſant imprimer la Bible Polyglotte qui porte ſon nom. Il

étoit fort laborieux ; il avoit quelque connoissance des langues, & de la capacité. On lui a cependant reproché [a], & avec quelque justice, de n'avoir pas été assez maître de sa matiere, lorsqu'il a composé ses Prolegomenes, qu'il a fait sur les memoires de differentes personnes, dont les sentimens n'étoient pas les mêmes ; ce qui l'a quelquefois jetté dans des contradictions. Lorsqu'il parle du texte Hebreu, il s'en déclare le défenseur en suivant les sentimens de Castel ; mais quand il en est à la version Grecque des LXX. il semble avoir oublié ce qu'il a dit de l'Hebreu, tant il prend le parti de cette version, sur laquelle Jean Pearson, qui en étoit le partisan déclaré, lui avoit fourni des memoires. J'ajoûteray encore icy que quoique ces Prolegomenes soient remplis d'excellentes choses, & qu'ils instruisent suffisamment de ce qui concerne l'Edition de cette Polyglotte, il n'y a neanmoins que ceux qui ne les ont point lûs, qui les considereront comme des Prolegomenes sur toute la Bible. Il y a une infinité de questions generales

a *Rich. Simon cap. ult. sub finem disq. Crit. de variis Bibl. edition.*

& particulieres sur toute l'Ecriture sainte qui doivent être éclaircies dans ces sortes d'Ouvrages, dont cet Auteur ne dit pas un mot, parcequ'en effet cela n'étoit pas de son dessein.

Sur la fin de la Preface il marque la maniere dont il a entrepris cet Ouvrage. Il avoue qu'il y avoit beaucoup de personnes plus en état que lui de former cette entreprise; mais que comme il ne voïoit personne qui en fit quelque tentative, qu'il s'étoit déterminé à en faire l'essai; qu'il avoit donc tourné toutes ses vûës de ce côté-là, résolu de suppléer par un travail opiniâtre, & par une application continuelle à ce qu'il lui manquoit du côté de l'esprit & de la science. Dans ce dessein il parcourut les Editions de la Bible les plus celebres, soit les anciennes, soit les nouvelles. Il éxamina les anciennes versions qui l'ont exprimée en diverses langues. Il visita avec soin les Bibliotheques Il confera les Exemplaires manuscrits & imprimez; il compara les meilleures Editions entr'elles & avec celle de le Jay. Il remarqua ce qu'il y avoit dans chacune, & ce qu'il y manquoit. Ensuite faisant une attention plus particuliere sur celles d'Anvers

& de Paris, qui jusqu'alors passoient pour les plus accomplies, & considerant que le grand nombre de volumes les rendoit incommodes; que leur prix qui étoit excessif mettoit beaucoup de gens hors d'état d'en profiter, & sur-tout de celle de Paris, dont la valeur auroit suffi pour acheter une Bibliotheque médiocre; observant d'ailleurs que beaucoup de choses y ont été omises, qu'on pourroit y en ajoûter d'autres utiles qui n'ont pas encore été imprimées, & enfin qu'on les pourroit mettre dans un meilleur ordre; il forma le plan d'une nouvelle Edition qui est celui qu'il a suivi dans celle qu'il a publiée. Quoiqu'il y soit resté des fautes, qu'on y eut pû ajoûter d'autres versions ou de meilleures que celles qui y sont, il faut pourtant avoüer que son entreprise est tres-digne de loüanges & même d'admiration, & qu'il a eu bien du bonheur d'avoir pû l'éxecuter parmi les troubles & les desordres qui regnoient en ce tems-là dans l'Angleterre. Un des plus grands obstacles étoit la dépense de l'Impression & du papier; Walton la surmonta en inventant la voie des souscriptions, qui consiste à donner à meilleur compte certain nombre d'Exemplaires à

ceux qui font des avances, ce qui a été depuis fort souvent pratiqué en ces païs-là.

Il avoit encore besoin d'autres secours; Jacques Usher Archevêque d'Armagh en Irlande lui communiqua [a] plusieurs manuscrits, & beaucoup d'Editions de la Bible en differentes langues. Edoüard Pocock & Thomas Greaves, tous deux Professeurs en Arabe à Oxford, lui fournirent des remarques sur des varietez de leçons Arabes & Persiennes. D'autres Sçavans contribuerent encore plus particulierement à cet Ouvrage. Edmond Castel, depuis Chapelain du Roi & Chanoine de l'Eglise de Christ à Oxford, se chargea de l'impression & de la correction des textes Samaritain, Syriaque, Arabe & Ethiopien, & il fit de sçavantes remarques sur les versions exprimées en ces langues. Alexandre Huiss, Beneficier de l'Eglise Cathedrale de Wels, recüeillit du manuscrit Alexandrin les differences qu'il y avoit remarqué, en le comparant avec l'Exemplaire du Vatican. Samuel Clark, premier Imprimeur d'Oxford, eut soin du texte Hebreu, des Paraphrases Chaldaïques & des Evangiles en Persien. Il traduisit ces Evangiles

a *Walton sub finem Præfationis*, V. les preuves.

en Latin, & revit la version Latine du nouveau Testament Ethiopien qui avoit été faite par Dudley Loftus Gentilhomme Irlandois, qui l'avoit envoïé à Walton. Enfin Thomas Hyde, depuis Bibliothecaire d'Oxford, fit la version Latine du Pentateuque Persien.

Aprés tout ce détail que cet Auteur rapporte dans sa Preface, on ne voit pas qu'il ait eu d'autre part dans ce travail, que d'en avoir formé le dessein, d'en avoir eu la direction, d'avoir fait des recherches pour des manuscrits & les diverses Editions qui lui étoient necessaires, & enfin d'y avoir emploïé d'habiles gens pour mettre cet Ouvrage dans l'état où il a paru. Il a retouché quelques versions Latines, & il a comparé quelques manuscrits, comme je l'ay rapporté. Quoiqu'il semble y avoir si peu contribué du sien, il en a remporté lui seul toute la gloire, & cette Bible porte encore aujourd'hui son nom. Il eut l'honneur d'en presenter un Exemplaire au Roi Charles II. lorsqu'en 1660 il fut rétabli sur le trône de ses ancêtres. Ce Prince pour le récompenser le nomma à l'Evêché de Chester; mais il ne joüit pas long-tems de cette dignité, car l'année d'aprés il mourut.

Ceux qui eurent le soin de faire imprimer la Bible d'Alcala & celle d'Anvers y avoient ajoûté des Grammaires & des Dictionaires. Ces secours manquoient dans celle d'Angleterre, comme aussi dans celle de Paris. Il est vrai que Castel [a] avoit composé une Introduction à la lecture des langues Orientales, qu'il publia environ l'an 1652. Walton la fit imprimer de nouveau en 165.. il y mit une assez longue Preface qui est comme l'essai de ses Prolegomenes; cette Preface étoit achevée dés le premier d'Octobre de 1654. Elle fut encore imprimée à Deventer [b] sous le titre de Dissertation touchant l'excellence & l'utilité des langues Orientales. Il dit dés le commencement de cette Preface, que « s'il ne donne pas des Grammaires & des « Dictionaires (ce qui seroit inutile, plu- « sieurs Auteurs en aïant publiez) il vou- « loit du moins faire connoître la ma- « niere de bien étudier ces langues, & « de quels Livres on devoit se pourvoir, « soit Grammaires, soit Dictionaires. « Guillaume Beveridge alla plus loin; il fit imprimer une Grammaire Syriaque

a *Præfat. Lexici Heptaglotti.*
b *En* 1658.

Londres en 1658. par Thomas Roycroft, & une Dissertation sur les avantages & sur la necessité des langues Orientales. Mais comme tous ces secours n'étoient pas suffisans, Castel qui avoit eu tant de part à l'Edition de Walton, continua le travail qu'il avoit entrepris dés 1653. & il publia l'an 1669. à Londres un Lexicon *Heptaglotte*, c'est à dire Hebreu, Chaldéen, Syriaque, Samaritain, Ethiopien & Arabe sous la même racine Hebraïque, & un autre Persien dont il avoit composé une partie, l'autre étoit de Jacques Golius Professeur en Arabe à Leyde. Castel mit à la tête de son Lexicon une Grammaire generale ou une Introduction à toutes ces langues, dont il avoit autrefois donné le projet. Il marque dans sa Preface qu'il a emploïé seize & dix-huit heures par jour pendant prés de dix-sept ans à la composition de cet Ouvrage, qui est en effet le plus excellent Dictionaire que nous aïons en ce genre.

Quoique l'entreprise de Walton fut tres-difficile, il en vint neanmoins à bout, & il l'executa avec succés; mais ce ne fut pas sans y trouver des obstacles. On en fit naître sans doute de

France

France. M. le Jay qui avoit sujet d'apprehender que cette nouvelle Edition ne rendit la sienne entierement inutile, ne negligea rien pour la traverser. Il se servit même des Anglois, qui publioient par-tout que ce qu'on imprimoit à Londres ne contenoit rien autre chose que ce qui l'avoit été à Paris. Ce reproche parut avoir quelque espece de fondement, lorsqu'en 1654. on vit quelques Exemplaires du premier volume, qui fut alors distribué à ceux qui s'étoient engagez par souscription, & à ceux qui y avoient travaillé. En effet ce volume ne contenoit que le Pentateuque dans les mêmes langues qu'il avoit été imprimé à Paris dans le premier & le sixiéme tome de la Polyglotte de le Jay, sinon que le Grec & sa version Latine, que Walton donnoit, étoit pris des Editions de Rome. Pour répondre à ce reproche, Walton composa la Preface dont j'ay parlé cy-dessus. Il se plaint dés le commencement d'une maniere tres-vive des traverses que lui suscitoient certaines gens, dont il fait un portrait tres-desavantageux, & il le finit en marquant la difference de son Edition d'avec celle de Paris; voici ce qu'il en dit [a].

a *Pag.* 92. 93. 94.

I. Les textes & les versions, qui sont dans plusieurs volumes de la Bible de le Jay, se trouvent rangez icy sur diverses colonnes dans le même tome, ensorte que d'un coup d'œil on peut les voir, & par consequent les comparer avec plus de facilité. II. L'Edition de Londres à peine coûtera t-elle le quart du prix que se vend celle de Paris. III. Il rapporte en détail les choses qu'il a mises dans son Edition qui ne se trouvent pas dans l'autre, sçavoir, 1°. La version Latine interlineaire du texte Hebreu composée par Sanctes Pagnin, & retouchée par Arias Montanus. 2°. La version Grecque des LXX. imprimée, non sur l'Edition d'Alcala qui est interpolée, mais sur celle de Rome la plus estimée de toutes. 3°. La version Latine du Grec recüeillie par Nobilius des Ecrits des Peres Latins. 4°. Les varietez de leçons de l'Exemplaire Grec Alexandrin ajoûtées dans cette Edition, qui par-là contient les deux plus anciens Exemplaires de cette version qui soient au monde. 5°. Une traduction Latine des endroits où la version Samaritaine est differente du texte. 6°. Le Pentateuque Persien de Jacques de Tus avec la version La-

tine. 7°. & 8°. La Paraphrase Chaldaï-
que, dite de Jonathan, & celle de Jeru-
salem sur le Pentateuque avec leurs tra-
ductions. 9°. Les Pseaumes, les Canti-
ques & le nouveau Testament en Ethio-
pien avec le Latin à côté. 10°. Les Evan-
giles en Persien & en Latin. 11°. Les Li-
vres d'Esther, de Tobie, de Judith, &
le premier des Machabées en Syriaque.
12°. Il rapporte enfin les Prolegomenes
& les traitez qui sont au commence-
ment du premier tome, & le recüeil des
varietez de leçons qui ont formé depuis
le sixiéme volume. IV. Outre tous ces
avantages, les versions Orientales, la
Samaritaine, la Syriaque & l'Arabe de
l'Edition de Paris, ont été revûës sur de
meilleurs Exemplaires, qui ont servi à
corriger beaucoup de fautes qui étoient
échappées aux premiers Correcteurs. 2°.
La Paraphrase Chaldaïque est prise de
l'Edition de Basle, dans laquelle Bux-
torfe le pere avoit ôté une infinité de
fautes touchant la ponctuation. 3°. La
Vulgate Latine est imprimée sur l'Edi-
tion de Rome la plus correcte de toutes
celles qui ont paru jusqu'à present.

Aprés tout ce qu'on vient de rapporter
de cette Preface où l'Auteur ne marque

rien que de tres-conforme à ce que j'ay déja dit, il est étonnant que des Auteurs aïent encore fait depuis des reproches aux Anglois de ce qu'ils avoient mis leur nom à la tête de cette Polyglotte (il n'y a que celui de Walton) & qu'ils aïent continué de dire qu'on devoit plutôt l'appeller la seconde Edition de la Bible de le Jay. On avouë que tous les textes & toutes les versions de cette Edition se trouvent dans celle-cy; mais il est aisé de faire voir que l'on n'a pris qu'environ le tiers de l'Edition de Paris. Si cela suffit afin que ce reproche soit bien fondé, on le fera avec plus de justice à ceux qui ont fait imprimer celle d'Anvers; car ils n'ont ajoûté à la Bible d'Alcala que deux Targums & la version Syriaque du nouveau Testament.

L'Edition d'Angleterre pouvoit être sans doute plus complette. On y pouvoit mettre d'autres versions meilleures que celles qui y sont, & y en ajoûter de nouvelles; aussi Vvalton en forma-t-il le dessein. Castel en parle dans la Preface de son Lexicon *Heptaglotte*. Il dit que Samuel Clark vouloit donner un septiéme tome dans lequel il insereroit plusieurs versions tres-anciennes, qui n'a-

ient pas encore été publiées, comme
Paraphrase Chaldaïque des Paralipo-
ènes, des versions Syriaques, Ethio-
ennes, Coptes, Arabes & Persiennes.
s'explique davantage dans une de ses
ettres à Jean Lighfoot [a]. Il marque
ibord un traité de Buxtorf le pere tou-
ant les varietez de leçons de la Para-
rase Chaldaïque; ensuite un Penta-
ique Arabe traduit par un Chrétien,
nt le manuscrit se conserve dans la Bi-
iotheque d'Oxford; les Pseaumes Ara-
s differens de ceux qui sont imprimez
qui approchent plus de l'Hebreu;
exemplaire Arabe des Prophetes qui
oit appartenu à Jean Selden, & dont
s'étoit servi pour remplir les lacunes
l'Edition de Paris, quelques fragmens
abes des Livres Apocryphes; le se-
nd Targum du Livre d'Esther; l'Evan-
le de S. Matthieu en Hebreu sur la
eilleure Edition, & aussi l'Epitre de S.
ul aux Hebreux dans la même langue;
s quatre Evangiles en Syriaque d'une
tre traduction que celle qui est impri-
ée, & le quatriéme Livre des Macha-
es en Syriaque. Tous les Cantiques
la Bible en Ethiopien sur le manuscrit

a *Epist. 16, inter Opera posthuma Lighfoot.*

de Pocock ; le Livre des Pseaumes en Persien, & la version Latine de ce Livre faite par S. Jerôme sur l'Hebreu. Il ajoûte que si Vvalton peut avoir toute la Bible en Armenien (dont il a déja les quatre Evangiles) comme aussi en Ethiopien & en Copte, il ne fera qu'un corps d'Ouvrage de toutes ces versions. Ce dessein eut été sans doute executé, si la mort de Vvalton qui avoit pris soin de l'Edition de cette *Polyglotte* ne fut point alors arrivée ; ce qui renversa toutes les mesures qui avoient été prises.

XVII. Les quatre Evangiles de Stiernhielme en quatre Langues.

GEorge Stiernhielme Gentilhomme Suedois, Conseiller du Conseil de Guerre du Roi de Suede, & President du College Roïal des Antiquitez établi à Stockolm, publia dans cette Ville l'an 1671. les quatre Evangiles dans l'ancienne langue des Goths sur un tres-ancien manuscrit, qui se conserve dans la Bibliotheque publique d'Upsal. Il accompagna cette ancienne version d'une Suedoise, d'une autre Islandoise ou Norve-

gienne, & de la Vulgate Latine. Ce volu-
me qui est in-4°. a pour titre : *SS. Evan-
gelia ab Ulfila Gothorum in Moesia Epis-
copo circa annum 360. ex Græco Gothicè
translata nunc cum parallelis versionibus
Sueco-Gothicâ, Norrana sive Islandica,
& Vulgata Latina edita cum Præfatione
Georgii Stiernhielmii, 4°. Stockholmiæ* 1671.
Cet Auteur dans sa Preface parle de l'o-
rigine des langues, & il compare cette
version Gothique avec les autres ver-
sions.

Elle avoit déja été publiée dans les an-
ciens caracteres des Goths à Dordrecth
en 1665. par les soins de François du Jon
le fils, sur la copie qu'il avoit faite de ce
tres-ancien Manuscrit appellé par excel-
lence *Codex Argenteus.* C'est sur ce mê-
me Manuscrit qu'on la donne encore icy,
mais en lettres Latines. On a gardé fort
long-tems ce Livre dans la Bibliotheque
de l'Abbaïe de Werden proche de la
ville de Cologne. Il fut d'abord trans-
porté en Suede avec les autres dépoüil-
les de la ville de Pragues ; mais on ne
sait comment il passa depuis en Flan-
dres du tems de la Reine Christine. En-
fin Gabriel de la Gardie Comte de Lec-
kou & d'Arensbourg, Chancelier du Roi

& du Roïaume de Suede, l'aïant acheté 600. ducats, aprés l'avoir fait relier & couvrir d'argent avec des cizelures, en fit present à la Bibliotheque des Antiquitez qui est à Upsal. Rudbeckius [a] écrit que ce Manuscrit est ancien de 1300. ans; & les Sçavans qui l'ont examiné, & dont il est fait mention dans l'Acte de la donation du Comte de la Gardie, croïent qu'il est écrit du tems d'Ulfilas. Pierre Salanus ne fait aucun doute qu'il ne soit l'Autographe même de l'Auteur. Les lettres sont d'argent sur un velin de couleur de pourpre; mais le commencement de chaque Evangile & ceux des principales Sentences sont en or. Il est tres-bien écrit, & les mots ne sont point distinguez les uns des autres, ce qui en fait voir l'antiquité. On y trouve une Concorde Evangelique, qui s'accorde presque par-tout avec les Canons d'Eusebe. Il est bien fâcheux qu'un aussi précieux Manuscrit soit dans l'état où il se trouve; car outre que l'humidité l'a fort gâté, il y a plusieurs Chapitres qui y manquent, & l'ordre des feüilles a été renversé lorsqu'on l'a relié.

a *In Atlanticis.*

Plusieurs Sçavans, comme je viens de le dire, ne font point de difficulté d'attribuer cet incomparable monument, le plus ancien de la langue Germanique, à Ulfilas Evêque des Goths. (Ces peuples du tems de Valens & de Valentinien habitoient dans la Moësie, que Jornandes appelle Scythie mineure, & que nous nommons à present la Valachie.) En voici la preuve : Socrate [a], Sozomene [b], Philostorge [c] que Theodoret [d] copie, assurent que cet Ulfilas, qui avoit été ordonné Evêque des Goths, étoit l'inventeur des lettres Gothiques, & qu'il avoit traduit l'Ecriture sainte dans la langue de ces peuples. Philostorge en excepte les Livres des Rois, parceque, dit-il, ces Livres racontent bien des guerres, & que comme ces peuples ont beaucoup de penchant, ils ont plus besoin d'un frein qui les retienne, que d'aiguillon pour les y porter. Walafride Strabon [e] fait aussi mention de cette version qu'il dit être écrite en langue Tudesque ; il assure même qu'il en ref-

a *Lib. 4. Hist. Eccl. c. 33.*
b *Lib. 6. cap. 37.*
c *Lib. 2. cap. 5.*
d *Lib. 2. §. 5.*
e *Cap. 7. de Rebus Ecclesiasticis.*

toit encore de son tems quelques monumens. Joseph Scaliger [a] rapporte des choses sur ce sujet qui demandent d'autres preuves que l'autorité de ce grand homme ; il dit qu'il y a encore des Goths qui habitent ces contrées (vers les Palus Meotides) qui se servent des caracteres inventez par Ulfilas, & qui lisent la Bible qu'il a traduit dans leur langue, laquelle étoit en usage dans ces païs-là dés le tems d'Ovide.

Il paroît donc constant par les Auteurs que je viens de citer qu'Ulfilas a traduit les Livres sacrez dans la langue des Goths ; mais il n'est pas aussi certain que les Evangiles qui sont dans l'Exemplaire d'Upsal soient de la version de cet Auteur. Il y a cependant de grandes raisons de le croire. Il est tres-ancien, écrit avec des caracteres peu usitez, dont une bonne partie ressemble aux lettres Grecques. Le sentiment uniforme des Sçavans qui l'ont examiné est d'un tres-grand poids ; mais ce qui doit determiner à le croire, c'est la conformité que Thomas Marshal sçavant Anglois trouve [b] entre cette version & l'ancienne

a *Lib. 2 Can. Isagog. pag. 158.*
b *In observat. quæ in edit. Dordracena leguntur.*

Vulgate Latine qui étoit en usage avant le tems de S. Jerôme dans les Eglises d'Occident ; il en rapporte quelques exemples. Cet Auteur qui convient avec es autres cy-devant alleguez qu'Ulfilas mbrassa l'Arianisme avec tous ceux de a nation, dit que cela n'arriva que sur a fin de sa vie, & qu'aprés avoir travaillé à sa version, dans laquelle on ne emarque rien qui favorise cette Heree.

Daniel Papebrock qui a travaillé avec eaucoup de soin au grand recüeil des ctes des Saints, connu sous le nom de ollandus, écrit * que cette version fut aite par Ulfilas Evêque des Goths du ms de l'Empereur Valens, qui peutre, dit-il, le chargea de ce travail, & rsqu'il fut achevé Fritigerne Roi des oths & allié de l'Empereur lui en fit esent. Ces dernieres circonstances meeroient d'autres preuves que celles 'on apporte, je veux dire la couleur pourpre du velin sur lequel ces quae Evangiles sont écrits ; parceque cette uleur, dit-on, étoit à l'usage des Emreurs d'Orient, comme le vermillon st aux Empereurs de la Chine, qui s'en

30. *die Maii pag.* 283.

servent au lieu d'encre, & dont la couverture des Livres est de couleur jaunâtre.

Heupelius dans sa Disserttaion touchant Ulfilas [a] soûtient que les deux Editions [b] de ces Evangiles sont remplies de fautes, qui viennent de la ressemblance des lettres, & de ce qu'elles sont à demi effacées dans le manuscrit. Il ajoûte qu'il seroit à souhaiter que quelque Sçavant dans cette langue conferât éxactement les imprimez avec cet Exemplaire, qu'il indiquât les fautes de ces deux Editions; enfin qu'il publiât une version Latine faite de mot à mot sur le Gothique. Les desirs de cet Auteur seroient entierement satisfaits, du moins à l'égard de cette traduction Latine, s'il se trouvoit un Libraire qui voulut imprimer celle qui a a été faite il y a plus de cinq ans par le docte Benzelius Bibliothecaire d'Upsale, & non par son pere (comme l'ont écrit les Journalistes de Leipsic) qui portoit le même nom, & qui étoit Archevêque de la même Ville. Au reste il est bon de marquer icy que cette version Gothique est faite sur le texte Grec, &

a Imprimée en 1693.
b. De 1665. & 1671.

ſur un excellent Manuſcrit, au jugement du Docteur Mill [a], qui dit que cet Interprete ſuit fidelement preſque par tout ſon texte, & qu'il ne s'en écarte que tres-rarement. J'ay cru devoir donner cette étenduë à l'hiſtoire d'une tres-ancienne verſion qui n'eſt pas connuë de tout le monde.

La verſion *Suedoiſe* de cette Edition eſt priſe ſans doute du nouveau Teſtament traduit en cette langue ſur celle de Luther, que Laurent André I. Archevêque d'Upſal Lutherien entreprit l'an 1523. par ordre de Guſtave I. Roi de Suede, & qu'il publia l'an 1526 à Stockolme.

La langue Iſlandoiſe eſt la même que celle du Roïaume de Norvege; elle n'a point de rapport avec les autres langues de l'Europe. Gutbrand Thorlac Iſlandois, Evêque de Hole en Iſlande [b], traduiſit avec le ſecours de quelques autres Sçavans la Bible Allemande de Luther dans la langue de ſon païs. Cette verſion fut imprimée en 1584. Il dit lui-même [c] qu'on n'a pas toûjours ſuivi la

a *Page 151. Præfat. Nov. Teſt. Gr.*
b Mort en 1630.
c *In Epiſt. ad Joan. Hamnichium cum aliis Epiſt. Eliæ Hutteri an. 1604. edita.*

version de Luther, & qu'on l'a quelquefois abandonnée pour suivre la traduction Latine; c'est apparemment la Vulgate. Stiernhielme a tiré de cette Edition la version des Evangiles qu'il a mise dans sa *Polyglotte.*

XVIII. La Bible de Richard Simon en trois Langues.

RIchard Simon de Dieppe, Auteur fort connu par plusieurs Ouvrages, mais sur-tout par ses Histoires Critiques du vieux & du nouveau Testament, a demeuré dans la Congregation de l'Oratoire depuis 1664. jusqu'en 1680. L'Histoire Critique du vieux Testament fut la cause de sa sortie. Il est mort le 11. Avril de 1712. âgé de 74. ans moins un mois. Cet Auteur forma dés l'an 1678. le projet d'une nouvelle Bible Polyglotte, qui étant un abregé de celle de Paris & de celle de Londres, seroit, ainsi qu'il le dit, fort utile aux particuliers. Il s'en expliqua d'abord dans le Catalogue des principales Editions de la Bible, qui se trouve à la fin de son premier volume de l'Histoire Critique. Il parut en

1684. un petit écrit imprimé à Utrecht sans nom d'Auteur dans le titre, qui est : *Novarum Bibliorum synopsis.* Quoique l'Imprimeur dise dans un petit Avis qui est au commencement, que l'Auteur de cette piece est un homme simple, Flamand de naissance & d'esprit, on reconnoît bien-tôt en le lisant que l'Origene qui parle icy est l'Auteur du projet inseré dans l'Histoire Critique. Aussi M. Simon ne l'a pas desavoüé dans ses Réponses à M. le Clerc. Cet Ouvrage lui auroit fait assurément beaucoup plus d'honneur que tout ce qu'il a publié depuis ce tems-là. Mais à dire le vrai, ceux qui ont connu quelle étoit sa capacité dans les langues Chaldaïques, Syriaques & Arabes, n'ont jamais crû qu'il fut en état de bien remplir ce dessein. En effet quoiqu'on ait dit il y a du tems qu'il étoit prêt à paroître, & que l'Auteur ait même fait l'essai d'une feüille imprimée en Hollande qui se trouva pleine de fautes d'impression, on a toûjours sujet de croire que cet Ouvrage n'étoit pas fort avancé. C'est ce qu'on a reconnu depuis sa mort, puisqu'il ne s'est trouvé parmi ses Livres qu'il a legué à la Bibliotheque de l'Eglise Cathe-

drale de Roüen qu'une Polyglotte de Londres sur les premiers feüillets de laquelle il avoit collé du papier blanc pour en cacher les versions Chaldaïques, Samaritaines, Syriaques & Arabes avec leurs traductions Latines, & il avoit écrit sur ce papier ses remarques, encore n'y en a-t-il que sur quelques-uns des premiers feüillets. Ainsi on ne doit regarder ce projet qu'en idée, qui est tres-belle, & dont je vais faire le détail, qui sera pris du Livre précedent imprimé à Utrecht.

M. Simon sous le nom d'Origene le commence ainsi : « J'ay formé le dessein » de réduire en abregé l'immense Ou» vrage des *Polyglottes* de Paris & de Lon» dres, parcequ'elles contiennent plu» sieurs repetitions inutiles. A quoi bon » imprimer tout entier le texte Hebreu-» Samaritain, qui ne differe pour l'or» dinaire de celui des Juifs que par les » caracteres. Il en est de même des ver» sions Syriaques, Chaldaïques, Arabes » & des autres versions Orientales qui » ont été faites ou sur le Grec des LXX. » ou sur le texte Hebreu ; quelle neces» sité de les imprimer de nouveau, lors» qu'elles s'accordent avec l'un ou avec

l'autre. » (*Ces reflexions sont justes, si elles s'entendent des nouvelles Editions; mais elles seroient fausses, si l'on avoit dessein de condamner les Editions précedentes comme chargées de choses inutiles. Il est tres-avantageux d'avoir ou de pouvoir consulter ces versions en elles-mêmes.*) Afin d'éviter ces repetitions qui ne « peuvent que fatiguer les Lecteurs, j'ay « mis, ajoûte-t-il, comme en un corps « tout ce qu'on a d'ancien de la Bible, « dont je retranche ce qui paroît super- « flu. *Je retiens le texte Hebreu & les ver-* « *sions Grecque & Latine* des Eglises « d'Orient & d'Occident que je dispose « sur quatre colonnes; je marque à la « marge ou dans les notes qui sont au « bas des pages les varietez de leçons « tirées des autres traductions; de sorte « que par le moïen de cette *Polyglotte* « abregée l'on connoîtra facilement en « quoi conviennent les differens Exem- « plaires, & en quoi ils different l'un de « l'autre. «

L'Auteur entre ensuite dans le détail de son projet. Il place dans la premiere colonne le texte Hebreu des Juifs, qu'il appelle Massorethique, parcequ'il nous vient des Massorethes. Mais afin qu'on ne

crut pas qu'il n'y a point d'autre texte Hebreu que celui que les Chrétiens ont reçû de la Synanogue, il met en marge vis à vis le texte, les varietez de leçons prises soit des Exemplaires manuscrits & imprimez, soit des anciens Interpretes. On rétablit, dit-il, par ce moïen en quelque façon le texte Hebreu dans son ancien état.

Le Pentateuque Samaritain tient le premier rang entre les Exemplaires dont on rapporte à la marge les diverses leçons. Mais comme il s'accorde souvent avec le Grec des LXX. lorsque cela se rencontre, l'Auteur marque ces mots *Sa. ut in S.* c'est à dire que la leçon de cet Exemplaire est la même qu'on lit dans le Grec des LXX. On a ainsi tout à la fois deux anciens manuscrits Hebreux differens de celui des Juifs; de même il indique lorsque la leçon du Samaritain convient avec l'Interprete Latin, Syriaque, Arabe, Chaldéen, afin que cette conformité autorise cette premiere leçon. On ne peut croire combien ce Pentateuque éclaircit celui des Juifs. Il peut sur-tout beaucoup servir, dit l'Auteur, à corriger quantité de remarques Judaïques qui n'ont d'autre

fondement que la superstition, comme les grandes lettres, celles qui sont suspenduës, renversées, &c. qui ne se trouvent point dans cet Exemplaire, parcequ'elles ne viennent que de la faute ou de l'inadvertance des Copistes ; il y en a bien moins dans les manuscrits des Juifs Espagnols, aussi sont-ils estimez les meilleurs de tous.

La seconde source de varietez de leçons, qui donnent du jour au texte Hebreu, vient des Massorethes, des Juifs Orientaux & Occidentaux, du recüeil de Ben Aser & de Ben Nephtali, & des meilleurs Exemplaires manuscrits. L'Auteur en cite cinq Espagnols (ils sont dans la Bibliotheque de l'Oratoire de Paris) dont quelques-uns ont en marge des leçons tirées de l'Exemplaire de Hillel sçavant Critique Juif. Il n'a pas oublié celles qu'a recüeilli le Rabbin Manahem de Lonzano, lesquelles servent d'éclaircissement au texte. A l'égard de la Massore, il avouë qu'elle contient beaucoup de minuties ; mais on ne doit pas, dit-il, pour cela la negliger, car elle fournit plusieurs diverses leçons tirées sans doute d'anciens Exemplaires, telles que sont celles qu'on a publié sous le nom

de *Keri* & de *Ketib* ; elles sont placées à la marge, & l'Auteur observe en quoi elles s'accordent avec les anciens manuscrits & avec les Interpretes. On y trouve encore ce qu'on appelle *suspicions*, qui selon les Massorethes, sont pleines de fautes ; on découvre cependant par leur moïen ce qui a donné lieu à la varieté de leçon, & il arrive souvent qu'ils rejettent comme vicieux la veritable que les LXX. & les anciens Interpretes ont conservé. Il y ajoûte les autres notes de la Massore, qui sont de moindre consequence, en faveur, dit-il, de ceux qui s'appliquent à cette partie de la Critique des Juifs. Entre les varietez de leçons des Massorethes il place celles du Rabbin Jacob fils de Hhaïm qui est regardé comme le restaurateur de la Massore, lesquelles il a recüeillies de quelques manuscrits. Il y a joint enfin celles qu'il a trouvées dans quelques Rabbins.

La troisiéme source prend son origine des anciens Interpretes Grecs, sur-tout de ceux de la version des LXX. qui ont eu certainement des Exemplaires differens de celui des Juifs dont on se sert à present. Loüis Capel en a beaucoup recüeilli dans sa Critique sacrée ; il les a

même qnelquefois trop multipliées ; il en a omis aussi qui sont de consequence. L'Auteur les rapporte sous le nom de *suspicions*. On trouve encore dans les marges les diversitez tirées d'Aquila, de Symmaque & de Theodotion, & des autres Interpretes Grecs ; aussi-bien que de celles qu'il a recüeillies de l'Edition Vulgate, du Chaldéen, du Syriaque & de l'Arabe. Capel n'avoit pû profiter de ces deux dernieres qui ne paroissoient pas encore lorsqu'il composoit son Ouvrage. On a par ce moïen le texte Hebreu non-seulement plus parfait qu'il n'est dans l'Exemplaire des Juifs, mais même ce texte est comme remis dans son premier état par le secours des anciens Exemplaires. Ce qui pourra servir dans la suite, ajoûte l'Auteur, à faire des versions plus pures & plus fideles.

La version Latine appellée communément la Vulgate, dont S. Jerôme est l'Auteur, du moins de la plus grande partie, est placée dans la seconde colonne. Il n'y a point dans ce recüeil d'autre version qui réponde au texte Hebreu ; mais comme elle ne l'exprime pas partout éxactement, M. Simon en substituë une autre dans ses notes ; lorsque la Vul-

gate suit plutôt le sens que les paroles du texte, il la renvoïe à celle des LXX. qui les represente mieux, sur-tout dans les Livres historiques. Par-là sans qu'il soit besoin d'une nouvelle version, on pourra mieux entendre l'Hebreu ; s'il y a quelque chose de plus ou de moins dans la Vulgate que dans le texte, par éxemple, deux interpretations d'une même chose, comme cela arrive souvent, l'Auteur l'indique dans ses notes. Il juge aussi à propos de marquer quand cet Interprete s'est plutôt attaché au sens qu'à la lettre de son texte, qu'il ne suit pas toûjours, se contentant de prendre quelquefois la pensée des anciens Interpretes Grecs, comme S. Jerôme le dit lui-même dans ses Ouvrages ; il arrive delà qu'il donne un sens trop limité, & qu'il ressert son style, sur-tout dans le Pentateuque, où il y a de frequentes repetitions ; alors il faut avoir recours à la version des LXX. ou à la Latine qui se trouve dans les notes.

La version Grecque des LXX. prise de l'Edition de Rome, occupe la troisiéme colonne. Afin qu'on puisse l'avoir aussi complette qu'il est possible, M. Simon a joint dans ses notes les differen-

ces des Editions d'Alcala, de Venise, du manuscrit Alexandrin, & celles qui se trouvent dans les Scholies de l'Edition de Rome. L'Auteur préfere cette Edition aux autres, à cause qu'elle est plus simple, & qu'elle ressemble plus aux Exemplaires qu'on suivoit avant le tems d'Origene. Il y reconnoît cependant des fautes qu'on peut corriger en se servant du manuscrit Alexandrin; il faut pour cela, dit-il, y apporter beaucoup de soin, parceque nous n'avons aucuns manuscrits de cette version qui n'ait souffert quelque mêlange; il n'en excepte pas l'Alexandrin où il y a des endroits pris des autres Interpretes, qui n'étoient point dans les anciens Exemplaires avant la correction d'Origene, ou dans l'Italique. Si l'on veut rétablir le manuscrit du Vatican sur l'Alexandrin, remarque judicieusement nôtre Auteur, il ne faut pas prendre toûjours pour veritables leçons des LXX. ce qui en est tiré; on doit aussi consulter les autres Interpretes Grecs dont cette leçon a été prise. Il ne faut pas croire que l'Edition de Rome soit plus imparfaite que les autres, à cause qu'elle n'est pas si conforme à l'Hebreu; autrement celle d'Al-

cala passeroit pour la meilleure, quoique la moins pure de toutes, parcequ'elle approche plus du texte. C'est dans cette vûë que l'Auteur de ce projet a ramassé avec soin les diverses leçons de tous ces Exemplaires, qu'il a éclaircies par des notes critiques. Il met au nombre des versions Grecques les Arabes faites sur ce texte, & place dans ses notes leurs diverses leçons en caracteres Grecs.

La quatriéme colonne contient la version Italique, ou la Latine faite sur le Grec que Nobilius a publié à Rome. M. Simon l'appelle avec cet Auteur l'Italique, quoiqu'il sçache bien qu'elle est fort differente de l'ancienne Italique, qui étoit autrefois en usage dans l'Eglise d'Occident. Celle-là a été ajustée à l'Edition Grecque donnée sur le manuscrit du Vatican, ainsi elle n'est pas la veritable Italique, mais elle en tient la place. Lorsque cette version n'exprime pas assez éxactement le Grec, M. Simon le marque ; il se contente souvent de corriger le texte sur lequel elle a été faite quand il y découvre quelque erreur, & par ce moïen il corrige la version Latine. Le Grec des LXX. est plein de manieres

nieres de parler Syriaques, ce qui est cause que les Auteurs Grecs ne l'ont pas toûjours bien entenduë, & qu'ils l'ont changée en quelques endroits; la version Latine tombe alors dans les mêmes fautes. De plus cette ancienne Edition, qui exprimoit plus éxactement le Grec, n'étoit pas fort commune; d'où il est arrivé que ces Auteurs ont donné un autre sens au Latin. Dans ce cas l'Auteur les renvoïe aux notes, où il traite des manieres de parler Syriaques, qui se trouvent dans le Grec. De même que l'Edition Grecque citée par les Ecrivains Grecs sous le nom d'ancienne version, ne represente pas toûjours la veritable version des LXX. on ne doit pas aussi regarder comme la veritable Italique celle que les Peres Latins ont cité sous ce nom, parcequ'il est certain que ces Peres n'ont pas toûjours pris le Latin qu'ils citoient de la version qui étoit en usage; mais ils ont rapporté quelquefois celle qu'ils faisoient sur le Grec, & qu'ils mêloient avec les autres Interpretes qu'ils traduisoient.

Outre ces anciens Interpretes Grecs & Latins, l'Auteur admet encore les versions Syriaque, Arabe, Chaldéenne &

Samaritaine ; mais il ne leur donne place que dans ses notes, parcequ'elles sont faites ou sur l'Hebreu ou sur le Grec. En les rapportant toutes entieres, il repeteroit souvent la même chose, ce qui ne pourroit que fatiguer beaucoup les Lecteurs. C'est-pourquoi il ne marque que les endroits où ces versions different entr'elles, ou lorsqu'elles ne conviennent pas avec les anciens Interpretes, ou qu'elles servent à éclaircir le texte Hebreu qui est souvent obscur.

Il croit la version Samaritaine plus ancienne que les autres. Il avouë que personne, même parmi les Samaritains, n'entend bien cette langue ; ainsi il n'en rapporte pas toutes les differences. En plusieurs endroits cette version confirme la leçon du texte Samaritain. Il a aussi conferé les fragmens qui restent de la version Grecque des Samaritains, ce qui fait voir la convenance de ces traductions. Le Pere Morin cultiva le premier la langue Samaritaine, qui differe de peu de la Syriaque ; il fit la version Latine du texte Samaritain, qui sert aussi pour la version Samaritaine. Elle fut placée d'abord dans la Polyglotte de le Jay, & ensuite dans celle de Vval-

ton, avec quelques petites notes où l'on fait quelque legere correction de cette version Latine. Mais celui qui s'étoit chargé de ce soin, n'en a pas ôté toutes les fautes, & il porte souvent son jugement sur des choses qu'il ne sçavoit pas trop bien lui-même.

La version Syriaque que M. Simon a prise des Polyglottes, & qu'il cite souvent dans ses notes, est faite sur l'Hebreu; elle sert beaucoup à faire connoître la proprieté des mots de cette langue, avec laquelle elle a beaucoup de rapport. Comme cette version & son interpretation Latine qui se lisent dans ces Polyglottes sont fort défectueuses, il est necessaire de les corriger. Il assure que dans le seul Livre de Job en Syriaque & en Arabe (celui cy a été fait sur l'autre) & dans leur version Latine il y a trouvé plus de deux cens fautes.

A l'égard de l'Arabe il suit dans les Livres de Moïse la version des Polyglottes qui contient celle de Saadias pour le Pentateuque, mais fort interpolée, comme on le reconnoîtra facilement, si on la compare avec l'Edition de Constantinople. Il se sert aussi de la version publiée par Erpenius qui est d'un Juif, le-

quel suit plus fidelement l'Hebreu que Saadias. Il a enfin consulté une troisiéme version composée par un Samaritain plus recent que Saadias, puisqu'il lui reproche dans ses notes de n'entendre pas l'Hebreu.

On pourroit, ajoûte M. Simon, negliger la version Arabe de Josué & des autres Livres historiques, qui est presque toute prise du Syriaque, & qui n'est pas fort éxacte, sur tout dans les Livres des Paralipomenes, où elle s'éloigne plus de la lettre ; il la rapporte cependant dans ses notes avec les autres versions, afin qu'on connoisse le rapport ou la difference qui se trouve entr'elles. Il n'a pas aussi oublié celle des Prophetes, & des autres Livres de l'Ecriture sainte, quoique faite sur celle des LXX. parcequ'elle y donne beaucoup de jour, comme aussi à la version Italique.

Monsieur Simon n'a omis aucune des Paraphrases Chaldaïques de la *Polyglotte* de Paris, quoiqu'il n'y ait que celle d'Onkelos qui merite le nom de version, parceque les autres s'éloignent trop de la lettre, & qu'elles sont pleines de fables Judaïques. Il s'en est pourtant servi, lorsqu'elles ont pû être utiles à éclair-

cir quelques endroits du texte Hebreu, sur-tout les lieux difficiles dans lesquels ces Interpretes ne conviennent pas toûjours avec les Rabbins, même dans la maniere de lire ; alors il marque leurs differences, aussi-bien que celles de leurs versions.

Quant aux nouvelles traductions composées par les Chrétiens, il ne s'en sert pas, parcequ'elles sont, dit-il, de peu de consequence, aïant été faites plutôt sur l'explication des Rabbins que sur les anciens Interpretes, dont M. Simon rapporte tous les fragmens qu'il en a pû trouver. Il ne doit rien inserer dans ses notes de toutes ces nouvelles versions, si l'on en excepte l'Espagnole que les Juifs ont imprimé à Ferrare, qui est de mot à mot sur l'Hebreu, à laquelle il joint les interpretations des sçavans Rabbins, afin que par ce moïen on ait une connoissance plus parfaite & plus étenduë de la langue Hebraïque.

Voici l'ordre que M. Simon a observé dans ses notes. Il y corrige ou il éclaircit les mots du texte Hebreu ou des versions, qui sont dans les quatre colonnes ; il le fait cependant d'une maniere que la plûpart des notes se rapportent à l'Hebreu,

qui est la source des Livres sacrez de l'ancien Testament. Mais comme la langue Hebraïque est si pauvre, que souvent le même mot a des significations toutes contraires, d'où sont venuës tant de varietez dans ses interpretations ; il faut alors avoir recours au Grec, au Syriaque, à l'Arabe, & consulter les Juifs soit Caraïtes, soit Rabbanistes. L'Auteur y mêle quelquefois son jugement, sans faire, dit-il, paroître aucune partialité, afin de concilier toutes ces diverses interpretations. Il indique les endroits où il y a quelque chose de plus ou de moins dans l'Hebreu que dans les versions, & lorsque les Rabbins sont d'accord avec les anciens Interpretes.

Comme il n'y a point de versions dans les *Polyglottes* où il y ait plus de fautes que dans les Latines des traductions Orientales, il les corrige autant qu'il le peut, quelquefois même les textes. Il rapporte ce qu'il en dit dans les mêmes langues dans lesquelles elles sont écrites, & il y joint toûjours une version Latine. Il ne cite que les Rabbins qui se sont attachez à la lettre, & souvent il ne marque qu'Aben Melec qui rapporte les interpretations litterales des autres

Rabbins. Il s'est encore aidé des notes que Jacob Lombroso a mises à la marge de son Edition de la Bible Hebraïque, dont les Juifs font beaucoup de cas, comme aussi du Lexicon de R. Jonas fils de Ganah, qui s'éloigne moins des anciens Interpretes que Kimhhi & les autres Rabbins, & qui explique par l'Arabe les mots difficiles de l'Hebreu.

Ainsi l'on a dans cette Polyglotte abregée tout ce qui est dans les Editions de Paris & de Londres, avec des remarques sur le texte Hebreu, sur les versions des Juifs & des Samaritains, & sur celles des Eglises d'Orient & d'Occident.

A l'égard du nouveau Testament, dont il ne rapporte que le texte Grec, avec la version Latine Vulgate sur deux colonnes, il y suit la même methode que dans l'ancien. Il avoit fort envie d'y joindre la version Syriaque, à cause de son antiquité; mais comme elle a été faite sur le Grec, de même que l'Ethiopienne & l'Arabe, & qu'elle n'a pas autant d'antiquité que quelques-uns le croïent, il s'est contenté d'en marquer dans ses notes les varietez de leçons.

La premiere colonne du nouveau Testament contient le Grec ordinaire. M.

Simon renvoïe dans les notes toutes les diverses leçons des Exemplaires Grecs, non-seulement celles qui sont imprimées, mais aussi plusieurs autres qui n'ont pas été publiées, ausquelles il joint celles qu'il a tiré des anciennes versions. Il place à leur tête l'ancienne Italique, parcequ'elle tient lieu d'un des plus anciens manuscrits. Il est surpris que dans les divers recüeils de varietez de leçons qui ont été faits jusqu'à present, on n'y ait pas inseré celles de cette ancienne version, qu'on peut, dit-il, recüeillir des manuscrits de Cambrige, de Clermont & de Corbie. (Si ces trois Exemplaires representent l'ancienne Italique, ce ne peut être que tres-infidelement, tant il s'y trouve de corruption, outre que les Epitres Canoniques & l'Apocalypse n'y sont pas.) Il a conferé quelques Exemplaires, desquels il a tiré les varietez, & sur lesquels il porte son jugement, marquant en quel tems, & par qui ils ont été écrits; il remarque que les meilleurs & les plus anciens ont été écrits par des Latins.

Il met dans la 2. colonne l'Edition Latine que nous appellons la Vulgate, dont il retouche dans les notes les endroits où

l'Interprete Latin ne lui paroît pas avoir pris le ſens du Grec, & l'Auteur les éclaircit par des notes critiques. Pour les autres verſions, il ſuit la même methode dont il s'eſt ſervi dans l'ancien Teſtament.

Ce projet me paroît ſi beau, & il eſt ſi bien conçû, que je ſouhaiterois avec paſſion que l'Auteur eut donné au public une Polyglotte ſur ce modele : mais comme on n'en a rien vû, & qu'on ne le connoît que ſur un oüi dire, on ne peut ſçavoir s'il eſt bien executé. Il eſt certain qu'un Ouvrage de cette nature eſt infiniment plus difficile que celui qu'a donné Walton, quand même ſes textes & ſes verſions ſeroient dans une plus grande perfection. Ce qui en augmente la difficulté, c'eſt que tous les Sçavans ne conviennent pas de la ſignification de tous les mots Hebreux ; les uns l'étendent trop, & les autres la reſſerrent dans des bornes trop étroites. Ainſi quelque précaution qu'un Auteur prenne dans le choix qu'il fait, il court riſque de ne pas ſatisfaire tout le monde. Les uns trouveront qu'il a trop multiplié les varietez de leçons tirées des verſions Orientales, les autres croiront en trouver d'autres

qu'il aura omises. Ce projet fut le prétexte d'une grande contestation entre son Auteur & M. le Clerc Professeur en Hebreu à Amsterdam. M. Simon même sous le nom d'Ambroise dans une Lettre à Origene en fait la critique, mais elle est si moderée qu'on voit bien qu'il n'a pas dessein de se faire du mal. Ces deux Auteurs firent paroître de part & d'autre des écrits fort vifs.

Le Pere Cherubin de S. Joseph, de l'Ordre des Carmes Déchaussez, homme d'une grande lecture, comme il le fait voir dans sa Bibliotheque de la Critique sacrée, prétend [a] que le dessein du nouvel Origene est sujet à de grands inconveniens, & qu'il est plein de difficultez. Cependant celles qu'il rapporte ne sont pas invincibles. La plus considerable est que cette Polyglotte ne contient pas les versions Orientales toutes entieres, qu'il est neanmoins à propos de lire en elles-mêmes afin de connoître le genie de ces langues, leurs idiotismes particuliers. J'avoue que cette *Polyglotte* ne procure point cet avantage, mais aussi ce n'est pas le but de l'Auteur. On peut alors avoir recours aux grandes Polyglottes,

[a] *Tom. 4. Dissert. 16. pag. 665.*

ou aux Editions particulieres qu'on a faites de quelques parties de l'Ecriture sainte dans ces langues. Il paroît que son dessein n'a été que de donner le texte avec les deux plus anciennes versions dans leur entier, & d'y ajoûter tant leurs varietez de leçons que celles qui viennent des versions Orientales, afin qu'on pût examiner avec plus de facilité quelle est la meilleure & la veritable. Ce projet ne détruit point l'utilité des Editions précedentes, qui seront toûjours necessaires du moins dans les grandes Bibliotheques, quand elles ne serviroient qu'à faire connoître si l'abreviateur n'a point omis de vraies diverses leçons, ou s'il ne les a pas trop multipliées. Le Pere Cherubin propose à la fin de ce volume trois autres plans de Bibles *Polyglottes*. Mais si l'on consulte l'idée que j'ay donnée de *Polyglotte* au commencement de ce discours, on ne l'accordera pas à ces sortes de plans, qui ne sont proprement que des recüeils assez imparfaits de varietez de leçons, souvent trop multipliées, & qui la plûpart du tems ne sont pas réelles, n'étant prises que des traductions Latines faites des versions Orientales.

crée, où j'ay rapporté tout ce que j'en ay pû sçavoir.

EXPLICATION DES Passages dont se servent quelques Auteurs pour prouver l'éxistence de plusieurs anciennes versions des Livres sacrez.

JE n'ajoûte cette Explication que comme un Appendice à ce que je viens de dire des Polyglottes. Elle y a quelque rapport par le grand nombre de versions qu'on prétend établir en s'appuïant sur l'autorité de ces Passages; mais avant que de la donner, il est à propos de dire un mot de la controverse des SS. Livres en langue vulgaire, afin qu'on connoisse que je n'ay point dessein de détruire aucune ancienne version de l'Ecriture, sinon celles qui ne me paroissent pas bien appuïées.

Personne ne conteste qu'il n'y ait eu des versions des saintes Ecritures en langues vulgaires dés les premiers Siecles de l'Eglise. Les versions Grecques & Latines, alors en usage, en sont des preuves convaincantes. Ces deux langues les plus

étenduës de l'Empire Romain, où s'est d'abord répanduë la connoissance de l'Evangile, étoient entenduës de presque tous les peuples de ce vaste Empire. Ainsi les versions en ces deux langues étoient des versions en langues vulgaires & à la portée des peuples ; & les frequentes exhortations de lire la Bible que les saints Peres faisoient, en autorisoient la lecture & la rendoient fort commune. Pendant donc que ces deux langues ont été celles des peuples d'Orient & d'Occident, ils n'ont point eu besoin d'autres versions pour entendre les Livres sacrez. J'avouë pourtant que dés la fin du quatriéme Siecle, il s'en trouvoit d'autres pour les païs plus éloignez, ou qui avoient moins de commerce avec les Romains, comme la Syriaque, la Copte ou Egyptienne, l'Ethiopienne & la Gothique ; sans parler des Paraphrases Chaldaïques & de la version Samaritaine, car si elles éxistoient dés-lors, elles ne servoient qu'à des Juifs. A l'égard de l'Armenienne, des Arabes, des Anglo-Saxones & des Esclavones, elles sont bien posterieures. Il y a donc lieu de douter si outre ces premieres versions de l'Ecriture on est obligé d'en admettre plusieurs

autres, comme certains Auteurs le prétendent, fondez seulement sur l'autorité de quelques passages mal entendus, dont quelques-uns ne font pas même mention de version des saints Livres, & dont quelques-autres peuvent s'entendre d'un petit nombre de versions.

Les disputes de Religion qui s'éleverent au commencement du seiziéme Siecle, en firent naître aussi sur l'usage des traductions de la Bible en langue vulgaire. La plûpart des Theologiens Catholiques se trouverent de sentimens differens de ceux des Protestans, jusque-là même que les premiers sembloient communément condamner ces sortes de versions, parcequ'elles leur paroissoient fausses, & par-là favorables à l'heresie des derniers. Ce qui fut le veritable motif qui porta le Tribunal de l'Inquisition à en défendre la lecture. Mais dans les païs où ce Tribunal ne s'est point établi, plusieurs Theologiens qui ont examiné de plus prés cette question, ont crû que ces ouvrages devoient être défendus lorsqu'ils étoient faits par des personnes suspectes d'heresie, mais que les versions faites par des Catholiques ne pouvoient être que tres-utiles aux fideles. C'est ce

qui a engagé de sçavans hommes à publier depuis plus de cent ans diverses interpretations des Livres sacrez en langue vulgaire. Comme ils se sont persuadé que l'usage des Bibles Grecques & Latines des premiers Siecles de l'Eglise ne paroîtroit pas suffisant à quelques-uns pour justifier leur conduite, ils ont cherché des passages d'anciens Auteurs où ils ont crû trouver de nouvelles preuves de leur sentiment. Il est bien vrai que les Protestans se sont encore plus servi de ces autoritez, comme on le verra dans les citations qui sont dans les titres. Ils étoient dans une plus grande obligation de le faire, eux qui ne reconnoissent point d'autre regle de leur foi que la Bible, qui doit être luë par consequent en langue vulgaire par les peuples, sur-tout par ceux qui n'en sçavent pas d'autres. Si ces Auteurs n'ont pas rapporté aussi au long que je fais quelques-uns de ces passages, c'est que la seule lecture de ce que j'en cite les leur auroit rendu inutiles pour prouver leurs sentimens. J'en ay ajoûté deux qu'on n'emploïe pas ordinairement, afin de prévenir les objections qu'on pourroit fonder sur leur autorité.

Explication des Passages où il n'est point parlé des versions de la Bible.

I. Passage cité par Usserius, *in tractatu posthumo de sacris & Scripturis vernaculis. pag.* 72.

On cite saint Jerôme pour appuïer un grand nombre de versions de l'Ecriture, dont cependant il ne dit rien dans tous ses Ouvrages. On prétend du moins tirer cette consequence de ce qu'il dit dans son Commentaire sur le 86. Pseaume: *Dominus narrabit in Scripturis populorum, in Scripturis sanctis, quæ Scriptura populis omnibus legitur, hoc est, ut omnes intelligant.* « Le Seigneur racontera dans « les Ecritures des peuples, dans la sain- « te Ecriture, laquelle est luë à tous les « peuples, de maniere que tous l'enten- « dent. » Puisqu'elle est luë, dit on, à tous les peuples, il faut donc qu'elle soit traduite dans leur langue. Mais si l'on veut examiner de prés le sens de ce passage, on reconnoîtra que ce saint Docteur n'a voulu dire autre chose, sinon que l'Ecriture est faite pour tous les peuples, qu'elle est à leur portée, qu'elle n'est pas comme la doctrine de Platon, qui n'est

entenduë que de peu de personnes, comme il le dit aussi-tôt aprés ; ainsi ces paroles ne prouvent nullement qu'il ait crû que toute la Bible ou une partie ait été traduite dans toutes les langues du monde. Il seroit bien surprenant s'il eut eu cette pensée, qu'il n'eut jamais cité ces prétenduës versions, dont il auroit eu sans doute une connoissance plus particuliere, lui qui avoit beaucoup de lecture, & qui avoit tant voïagé. Cependant dans tous ses Livres il ne parle que des divers Interpretes Grecs & Latins. Il ne paroît pas même qu'il ait connu la version Syriaque, quoiqu'il ait fait un si long séjour dans la Palestine ; car dans l'Epitaphe de sainte Paule où il dit qu'on chantoit des Pseaumes en Hebreu, en Grec, en Latin & en Syriaque, on peut douter s'il parle des Pseaumes de David ; on peut fort bien entendre ce qu'il dit des Hymnes faites exprés dans ces langues à la loüange de cette sainte Veuve. L'Ethiopienne & la Gothique lui étoient entierement inconnuës. Pour l'Egyptienne ou celle dont se servoit S. Antoine Hermite qui ne sçavoit point le Grec, & qui dans ses exhortations rapportoit plusieurs passages de l'Ecriture, il pouvoit

en avoir quelque connoissance. Quand il parle même du Samaritain, c'est du texte & non pas de la version Samaritaine. Il est donc constant que S. Jerôme n'a point connu d'autres versions de la Bible que les Grecques & les Latines, & qu'on n'en peut pas même établir aucune sur ce passage.

II. Passage cité par Jean Frederic Mayer Sur-Intendant General des Eglises de Pomeranie.

On lit dans l'Homelie 81. de S. Jean Chrysostome sur S. Matthieu : *Quod autem meretrix mulier in domo cujusdam leprosi duodecim viris præsentibus oleum effudit, id per universum orbem tanto tempore transacto decantatur ; nec rei gestæ memoria emarcuit ; sed & Persæ, Indi, Scythæ, Thraces, Sauromatæ, quique Mauritaniam, quique Orchades Insulas habitant, quod in domicilio pauperis à flagitiosa fuerat factum muliere, magna prædicant voce.* Ce saint Archevêque de Constantinople aprés avoir montré que le peu de traces qui nous reste des actions éclatantes des Heros & des Empereurs des Siecles passez, s'évanoüissent de jour en jour & qu'elles s'effacent de nôtre memoire,

ajoûté : « On sçait au contraire par toute la terre, & on le dit encore tous les » jours aprés un si long-tems, qu'une » femme pecheresse est venuë dans la » maison de Simon le lepreux répandre » des parfums en presence des douze » Disciples ; la memoire de cette action » ne s'est jamais effacée. Les Perses, les » Indiens, les Scythes, les Thraces, les » Sauromates, ceux qui habitent la » Mauritanie, & les Isles Orchades en » ont oüi parler, & ils ont relevé par » leurs loüanges ce qu'avoit fait dans la » maison d'un pauvre cette femme qui » ne s'étoit pas fait auparavant une bon» ne réputation. » Afin que ce passage prouvât ce qu'on en prétend tirer, il faudroit montrer que tous ces peuples n'ont pû sçavoir cette histoire que par le secours des versions des Livres sacrez faites en leurs langues ; qu'est il besoin de recourir à ces versions ? n'est-il pas plus naturel de dire qu'elle leur avoit été apprise avec les autres veritez de l'Evangile ?

III. Passage cité par Rivet. *cap. 13. Isagoges in S. Script, num. 8.* & *Usserius ibidem ut suprà. pag. 40.*

Le même Saint ne parle pas non plus des versions de l'Ecriture dans le passage suivant, quoiqu'on l'ait souvent allegué pour en tirer la même consequence. Aprés s'être étendu sur la doctrine des Pythagoriciens & des Platoniciens, il dit dans sa 1. Homelie sur l'Evangile de S. Jean en s'écriant : *Nonne meritò illa omnia extinxit, abolevitque vera & perfecta doctrina ? meritò sane & ratione quidem optima ; sed non itidem indocti & illiterati viri* (S. Joannis) *doctrina evanuit. Verùm Syri, Ægyptii, Indi, Persæ, Æthiopes & innumeræ gentes* dogmata ab hoc introducta in suam transferentes linguam, *homines barbari Philosophari didicerunt.* « Qu'est-elle devenuë, *la doctrine de ces* « *Philosophes ?* la veritable science ne l'a- « t-elle pas abolie, & n'en a-t-elle pas « fait perdre la memoire ? cela étoit tres- « raisonnable ; mais il n'en est pas de « même de ce qu'a enseigné (*S. Jean*) « cet homme ignorant & sans lettres, sa « doctrine ne s'est pas évanoüie ; au con- « traire les Syriens, les Egyptiens, les «

» Indiens, les Perses, les Ethiopiens, & » des peuples sans nombre, tout barbares » qu'ils étoient, sont devenus capables » de philosopher (c'est à dire de connoî- » tre la doctrine de l'Evangile) *depuis » qu'on a traduit dans leur langue les dog- » mes qu'il avoit enseigné.* » Où est-il parlé dans ce passage du texte de l'Evangile traduit dans ces langues? J'ay avoüé cy-dessus que les Syriens, les Egyptiens & les Ethiopiens avoient dés-lors des versions de la Bible, parceque j'en ay trouvé des preuves ailleurs : si je n'avois eu que le témoignage de ce seul passage, ces versions ne me paroîtroient pas mieux fondées que celles des Perses & des Indiens, dont aucun Auteur n'a jamais parlé. On ne pouvoit établir les dogmes de la Religion Chrétienne parmi les nations, qu'en les leur enseignant dans leur langue. L'autorité que se concilioient les premiers Predicateurs de l'Evangile par les miracles qu'ils faisoient, engageoit les peuples à recevoir avec docilité les veritez qu'ils leur annonçoient; ainsi ils répandoient les maximes & les dogmes de l'Evangile sans le secours des versions des saints Livres. Il ne me paroît pas que S. Chrysostome ait voulu dire autre chose.

IV. Passage cité par Rivet. *Ibid. num.* 8. *Usserius ibidem pag.* 53.

C'est aussi ce que Theodoret, fidele disciple de ce Saint, a dit dans le cinquiéme discours qu'il a fait pour guerir les Grecs de leurs passions, au tome 4. de ses Ouvrages page 555. *Quinam hodie, dit-il, sectæ Stoïcæ præsident, quinam Stagiritæ doctrinam tuentur? ubi sunt qui ad leges Platonis civitates gubernent, qui conscriptam ab eo Reipublicæ formam amplexi sint? At nullum profectò dogmatum istorum doctorem nobis ostendere poteritis. Nos autem vobis Apostolicæ, Propheticæque doctrinæ vim & robur manifestè ostendimus. Universa enim, quæ sub sole est terra, his sermonibus referta est,* ἡ ἡ ἑϐραίων φωνὴ, *& vox Hebraïca non in Græcorum modò linguam versa est, sed etiam in Romanorum, & Ægyptiorum, Persarumque & Indorum & Armeniorum & Scytharum ac Sarmatarum, atque, ut semel dicam, in linguas omnes quibus ad hanc diem nationes utuntur.* « Qui est-ce qui préside maintenant à la secte des Stoïciens; qui est-ce qui défend la doctrine d'Aristote; où sont ceux qui suivent les loix de Platon dans le gouvernement des Vil-

» les, qui aïent formé une Republique
» sur le plan qu'il en a donné? Il est cer-
» tain que vous ne pourrez nous pro-
» duire personne qui soûtienne aujour-
» d'huy ces dogmes. Mais pour nous,
» nous ferons connoître la force de la
» doctrine des Apôtres & des Prophetes.
» La doctrine qu'ils ont enseignée est ré-
» panduë par toute la terre, & ce qu'ont
» dit *Moyse & les Prophetes* a été traduit
» non-seulement en Grec, mais aussi en
» Latin, dans la langue des Egyptiens,
» des Perses, des Indiens, des Arme-
» niens, des Scythes & des Sarmates, &
» pour tout dire, dans toutes les langues
» qui sont en usage chez les nations. »
Qui ne voit aprés la lecture de ce passa-
ge que Theodoret n'y a eu en vûë que
les sentimens de son Maître que je viens
de rapporter, & qu'il étend un peu da-
vantage. Il est aisé en les comparant de
reconnoître qu'ils n'ont voulu dire que
la même chose, & qu'ainsi ils ne par-
lent l'un & l'autre que des dogmes de la
Religion Chrétienne enseignez aux na-
tions, traduits & prêchez en leur langue.
L'opposition que fait cet Auteur entre
les dogmes des Philosophes qui sont dans
l'oubli, & ceux des Apôtres qui sont pu-
bliez

bliez par-tout, ne permet pas de douter que ce ne soit là sa pensée. De plus il cite tres-souvent les Interpretes Grecs, & même la version Syriaque; d'où viendroit son silence sur d'autres versions, s'il en avoit eu quelque connoissance?

Explication des Passages qui ne parlent que de quelques versions.

V. Passage cité par Rivet. *Ibid. num.* 7.[a]

Il est surprenant que pour soûtenir cette these on se serve de l'autorité de Bede, qui ne dit rien moins que ce qu'on prétend dans le passage qu'on allegue. Il est tiré du premier Livre de son Histoire des Anglois: *Britannia*, dit-il, *in præsenti juxta numerum Librorum, quibus Lex divina scripta est, quinque gentium linguis unam eandemque summæ veritatis ac veræ sublimitatis scientiam scrutatur & confitetur; Anglorum videlicet, Britonum, Scotorum, Pictorum & Latinorum, quæ meditatione Scripturarum cœteris omnibus est facta communis.* « La Bretagne à present « recherche la souveraine & sublime ve- «

[a] Usserius n'en parle point pag. 105. où il cite plusieurs autres endroits de Bede. Il l'auroit pourtant cité s'il l'avoit crû favorable à la cause qu'il défendoit, & il ne le pouvoit ignorer.

„ rité ; & quoiqu'elle soit une & toûjours „ la même, elle la confesse en cinq lan- „ gues, selon le nombre des Livres de „ la Loi divine (*du Pentateuque*) sçavoir „ dans la langue des Anglois, des Bre- „ tons, des Ecossois, des Pictes & des „ Latins, & la langue de ces derniers est „ devenuë plus commune que toutes les „ autres à ces peuples, par la méditation „ qu'ils font de la sainte Ecriture » se servant de l'Edition Latine, quoiqu'ils aïent chacun leur langue particuliere. Je ne sçay ce que pourroient répondre ceux qui prétendent trouver dans ce passage cinq versions differentes des Livres sacrez, quand je n'aurois à leur opposer que la seule authorité de Henri Warthon [a], qui dans ses Additions à un Ouvrage posthume de Usserius sur cette question, avouë qu'on ne peut en aucune maniere conclure de ces paroles que la sainte Ecriture ait été traduite dans toutes ces langues. Mais si l'on se donne la peine de ranger dans un ordre naturel les paroles dont le passage est composé, en cette maniere : « Britannia in „ præsenti unam eandemque summæ ve- „ ritatis ac veræ sublimitatis scientiam

a *De sacris & Scripturis vernaculis. pag.* 466.

ſcrutatur & confitetur quinque Gentium linguis, juxta numerum librorum quibus lex divina (ſeu Pentateuchus) ſcripta eſt; Anglorum videlicet, Britonum, Scotorum, Pictorum & Latinorum *linguis*, quæ *quidem ultima* meditatione Scripturarum cœteris omnibus eſt facta communis. » on ſe rendra ſans peine au ſens clair & net qu'il preſente à l'eſprit, & l'on avoüera que Bede ne parle icy que de la verſion Latine, qui a même rendu cette langue commune à toutes les nations. Rivet pour détourner ce ſens, prétend que le *quæ* ſe rapporte non à la langue Latine, mais à la verité; & pour l'y faire venir, a retranché le mot *cœteris* devant *omnibus*, qui détermine le *quæ* à cette langue.

VI. Paſſage cité par Uſſerius. *Ibidem pag.* 19.

Quoiqu'Euſebe de Ceſarée ſemble d'abord appuïer en deux endroits le ſentiment que je combats, je crois neanmoins qu'on ceſſera d'en être perſuadé lorſqu'on en aura vû l'explication raiſonnable qu'on y peut donner. Cet Auteur dans l'Oraiſon des loüanges de Conſtantin, ch. 7. pag. 547. de l'Edition de M. de

Valois, parle ainsi : *Quod verò pollicitus est illis* (Christus Apostolis) *se facturum ipsos piscatores hominum nec id verbis solummodò dixit, sed re ipsa cumulatè præstitit, tantamque eis vim & potentiam indidit, ut libros conscriberent & ederent; utque horum librorum tanta eßet autoritas, ut* omnium tam Græcorum quàm Barbarorum linguis conversi, *à cunctis ubique gentibus studiosè ediscerentur, & ea, quæ in illis continentur, divina eße crederentur oracula, quantum id valet ad divinitatem ejus perspicuè declarandam.* « Quant à ce » que *Jesus-Christ* a promis *à ses Apôtres* » de les faire pescheurs d'hommes, il ne » l'a pas seulement dit de bouche, mais » il l'a en effet éxecuté ; car il leur a » donné une si grande force & tant de » puissance, que (*tout ignorans qu'ils* » *étoient*) ils ont fait & publié des Li- » vres ; & ces Livres ont eu tant d'au- » torité parmi les peuples, qu'ils les ont » étudié avec soin, *ayant été traduits dans* » *les langues de tous, soit Grecs, soit Bar-* » *bares* ; & ils ont ajoûté foi aux oracles » dont ils sont remplis ; cela ne prouve- » t-il pas évidemment sa divinité ?

VII. Passage.

M. Grabe dans ses notes sur le Spicilege des Ecrits des Peres du 2. Siecle pag. 252. rapporte cet autre passage d'Eusebe de Cesarée. Cet Historien y parle de S. Jean fils de Zebedée : *Cujus & nomen per universum orbem celebratur, & doctrina hominum animos collustrat, tradita ipsis Evangelii scripturâ*, quæ in omnem linguam Græcam pariter ac Barbaram translata est, *& ut omnes gentes exaudiant, quotidie prædicatur.* C'est à dire, « dont le « nom est connu par toute la terre, & « dont la doctrine éclaire l'esprit des « hommes, leur aïant donné son Livre « de l'Evangile, *qui a été traduit en toute « langue, soit Grecque, soit Barbare* ; & on « le prêche tous les jours, afin que toutes « les nations l'entendent. » Comme cet Auteur s'exprime dans ces deux passages de la même maniere par rapport au sujet de cette controverse, je crois pouvoir satisfaire à tous les deux par une même explication. En effet, il ne dit que la même chose dans l'un & dans l'autre. Dans le premier, que *l'Ecriture a été traduite dans les langues de tous, soit Grecs, soit Barbares :* Dans le second, *qu'elle a*

été traduite en toute langue, soit Grecque; soit Barbare. Les termes *dans les langues de tous*, & *en toutes langues*, ne sont-ils pas déterminez par les suivans, *des Grecs & des Barbares?* Ainsi pour rendre la pensée de cet Auteur, qui comme Grec traitoit de Barbares tous ceux qui n'étoient pas de sa nation, & même les Romains, il n'y a qu'à produire des versions Grecques de la Bible & des Latines. Peut-on croire qu'il en ait connu d'autres sans en avoit dit un seul mot dans le reste de ses Ouvrages, lui qui étoit fort curieux, qui avoit foüillé dans tant de Bibliotheques, & qui entroit dans un si grand détail des Livres qui avoient paru avant lui? Du moins peut-on dire que des propositions aussi indéfinies, avancées comme en passant, ne sont pas d'un assez grand poids pour donner l'éxistence à des versions de l'Ecriture, d'ailleurs inconnuës à toute l'antiquité Ecclesiastique? Se contenteroit-on de pareilles preuves sur un autre sujet qu'on auroit de fortes raisons de combattre? Pour moi, le silence d'Eusebe qui ne fait mention d'aucune de ces versions dans tous ces Ouvrages, me paroît plus propre à prouver le contraire que plusieurs

passages ainsi alleguez, où l'Auteur n'éxamine pas la chose en elle-même.

VIII. Passage cité par Warthon, *in auctuario ad Usserium, pag.* 338.

Les deux passages suivans font manifestement connoître qu'il y avoit plusieurs traductions de l'Ecriture sainte dés le tems des Auteurs dont ils sont tirez; mais on ne croira pas aisément qu'ils prouvent qu'il y en avoit un aussi grand nombre que quelques-uns se l'imaginent. Le premier est de S. Jerôme dans sa Preface des Evangiles qu'il addresse au Pape Damase: *Prætermitto eos codices, quos à Luciano & Hesychio nuncupatos paucorum hominum asserit perversa contentio; quibus utique nec in toto veteri instrumento post LXX. Interpretes emendare quid licuit, nec in novo profuit emendasse,* cum multarum gentium linguis Scriptura ante translata *docet falsa esse quæ addita sunt.* « Je passe sous silence ces Exemplaires « qui portent le nom de Lucien & de He- « sychius, qui ne sont soûtenus que par « une mauvaise obstination de peu de « personnes; comme il ne leur étoit pas « permis de corriger quelque chose dans « l'ancien Testament depuis les LXX. «

» aussi les changemens qu'ils ont faits
» dans le nouveau ne leur ont de rien
» servi pour le corriger, puisque *les tra-*
» *ductions précedentes des saints Livres*
» *dans les langues de plusieurs nations*,
» prouvent que les additions qu'ils y ont
» faites sont fausses. » Ne suffit-il pas de reconnoître des versions Grecques & Latines de la Bible, pour dire avec ce Saint qu'elle a été traduite dans les langues de plusieurs nations. Il est inutile d'ajoûter icy la même reflexion que j'ay faite cy-devant en expliquant l'endroit du Commentaire de ce saint Docteur sur le 86. Pseaume.

IX. Passage cité par Rivet. *Ibid. num.* 8. & par Usserius. *pag.* 77.

L'autre passage est pris du second Livre de la Doctrine Chrétienne ch. 5. S. Augustin y parle des differentes langues des Interpretes, en ces termes: *Ex quo factum est, ut etiam Scriptura divina quâ tantis morbis humanarum voluntatum subvenitur, ab una lingua profecta quâ opportunè potuit per orbem terrarum dissemi-nari* per varias hominum linguas *longè latéque innotesceret gentibus ad salutem.*
» Il est arrivé delà que les saintes Ecri-

tures qui ont été données pour guerir « les infirmitez de la volonté de l'hom- « me, & qui viennent d'une seule langue « (de l'Hebraïque) se sont répanduës « *par les diverses langues des Interpretes* « dans toute la terre, afin que les peu- « ples y trouvassent leur salut. » Ce saint Evêque qui dans tous ses Ouvrages ne parle que des versions Grecques & des Latines, a-t-il pû faire icy mention d'autres versions? Aussi par ces mots, *les diverses langues des Interpretes*, il paroît ne vouloir dire autre chose sinon que le texte Hebreu a été traduit en Grec, & ensuite le Grec en Latin, sans supposer des versions en d'autres langues.

Exposition d'un Passage d'Anastase le Sinaïte.

X. Passage cité par Rivet. *Ibid. num.* 8. & par Usserius. *pag.* 57.

Il faut avoüer que si ceux que je refute avoient beaucoup d'autoritez semblables & aussi formelles que le passage de cet Auteur que je vais rapporter, je ne pourrois refuser de me rendre à leur sentiment. Je ne chercheray donc pas à

lui donner un sens favorable par rapport à ce que je soûtiens, je déclare qu'il m'est tout a fait contraire; il s'agit donc de faire voir que la preuve de ce qu'il avance est tres-fausse, & ne sert de rien pour appuïer son raisonnement qui est d'une tres-grande consequence. *Igitur fides* (dit-il dans le Livre qu'il a intitulé le Conducteur ch. 22) *Christianorum est incuriosa, in simplicitate & rectitudine cordis totam divinam Scripturam recipere consueta, maxime verò doctrinam Patribus traditam. Dicta enim Evangelica & Apostolica scimus universim depravari non posse...* eo quod Evangelium septuaginta duarũ linguarum, & gentium literis consignatum est. *Quare fieri nequit, ut vel detractatione, vel additione à sceleratis corrumpatur. Nam licet quis unius vel alterius linguæ libros falsare conaretur; improbitas tamen ista detegeretur & redargueretur ab aliis septuaginta linguis.* « La Foi des Chrétiens n'est point curieuse; elle est accoûtumée à recevoir toutes les divines Ecritures avec un cœur simple & droit, mais sur tout la doctrine qui est venuë par la tradition des Peres. Car nous sçavons qu'on ne peut corrompre ce qu'ont dit les Apôtres &

les Evangelistes . . . *parceque l'Evangile a été traduit en soixante & douze langues des 72. nations.* Ainsi il est impossible qu'il ait été corrompu par la malice des méchans qui y auroient ajoûté, ou en auroient retranché quelque chose; car quand bien même quelqu'un auroit entrepris de falsifier ce saint Livre en corrompant les versions d'une ou de deux langues, on auroit bien-tôt découvert sa fraude en comparant ce Livre avec les 70. autres versions." Rien ne diminuëroit de la force de ce raisonnement, quand au lieu de 72. versions, on n'en reconnoîtroit que plusieurs Latines & plusieurs Grecques; le grand nombre d'Exemplaires répandus dans divers païs, rendroit inutile la malice de ceux qui auroient formé le dessein de corrompre les Livres sacrez, puisqu'il seroit tres-aisé de découvrir la verité en examinant ceux qui n'auroient pas été exposez à de pareilles falsifications. Au reste le sentiment d'Anastase le Sinaïte touchant des versions si nombreuses, n'est fondé que sur une fausse tradition. Des Auteurs se sont imaginez que dés le tems de la confusion des langues, il s'en forma un nombre égal à

celui des chefs de famille qui étoient soixante & douze, & que toutes les langues des nations n'étoient que ces 72. qui s'étoient répanduës par toute la terre. Anastase prévenu de cette opinion, a cru qu'il étoit convenable que l'Evangile fut traduit en 72. langues, qui étoient celles de tout l'univers. Mais on voit aisément que l'une & l'autre de ces propositions n'est appuïée que sur l'autorité d'une fausse tradition, & qu'il est permis de les combattre comme des sentimens qui n'interessent en rien la Religion.

Je ne sçay si aprés ces éclaircissemens on ne sera pas convaincu que la plûpart des versions dont on a voulu prouver l'éxistence par ces dix passages, n'ont point d'autre fondement que ces mêmes passages mal entendus. On avoüera sans peine aprés ce que je viens de dire, que dans les six premiers il n'est point fait mention d'aucune version de la Bible, que le septiéme ne parle que de la Vulgate Latine, que les quatre suivans peuvent tres-bien s'entendre des versions Grecques & Latines, & qu'enfin le dernier n'est appuïé que sur une fausse opinion, & que par consequent ces dix passages ne prouvent nullement ce que cer-

tains Auteurs ont avancé sur leur autorité.

PIECES JUSTIFICATIVES du discours précedent sur les principales Editions des Bibles Polyglottes.

PAge 5. *Alvarus Gomecius lib. 2. de Gestis Franc. Ximenii edit. Francof. pag.* 41. « 1. Sub hæc eadem tempora « Philippus Catholicorum Regum gener, « & Joanna ejus uxor Fontarabiam, ex- « tremum Hispaniæ & Galliæ oppidum, « quod priscum Olearsum fuisse credi- « tur, pervenerant, literis accersiti, ob « magna Reipublicæ negotia. Philippus « ut prægnanti Joannæ consuleret, iter « per Gallias eo tempore facere instituit : « ubi comiter per Gallum accepti, om- « nique regia magnificentia tractati, in « Hispaniam dimissi sunt. Postquam To- « letum Principes nostros venire, ut ibi « Hereditariæ successioni à populis His- « panis destinarentur, Ximenius literis « Reginæ certior factus est, quæ jam To- « leti eos opperiebatur, continuò Com- « pluto discedens Toletum, novis Prin- «

» cipibus, cum cœteris omnibus Hispaniæ
» proceribus qui illuc conveniebant, re-
» verentiam exhibiturus venit, & adven-
» tum faustum eis gratulaturus, qui tam
» longinquis regionibus emensis, Divis
» juvantibus, incolumes tandem in suam
» Hispaniam venissent. Post octo fere
» dies, quibus Ximenius Principes ante-
» cesserat, omnem curam intendit, ut
» Senatus, populusque Toletanus, tanto
» imperio designandos Principes, quam
» splendidissimo posset apparatu ad se
» primo venientes exciperet. Fecit id se-
» dulò officiosa civitas, regibus suis de-
» merendis alioqui propensa; nam per
» omnes vicos, & urbis plateas, publi-
» ca lætitia certatim ab omnibus cole-
» batur. Ximenius eo quo ingressi sunt
» die, qui anni M. D. II. septimus Maii
» numerabatur, Pontificalibus ornamen-
» tis indutus ad templi vestibulum, in-
» tra portam Indulgentiarum, ubi ara
» pro tempore extructa crucis signum
» rasili auro & mira gemmarum copia
» ornatum ostentabat, venientes opperie-
» batur. Postquam prostrati crucem ado-
» rarunt, à Ximenio venerabunde sunt
» erecti, & ad templi aram maximam
» deducti, unde post preces ad Deum

ſuſas, in regiam adparentes profecti "
ſunt. "

2. Quinque ferme menſes Toleti ea "
de cauſa moratus Ximenius eſt, pa- "
rum quidem aulicas delicias curans, "
cœteraque hominum militarium oble- "
ctamenta, quibus per eos dies regius "
comitatus ſeſe exhilarabat. Ergo in- "
tentionem ad ea convertit, quæ jam "
diu animo meditabatur. Intelligebat "
ſane vir prudens ſacrorum voluminum "
lectionem, quæ Biblia Græco nomine "
paſſim appellantur, cunctis qui ſacris "
initiati ſunt, ſed præſertim Theologis "
maxime eſſe neceſſariam, nullibique "
magis eoſdem illos rerum Theologi- "
carum ſtudioſos dormitare, quam in "
ea verſanda tractandaque, idque po- "
tiſſimum è trium linguarum ignoratio- "
ne provenire, Hebraïcæ, Græcæ & "
Latinæ, quibus non ſolùm quicquid "
ſcitu dignum eſt in omnibus diſciplinis "
profanis, eſt proditum, ſed ſacra om- "
nia continentur. "

3. Divinabat vir prudentiſſimus in "
tanta hominum noſtrorum inertia, di- "
vinas literas negligentium, impios ho- "
mines quam primùm exorituros, qui "
earum lectione armati & ad ſuos affe- "

» ctus detorquentes, Christi Ecclesiam
» ausu quidem nefario & immani, à no-
» stra tamen imperitia profecto, impu-
» gnare & evertere tentarent. Quin an-
» tiquissima quæque Christianæ Religio-
» nis tempora secum reputans, divina
» Providentia esse factum videbat, ut
» quemadmodum à prudentibus impe-
» ratoribus ex hostium, cum quibus di-
» micant, pugnandi natura, ratio & con-
» silia sumuntur, ita quoque adversus
» dæmonum artes, qui ingeniis huma-
» nis percallide abutuntur, remedia
» quoque ex eodem fonte petenda esse.
» Christus enim opt. max. unde omnis
» sapientia ad homines emanat, sanctos
» Ecclesiæ Christianæ patres per quasdam
» doctrinarum vicissitudines, adversus
» emergentes hostes convenientibus ar-
» mis prudentia sua instruxit. Ximenius
» qui ex publica morum corruptela, ip-
» sorumque adeo religionis Principum
» immoderantia, vulpeculas aliquas in
» occulto nutriri conjectabat, quæ vi-
» neam mysticam cum minus expecta-
» retur, demoliri tentarent, neque ad id
» aliunde comparato præsidio, quam ex
» sacrorum voluminum perperam intel-
» lectorum promptuario, non abs re ti-

mere cœpit, ne noſtri imparati, & in «
utriuſque Teſtamenti libris peregrini «
& hoſpites deprehenderentur. «

4. Magni igitur Origenis diligentiam «
imitatus, qui hexaplis illis decantatis, «
omnes ſacrorum voluminum, quæ tunc «
habebantur, tranſlationes in unum «
conjunxerat, editionem Bibliorum fa- «
ciendam curavit. In ea veteris Teſta- «
menti libri ternis columnis per ſingu- «
las paginas ſunt diſtincti. Prima He- «
braïcam lectionem tenet, media vul- «
garem, quâ nunc utimur, tertia ver- «
ſionem Græcam LXX. Interpretum «
tranſlatione etiam Latina illuſtratam. «
In margine vero inferiori, ne quid «
deſideraretur, Chaldaïca quam vo- «
cant, Paraphraſis ſubjecta eſt, Latina «
verſione à regione appoſita. At no- «
vum Teſtamentum Græcam lectionem «
quam emendatiſſimam, & vulgarem «
tranſlationem habet. Additum eſt poſ- «
tremum volumen Hebraïcarum dic- «
tionum eruditum & copioſum Ono- «
maſticon, ab ejus linguæ peritis valde «
laudatum. Id in aliquot Bibliorum hu- «
juſmodi libris, quorumdam incuria, «
qui eos aſſervandos ſuſceperant, non «
ſine gravi jactura, deſideratur. Res «

» fuit cumprimis operosa & magnifica,
» & quæ non modo tam ingentem prin-
» cipem, sed etiam ingentis animi vi-
» rum, ad difficultates omnes evincen-
» das rem tam arduam comitantes, re-
» quireret.

» 5. Accersivit continuò ad se homines
» utriusque literaturæ peritissimos De-
» metrium Cretensem natione Græcum,
» Antonium Nebrissensem, Lopidem
» Astunigam, & Fernandum Pincianum,
» Græcarum literarum & Latinarum
» Professores, quorum scripta & studio-
» sa monumenta passim nunc in mani-
» bus habentur: Alphonsum Medicum
» Complutensem, Paulum Coronellum,
» & Alphonsum Zamoram, Hebræarum
» rerum consultissimos: qui cum olim
» inter suos publicas Scholas fuissent
» moderati, tunc Christianæ fidei sacris
» ex animo susceptis, Ecclesiæ ortho-
» doxæ domestici & alumni essent, me-
» ritò ad tantum negotium à Ximenio
» sunt vocati: quod illorum virtuti,
» eruditioni, & constantiæ, meritò est
» commissum.

» Cum his viris de suo consilio sermo-
» nem confert, liberalissime impensas
» promittit, & singulos præmiis propo-

ſitis privatim invitat. Ante omnia feſ- «
tinandum admonet, ne, ut ſunt res «
mortales caducæ & fluxæ, aut illi pa- «
trono ad eam rem promptiſſimo, aut «
ipſe tam accommodis adjutoribus pri- «
varetur, quorum præſentiam & ope- «
ram pluris quam ullas pretioſas poſſeſ- «
ſiones aut divitias æſtimaret. «

6. Accenduntur cuncti Ximenii ver- «
bis; & ab eo die donec ultima manus «
fuit impoſita, nihil eſt à viris erudi- «
tiſſimis ceſſatum. Conquiſiti ſunt un- «
dique, utriuſque Teſtamenti vetuſtiſ- «
ſimi codices, ad quorum fidem caſti- «
gatio excudendorum fieret, & vitiata «
loca ſanarentur, & quæ dubia & obſ- «
cura eſſent, illuſtrata collucerent. Sed «
potiſſimùm adjumento fuerunt Biblio- «
thecæ Vaticanæ venerandæ antiquita- «
tis Apographi, quorum copia per Leo- «
nem X. Pont. Max. benigniſſime Xi- «
menio facta eſt, cujus jam tum magni- «
ficentiam demiratus, cœpit hominem «
in magno pretio habere: & ejus con- «
ſilium, quamvis in ultimis terris poſi- «
ti, quoties Reip. Chriſtianæ negotia «
poſtulabant, in rebus arduis requirere. «
LXX. tamen tranſlationis explicatio «
partim ab aliquot Academiæ Complu- «

» tensis eruditis hominibus qui jam tunc
» sub Demetrio & Pinciano præceptori-
» bus in Græcis literis non vulgariter
» profecerant, partim à Demetrio, Pin-
» ciano & Astuniga, adeò feliciter con-
» fecta fuit, ut nihil à LXX. Interpre-
» tibus juxta Græcam eruditionem sit
» dictum, qualia permulta apud eos ha-
» bentur, quod à nostris in tanta brevi-
» tate fuerit prætermissum.
» Fuit inter hos ad hoc munus vocatus
» Joannes Vergara, cui libri, quos vul-
» gò Sapientiales vocant (ut ab eo sæ-
» pius audivi) explicandi sunt commissi:
» in quibus multa quæ in Vulgata trans-
» latione difficilia esse videbantur, in an-
» tiquam lectionem restituit: nihilque
» magis seni, cum otio fruebatur, sibi
» dicebat in votis esse, quam librum Ec-
» clesiastici (quem Panaretum vocant)
» Scholiis aliquot illustrare: sed retar-
» davit præclarum institutum incommo-
» dissima valetudo.
» Duravit ab hoc anno, qui M. D. II.
» Christi nati fuit, annos continuos plus
» minus quindecim de sacris Bibliis eden-
» dis cura; ut pene cum Ximenii vita,
» finem quoque editio susceperit. Ubi si
» per partes narrandum esset quantum

laboris exhaustum sit, quantum tædii & fastidii devoratum à viris illis operi præfectis, in exemplaribus excutiendis, quamque multiplici & ardua negotiorum mole Ximenius interim aliò evocaretur, nimium profectò in iis dicendis immoraremur. At illud unum quod ad impensas à Ximenio in ea re absolvenda factas pertinet reticendum nequaquam est. Septem Hebræa exemplaria quæ nunc Compluti habentur, quatuor millibus aureorum ex diversis regionibus sibi comparasse, Alphonsus Zamora Hebræarum literarum Professor, sæpenumero referebat; ut interim de Græcis & Latinis taceam, quorum ille ab urbe Roma, hæc tum ex peregrinis locis, tum ex variis in Hispania Bibliothecis, ab octingentis ferme annis characteribus Gothicis scripta, magnis sumptibus Complutum sunt delata.

Jam vero chalcographorum & Scribarum salaria, Doctorum hominum non vulgaria præmia, mercedes internuntiis propositas, quibus ad codices vetustos adipiscendos utebatur, assiduam denique ministrantium catervam, quam ad res quæ insperatò

» emergebant expediendas sustentabat,
» & mille alia, quæ longum esset referre, si bene quis ratione subducta numeret, quinquaginta millium aureorum & amplius, summam conficiet: quod & majores natu frequenter dicere audivi.
» Hac tandem diligentia & authoritate & liberalitate, opus illud absolutissimum prodiit Leoni X. Pont. Maximo dicatum, cum in testimonium grati animi, tum quod universa, quæ ad Sacrarum literarum illustrationem pertinent, nemini magis quam Romano Pontifici consecrari & offerri debeant. Opus me hercule miraculo par, & cujus tanta apud omnes qui ubicumque terrarum in Sacris literis versantur, veneratio est, ut ad Complutensium Bibliorum exemplum, quidquid alicubi excuditur, certatim revocetur; & in sapientissimorum virorum scriptis, quoties de lectione sacra controvertitur, testimonia ab iisdem petita proferantur.
» Hoc ergo, quod divini beneficii loco ego quidem reponendum arbitror, signo dato, mentes nostrorum hominum, atque adeò mortalium cætero-

rum ad Sacras literas tractandas ſeſe « converterunt, & velut ex longo ve- « terno ad ſacra myſteria perſcrutanda « evigilaverunt: quæ ut in proœmiis huic « operi per viros illos eminentiſſimos « propoſitis ſapienter & copioſe dicitur, « multam lucem, ne univerſam pene « dixerim, ex linguarum cognitione, « quibus utrumque Teſtamentum ſcrip- « tum eſt, ſuſcipiunt. «

Audivi Joannem Brocarium Com- « plutenſem excuſorem, Arnoldi Guil- « lelmi Brocarii filium, ſæpenumero ad « æquales dixiſſe, eo ipſo die, quo ulti- « ma manus à patre operis excuſioni im « poſita fuit, ſe puerum eleganter veſti- « tum cum ultimo Bibliorum volumine « ad Ximenium veniſſe: qui impendiò « lætatus ita cœlum ſuſpiciens acclama- « vit: Grates tibi ago ſumme Chriſte, « quod rem magnopere à me curatam « ad optatum finem perduxeris. Et ad fa- « miliares continuò converſus equidem « (inquit) cum multa ardua & diffici- « lia reipub. cauſa hactenus geſſerim, « nihil eſt, amici, de quo mihi magis gra- « tulari debeatis, quam de hac Biblio- « rum editione; quæ una ſacros Reli- « gionis noſtræ fontes tempore perquam «

» necessario aperit : unde multo purior
» Theologica disciplina haurietur, quam
» à rivis postea deductis. » *Voilà l'histoire de cette fameuse Polyglotte telle que la décrit Alvare Gomez vers l'an* 1560. *quelque tems aprés la mort de Jean de Vergara qui avoit été Secretaire de ce Cardinal, & qui mourut en* 1557. *aprés avoir laissé plusieurs memoires sur sa vie qui ont beaucoup servi pour composer son histoire.*

Pag. 12. *Ex primo Præloquio Bibliorum Complutensium ad exemplar exscripto :* «Ut
» ipsa igitur Originalia in promptu ha-
» beret quicumque divinarum literarum
» studiosus : possetque non solis rivulis
» esse contentus : sed ex ipso fonte sa-
» lientis aquæ in vitam æternam sitim
» pectoris extinguere : jussimus archety-
» pas sacræ Scripturæ linguas cum ad-
» junctis variarum linguarum transla-
» tionibus impressioni mandari sanctita-
» tis tuæ nomini dedicandas. Atque im-
» primis novum Testamentum Græco-
» Latinoque sermone excudendum cu-
» ravimus simul cum Lexico Græcarum
» omnium dictionum : quæ possunt in eo
» legentibus occurrere : ut his quoque
» qui non integram linguæ cognitionem
» adepti sunt pro viribus consuleremus.
Deinde

Deinde vero antequam vetus Testa- «
mentum aggrederemur : Dictiona- «
rium præmisimus Hebraïcorum, Chal- «
daïcorumque totius veteris instrumen- «
ti vocabulorum... Quibus omnibus «
veluti pro præludio ita peractis ad ex- «
cusionem diversarum veteris Testa- «
menti linguarum nos convertimus : «
adjicientes etiam singulis earum suam «
Latinam translationem. «

Qua in re aperte Beatitudini tuæ id «
testari possumus : Pater sanctissime : «
maximam laboris nostri partem in eo «
fuisse versatam : ut & virorum in lin- «
guarum cognitione eminentissimorum «
opera uteremur : & castigatissima om- «
ni ex parte vetustissimaque exempla- «
ria pro archetypis haberemus : quo- «
rum quidem tam Hebræorum quam «
Græcorum ac Latinorum multiplicem «
copiam non sine summo labore con- «
quisivimus. Atque ex ipsis quidem «
Græca sanctitati tuæ debemus quæ ex «
ista Apostolica Bibliotheca antiquissi- «
mos tum veteris tum novi Testamenti «
codices perquam humane ad nos mi- «
sisti : qui nobis in hoc negotio maxi- «
mo fuerunt adjumento. «

Pag. 13. *Ex altero Prologo ad Lectorem.*

„ Pentateuchus triplicem linguam ha-
„ bet : Hebraïcam videlicet Chaldaïcam
„ & Græcam : quas imprimendas jussi-
„ mus cum aliis tribus Latinis interpre-
„ tationibus : ita ut Hebraïcæ veritati
„ respondeat Latina B. Hieronymi tran-
„ slatio : Chaldaïcæ vero alia Latina fere
„ de verbo ad verbum à viris ejus lin-
„ guæ peritissimis elaborata : Græcæ au-
„ tem septuaginta Interpretum editioni
„ interlinearis Latina traductio. Agio-
„ graphi deinde libri simul & Propheta-
„ les duplici lingua excuduntur : hoc est
„ Hebræa & Græca, cum aliis duabus
„ Latinis translationibus illis correspon-
„ dentibus. Nam Chaldaïca in cœteris
„ libris præterquam in Pentateucho cor-
„ rupta est aliquibus in locis : & fabulis
„ merisque Thalmudistarum nugis cons-
„ persa ; indigna prorsus quæ sacris codi-
„ cibus inseratur. Verum quia quibusdam
„ in locis, ubi integra est litera & in-
„ corrupta ; mirum in modum favet
„ Christianæ religioni : idcirco reliquos
„ libros totius veteris Testamenti à Chal-
„ daïca lingua in Latinam verti fecimus ;
„ & diligentissime cum sua Latina tra-
„ ductione conscriptos in publica Com-
„ plutensis nostræ universitatis Biblio-

theca reponi. At vero libri extra Canonem... Græcam tantum habent Scripturam cum duplici Latina interpretatione : altera beati Hieronymi : altera interlineari de verbo ad verbum : eo modo quo in cœteris.

Hæc autem de numero linguarum hujus libri oportuit in universum prælibasse. Nunc de modo quo linguas Pentateuchi in libro ipso disposuimus : brevibus agendum est : Primum itaque aperto codice duæ sese tibi chartarum facies hinc & inde offerunt : quarum unaquæque tres præcipuas columnas habet. Ex quibus ea quæ ad marginem exteriorem sita est : Hebraïcam continet veritatem. Quæ vero interiori margini adhæret : Græca est septuaginta Interpretum editio : cui superponitur Latina interlinearis traductio de verbo ad verbum : Mediam vero inter has Latinam B. Hieronymi translationem velut inter Synagogam & Orientalem Ecclesiam posuimus : tanquam duos hinc & inde latrones : medium autem Jesum hoc est Romanam Ecclesiam collocantes. His præterea tribus columnis duæ aliæ minores columellæ in calce paginæ supponuntur. Quarum

» altera latior Chaldaïcam continet Scri-
» pturam : altera angustior Latinam ejus
» interpretationem. Disponuntur autem
» columellæ ipsæ hoc modo : ut singulis
» lineis Hebraïcis correspondeant binæ
» lineæ Latinæ è regione : hoc tamen
» semper observato : ut omnes quæque
» columnæ tam in principio quam in
» fine consentiant : nisi ubi loci angustia
» non patitur : quod rarissime deprehen-
» des . . . Ut Hebraïcas dictiones facile
» possit quicumque distinguere & suam
» Latinam interpretationem cuique assi-
» gnare : inter singulas dictiones He-
» braïcas superponuntur minutæ literu-
» læ Latinæ alphabetico ordine proce-
» dentes : quibus consimiles aliæ in La-
» tina proxima columna correspondent :
» ut per similitudinem literulæ cognosca-
» tur : quæ dictio Latina ad quam He-
» braïcam sit referenda... Primitiva seu
» radices dictionum Hebraïcarum &
» Chaldaïcarum *ad marginem sunt appo-
sita.*

» Illud est etiam considerandum quod
» in Hebraïcis characteribus scienter
» omisimus apices illos quibus nunc
» utuntur Hebræi pro accentibus... Quod
» autem ad Scripturam Græcam attinet

illud te non latere volumus : non vul- «
garia seu temere oblata exemplaria «
fuisse huic nostræ impressioni arche- «
typa : sed vetustissima simul & emen- «
datissima : quæ sanctissimus Dominus «
noster Leo X. Pont. Max. cœptis nos- «
tris aspirans ex ipsa Apostolica Biblio- «
theca ad nos misit : tantæ integritatis : «
ut nisi eis plena fides adhibeatur : nulli «
reliqui esse videantur : quibus merito «
sit adhibenda. Quibus etiam adjunxi- «
mus alia non pauca : quorum partem ex «
Bessarionis castigatissimo codice sum- «
ma diligentia transcriptam Illustris Ve- «
netorum Senatus ad nos misit : partem «
ipsi magnis laboribus & expensis undi- «
que conquisivimus : ut copia emenda- «
torum codicum abunde superesset. La- «
tinam itidem beati Hieronymi trans- «
lationem contulimus cum quampluri- «
mis exemplaribus venerandæ vetusta- «
tis : sed his maxime : quæ in publica «
Complutensi nostræ Universitatis Bi- «
bliotheca reconduntur : quæ supra oc- «
tingentesimum abhinc annum literis «
Gothicis conscripta : ea sunt sinceri- «
tate : ut nec apicis lapsus possit in eis «
deprehendi . . . Demum in libro Psal- «
morum illud est admonendum : com- «

» munem translationem Latinam quæ
» utimur positam esse pro interlineari
» supra Græcam septuaginta Interpre-
» tum editionem : quia ei de verbo ad
» verbum fere correspondet. Eam autem
» quam beatus Hieronymus juxta He-
» braïcam transtulit veritatem in medio
» duarum columnarum fuisse locatam.

Pag. 18. *Ex Prologo in novum Testamentum.* « Ne mireris aut vitio vertas
» ô studiose lector quod in novi Testa-
» menti Græca editione aliter quam in
» veteri literæ sine ullis aut spirituum
» aut tonorum notis impressæ publicen-
» tur. Operæ pretium visum est hujus
» tibi rei rationem assignare. Ea enim
» hujusmodi est antiquissimos Græcos
» absque hisce fastigiis literarum scripti-
» tasse id notius est quam ut sit multis ar-
» gumentis comprobandum . . . Cum igi-
» tur novum Testamentum præter Evan-
» gelium Matthæi & Epistolam ad He-
» bræos Græcè primum à Spiritu sancto
» dictatum sit : visum est priscam linguæ
» illius vetustatem, majestatemque in-
» tactam retinere.

Pag. 22. *Ex Mandato Francisci Episcopi Abulensis quod Præfationem excipit.*
» Curavimus per viros industrios atque

ejus rei peritos terniones in volumina, "
& ea ipsa volumina in sex totius ope- "
ris partes redigere. Et non habita im- "
pensarum ratione quæ fuerunt prope- "
modùm infinitæ: sed utilitate quæ in- "
de sequetur ex lectione: taxavimus "
totum opus ducatorum aureorum nu- "
merorum pretio sex & dimidio aut ali- "
quando pluris. "

Pag. 33. *Annali di Genoa per Agostino Giustiniano, Genoese, Vescovo de Nebbio, libro 5. pag.* 224. " § 1. Venuto l'anno "
di M. D. XIIII. come ch'avessi letto "
doi anni il libro delle Sententie in uffi- "
cio di Bacalaureo nella Universita di "
Bologna ottennienda da li miei Supe- "
riori la remissione della lettura, & at- "
tendeva a dar fori tutti i libri della sa- "
cra Scrittura in Hebreo, Chaldeo, "
Greco, Latino & Arabico, parendomi "
far cosa utile à rinovare i studii delle "
predette lingue, delle quali tutte era "
competentemente informato, & pa- "
rendomi far opera non commune ne "
volgare, anzi singolare & nobile & "
rara, della quale rarita sempre mi so- "
no delettato forsi più del convenevole, "
& ecco che il Reverendissimo Bendi- "
nello Sauli Cardinale mi mando le let- "

» tere del Vescovato de Nebbio che e in
» Corsica senza che io ne avessi notitia
» alcuna. Il Cardinale era mio cugin
» Germano & oltra il ligame della con-
» sanguinita mi amava cordialmente,
» & mi riveriva, & si delettava della
» conversation mia & desiderava che io
» vivessi appresso di lui in corte di Ro-
» ma.
» §. 2. Accettai il mandato à me Ves-
» covato, non solamente con aggiuto
» & licentia di miei Superiori, ma an-
» cora con consiglio di parenti & di
» amici, & visitata che hebbi la corte,
» & la diocesi feci stampar in Genoa alle
» mie spese con quel travaglio, & con
» quella spesa, che ogni literato puo
» giudicare doa millia volumi del Da-
» vidico Psalterio nelle predette cinque
» lingue, parendomi di questa opera
» dover acquistar grand laude & non
» mediocre guadagno, il quale pensavo
» di esporre in la suventione di certi
» miei parenti ch'erano bisognosi, cre-
» dendomi sempre che l'opera dovessi
» havere assai grande uscita, & che i
» Prelati richi o i Prencipi si dovessero
» movere, & mi dovessero aggiutare in
» la spesa di fare imprimere il restante

della Biblia in quella varieta di lingue, «
ma la credulita mia resto ingannata «
per che l'opera fu da ciascuno laudata, «
ma lassata riposare & dormire, per «
che à pena si sono venduti la quarta «
parte de i libri, come che l'opera sia «
per valenti huomini, & per ingegni «
elevati, che sono nel mondo rari & po- «
chi & con stento potessi ricavare i de- «
nari che aveva posto in la stampa, che «
furono buona quantita, per che oltra «
i duo millia volumi stampati in pape- «
ro, ne feci imprimere cinquanta in «
carte vituline, & mandai di essi libri «
à tutti i Re delle mondo cosi Christia- «
ni, come pagani. «

§. 3. *Le même dans la page suivante faisant l'énumeration de ses Ouvrages, dit :* « Ho compilato tutto il novo Testa- «
mento in Greco, Latino, Hebreo & «
Arabico, scritto per una grand parte «
di mia mano, si come gia compilai il «
stampato Psalterio, la quale opera del «
novo Testamento che e in doi volumi «
cosa non mai piu cosi compitamen- «
te da alcuno attentata, si comprende ne «
i libri che ho donato alla citta (di Ge- «
noa) & ho posto mano anchora à com- «
pilare il vecchio Testamento in simile «

» forma, stimando esser meglio, &c.

Pag. 34. *Augustini Justiniani Genuensis Prædicatorii ordinis Episcopi Nebiensis in octaplum Psalterii ad Leonem X. Pont. Max. Præfatio.*

» Scio Pater Beatissime perlatum ad » aures tuas jam diu laborasse nos quo » utrumque sacræ Legis instrumentum » quinque præcipuis linguis, Hebræa, » Chaldæa, Græca, Latina & Arabica, » in unum redactum corpus, conspicua » verborum sibi invicem respondentium » structura ederemus. Opus nimirum ut » meis viribus impar, ita nostræ profes- » sioni, vel maxime congruens. Nihil » enim æque Sacerdoti convenit, quam » Sacrarum literarum expositio & inter- » pretatio. Hujusmodi autem Sacræ in- » terpretamenta Scripturæ, olim tentata » sunt & à Græcis & à Latinis, quin » etiam Hebræi, Chaldæi & Arabes, ejus » conatus indicia posteris reliquere, quo- » rum venerandæ vetustatis & fidei apud » me adhuc extant monimenta. Græci » quidem una interpretatione minime » contenti, sex edidere, quas postmo- » dum diligentissimus Origenes in unum » collegit, appellavitque ex re hexapla, » quod sex editiones una tamen lingua

in eodem folio continerentur. Nos ve- «
ro non tantum hexapla, verùm octa- «
pla perficere contendimus, nec una «
solum lingua, verum omnibus illis, «
quibus perdiscendis, haud sine magna «
causa, impendi operam, sacri Cano- «
nes jubent. Accesserunt (qui fuit præ- «
cipuus labor) novæ ex Hebræo & Chal- «
dæo interpretationes. Sed & Scholia «
quædam, in maxime necessariis locis «
addidimus, quibus omnibus si lepor «
& elegantia verborum desiderabitur, «
cogitet quislibet æquus rei arbiter con- «
tendisse nos non tam eleganter, quam «
ut ex fide, verba responderent verbis, «
sensaque sensibus. Ipsæ enim barbaræ «
figuræ, incisáque & circuitus, quæ «
omnia nostri hujus latii candor res- «
puit, fœta sunt mysteriis & sacra- «
mentis. An vero noster hic labor fru- «
ctum aliquem sit pariturus, in Catho- «
lica matre cui ipse digne præsides, li- «
buit periculum facere hoc Davidico «
Psálterio, quod ex toto opere nunc «
quasi delibamus tuo dicatum nomini. «
Quod si tu cujus authoritate nihil in- «
ter humana sublimius, rem ipsam pro- «
baveris, & dignam editione duxeris, «
in promptu erit nobis universo operi «

» manum extremam imponere, & tam
» novum quam vetus instrumentum, iis-
» dem distinctum linguis, eademque se-
» rie & structura, tradere impressoribus
» formandum. Sit ergo tibi hoc quasi
» primitiæ quædam totius operis, & meæ
» erga Apostolicam Sedem observantiæ
» monimentum, tuque id suscipe qua
» soles fronte laborantium in vinea
» Domini lucubrationes. Et si hebetudo
» nostri ingenii quod in votis erat asse-
» qui non potuit, benignitate tua, qua
» semper præstitisti apud omnes, accipe
» ac si undecumque perfectum esset. Ag-
» noscere enim certum & verum benefi-
» cium etiam vulgaris hominis est: at
» voluntatem pro opere æstimare divi-
» num potius censendum. Genuæ Calen-
» dis Augusti M. D. XVI.

Pag. 37. *Jo. Potken Præpositus Ecclesiæ sancti Georgii Coloniensis Peregrinarum literarum studiosis. S. Hæc Epistola Psalterio Tetraplo subjicitur.*

» Dudum Romæ animo revolvens co-
» gnitionem peregrinarum & externa-
» rum literarum fore pro fidei Catholi-
» cæ propagatione, & obedientiæ Sedis
» Apostolicæ (cujus ab ea tempestate,
» qua adolescens vix esse desii, fui alum-

nus) dilatatione pernecessariam, cu- «
piensque (ob causam inter mortales «
uni mihi notam) non solum redire Di- «
vi Leonis Papæ tempora, de quibus in «
quodam sermone meminit. Quamvis «
(inquiens) multis ô Roma aucta vi- «
ctoriis, jus imperii tui, terra marique «
prætuleris: minus tamen est, quod ti- «
bi bellicus labor subdidit, quam quod «
pax Christiana subjecit. Sed & impleri «
quod David Rex tuba prophetica de «
Christo cecinit: venient ad te qui de- «
trahebant tibi & adorabunt vestigia pe- «
dum tuorum. Statui jam senex linguas «
externas aliquas discere, & per artem «
impressoriam quam adolescens didici, «
edere: ut modico ære libri in diversis «
linguis, formis æneis excusi, emi pos- «
sint. Cumque maximam Indiæ majo- «
ris, quæ & Æthiopia sub Ægypto est, «
regis (quem vulgo Presbyterum Jo- «
hannem appellamus) à puero audiis- «
sem esse potentiam; cumque & popu- «
los sibi parentes, Christum humani «
generis redemptorem colere; & non «
ignorans quod alii septuaginta Reges «
Christiani ipsius Indiæ majoris prima- «
rio regi, cui ad præsens David nomen «
est, & Noad hoc est Noe patrem ac «

» Schendri id est Alexandrum avum,
» eum in regno præcedentes habuit, va-
» salli, omnes in tot regnorum Ecclesiis,
» Monasteriis, & aliis piis locis Chal-
» dæa (*imo Æthiopica*) in eorum sacris
» uterentur lingua : magno desyderio di-
» ctorum regnorum diversorum Mona-
» chos & Fratres mendicantes, qui tum
» Romæ peregrinationis causa erant,
» adii : assiduoque labore non sine tem-
» poris jactura, quod idoneum inter-
» pretem reperirem minime, linguam
» ipsam Chaldæam (*Æthiopicam*) ab eis
» ad tantam sufficientiam didici, ut mi-
» hi persuaderem me posse Psalterium
» David arte impressoria edere, ut &
» quinquennio vix exacto (*i. e. anno*
» 1513.) Romæ edidi. Sed cum homo
» Germanus in patriam post multa lustra
» reversus : patriæ meæ fatear debito-
» rem : Psalterium ipsum non modo in
» hac Chaldæa, per me in Europam im-
» portari cœpta ; sed & Hebræa & Græ-
» ca & Latina, linguis imprimi curavi,
» vos interim admonens quod in versi-
» culorum divisione Chaldæorum mo-
» rem sum imitatus : annotando tamen
» per ciphras quotusquisque cujuslibet
» Psalmi more Latino sit versus, quæ-

que prima primæ & ultima ultimæ li- «
neæ lineis ; & sic de aliis lineis mediis «
in quatuor linguis Psalterii ipsius fo- «
lium quodlibet volvendo in sententia «
quantum ingenio nostro fieri potuit «
correspondent , retegens etiam quæ «
Græca, Latina & Chaldæa, transla- «
tiones : ex septuaginta interpretibus, «
non ex Hebraïca veritate, descende- «
runt. Adjutorem in his habui Johan- «
nem Soter, alias Heyl affinem meum «
charissimum harum quatuor lingua- «
rum studiosum : cujus etiam auxilio «
me curaturum spero : ut literæ Arabi- «
cæ quibus & non alia quam Arabica «
lingua Turcæ & alii Mahumetana se- «
cta decepti jam fere per noningentos in «
eorum Templis seu Mosquitis usi sunt «
annos, in vulgus edantur : si ingenuos «
adolescentes & juvenes, externarum «
linguarum cupidos & studiosos compe- «
rero. Bene valete. «

Psalterium hoc Quadrilingue absolu- «
tum Coloniæ Agrippinæ anno Domi- «
ni MDXVIII. III. idus Junii. «

Pag. 47. *Melchior Adamus ex vita Joannis Draconitæ inter Theologos Germanos.*

« *Joannes Draconites Carlostadiensis* è «
Borussia Wittembergam regressus opus «

» Biblicum quintuplex incepit : Orige-
» nis, veterum monumentis celebratam
» operam æmulatus, qui Biblia ἑξαπλᾶ,
» ut Erasmus legit, edidit. Nactus is erat
» patronum liberalem & divitem Am-
» brosium quemdam, qui quo facilius
» labor succederet, septem ei adjunxit
» notarios, totidemque puellas scriben-
» do exercitatis, sibi per horas succe-
» dentes. Hos amanuenses omnes Am-
» brosius ille aluit : quemadmodum ip-
» se Origenes epistola ad amicum testa-
» tur, quam recitat Suidas & cujus me-
» minit Hieronymus ad Marcellum, nec-
» non Eusebius in historiæ Ecclesiasticæ
» lib. 6. cap. 17. & 18. In hoc Draconi-
» tes exemplum intuens longo tempore
» animo agitavit opus Bibliorum quin-
» tuplex : quod ut perficeret, posthabito
» commodo proprio, divitias & splen-
» dorem Episcopatus Sambiensis reli-
» quit, & in Wittembergensium Scho-
» lam, post multorum annorum inter-
» vallum hac una de causa rediit.
» Est autem totum opus sic ab eo dis-
» tributum : primo dividit quodlibet ca-
» put in certos locos, post addit textum
» Biblicum. Ubi prima linea continet
» dictiones Hebraïcas, secunda Chal-

daïcas, tertia Græcas, quarta Latinas, «
quinta Germanicas. Etsi enim Com- «
plutensis Editio ante annos complures »
ἑξαπλᾶ exhibuit Biblia, tamen exem- «
pla ejus non extant; & augeri utiliter «
additione interpretationis vernaculæ «
nostræ potest... Jam vero ut tota res «
ordine absolveretur; Saxoniæ Elector «
Augustus, qua fuit munificentia, sum- «
ptus necessarios decreverat, & de ad- «
ministris, qui auctori adjungerentur, «
mandaverat: cum Deus & mors cona- «
tus optimi & doctissimi viri interce- «
perunt. Nam hæc agitantem morbus «
occupavit, tandemque distillationes «
capitis, quos catharros vocant medi- «
ci, suffocarunt. Factum est id Witte- «
bergæ anno Christi 1562. die 18. Apri- «
lis cum annum septuagesimum esset «
transgressus. «

Pag. 49. *Ex dedicatione Bibliorum Regiorum sub finem.* « Cœterum veritatis «
ille pater & piorum omnium protec- «
tor, Ecclesiæ Catholicæ illustrator, «
verbique sui assertor Deus... Cum men- «
tem Philippo II. Catholico Hispania- «
rum Regi & Principi potentissimo & «
Christianæ pietatis studiosissimo inje- «
cit, ut inter quam plurima consilia... «

» de sacris etiam libris, antiquis linguis
» & earum optimis interpretationibus
» qua fieri posset diligentia, inter se col-
» latis, excudendis, is etiam delibera-
» ret... Igitur & à doctissimis viris quales
» in Hispaniis quamplurimi ex publicis
» Academicis, & ex sacræ religionis Ma-
» gistratibus, censores & judices, atque
» adeo ex omni Ecclesiastico ordine Mi-
» nistri conspiciuntur, ad tantam rem
» deliberandam adhibitis; communi om-
» nium sententia confirmatum est hujus-
» modi Regis consilium, non tanquam
» utile tantum, sed etiam veluti plane
» necessarium ac divinum comprobari,
» & omnium suffragiis postulari, om-
» niumque piorum studio, ut expleretur,
» orari oportere.

» Id quod Rex ipse libentissime susce-
» ptum, mature exequi atque perficere
» instituit; præsertim verò, cum eorum
» omnium quæ ad eam rem parandam
» & opportuna, ac necessaria erant, ma-
» gnam copiam apud se intelligeret; se-
» que iis viris qui tanto huic operi ab-
» solvendo præesse possent, quales ipse
» rei literaturæ amantissimus quamplu-
» res continuò fovet, omnino non care-
» re conspiceret. Tantum igitur Catho-
» lici Regis consilio, studio, auctoritate

atque benignitate præstitum est, ut «
operis hujus admiranda moles, maxi- «
mis rerum difficultatibus superatis, «
extructa & in publicum Catholicæ Ec- «
clesiæ usum, æternumque Christianæ «
veritatis monumentum stabilita & ex- «
posita denique fuerit; cujus inspectio- «
nem nulli Christianæ pietatis studioso «
non gratissimam, utilissimamque fore «
arbitramur: cum propter eximiam «
omnis generis characterum elegan- «
tiam & egregiam optimi ac celeberri- «
mi Typographi operam: tum vero «
maxime propter summam integræ & «
incorruptæ lectionis perfectionem, «
quam, propter assiduam doctissimo- «
rum & linguarum omnium peritissi- «
morum hominum diligentiam, vario- «
rum quoque & correctissimorum exem- «
plarium, Romanorum videlicet, Ve- «
netorum, Constantinopolitanorum & «
Germanorum collatio nobis præstitit: «
Complutensibus vero potissimum hac «
in parte usi sumus, quæ quidem à ce- «
lebratissimo ac pientissimo viro Fran- «
cisco Ximenio S. R. E. Cardinali, «
magno studio, incredibili sumptu, in- «
signi diligentia, utilissimoque eventu «
edita quondam fuerant, & apud doc- «

» tos homines magno in precio habita ;
» quæ tamen propter miram eorum pau-
» citatem & raritatem desiderabantur,
» hoc in opere non modo instaurata, sed
» multis etiam in partibus aucta, inte-
» grata, locupletata, magno etiam ap-
» positissimoque rerum & verborum ap-
» paratu exornata sunt. Nam præter ex-
» cellentem formarum, chartæ & cha-
» racterum præstantiam : integras etiam
» Chaldaïcas in veteri Testàmento Para-
» phrases, & Syriacæ in novo, lectionis
» libros, eosdemque diligenti studio &
» censura examinatos, & commoda La-
» tinarum interpretationum copia in-
» structos, opus hoc Complutensibus
» Bibliis addit, & quod ad lectionis &
» sententiarum distinctionem, explica-
» tionemque plurimùm confert, accen-
» tus omnes, Hebraïcósque apices dili-
» gentissime observatos adjunxit. Insi-
» gnem præterea rerum & verborum
» suppellectilem, aliàs variis codicibus
» dispersam, hoc unum opus continet,
» quæ magis usu percipi quàm oratione
» judicari possunt.
» His accedunt variarum in omnibus
» linguis lectionum proposita exempla,
» quæ quidem quot & quantos lectori-

bus fructus allatura sint, nemo facile «
æstimare potest. Sunt præterea integra «
Biblia, novumque Testamentum Græ- «
cum Latinis ad verbum interpretatio- «
nibus, majori quam unquam antea di- «
ligentia & sedulitate elaboratis, quæ, «
præterquam quod ad sententiarum co- «
gnoscenda mysteria plurimum adju- «
menti afferunt, Latinum hominem «
Hebraïcam linguam sine præceptore «
ac nullo pene negotio docere possunt. «
Addita præterea sunt opportunis locis «
difficiliorum verborum Hebraïcorum, «
Græcorum & Syriacorum themata, «
quas radices Hebræi dicunt. Postre- «
mum vero & utilissimum illud volu- «
men adjungitur, quod quia multarum «
& ad familiares divini verbi explica- «
tiones commodissimarum rerum co- «
piosam ac multiplicem suppeditat ma- «
teriam, sacrorum librorum apparatum «
inscripsimus; quo in opere Dictiona- «
ria, observationes, arcanorum sermo- «
num interpretationes, multaque alia «
cognitu dignissima continentur. Atque «
hæc quidem omnia magnæ sacrarum «
literarum studiosis, utilitati, magno- «
que usui, Catholicæ Ecclesiæ futura à «
Philippo Catholico Rege curata, ejus- «

» que tum auctoritate, ac dignitate, » tum liberalitate Regia expedita, & in- » signi rerum omnium varietate & ele- » gantia insignita, ad optimum & feli- » cissimum exitum divinæ providentiæ » summo beneficio, tandem perducta » sunt, &c.

Pag. 50. *Ex Ben. Ariæ Montani alia ad Lectorem Præfatione.* « Amplissimos & » uberrimos fructus, qui ex illustri hoc » opere percipientur, Lector, nulla sane » faciliori ratione tibi repræsentare po- » tuimus, quam si singulas ejus partes, » eo, quo collocatæ sunt, ordine, dili- » genti explicatione persequeremus... » Sed quia ex veterum exemplarium cum » nostro hoc diligenti collatione, quid » alii qui in eodem opere non medio- » crem diligentiam aliàs adhibuerunt » (quorum laboribus nihil detrahimus) » & quid deinde nos in hac parte præsti- » terimus, planius & apertius cognosce- » tur. Complutensibus Bibliis ad un- » guem examinatis, ut cum nostris his- » ce, qua fieri potuit diligentia collatis » quid per nos in nostra hac editione » effectum sit, quò res tota clarius pa- » teat, breviter exponemus.

» In iis itaque, ut characterum elegan-

tiam, quibus pollent & ordinem ac se- "
riem dictionum suis locis disposita- "
rum, missam faciamus : Hebraïca ve- "
ritas puris dictionibus & clausulis be- "
ne distinctis, atque omnibus, ut par "
erat, suo ordine collocatis, dilucidè "
conspicitur. Græcum item contextum "
ea habent, cui interposita est Latina in- "
terpretatio, quæ ad verbum apte res- "
pondet. His additur Vulgata editio, "
S. Hieronymo plerumque adscripta, "
quæ inter Hebræum & Græcum tex- "
tum medium obtinet locum. Præterea "
in eorum infima pagina legitur On- "
kelosii in quinque libros Mosis Chal- "
daïca Paraphrasis, cui è regione addi- "
ta est Latina interpretatio. Opus certe "
omni laude dignum, & (temporibus "
illis) satis eruditum atque elabora- "
tum... Deinde cœteri omnes libri pa- "
raphrastice versi, partim à Jonatham "
Uzielis filio in posteriores Prophetas, "
partim à Josepho cœco, atque aliis an- "
tiquis auctoribus in reliquos S. Scriptu- "
ræ libros qui in Complutensi editione "
plane desiderantur. Has quidem in La- "
tinum sermonem conversas atque adeo "
de verbo redditas, & ad fidem tum "
Hispanorum, tum Venetorum exem- "

» plarium summa diligentia castigatas & » correctas, in regio hoc opere deside- » rari comperies. Ea vero, præter illas, » quæ ut diximus aliàs in quinque libros » Mosis edita fuerunt, hæ sunt Histo- » riarum libri qui priores Prophetæ di- » cuntur : Quindecim posteriorum Pro- » phetarum explanatio. Psalterium ac » Proverbiorum libri. Qui omnes quan- » ta cura, studio & diligentia & expur- » gati & Latine facti fuerint, & res ipsa » docet & nos etiam suis locis Deo dante, » commodius demonstrabimus. Habent » itaque Theologi & sacrarum literarum » studiosi vetus Testamentum, illud qui- » dem Hebraïcum, Chaldaïcum, Græ- » cum & Latinum ; novum verò Syria- » cè, Græcè & Latinè conscriptum. Qui- » bus accedit in eorum gratiam qui mi- » nus in antiquis linguis sunt exercitati, » triplex Latino idiomate veteris Testa- » menti interpretatio, quæ Hebraïcam » veritatem, cui cœteræ linguæ se inter- » pretes præbent, ita reddit, ut non me- » diocrem, sed certe amplissimum fru- » ctum ex ea sint reportaturi.

» Opus procul dubio, omnibus suis par- » tibus absolutum, quod quidem multis » annotationibus magis illustrari potest ; cum

cum in eo veluti primario & summæ «
auctoritatis exemplari uberrimi qua- «
tuor linguarum fontes continentur. «
Cœtera vero quæ ad veteris Testa- «
menti tempora referuntur, eodem «
idiomatis genere quo scripta reperiun- «
tur, Græca scilicet Græcè & Latina «
Latinè, diligenter correcta his annexa «
conspicies. Novum denique Testamen- «
tum, jam Syriaca (ut diximus) lingua «
conscriptum, ex optimis quibusque «
exemplaribus expressum prodit: idque «
duplex: alterum Syriacis & genuinis «
characteribus; alterum vero in infima «
margine Hebraïcis literis & omnibus «
suis punctis, & numeris constans huc «
etiam accessit, ut iis qui in Hebraïca «
quàm in Syriaca lingua exercitatiores «
sunt, hac ratione consuleretur. Syriaci «
quidem idiomatis Latina interpretatio «
summa fide & diligentia adhibita est à «
Guidone Fabricio Boderiano qui & «
hanc suam interpretationem summo «
studio elaboratam atque adeo seipsum «
una cum fratre Hebraïcæ linguæ peri- «
tissimo alacri promptoque animo ob- «
tulit. *Deinde Apparatum sacrum describit, sicut & octavum tomum in quo reperiuntur Biblia Hebraïca integra cum versione La-*

tina; tandem adjutores recenset.

» Itaque ne quam plurimos Hispanos,
» Italos & Gallos, qui nos sua ope &
» auxilio plurimùm juverunt, hoc loco
» referamus; eos tantum recensebimus,
» qui ab ipso operis initio, ad finem us-
» que, tam in eo parando, describendo,
» vertendo, adornando, immutando
» aut corrigendo multum laboris, operæ
» ac diligentiæ adhibuerunt.

» Ex quorum numero Christophori
» *Plantini*, viri de Typographica arte
» optime meriti, summam ingenii dex-
» teritatem, admirabilem prudentiam,
» sedulam operam, infinitos labores, ac
» denique omnibus in rebus insignem
» diligentiam nemo satis admirari ac di-
» gnis laudibus extollere potest.

» Maximam verò partem, eorum quæ
» hîc diligenter correcta, exornata, perpo-
» lita & elaborata sunt, Francisci *Raphe-*
» *lengii* quem sibi generum Plantinus ad-
» scivit, summæ industriæ, incredibili di-
» ligentiæ, continuæ sedulitati, perspi-
» caci ingenio & præstanti judicio acce-
» ptam referre debes. Amplissimus hîc
» scientiarum & linguarum Thesaurus se
» hujus viri ope & industria correctissi-
» mè in lucem prodit.

Guidonem *Fabricium* cujus ſupra me- «
minimus, Hebraïci idiomatis peritiſſi- «
mum, atque adeo Syriacæ linguæ in- «
ſigni cognitione ornatum (quod qui- «
dem vel ex ipſa novi Teſtamenti Sy- «
riaci Latina interpretatione cognoſci «
poteſt) non eſt quod meis verbis hoc «
loco commendem; ejus quippe inſi- «
gnis eruditio & opera, qua nos in hoc «
opere mirifice juvit, ipſa per ſeſe ſatis «
prædicant à ſtudioſis omnibus huic «
viro plurimùm deberi. «

Nicolaum *Fabricium* Guidonis fra- «
trem, in antiquis ac potiſſimum in He- «
braïca lingua feliciter verſatum, qui «
ſua diligentia & continuis laboribus in «
hoc opere tranſcribendo, interpretando, «
& corrigendo inter cœteros nobis etiam «
adjumento fuit, huic catalogo meritò «
inſerendum duximus. «

In primis autem ſacrarum literarum «
ſtudioſi Auguſtino *Hunnæo* & *Cornelio* «
Goudano duobus Lovanienſis Gymna- «
ſii luminibus, ſacræ Theologiæ Docto- «
ribus, & publicis Profeſſoribus ac toti «
rei literariæ addictiſſimis, ingentes ha- «
beant gratias: his enim propter inſi- «
gnem eruditionem & ſacrarum lingua- «
rum non vulgarem cognitionem, op- «

„ timi Regis mandato, hoc opus evol-
„ vendum ac diligenter examinandum,
„ à Lovaniensi Academia commissum
„ est. Qui quidem, quo sunt felici inge-
„ nio & maturo & ad gravissimas quas-
„ que res apto judicio (adhibito ad eam
„ rem *Joanne Harlemio* sacræ Theologiæ
„ Licentiato, & Hebraïcæ linguæ apud
„ Lovanienses in Societate Jesu Profes-
„ sore) suo munere, ut à tantis viris ex-
„ pectari poterat, cum summa laude per-
„ functi sunt.

„ Cardinali *Spinosæ* Regii in Hispaniis
„ summi consilii, & sanctæ Inquisitionis
„ Præsidi amplissimo non parvæ haben-
„ dæ sunt gratiæ; ejus enim consilio &
„ favore, convocatis etiam ad eam rem
„ præstantissimis viris, Regique à consi-
„ liis, Rex noster optimus & sapientissi-
„ mus præstantissima hæc Biblia inchoari
„ & ad finem perduci voluit.

„ Nec verò *Granvellanus* Cardinalis
„ amplissimus hoc loco nobis defuit; pro
„ eo enim quo erga rem literariam ac
„ potissimum sacro-sancta Theologiæ
„ studia est propenso animo, Bibliorum
„ Græcorum exemplaria suis impensis ad
„ Vaticanorum fidem descripta, ac dili-
„ gentissime collata, ad nos opportune
„ transmisit.

Nec possum, Lector, *Sirleti* etiam « Cardinalis operam, laborem, indus- « triam ac doctrinam prope singularem « tibi non vehementer commendare. Is « enim præter gravissimas occupationes, « quibus amplissimus & sacratissimus « Cardinalium ordo distineri solet, ani- « mum ad sacra studia ita convertit, ut « jam Theologorum labor in perquiren- « dis sacrorum voluminum variis lectio- « nibus magna ex parte sit sublevatus, « tanta enim industria & judicio eas col- « legit, & quas sequi, & quas rejicere « oporteat, ita docte admonuit, ut me- « ritò tanti beneficii immortales gratias « amplissimo huic viro habere debeas. «

Joannes *Regla* felicissimæ memoriæ « Caroli V. Cæsaris invictissimi Confes- « sor, quem vocant, instituti Hierony- « miani apud Hispanos suam hac etiam « in parte præstitit operam. «

Ab Andrea *Masio* viro à consiliis & « secretis Ducis Cliviæ, plerisque valde « doctis annotationibus & Chaldaïca « Paraphrasi in priores Prophetas, Psal- « mos, Ecclesiasten & Ruth, ope Hispa- « ni exemplaris à se Romæ inventi, & « quod maximum est, Dictionario Sy- « riaco cum ejusdem idiomatis doctissi- «

» ma Grammatica aucti sumus, summam certe commendationem præstantissimus & antiquarum literarum peritissimus hic vir apud omnes studiosos meretur. Est etiam nobis à *Clemente* Anglo, Philosophiæ & Medicinæ Doctore qui in hisce regionibus propter Christianam Religionem exulat, exhibitum Pentateuchi Græci, ex Thomæ Mori Bibliotheca elegantissimum exemplar.

» His omnibus addo Guillelmum *Canterum*, virum præter generis nobilitatem & rei familiaris amplitudinem, in Græcis & Latinis literis feliciter versatum, reique publicæ studiosissimum atque adeo dehoc opere omni ex parte bene meritum.

» Detulimus & nos ex Complutensi Bibliotheca posteriorum Prophetarum Paraphrasim Latinam ex Chaldaïca factam; atque adeo ex nostra antiquissimum exemplar posteriorum Prophetarum Hebraïcè & Chaldaïcè scriptum.

» Christophorus Plantinus habuit penes se Complutensia Bibliorum exemplaria excusa. Præterea Veneta Hebraïca, Chaldaïca & Græca, & Germanica Hebræa & alia suis typis aliàs im-

pressa : deinde Græca omnia, quæ in « Galliis & Germania extant celeberrima. «

Daniel Bombergus pius & doctus « vir, & paterni tum nominis tum ingenii hæres, novi Testamenti antiquissimum exemplar Syriacum Colonia « Agrippina ad nos attulit, quod quidem magno nobis fuit usui & commodo. Id enim contulimus, cum iis nostris, quæ Ferdinandi optimi ac pissimi « Imperatoris beneficio, paucos ante annos, cum Latina Ecclesia communicata fuerant. «

Itaque jam ex te ipse, Lector, facile « potes conjicere quale & quantum munus tibi offeratur; cum ad id parandum, tot & tam insignium virorum « industria & singularis qua præditi sunt « doctrina, accesserit... Vale. Datum « Antuerpiæ X. Cal. Sextiles 1571. «

Ex Epistola Lovaniensium ad summum « Pontificem. « Sacra Biblia ex parte quidem veteris Testamenti Hebraïca, Græca, Latina & maxima ex parte Chaldaïca; ex parte vero N. T. Græca, Latina & Syriaca à Christophoro Plantino opera quatuor integrorum annorum « & sumptu incredibili, ex Complutensi «

» exemplari, quatenus id exemplare ex-
» tendebatur, summa fide & diligentia
» expressa (*sunt.*) In quo opere, quan-
» tum ad vetus Testamentum attinet,
» quod Paraphrasi Chaldaïcæ in Com-
» plutensi editione deerat, id ex Bibliis
» Venetis, collatis tamen prius cum mss.
» Chaldaïco exemplari quod Cardinalis
» Ximenius ante mortem suam Com-
» pluti per viros doctos fideliter corrigi
» jusserat, suppletum est. Novum vero
» Testamentum in hac memorabili edi-
» tione, Syriaco textu (ex editione Vien-
» nensi) cum ejusdem Catholica & do-
» ctissima versione è regione responden-
» te auctum atque locupletatum est. His
» omnibus in ista editione accessit Ap-
» paratus sacer ... In tres tomos distri-
» butus, quorum primus libros ad ea-
» rum linguarum quibus in istis Bibliis
» sacra Scriptura expressa est prima ru-
» dimenta facile addiscenda utilissimos
» continet. Secundus verò tomus ad ea-
» rumdem linguarum primam exercita-
» tionem atque meditationem plurimum
» earum studiosis adjumenti allaturus est.
» Tertius vero tomus variarum rerum
» ad S. Scripturæ verum germanumque
» sensum perspiciendum cognitu neces-

ſariarum, copia eſt refertus. »

Pag. 74. *Præfatio Grammaticæ Arabicæ cui nomen,* Liber Taſriphi compoſitio eſt ſenis Alemami: *à Joanne Bapt. Raymundo editus & Paulo V. Pont. Max. nuncupatus.*

Inter ardua præcipuè, & magni momenti negotia, quæ Chriſti in terris Vicarii curæ & ſollicitudini incumbunt; nemo eſt, Beatiſſime Pater, qui non propagationem ſanctæ fidei, cujus fundamento Eccleſia omnis illi commiſſa innititur, eſſe fateatur. Ejus porro propagandæ ratio una eſt, verbum Dei. Quod quidem, præter influentem Divini Spiritus gratiam, ſine qua nihil recte effici poteſt, Humana quoque, cum vivæ vocis, tum Scripturæ præſidia deſiderat. Per hæc enim in animis hominum, ſatum atque excultum, fructus æternæ ſalutis fert, ac longe lateque proficiens, fidei Chriſtianæ terminos extendit. «

Hoc cum certò perſuaſum haberet immortalis memoriæ Pontifex Gregorius XIII. Pro eo zelo qui in ejus pectore ardebat Eccleſiæ Dei amplificandæ, cum plura in Urbe Roma exterarum nationum Collegia fundavit, tum peregrinarum quoque linguarum Ty- «

» pographiam, summa providentia instituit, quæ & earum characterum officina locuples esset, & præter Grammaticas uniuscujusque Institutiones, seu sacros seu prophanos, diverso idiomate conscriptos libros in lucem daret. Ex eo perspicua illa utilitas apparebat, ut cum multi earumdem linguarum studio incitarentur, tum hac adjuti commoditate, ubi eas perdidicissent, idonei fierent, juxta Viennensis Concilii decretum, qui Evangelicæ tubæ sonum, in omnes quamvis remotissimas terras proferre possent; digna sane hæc summo atque universali Pastore cogitatio, ut optatum finem, eo quem Divini numinis honor & res publica postulabat fructu & existimatione sortiretur, opus hoc omne sapientissimus Pontifex Magni Etruriæ Ducis Ferdinandi, qui tunc inter Cardinales erat, auctoritate & amplitudine fulciendum putavit; hancque ob causam negociorum Regni Æthiopiæ, ac Patriarchatus Ægypti & Antiochiæ, eum protectorem cum amplissima potestate declaravit.

» Vivebam ego eo tempore apud Nobilissimum illum Cardinalem studia

mea ſuis opibus ſuſtentantem, cujus «
mandato, quamvis indignus Conven- «
tui ei præpoſitus fui, quem ex pluri- «
mis multiplici doctrina & variarum «
linguarum cognitione præſtantibus vi- «
ris, quorum omnium ejus domus erat «
liberalis alumna, coëgit atque inſti- «
tuit: cujus conſultationum atque la- «
borum, ii effectus brevi prodierunt, «
quibus, ut ita dixerim, æquo illi Tro «
jano frenum injectum eſt, quem in «
longe diverſa parte terrarum, homi- «
nes ſimilia conantes majore animo «
quam facultate, in publicum ſe emiſ- «
ſuros minitabantur. Nam ut noſtra «
ab illis conſpecta ſunt abſterriti illico «
atque haſtas abjicientes deſtiterunt, «
cum ſe ab iis adjumentis imparatos «
plane agnoſcerent, quibus nos abun- «
damus. «

Etenim Princeps noſter, qui ſe Me- «
dicæis Majoribus ſuis dignum ſemper «
præbuit, ſingulari ac profuſa utens mu- «
nificentia, ac ſumptui nulli parcens «
quò Apoſtolicæ Sedis negocium age- «
ret, in varias Orientis partes, orna- «
tiſſimos ſtatim viros emiſit, qui om- «
nis generis diſciplinarum libros & diſ- «
ſimili earum nationum idiomate con- «

» scriptos diligenter investigarent. Ita-
» que cum illorum brevi tempore satis
» idonea ad eum suppellex delata esset,
» mihique eam excutiendam tradidisset,
» sicuti & hodie apud me pretiosi instar
» thesauri adservatur. Primum ut singu-
» larum linguarum characteres designan-
» dos atque ad amussim excudendos cu-
» rarem, injunxit. Deinde, præter cum
» Chaldaïcæ, tum Arabicæ linguæ Gram-
» maticas Institutiones, præterque Avi-
» cennas & Euclides, aliosque veterum
» perutiles libros Arabicis typis impri-
» mendos; mandavit etiam ut in Ara-
» bicis Evangeliis Latinitate donatis,
» omnis Typographiæ cura atque opera
» poneretur. Quorum quidem exempla-
» ria tria millia excusa sunt, ne qua mo-
» ra esset, quin ad Dei verbum dissemi-
» nandum in Orientis partes transmitti
» possent, quod sane & maxima celeri-
» tate, & valde feliciter, Deo bene ad-
» juvante, perfectum est.
» Ego vero majora etiam animo per-
» ceperam, ut pro eo onere quod mihi
» impositum fuerat sanctissimi illius Pon-
» tificis desiderio ac voluntati prolixius
» satisfacerem. Sacra enim Biblia sex
» Principum Orientis linguarum suis

quæque typis evulgare decreveram, « ut Latinis, Græcis, Hebraïcis, Chaldaïcisque adjuncta decem linguarum « numerum explerent, adjectis etiam « quæ vocant Dictionariis & propria cujusque Arte Grammatica; cujusmodi « quidem Biblia non Regia amplius, sed « Pontificia dignissimo titulo nuncupanda judicabam. Id vero mihi facere « promptissimum erat, cum omnium « Codicum exemplaria & omnium, quas « dixi linguarum characteres penes me « essent, excellentium Artificum manu, « ad hunc finem elaborati. «

Apparabam etiam, è longinqua nocte, in qua sepulti jacent, in aspectum, « lucemque proferre libros omnes, quos « Pappus Alexandrinus, ad certam & « evidentem rerum Mathematicarum « scientiam quam resolutivam vocant « comprehendendam necessarios esse testatur. Variarum denique disciplinarum complures & singulares libros, « à gravissimis Græciæ scriptoribus quondam elucubratos, in proprio quidem « idiomate deperditos ac deploratos, in « Arabico autem ac Persico translationis beneficio conservatos collegeram; « necnon & præclara alia Arabum ipso- «

» rum atque Persarum, & præterea Sy-
» rorum in omne genere literarum mo-
» numenta, obscura nostris temporibus
» & ignota, ad editionem seposita ha-
» bebam.
» Talia meditanti sanctissimi Pontifi-
» cis Gregorii mors intervenit. Nec ita
» multo post iis auxiliis destitutus, quæ
» mihi præsens generosi illius Principis
» patrocinium suppeditabat, quam Ma-
» gno Duci Francisco mortuo, in suc-
» cessionem fraterni Imperii Hetruria
» ad se repente vocavit; meis plane dif-
» fidens viribus, cum & eruditi illius
» Conventus, quem initio dicebam so-
» cios omnes viginti annorum spacio
» amisissem; inter tot adversantium re-
» rum casus, cœpta interrumpere, ac
» necessitati cedere coactus fui. Nun-
» quam tamen ab ea spe animum defle-
» xi, quin aliquando affulgens Divinæ
» misericordiæ lux, opus adeo Ecclesiæ
» suæ necessarium, ac gentibus omnibus
» salutare, in integrum esset restitutura.
» Id quidem feliciter tandem & incre-
» dibili mea cum voluptate, evenisse in-
» tueor, posteaquam te, Paule Quinte,
» manifesto sui numinis afflatu, præpo-
» tens Deus ad sublime Petri solium ex-

tulit : in quo residens, cum nihil aliud « quam Christianæ Reipublicæ decus ac « dignitatem propositum habeas, cla- « rissimorum Pontificum vestigiis ma- « gno gradu insistens, nullam partem « omittis veræ laudis undique colligen- « dæ. Testatur hoc justitia, æquissima « lance temperata, annona populis co- « piose præstita, pax ubique salubriter « conservata. Testatur Regia magnifi- « centia, qua superiorum Pontificum « opera, maximo Romanæ Urbis orna- « mento, reparas, amplificas, absolvis ; « inter quæ venerabilis Vaticani Templi « moles, centum & amplius annos pen- « dens, ad summi Dei & Principis Apo- « stolorum honorem, mirificè hodie ac- « celeratur, ut absoluta tandem, glorio- « si tui nominis titulo decoretur. Quid « ædes Pontificias in Quirinali amplifi- « catas ? Quid sacellum in Exquiliis sum- « ptuosissime extructum ? Quid patefa- « ctas, dilatatasque vias ? Quid aquam « Augustam in Urbem uberius & magni « ficentius te ducente reversuram com- « memorem ? «

Erit profecto Beatissime Pater inter « hæc gloriæ tuæ monumenta, illud « etiam apud posteros memorabile, quod «

» opus tanti momenti, quanti hoc est
» exterarum linguarum, Christianæ fi-
» dei propagandæ studio in pristinum
» statum restitueris. Intermortuum enim
» ac pene extinctum ad vitam quodam-
» modo revocasti, honorifico attributo
» stipendio, quo labores Ministrorum &
» studia insignium virorum compensan-
» tur, quorum opera & industria neces-
» saria est, ut earumdem linguarum do-
» micilium, patens & cum utilitate pu-
» blica conservetur.
» Equidem in hac peritia linguarum
» cum plane exploratum haberem, quan-
» tum amplissimi Cardinalis Peronii om-
» nibus bonis artibus excultum inge-
» nium valeat, operæ precium me futu-
» rum duxi, quo ille tempore Romæ
» morabatur, cogitationes has meas,
» omnemque supra significatum appara-
» tum, cum eo communicare. Qui
» cum mihi confirmasset id, de quo mi-
» nime dubius eram, ab ea animi ma-
» gnitudine qua sanctitas vestra prædita
» est, heroïcam quamlibet actionem ex-
» pectari posse, adjecit etiam cum ea-
» dem se de hoc toto negocio injecisse
» sermonem, totaque re approbata,
» quod & idem Cardinalis sentiebat sa-

pientissimo suo judicio visum, quò «
hæc tanti operis moles solidis funda- «
mentis exurgeret, ab iis principiis in- «
choandum, quæ maxime necessaria «
sunt, nempe à Grammaticis institu- «
tionibus, & Dictionariis linguarum, «
ideoque jussisse eandem Sanctitatem «
suam, ut in hæc ante omnia incumbe- «
retur. «

Ego igitur cœteris omnibus studiis «
prætermissis, ut cœlestis auctoritatis «
suæ nutui obedirem, animo illicò ap- «
puli ad Grammaticam hanc, cui titu- «
lus est Tasriphus ex Arabico in Lati- «
num sermonem transferendam, cum «
ab extremo usque Oriente certior fa- «
ctus essem, hanc illic in Scholis præ- «
legi, atque iis ediscendam proponi, «
qui Arabicæ linguæ rudimenta perci- «
pere student. Prodit hæc Beatissime «
Pater in lucem Augustissimi tui nomi- «
nis splendore insignita, quæ quidem «
etiam velut Arrhabo eorum librorum «
præcurrit, quibus Grammaticæ artes «
aliæ ac Dictionaria Arabica, Persica, «
itemque Ægyptiaca continentur, quæ «
etiam ipsa in promptu cum sint, quem- «
admodum Sanctitas sua propriis oculis «
libavit, si modo Deus senectuti meæ «

» favere non dedignabitur, unà cum
» Latina interpretatione in lucem eden-
» tur.
» Precor humillime à Sanctitate vestra,
» ut has tantorum laborum meorum pri-
» mitias, si ex re ipsa perpendantur,
» exiguas, si ex fine ad quem referun-
» tur, non contemnendas, benigna fron-
» te respicere dignetur; quas ei quidem,
» ut singularis meæ erga ipsam obser-
» vantiæ, & animi ad parendum para-
» tissimi argumentum offero; agnoscet
» in hoc imaginem suæ liberalitatis,
» quandoquidem Tasriphus opus est ma-
» nuum suarum, ac velut obses & pi-
» gnus devoti gratique animi, quem
» immortalibus ejus erga me meritis de-
» beo, in conspectum venit Sanctitatis
» vestræ. Quam Deus Opt. Max. ad sa-
» cro sanctæ Ecclesiæ suæ gloriam, to-
» tiusque populi Christiani salutem,
» quam diutissime servet incolumem.
» Romæ XVI. Kal. Octob. M. DCX.

Pag. 98. *Epistola Andreæ de Leon Zamorensis Clarissimo viro Michaëli le Jay cujus hoc argumentum subdit qui edendas curavit Antiquitates Ecclesiæ Orientalis, inter quas tertia numeratur & legitur pagina* 131.

Regia Bibliorum Antuerpiensium editio quæ magnam partem extat in Bibliis Parisiensibus, castigatur in plurimis locis : Paraphrasis Chaldaïca ad antiqua exemplaria mss. reformatur : specimen novæ Editionis Bibliorum Antuerpiensium correctioris, cui Biblia Pontificia, non vero Regia nomen futurum erat.

Hæc Epistola videtur scripta Domino le Jay, cujus sumptibus magna illa Biblia Parisiis edita sunt ; nam hoc anno 1628. *jam in lucem editum fuerat primum volumen Polyglottorum Parisiensium ex primo volumine Bibliorum Antuerpiensium quæ in hac Epistola vocatur Biblia Regia. Interdum Monachus ille* σολοικίζει.

1. Ardentem temporis æstu, febris vexatione, doloribus podagræ invenerunt me literæ Dominationis vestræ ; folium Latinis, Græcis, Hebraïcisque Hebraïce & Chaldaïce literis editum inspexi : animum regium in regali sumptu miror : opus mirificum ad conversionem fidelium omnium laudo. Sed advertat Dominatio vestra Vulgatam Editionem Latinam, prout extat in Bibliis Regiis, non posse typis mandari. Scatet enim plurimis mendis ;

» contravenit etiam Pontificis Decre-
» tum, ut in Præfatione Vulgatæ editio-
» nis à Clemente VIII. & Paulo V. do-
» ctissimorumque virorum consensio-
» nem : nec etiam evulgari textus Græ-
» cus cum translatione Latina sub ex-
» communicationis pœna à Sixto V.
» prout continetur in Editione LXX. ab
» ipso Pontifice Maximo exactissime à
» viris doctissimis correcta anno Domi-
» ni 1588.
» 2. De Paraphrasi Chaldaïca, quam
» Rabbini Targum appellant, quid lo-
» quar ? Vitiata & corrupta nimis, de-
» generans ab illo primo nitore & can-
» dore, plena Thalmudicis fabulis, im-
» pietatibus sacrilegis fœdata, in quo
» conveniunt omnes : Ipse Cardinalis
» Ximenius, ut in Præfatione Complu-
» tensi, qui Pentateuchon tunc in lucem
» prodidit vindicatum à mendis & erro-
» ribus, reliquos libros post editionem
» Complutensem corrigere & emendare
» fecit, quos vidi in Complutensi Col-
» legio pergamenis chartis exaratos, exa-
» ctissime correctos, quodque irrepserat
» in textu Thargumi o ab impio Rasci
» videlicet Rabbi Salomone Zarchi, hac
» editione *additionem* exclusum in mar-

gine textus, in versione vero Latina, «
dictione *additio* quæ coincidit cum «
Chaldaïca. Exemplaria ista non obti- «
nuit, imo non vidit (recondita enim «
erant) Arias Montanus, ut testatur «
Raphelengius in variis lectionibus his «
verbis : *Proverbia vero, Cantica &* «
Threni, quia ex Complutensi Bibliothe- «
ca, nisi Biblica editione absoluta haberi «
non potuerunt, exemplar Venetiis excu- «
sum satis corruptum nobis imitandum pro- «
posuimus. Qua circumspectione, cla- «
moreque omnium Doctorum & con- «
stanti adversus Paraphrasim istam Re- «
giorum Bibliorum Chaldaïcam suspe- «
ctam illam semper & ubique habui, «
maxime Romæ & Pisauri, qua in civi- «
tate ex commissione Pontificis adver- «
sus illos multoties sermonem conte- «
xui ; ipsi vero se & proterviam armis «
ex prædicta Paraphrasi assumptis de- «
fendebant, summisque laudibus Re- «
gem Philippum II. ad cœlum extolle- «
bant, qui ipsorum ritus, cœremonias, «
impiumque Thalmud suis impensis ex- «
cusit. Ad quod adducebant Cantica, «
Threnos, Ecclesiasten, Job & Caput «
LIII. Isaïæ. «

In tanta animorum pernicie & cla- «

» de, divino auxilio factum putavi om-
» nia exemplaria istius Paraphrasis Chal-
» daïcæ, quam ipsi pro Vulgata ad tex-
» tus Hebræi expositionem habere inten-
» dunt, evolvere, animumque & totum
» conatum illius expositioni intendere.
» Inter præcipua & exactissima mihi oc-
» currit exemplar Syriace conscriptum,
» quod erat apud Joannem Baptistam
» Raimundum, traditum à Gregorio
» XIII. ad eum, inter alia quam pluri-
» ma exemplaria, ut testantur testimo-
» nia authentica quæ penes me sunt.
» Exemplaria ista sunt integra & incor-
» rupta, quæ mala manus Rabbinica
» characteris ignara vitiare non potuit;
» & cum conserventur in primo illo ni-
» tore, mirum in modum Christianæ re-
» ligioni favent, armaque fortia (*præ-
» bent*) ad Rabbinorum hæreticorumque
» acies revelandas (debellandas.) *Horum
» exempla hîc quædam adducit.*

» Separatione dictionum & mutatione
» literarum similium in similes dolose
» totam Chaldaïcam Paraphrasim vitia-
» runt impii Rabbini; ita ut nullum pe-
» nè sit testimonium à Christo Domino
» & ab Apostolis citatum in Testamento
» novo, quod non sit adulteratum, de-

tortumque ad captivitatem ; nec prophetia de natali, passione, morte, resurrectione Domini, quæ non obcæcarent (*quam non obscurarent*) impietate Rabbinica, atque Thalmudica fabula everterent; sicut præsepe Domini Adonidis simulachro, locum crucis Veneris statuâ, resurrectionis situm Jovis effigie obscurare conati sunt. Sed quis contra Deum! virtus tanta caligine obscurata refulget; ut Lucianus Θεὸς ἀπὸ μηχανῆς ἐπιφανεὶς, virtuteque duce, comite fortuna, virtus enim eligit quod est optimum. Quod si non succedit, tamen in rebus præclaris, sicut in magnis, etiam voluisse pulchrum est; sin succedit, ut in prima inventione exemplarium, prima laus debetur, virtuti tanquam egregii facinoris duci, proxima fortunæ quæ virtuti subservierit. Jamjam Deo favente & duce omnia loca adulterata à sacrilegis Rabbinis, demonstrant mysteria Christi Domini legisque suæ Evangelicæ, ita ut suomet gladio interficitur (*interciderit*) caput Goliath.

Et ne his immorer, universam Paraphrasim Chaldaïcam veteris Testamenti ad primum candorem redactam

» & Latine redditam tradidi Paulo V.
» simulque & novi Testamenti textum
» Syriacum correctum, Latine quoque
» redditum cum Apocalypsi tribusque
» Epistolis & historia adulteræ, quæ de-
» siderantur in Bibliis Regiis. Pontifex
» vero commisit hæc omnia Cardinali
» Bellarmino, qui convocavit Maroni-
» tarum Neophytarum Magistrum, cor-
» rectorem Orientalium linguarum, om-
» nesque Rabbinos, Morenos & sapien-
» tes, qui permanent in perfidia sua, ut
» recognoscerent exemplaria incorrupta,
» in veritateque acquiescerent; cui (*rei*)
» minime potuerunt adversari, licet non
» pauci temporis spatium illis concessum
» fuerit ut adverterent & notarent, si
» quid in textu Targumico novarem,
» vel ipsius corruptor extitissem. Sed nec
» minimum quidem invenientes quod
» dissentiret ab integritate textus, nec
» quod ad suæ infidelitatis scopum ten-
» deret; & cum hoc minime à veritate
» Hebraïca discrepat textus, nec à Vul-
» gata Latina translatio. Quibus omni-
» bus prævisis & mature consideratis
» mihi facultas concessa fuit, ut typis
» mandaretur opus à me elaboratum;
» Pontifexque obtulit expensas, meoque
nomine

nomine prodiret in lucem, dummodo «
non appellaretur Biblia Regia sed Pontificia, adderetur que textus Arabicus simul cum versione Latina, quod ego ardenter desiderabam. «

Nec precibus, gloria, nec utilitate motus in Hispaniam veni, tradidique opera Regi Philippo III. qui mihi designavit annuos redditus, & ad operis impressionem munificentissime expensas. Sed morte Regis mens & voluntas mutatur; magnus territat ossa sumptus; quò factum fuit, ut veniente Barberino Cardinale Pontificis nepote, Legatoque *ex latere* ad Philippum IV Regem, omnia hæc illi retuli, promisitque mihi, si tradidissem, opera quam primùm ad urbem accederet, typis mandari. Hac confidentia tradidi quinque tomos Bibliæ Regiæ cum emendatione textus & versionis in margine, notulis, numeris & cum cœteris prædictis, quæ desiderantur in Bibliis Regiis; quæ omnia extant apud Patrem Generalem Religionis meæ; donec ego à Pontifice ad hoc opus vocatus, Romam adeam, quod exequi, ægritudine & ætate confectus minime possum. «

» Multa alia missa facio ne dominatio-
» nem vestram delassem, cui persuadere
» atque ad credendum adducere vellem
» ne opus hoc incœptum prosequatur;
» triumphabunt enim Judæi, & patebit
» eis aditus ad suam infidelitatem; nemi-
» ni Doctorum erit acceptum, Ecclesiæ
» scandalosum, siquidem sub anathe-
» mate inditum ab ipso Pontifice ne typis
» mandaretur. Ego Dominationi v. spon-
» deo infra breve tempus tradere omnia
» opera mea, hac conditione & lege,
» ut & nomine meo divulgentur & ordi-
» netur opus sicut designatum reperietur
» in pagina ista. Elargitionem voluminum
» liberalitati & magnificentiæ Domina-
» tionis vestræ relinquo.... Ultra pro-
» gredi minime valeo, quia male de cor-
» pore & animo. Parcat Dominatio sua
» mihi & ægro & afflicto, erroribus quos
» confiteor plurimos, quia currenti ca-
» lamo, paucissimum temporis spatium,
» fuit mihi datum; responsum expecto
» & translationem Latinam ex Arabica
» accurate perlegam, si forte dissentiat
» à textu Arabico, Hebræo & à fide.
» Salve, vale, vive. Madriti 29. Julii 1628.
» *Andreas de Leon Zamorensis Clericorum*
» *Regularium Minor.*

Pag. 113. *Extrait du Procez verbal de l'Assemblée generale du Clergé de France, tenuë en 1619. dans la ville de Blois.*

Du Lundy premier de Juillet 1619.

Le Sieur (*de S. Jean*) Promoteur au- «
roit rapporté la Requeste des Peres «
Maronites, par laquelle ils exposent «
que M. de Breves les ayant fait venir «
du College de Rome à Paris pour tra- «
duire la Bible de la langue Arabique «
en Latin; qu'ayant mis cet Ouvrage «
à perfection, ils n'en demandoient au- «
tre récompense, sinon que leur labeur «
ne fut point inutile ni infructueux, & «
qu'il fut imprimé pour l'utilité du pu- «
blic, bien & honneur de l'Eglise & de «
la Religion Chrétienne; que partant «
ils supplioient l'Assemblée de contri- «
buer à l'Impression de cette traduction. «
Ce qu'ayant été trouvé fort raisonna- «
ble, pourvû qu'il se trouvât quelque «
expedient d'avoir de l'argent pour four- «
nir à ladite Impression; le Sieur Pro- «
moteur auroit dit que l'Imprimeur «
Morel ayant reçû deux mille écus pour «
l'Impression des Peres Grecs, il auroit «
commencé par le premier & le second «
volume de saint Jean Chrysostome, «
& que pour certaines considerations «

» n'ayant pû continuer l'Impression des
» autres volumes, il vouloit rendre lesdits
» dits deux mille écus prêtez, en marchandise,
» & pour cet effet auroit délivré
» cent cinquante copies du premier
» volume & huit cens-cinquante
» du second, lesquelles à quatre livres
» dix sols piece, revenoient à la somme
» de 4500 liv. les 1500 liv. restans pour
» parfaire ladite somme de 2000 écus
» ayant été employés au commencement
» de l'Impression du troisiéme volume
» dudit S. Jean Chrysostome. Tous
» lesquels Exemplaires ayant été mis
» au Magazin du College de Clermont
» pour être débitez & vendus, & l'argent
» du débit employé à l'Impression
» d'autres volumes, laquelle Impression
» l'Assemblée generale de 1606. auroit
» voulu être continuée par l'Imprimeur
» Estienne par l'avis de feu Monseigneur
» le Cardinal du Perron; lequel Estienne
» a imprimé le troisiéme, le quatriéme
» & le cinquiéme, tant de l'argent
» provenant dudit débit, que par le secours
» de quelques Prelats qui y ont
» contribué; de sorte que tous lesdits
» tomes étant responsables de la somme
» de 5600 liv. on pourroit faire état de

ce fond pour l'Impression de la tradu- «
ction desdits Peres Maronites : ajoûta «
ledit Sieur Promoteur, qu'en l'année «
1612. on prêta mille écus pour impri- «
mer les Livres du Chant de l'Eglise, «
lesquels avoient été mis audit Maga- «
zin du College de Clermont ; sçavoir, «
trente-deux Exemplaires tant d'Anti- «
phoniers que de Psautiers & Graduels, «
qui sont estimez à raison de 25. écus «
pour service, huit cens tant d'écus, les- «
quels avec la susdite somme de 5600 «
liv. feroient 8000 liv. pour l'Impres- «
sion de ladite traduction ; mais que le «
Pere Fronto n'y pouvant vacquer, il «
seroit à propos de donner la clef dudit «
Magazin au Sieur Frizon. «

Surquoy auroit été ordonné que tous «
lesdits Exemplaires tant des Peres Grecs «
que des Livres du Chant de l'Eglise, «
seroient débitez & vendus par ledit «
Sieur Frizon au plus haut prix que fai- «
re se pourra ; & pour l'assurance de «
l'argent qu'il en recevra, il sera tenu «
d'en bailler caution solvable jusqu'à la «
concurrence de ladite somme, laquel- «
le sera par aprés employée à l'Impres- «
sion de ladite traduction de la Bible «
Arabique, faite par lesdits Peres Ma- «

» ronites par la direction & conduite
» de Messeigneurs les Archevêques de
» Tours & de Sens, & Evêques de Noyon
» & de Seez, & le Sieur de S. Jean Pro-
» moteur & Dey, lesquels ont été nom-
» mez & députez par l'Assemblée pour
» en prendre le soin, & se faire rendre
» compte de la gestion & maniement
» des deniers provenant de la vente des-
» dits Livres, tant par ledit Pere Fronto
» Jesuite pendant le tems qu'il a eu la
» charge desdits Livres & la clef dudit
» Magazin, & qu'à l'avenir par ledit
» Sieur Frizon, sauf à lui faire telle re-
» connoissance que lesdits Sieurs Com-
» missaires aviseront bon être.

Pag. 120. *Excerpta ex Præfatione Bibliorum Polyglotti Parisiensis, versus finem.*

» In tanta copia præcipuas honoris &
» gloriæ partes suo jure sibi vindicant
» Illustrissimi ac Reverendissimi Cleri
» Gallicani Patres, qui paterno velut
» affectu fœtum hunc exceperunt, tum
» privatim quisque, tum communi con-
» sensu omnes in Comitiis Generalibus :
» maxime vero auditis judiciis Illustrissi-
» morum DD. Caroli de Montchal Ar-
» chiepiscopi Tholosani, Caroli de Noail-
» les S. Flori, & Jacobi Camus Sagien-

ſis Epiſcoporum : qui ad examinandi «
ac dijudicandi operis munus delecti ſuis «
ſententiis toti cœtui ad illud communi- «
bus ſuffragiis, non exiguis cum laudi- «
bus, præiverunt. «

Deinde hujuſce Præfationis autor inter illos qui proclivi res ſuas affectu complexi ſunt, recenſet, nempe « Archiepiſco- «
pum Ducem Rhemenſem Leonorium «
d'Eſtampes de Valençay, Maclovien- «
ſem Epiſcopum Achillem de Harlay «
de Sancy, Jacobum Leſcot Epiſco- «
pum Carnotenſem ; *deinde* ſupremi Se- «
natus Principem Matthæum Molé, Ni- «
colaum de Bailleul in eodem Senatu «
Præſidem : *poſtea* Guidonem de Thelis «
Senatorum ejus Curiæ Pariſienſis De- «
canum, nec-non Abbatem Andream «
Mondinum. «

Sed nec æquitatis ratio ſileri patitur, «
quantum debeamus Eminentiſſimo «
Cardinali Petro Berullio Congregatio- »
nis Oratorii autori ac primo Generali «
in Francia, piiſſimæ memoriæ : qui in- «
choandi hujuſce laboris propoſitum «
adjuvit ac mirifice confirmavit, dum «
pro commiſſo ſibi à Sede Apoſtolica «
munere (conſiliis ac ſuaſu Eminen- «
tiſſimorum Cardinalium Cremonenſis, «

» Bandini & Mellini, Doctissim. etiam
» ac RR. PP. Cornelii à Lapide ex cele-
» berrima Societate Jesu, & Claudii Ber-
» tini ejusdem Oratorii Congregationis,
» ac aliorum Theologorum ad id Con-
» gregatorum) de suscipiendæ Editionis
» ratione, versionum fide, deque toto
» apparatu illustre & luculentum testi-
» monium perhibuit.
» Quanquam & multis aliis omnium
» Ordinum ac gentium viris Illustribus,
» quos enumerare nimium esset, idem
» honoris præmium meritò persolvere
» deberemus; atque inter cœteros exi-
» mio viro atque literatissimo Jacobo
» *Dreux*, S. Theologiæ Doctori, Socio
» Sorbonico, Ecclesiastæ & Canonico
» Rhemensis Ecclesiæ, præstantissimis,
» clarissimisque Stephano *Saintot*, præ-
» dictæ curiæ Senatori integerrimo, &
» Francisco *Clement* in suprema vectiga-
» lium Curia Senatori, amplissimo Ni-
» colao Fabri de *Peiresc* Provinciæ Se-
» natori; ut & nobili Romano, Petro
» *della Valle* viris antiquitatis, veterum-
» que Scriptorum literate peritis. Cla-
» rissimis insuper ac eximiis viris Fran-
» cisco *Vaultier* Regi à consiliis, Abbati
» S. Memmii apud Catalaunenses, insi-

gniter erudito, Joanni *Aubert* Abbati «
Monasterii S. Remigii Senonensis ac «
Interpreti Regio dicendi scribendique «
nitore ac copia perillustri & Godefri- «
do *Hermant* Canonico Bellovacensi, «
supra ætatem reconditioribus scientiis «
ac politiore literatura instructo: quo- «
rum omnium & curis & monitis nos «
plurimùm adjutos profitemur. Deni- «
que tam operosæ molis magnitudo & «
concinnitas fidem facit quantum in ea «
regenda, typisque immortalitate di- «
gnis condenda, curæ, laboris ac indu- «
striæ impenderit vir cordatissimus An- «
tonius *Vitré*, artis Typographicæ pe- «
ritissimus.... Lutetiæ Kal. Octob. an- «
no R. S. M. DC. XLV. «

GUIDO MICHAEL LE JAY. «

Pag. 139. *Extrait du premier tome des Voïages de* Pietro della Valle *traduit en François. Elle est écrite d'Alep le* 15. *de May de l'an* 1616. *pag.* 360. « Partout «
où j'ay trouvé des Samaritains, mais «
particulierement à Sichem, qui est leur «
principale Ville, j'ay fait mon possi- «
ble pour voir & pour posseder quel- «
ques Livres de leur écriture, parce «
qu'entre les autres curiositez de ces «
Semri (ils s'appellent ainsi aujourd'huy «

« en Arabe) vous sçaurez qu'ils écrivent
» la langue Hebraïque d'un autre ca-
» ractere, & fort different de l'Hebreu
» ordinaire, & cette écriture est tres-
» ancienne....
» M. de Sancy Ambassadeur de France
» à Constantinople m'avoit fait obser-
» ver toutes ces choses, parceque com-
» me curieux & tres intelligent qu'il est
» dans la langue Hebraïque, il m'avoit
» donné commission de mettre mes soins
» à lui trouver quelqu'un de ces Livres,
» avec ordre de sa part d'y employer
» quelques centaines d'écus, s'il étoit
» necessaire... Enfin il m'avoit fort re-
» commandé cette affaire; & comme il
» est la personne du monde que j'honore
» & que je desire servir davantage, j'y
» avois apporté un soin extraordinaire.
» J'appris qu'il y en avoit quelques uns
» au Caire; voyant qu'ils n'étoient pas
» d'humeur à se défaire gratuitement *de*
» *leurs Exemplaires*, je témoignay que
» je les voulois acheter, jusqu'à leur
» promettre que j'en donnerois plus
« qu'ils ne valoient: mais ils furent in-
» flexibles,& je n'avancay rien. On m'en
» fit esperer dans Gaza: mais je n'y en
» pûs voir aucun. Je ne fus pas plus

heureux à Naplous ou Sichem. «
Et pag. 375. J'eus grande satisfaction « au 1. de May de trouver dans une « des maisons des Juifs Samaritains qui « demeurent hors la ville de Damas (c'é- « toit celle d'un de leurs Chacham ou « Docteurs) quatre Livres de *Sepher* « *Thora*, c'est à dire du Pentateuque de « Moïse en caracteres Samaritains, que « je cherchois avec tant de soin. Ces « Livres étoient tres-anciens, & tous « écrits en caracteres Samaritains sur de « grandes feüilles de parchemin. J'y en « trouvay trois autres purement en He- « breu, & un autre encore auquel on « avoit ajoûté de certaines explications « en langue Arabe, parce qu'à present « elle est en usage à Damas parmi les « Samaritains. J'en vis d'autres aussi « d'autre façon entre les mains de cet « homme-cy, & de quelques autres per- « sonnes; enfin je fis tant, qu'avec peu « d'argent, & par les soins de mon Tru- « chement Juif, j'eus du Chacham deux « *Sepher Thora* de cette écriture: un de « ceux qui sont en parchemin; je pris « aussi le meilleur des trois purement en « Hebreu, & un autre qui appartenoit « à une Dame, écrit en papier, mais «

» tres-ancien & fort correct, comme
» quatre ou cinq Chacham en font foy
» sur la fin du Livre en termes Arabes,
» où ils assurent tous en particulier & en
» divers tems, qu'ils l'ont lû d'un bout
» à l'autre, & qu'ils n'y ont trouvé au-
» cune faute. Je pris deux de ces Livres,
» parceque celui qui étoit en parchemin,
» de caracteres Samaritains, je le desti-
» nois à Monseigneur de Sancy Ambas-
» sadeur de France qui le desiroit, &
» auquel je l'ay envoyé; & l'autre en
» papier, qui est écrit non-seulement en
» caracteres Samaritains, mais encore
» selon l'idiome particulier des Samari-
» tains, qui est un mêlange de la langue
» Hebraïque avec la Chaldaïque; &
» comme à mon avis il est peut-être plus
» curieux & plus rare, je me le suis con-
» servé, & je le porte avec moy.... Je
» tâcheray de le faire imprimer si jamais
» je rencontre quelqu'un qui puisse le
» traduire fidelement en Latin, sans
» quoy il seroit fort inutile, ce me sem-
» ble, de le faire.

Pag. 139. *Ex Epist. V. antiquitatum Ecclesf. Orient. pag. 143. in qua Hieronymus Aleander Joan. Morino Romæ 10. Kalendas Maii 1628. ita scribit :* « Petrus

à Valle Patricius Romanus, qui duo- «
decim totos annos in Orientalibus re- «
gionibus consumpsit, & cujus potissi- «
mum opera, ut audio Pater Harlæus «
Sancius codicem istum (Pentateuchi «
Hebræo-Samaritani) suum nactus est, «
aliud Pentateuchi exemplar Romam «
detulit, quod non charactere tantum «
sed & idiomate Samaritano descriptum «
est. «

Ibid. pag. 160. *Ex ejusdem Epistola ad eumdem scripta* 10. *Kal. Julii* 1630. « Pentateuchum Samaritanum, qui apud me «
est, cum primum in Syria reperi, sem- «
per ea fui mente, ut publicæ utilitati «
in lucem emitterem ... Volvebam igi- «
tur animo dare operam, ut characte- «
res isti Samaritani efformarentur, oc- «
casione cujusdam Germani, hujus ar- «
tis peritissimi, qui modo Romæ com- «
moratur, nec procul aberam ab im- «
pressione libri omni conatu aggredien- «
da, quandoquidem alius adest nobis «
ad hæc aptissimus vir, Stephanus Pau- «
linus, alumnus olim eruditissimi viri «
Joannis Baptistæ Raimundi, qui Orien- «
tales literas, & præsertim Arabicas, «
in Europa semimortuas, suscitavit, «
illasque facillime atque elegantissime «

» imprimendi modum primus adinvenit.
» Sed ab his omnibus ea me deterruit
» cogitatio, quia Pentateuchum Samaritanum
» absque versione typis mandare
» infructuosum putavi; illum vero
» Latine qui redderet, Romæ non erat;
» & si fuisset, uti sibi persuadebat optimus
» amicus noster, sacrarumque literarum
» studiosissimus, Hieronymus Aleander,
» qui ex hac migrans vita, magnum
» sui nobis desiderium reliquit,
» Romæ fortassis non facile futurum
» erat, ut hujusmodi liber imprimi impetraretur,
» præcipue si textus iste à
» Vulgata editione in aliquo tantisper
» discordaret. Hæc omnia præstiterunt,
» ut ad hancusque diem nihil amplius sim
» molitus. Præterquam quod Sacræ de
» Propaganda fide Congregationi libenter
» concessi, ut excerpto ex Exemplari
» meo literarum specimine, ad ejus
» usum Germanus ille characteres hosce
» Samaritanos, in quo nunc laborat, excudat.
» Attamen mirum in modum lætatus
» fui, quando R. Pater Bertinus
» una cum Aleandro necnon amantissimus
» ille bonarum literarum, de iisque
» optime meritus, Dominus de Peiresc
» me de Reverenda Paternitate tua

admonuerunt, virum nempe lingua- «
rum Orientalium studiosissimum, æque «
ac peritissimum esse, & propterea ad «
id onus suscipiendum Pentateuchi Sa- «
maritani tum fideliter interpretandi, «
tum eximia diligentia imprimendi, an- «
te alios omnes longe idoneum, item- «
que paratissimum fore. Persuadenti- «
bus idcirco ut ad te librum in Gallias «
amandarem, facile assensi; dummodo «
enim publico consulatur commodo, «
nihil ad me refert an liber Parisiis, an «
Romæ sit excusus. «

Pag. 141. *Ex vita Joannis Morini (au-ctore Richardo Simon Dieppensi) pag.* 26.
Jam Polyglottorum Parisiensium pri- «
mum volumen editum fuerat, com- «
plectens Biblia Græca, Latina, Chal- «
dæa & Hebræa, quæ antea Antuerpiæ «
excusa fuerant, novumque Testamen- «
tum quadrilingue sub prælo erat, cum «
Morinus & Gabriel Sionita Syrus è «
Monte Libano parant editionem Pen- «
tateuchi Samaritanam, Syriacam & «
Arabicam; ille Samaritanos codices, «
hic vero Syriacos & Arabicos una cum «
Latina interpretatione; verùm dum «
nimis urget operis illius editionem Mo- «
rinus, minus accuratè prodierunt Sa- «

« maritani codices. Pentateuchum si-
« quidem Hebræo-Samaritanum ex uno
« Exemplari Oratoriano, & versionem
« Samaritanam ex eo tantum quod à
« Petro à Valle acceperat, edidit; vix
« autem peracta fuerat illa editio, cum
« illi supervenerunt à Peirescio viro
« clarissimo gentis Samariticæ codi-
« ces Hebræo-Samaritani, Samaritani
« & Arabici; Thomas quoque Crom-
« berus Collegii sanctæ Trinitatis apud
« Cantabrigienses in Anglia socius, qui
« de Pentateuchi Samaritani editione,
« quæ Parisiis tunc parabatur, aliquid
« resciverat Morinum de exemplari He-
« bræo-Samaritano, quod tunc in privata
« Cottonorum Bibliotheca asservabatur,
« monuit, misitque ad illum postea diver-
« sas Pentateuchi illius Samaritani ab He-
« bræo seu Judaïco lectiones, cui malo
« ut manum medicam adhiberet Morinus,
« excusum Pentateuchum Samaritanum
« relegit, manuscriptos inter se codices
« & cum sua editione comparavit, va-
« riisque annotatis lectionibus eas cum
« aliis ejusdem naturæ animadversioni-
« bus, quas jam paraverat, adtexere
« meditatus fuerat ad volumen alte-
« rum observationum criticarum in om-

nes Bibliorum editiones quod ad cal- «
cem Bibliorum Parisiensium mox eden- «
dum erat; sed ob eorum, qui Poly- «
glottis illis præfuerant, contentiones «
ac dissidia, egregium illud opus ad fi- «
nem perduci non potuit. Unus tan- «
dem Morinus longo post tempore cri- «
ticas illas animadversiones sub nomi- «
ne Opusculorum Hebræo-Samaritano- «
rum seorsim edi curavit. (Parisiis in- «
12°. 1657.) «

Pag. 142. *Ex Præfatione Joannis Morini in Pentateuchum Samaritanum circa finem.*

Hebræum Samaritanorum textum »
Latine transtulimus, in cujus inter- »
pretatione hæc potissimum à nobis ob- «
servata sunt. Quantum ferre potuit «
textûs natura & indoles, à Vulgata S. «
Hieronymi, aut 70. Interpretum tran- «
slatione & sensu non discessimus. In «
dictionibus plerisque obscuris, quæ «
semel, bis, terve tantum in textu Bi- «
blico occurrunt; in nominibus Instru- «
mentorum, Plantarum, Animalium, «
Arborum, Fructuum, & similibus 70. «
Interpretum aut S. Hieronymi inter- «
pretationem Neotericis Rabbinorum «
commentationibus prætulimus . . . . . . «
Unicam quoque versionem Latinam «

» duplici textui ob causam jam dictam
» (*sc.* Samariticam Hebræi textus transla-
» tionem textum primigenium pedente-
» tim sequi, atque ex eo verbum è verbo
» expressam esse; ideoque duplici Latina
» versione opus fore non dijudicaverat)
» sufficere arbitrati sumus; secunda enim
» prorsus fuisset supervacanea, & im-
» portuna ejusdem rei ubique repetitio.
» Attamen quia contingit aliquando,
» licet rarissime, ut Interpres Samari-
» tanus dictionem unicam Hebraïcam
» duabus Samariticis exprimat aut di-
» ctione utatur Samaritica ab interpre-
» tatione nostra abhorrente, vel dictio-
» nem Hebraïcam propter Homony-
» miam alio sensu quàm qui nobis pro-
» betur, acceperit, ideo textui Samari-
» tico asteriscum affigi curavimus, quò
» judicaremus hanc diversitatem in no-
» tationibus nostris explicari.

Pag. 148. *Extrait de la 82. Lettre de Claude de Saumaise écrite de Paris à Jacques Golius Professeur des langues Orientales dans l'Université de Leyde le* 13. *Octobre* 1635.

» Je n'ay encore pû donner vôtre Geo-
» graphie Syriaque au Sieur Gabriel Sio-
» nite, lequel n'est pas en la Ville, mais

en la maison des champs qui appar- «
tient à M. Hotman de S. Marc, où il «
demeure depuis les vacances du Par- «
lement avec ledit Sieur Conseiller, où «
est aussi M. le Jay avec toute sa famil- «
le. Sa Bible n'a été arrêtée qu'à cause «
de la version Arabique aprés laquelle «
travaille le Sieur Gabriel. Si-tôt qu'il »
sera de retour des champs, je lui met- «
tray en main ledit Livre, aprés en «
avoir tiré une caution suffisante pour «
la restitution, soit du Sieur Vitré, soit «
de quelqu'autre qu'il voudra me nom- «
mer. «

Ibidem. *Extrait de la 84. Lettre du même au même le 13. Fevrier 1636.*

Syriacam Cosmographiam tradidi do- «
ctissimo Gabrieli, pro quo cavit mihi «
restituendam Dominus le Jay, ille qui «
suis sumptibus magna illa Biblia curat «
edenda. Promisit Sionita se mihi eam «
redditurum post alterum, vel ad sum- «
mum tres menses. Referam eam igi- «
tur, salvamque tibi reddam. «

Pag. 148. *Extrait du Procez-verbal de l'Assemblée generale du Clergé de France à Paris en l'année 1635. & 1636. du Jeudy 31. Janvier 1636. à huit heures du matin, Monseigneur l'Archevêque d'Arles president.*

Monseigneur l'Archevêque de Tholose a fait lecture de l'écrit qu'il avoit été chargé de dresser, pour mettre au commencement de la Bible en plusieurs langues; lequel a été approuvé & loüé de toute l'Assemblée, & ordonné qu'il seroit de même inseré dans le Procez-verbal.

» Illustrissimorum Archiepiscoporum, » Episcoporum aliorumque Status Eccle» siastici in Comitiis Parisiensibus nomi» ne totius Ecclesiæ Gallicanæ, de Edi» tione Parisiensi Bibliorum lingua He» bræa, Chaldaïca, Samaritana, Syria» ca, Arabica, aliisque Sententia.

» Cum V. C. Guido Michaël le Jay » J. C. cujus sumptibus & diligentia in» gens illud Bibliorum opus Parisiis ex» cuditur, nos humiliter rogaverit ut ad » diligentem operis istius Bibliorum tot» que voluminum quæ Complutensibus » & Antuerpiensibus editionibus super» adduntur, recognitionem & inquisi» tionem nonnullos è Collegis nostris » deligeremus: Nos ejus precibus beni» gne faventes & maxime rei de qua » agitur naturam & dignitatem, plane» que maximum in Ecclesia monumen» tum, ob oculos versantes, (agitur

enim de variis textus sacri translatio- «
nibus Syriacis, Arabicis, Samaritanis «
in Europa hactenus incognitis, itera- «
tisque istarum translationum in lin- «
guam Latinam translationibus) totum «
istud negotium commisimus Illustrissi- «
mis Collegis nostris DD. Carolo de «
Montchal Archiepiscopo Tholosano, «
Carolo de Noailles Episcopo sancti «
Flori, & Jacobo Camus Episcopo Sa- «
giensi. RR. Mathurino Mangot Ab- «
bati sanctæ Columbæ, & Ludovico «
Odespunc de la Meschiniere Vicario «
Generali Illustriss. Archiep. Remensis, «
viris ob sacrarum literarum peritiam «
non mediocrem apud omnes commen- «
datissimis, ut per se ipsos vel etiam «
adhibita virorum aliquot Theologiæ «
cognitione & linguarum Orientalium «
peritia præditorum operâ & curâ, il- «
lud mature considerarent & perspi- «
cerent, sententiamque suam ad nos «
referrent. Illi autem munere à nobis «
demandato diligenter defuncti retule- «
runt opus illud Bibliorum jam ad edi- «
tionis coronidem pene deductum, ejus- «
modi esse, ut nulla unquam ætas simi- «
lia in eo genere pepererit, cum non «
modò Origeniana Tetrapla, Hexapla, «

» imo & Octapla omnium Ecclesiæ Pa-
» trum ore & scriptis decantatissima su-
» peret, sed & Complutensia Cardinalis
» Ximenes & Antuerpiensia Regis Ca-
» tholici hactenus editorum omnium
» consensu operum Bibliorum præstan-
» tissima, immensum quantum antecel-
» leret, &c. Retulerunt insuper præter
» iteratam cum tanto apparatu Antuer-
» piensem editionem, novum & orbi
» Christiano nondum cognitum totius
» veteris Testamenti textum Syriacum
» & Arabicum cum totius Pentateuchi
» Samaritani textu Hebraïco, atque il-
» lius in dialectum Samaritanis verna-
» culam translationem, horumque om-
» nium Latinis versionibus ad excusio-
» nis finem vergere, & nativis unum-
» quemque textum characteribus non
» minori cum apparatu quàm superiora
» conspiciuntur effulgere. Gabrielem Sio-
» nitam Romæ in Maronitarum Col-
» legio educatum annis jam viginti duo-
» bus Orientalium linguarum Professo-
» rem Regium, Psalmorum præterea ex
» Syriaco & Arabico, necnon & veteris
» Geographi Arabis translationibus apud
» viros doctos celebrem; Syriacum &
» Arabicum textum ex antiquis Syro-

rum & Arabum manuſcriptis, quos è «
Palæſtina allatos penes ſe habet, La- «
tinitate donatos in lucem edere, & «
quod ipſis Syris præſertim Arabibus «
admirationi ſit, puncta vocalia om- «
nia, dictionum ſyſtolas, accentus, li- «
terarum apiculos, cœteraſque Gram- «
maticorum Arabum minutias univer- «
ſo textui, ut Euphonicè legi poſſit, affi- «
gere, ipſumque extypa ſingula ne ir- «
repat error luſtrare & emendare. Joan- «
nem quoque Morinum Congregatio- «
nis Oratorii Jeſu Chriſti Preſbyterum «
cujus multiplicem in eo literarum ge- «
nere eruditionem teſtantur Romana «
LXX. Interpretum Editio, multis in «
lectorum commodum adjectis eo mo- «
derante Pariſiis recuſa, diſſertatio huic «
editioni de Hebræi Græcique textus «
diſcrimine præmiſſa : Exercitationes «
Samaritanæ librique Maſſoreth Hab- «
bierith ſive Exercitationes Biblicæ in- «
numeris antiquorum & recentiorum «
Rabbinorum, nec-non Thalmudiſta- «
rum, & Interpretum Chaldaïcorum «
teſtimoniis conditæ : Pentateuchum «
Samaritanum Latine vertiſſe, illius «
editioni præfuiſſe, ſingula extypa le- «
giſſe & correxiſſe : habuiſſe autem ad- «

„ miniculantes sibi codices sex manus-
„ criptos, Pentateuchi scilicet Hebræo-
„ Samaritani quatuor, Samaritanæ au-
„ tem dialecti duos, unum è Bibliotheca
„ Illustrissimi & Eruditissimi Achillis de
„ Harlay de Sancy Macloviensis Epis-
„ copi omnium integerrimum & elegan-
„ tissime scriptum. Alterum à Petro de
„ la Valle nobili Romano missum Ro-
„ ma; cœteros ab amplissimo Nicolao
„ Claudio Fabri Domino de Peiresc,
„ Provinciæ Senatore, viro antiquitatis
„ sacræ & prophanæ studiosissimo com-
„ modatos.

„ Retulerunt denique se non modo
„ magna illa volumina attente lustrasse
„ & considerasse; verum etiam de illo-
„ rum utilitate, & cum vulgato Ecclesiæ
„ textu consensione, cum *Gabriële Sio-*
„ *nita*, *Joanne Morino*, *Hieronymo Pa-*
„ *rent* Doctore Sorbonico veterano, lin-
„ guarum Orientalium cognitione per-
« celebri, qui maxima cum diligentia &
„ indefesso labore, textus Syriacos, Ara-
„ bicos, Samaritanos & seorsim legit &
„ cum versionibus suis, necnon cum
„ vulgatis Ecclesiæ textibus attentissime
„ comparavit; cumque nonnullis aliis
„ qui .dem multis in locis præstiterant
diligenter

diligenter contulisse, quorum senten- «
tias in hujus operis approbationem & «
laudem maximam conspirantes nobis «
enarraverunt. «

Quapropter his omnibus à nobis ma- «
ture consideratis & cum Reverendissi- «
mis Collegis sedulò examinatis, censui- «
mus multilinguem illam Bibliorum edi- «
tionem à C. V. D. le Jay ingenti cum «
laudis merito cœptam, & ad ornatum «
Ecclesiæ Catholicæ utilissimam, ad il- «
lustrandam & confirmandam Vulga- «
tam Ecclesiæ translationem, ad eruen- «
das novas & saluberrimas è Scripturæ «
penetralibus interpretationes, ut olim «
post evulgatas in Origenis Hexaplis «
varias translationes id maximo cum «
fructu & Catholicorum admiratione «
præstiterunt antiqui Patres, ad repri- «
mendas & confutandas plurimis in lo- «
cis malignas Hæreticorum versiones, «
ad Religionis Christianæ adversus Eth- «
nicos & Mahumetanos ex tot populo- «
rum etiam Judæorum & Samaritano- «
rum Christiani nominis infensissimo- «
rum hostium suffragio comprobatio- «
nem & commendationem, ad Religio- «
nem Catholicam adversus Orienta- «
lium hæreses propugnandam; ad pios «

„ Ecclesiæ alumnos è Latinis Regioni-
„ bus in Orientem, fidei propagandæ
„ gratia missos, in linguæ Syriacæ &
„ Arabicæ cognitione adjuvandos & in-
„ struendos; denique, ad maximam Ec-
„ clesiæ Catholicæ laudem conciliandam,
„ adversus inanes hæreticorum de sacræ
„ Scripturæ æstimatione ostentationes &
„ gloriationes; è cujus sinu, ut minoris
„ momenti editiones prætereamus, qui-
„ bus tamen nihil habent hæretici quod
„ comparari possit, memorabiles illæ
„ editiones prodierunt, Complutensis,
„ Antuerpiensis, Romana, omnesque
„ magnificentiâ linguarum, & versio-
„ num multitudine, longo intervallo
„ superans hæc Parisiensis.

„ De mandato Illustrissimorum & Re-
„ verendissimorum Archiepiscoporum,
„ Episcoporum, totiusque cœtus Eccle-
„ siastici in Comitiis Generalibus Cleri
„ Galliæ Congregati.

„ De Bertet, Prior Monstriensis.
„ Moreau, Abbas S. Jodoci, à Secretis.

Pag. 151. *Factum de Gabriel de Sion, tiré d'un Recueil de pieces num.* 12865. *de la Bibliotheque du College des quatre Nations. Ce Factum a été fait sur la fin de l'année* 1641.

Plaise à Messieurs avoir pour recommandé en Justice le bon droit de Gabriel de Sion Professeur du Roy és langues Orientales, demandeur.

Contre Maître Michel le Jay Avocat, défendeur.

I. Et remarquer à l'objection qui lui est faite qu'il a engagé ledit le Jay à l'Ouvrage de la Bible : Que c'est ledit le Jay qui a engagé ledit de Sion, d'autant qu'il le vint prier de l'aider de son travail, ne l'aïant jamais vû ni connu auparavant. Cela se voit par le premier volume de ladite Bible qui est de l'an 1628. & ledit de Sion n'a commencé la sienne qu'en l'an 1630. Tellement qu'il se voit que ledit le Jay s'étoit engagé lui-même à l'Impression de ladite Bible devant qu'il connût ledit de Sion.

II. A l'objection qu'il fait qu'au lieu d'avoir parachevé cet Ouvrage en trois ou quatre années, ledit de Sion a malicieusement emploïé l'espace de treize années ; il répond premierement qu'on n'a jamais imprimé qu'une forme ou demi feüille par jour ; que son Ouvrage contient deux mille six vingt-sept formes ; qu'en l'année il n'y a que deux cens soixante & sept jours ouvrables ;

consequemment pour imprimer deux mille six vingt-sept formes, il faut l'espace de huit années entieres. Or si pour la seule Impression il a fallu emploïer huit années sans considerer le tems pour mettre les voïelles & faire les versions; donc le Sieur le Jay a grand tort de dire que ledit de Sion pouvoit achever l'Ouvrage en trois ou quatre années.

Et que l'on considere ce qui s'est fait aux autres Bibles, il se verra que l'Impression de la Bible d'Alcala ou Complute n'a été faite qu'en quinze années, encore que sept grands Personnages y fussent emploïez. A celle d'Anvers quatre personnes de grand merite emploïerent douze années, bien que dans l'une & l'autre il n'y a rien qui n'eût été déja imprimé, le Grec à Venise, & l'Hebreu à Pesaro & à Mantouë. Si ces Personnes qui étoient en grand nombre & de tres-grande érudition ont emploïé des douze & quinze ans pour copier ce qu'ils avoient devant eux, quel sujet a ledit le Jay de se plaindre que ledit de Sion seul a emploïé treize ans à mettre au net deux Textes qui n'avoient jamais été imprimez, pour en faire les versions tout

de nouveau, & leur mettre les voïelles, accens, & tous autres points necessaires à la lecture & intelligence; labeur qui équipolle celui des Massoretes en l'Hebreu. D'autre part il est vrai que le retardement arrivé en cet Ouvrage est venu par la faute du Sieur le Jay; car en l'an 1637. il envoïa le Sieur Lambin Avocat en la Cour dire audit de Sion, qu'il ne vouloit plus continuer l'Impression; & en 1639. quand ledit de Sion fut chez lui avec un Notaire nommé Lair, ami & compere dudit le Jay pour l'avertir qu'il avoit achevé toutes les versions, & qu'il ne tenoit plus qu'à lui de les faire imprimer; au lieu de continuer l'Ouvrage, il fit pratiquer le Cardinal de Richelieu par Messieurs les Archevêques de Bourdeaux & de Reims & le Marquis de Sourdy, & le fit emprisonner au Bois de Vincennes, & lui fit ôter ses écrits par le Chevalier du Guet, qui les consigna à Vitré Imprimeur dudit le Jay, dont il auroit tiré copie pour faire venir de Rome le Sieur Abraham Ecchellensis, & les faire imprimer par son moïen, afin de le frustrer de ses travaux. Et la Cour remarquera que ledit Sieur le Jay ne s'est jamais plaint du prétendu retar-

dement qu'aprés la promesse, & que devant icelle ils étoient en tres-bonne intelligence.

III. A ce que l'on dit qu'il n'a pas demandé une promesse dés le commencement de l'Ouvrage ; il répond que l'aïant crû homme d'honneur, il s'étoit confié en la parole qu'il lui avoit donnée lorsqu'il le vint prier de l'aider dans son travail, qu'il le récompenseroit conformément au merite d'un tel labeur ; & que lui considerant le profit de quatre cens mille livres qu'il s'attendoit d'en retirer, il le contenteroit. Mais quand ledit de Sion sçût que ledit le Jay avoit écrit à Rome pour faire venir ledit Abraham, il entra en méfiance, & lui demanda assurance par écrit. Et s'il y a faute à ne l'avoir pas demandé plutôt, elle doit être plus justement imputée audit le Jay qui est du païs & Avocat, qu'audit de Sion qui est étranger & n'a aucune connoissance des affaires de plaidoirie. Et partant si au retardement de la demande il y a soupçon de fraude, ainsi que prétend ledit le Jay, la fraude est de son côté, comme il l'a témoigné par ses procedures, & non dudit de Sion qui s'est comporté avec candeur & sincerité.

IV. A ce que ledit le Jay dit que la ſomme de trente mille livres portée par ſa promeſſe eſt exceſſive ; ledit de Sion ſoûtient au contraire qu'elle eſt trop modique. Premierement, ce n'eſt point une loi nouvelle que quand deux perſonnes entreprennent quelque beſogne en laquelle l'un fournit d'argent & l'autre de ſa peine, le profit doit être partagé également. Et de fait ledit le Jay s'étoit lui-même condamné à cela, & avoit prié un commun ami d'en dreſſer l'accord. Or eſt-il que cette moitié de profit ſe monte à plus de cent cinquante mille livres ; conſequemment la ſomme de trente mille livres eſt trop modique.

Secundò. Eſt à conſiderer que ſi pour la ſeule correction du vieux Teſtament en deux langues, Hebraïque & Chaldaïque, il a païé à d'Aquin la ſomme de quatre mille livres, il en devroit païer huit fois autant audit de Sion pour la correction en quatre langues, non-ſeulement du vieil, mais encore du nouveau Teſtament, qui ſeroit la ſomme de trente-deux mille livres. De plus ledit de Sion a écrit de ſa main huit fois autant que ce que d'Aquin a corrigé, & à n'eſtimer l'écriture qu'au prix de la correc-

tion, il lui seroit dû encore deux fois la somme de trente-deux mille livres. Pareillement pour les versions du Syriaque & de l'Arabe tant du vieil que du nouveau Testament, il doit une plus grande somme à cause du plus grand travail, qui seroit à dire plus de quarante mille écus.

Tertiò. Au Sieur Abraham qu'il a fait venir de Rome, il a baillé trois mille livres par an, à sçavoir six cens écus en argent, & le reste pour sa nourriture & celle d'un garçon parent de sa femme qu'il avoit, outre les frais de son voïage, ainsi qu'il appert par l'accord fait entr'eux. Et neanmoins ledit Abraham n'a fait en toute cette année que quatre Chapitres, lesquels encore il faudra faire réimprimer.

Quartò. Ledit de Sion a fourni les caracteres Arabes, quatre Originaux Syriens & Arabes, quantité de Dictionaires & autres Livres manuscrits qui lui reviennent à plus de dix mille livres. Plus il a dépensé plus de vingt-cinq mille livres pour s'entretenir l'espace de treize ans pendant l'Ouvrage. Et puisque l'argent que ledit de Sion a déja déboursé excede la somme portée par la pro-

messe dudit le Jay, où sera la récompense qu'il devroit esperer d'un travail si long & si pénible ?

Quintò. On doit ajoûter que par le moïen de l'ouvrage dudit de Sion, ledit le Jay gagne quatre cens mille livres ; car la copie qu'il a faite de la Bible d'Anvers n'est de nulle consideration, tant à cause des fautes qui se trouvent en l'Impression, que la plûpart des Bibliotheques étant fournies de celles de Complute & d'Anvers, il ne se trouvera personne qui voulût acheter trois fois même Livre, sans ce que ledit de Sion y a ajoûté. Consequemment est une grande ingratitude à lui de vouloir contester une minime partie qu'il a promise à celui qui lui fait faire un tel gain.

V. On dit aussi que le Roy donne pension audit de Sion, & consequemment que ledit le Jay n'est tenu de lui faire aucune récompense. Mais que l'on voïe les dates des Brevets de ladite pension, il se trouvera que lors le Jay étoit bien loin de songer à la Bible. Les dates desdits Brevets sont des années 1615. & 1618. lors le Jay étoit encore au College, & n'avoit pas plus de 16. à 17. ans, n'a été marié que long-tems aprés, & en un

mot il n'a commencé la Bible d'Anvers qu'en 1628. & la Syriaque & Arabique ne l'a été qu'en 1650. Puis y a-t-il rien de si ridicule que de vouloir soûtenir que les Professeurs du Roy sont tenus de servir sans récompense tous les Marchands qui voudront faire imprimer des Livres, sur ce qu'ils ont gages & pension du Roy?

VI. A ce que ledit le Jay a dit qu'il a été contraint de souscrire la promesse; ledit de Sion répond qu'il ne voit pas surquoy il se fonde, d'autant qu'elle est écrite de sa main. Que s'il entend que c'est à cause qu'il étoit contraint de passer par les mains dudit de Sion, il a grand tort, puisqu'il pouvoit lors faire venir le Sieur Abraham de Rome, comme il fit peu de tems aprés; mais il l'a renvoïé au bout d'un an, voïant qu'il lui revenoit à mille écus par an, & que son travail étoit inutile. (Cela prouve que cet écrit n'a été fait que vers la fin de l'année 1641.)

Quant à ce qu'il prétend que les protestations doivent annuler sa promesse; si on y avoit égard, ce seroit bouleverser tout le commerce politique, de dire qu'il ne faut qu'une foible protestation

pour infirmer la plus forte assurance qui se pratique, comme est celle d'une promesse écrite de sa main & reconnuë pardevant Notaires ; & tous les mauvais païeurs par ce moïen s'acquitteroient bien aisément de leurs dettes. Ledit de Sion supplie tres-humblement la Cour de considerer que quand il parla audit le Jay de ses protéstations en la presence de M. de Thelis, il lui répondit qu'on le traitoit de frippon ; doncques lui-même juge que c'est une fripponnerie.

Monsieur LESNE', Rapporteur.

Copie des Brevets de pensions.

Aujourd'huy vingt-quatriéme de Janvier mil six cens quinze. Le Roy étant à Paris dûëment informé des capacité, suffisances & intelligences que Gabriel Sionite & Jean Esronite du Mont-Liban ont en la connoissance des langues Arabes & Turquesques, & des services qu'ils ont cy-devant rendus au feu Roy sous le Sieur de Breves cy-devant Ambassadeur pour Sa Majesté en Cour de Rome en diverses occasions qui se sont offertes, & pour donner moïen d'iceux continuer à l'avenir & se pouvoir entretenir, Sa Majesté de l'avis de la Reine sa mere, a accordé & fait don ausdits Sio-

nite & Esronite de la somme de douze cens livres tournois de pension, qui est à chacun d'eux six cens livres. Veut & ordonne qu'ils en soient doresnavant païez par les Trésoriers de son Espargne presens & à venir, à commencer du premier jour de Janvier dernier, & qu'à cette fin ils soient couchez & emploïez sur l'Etat de ses pensions, en vertu du present Brevet qu'elle a pour ce signé de sa main, & icelui fait contre-signer par moi Conseiller & Secretaire de ses commandemens.

Signé LOUIS ; & plus bas DE LOMENIE.

Aujourd'huy dix-septiéme jour du mois de Janvier mil six cens dix-huit, le Roy étant à Paris, & aïant desir pour le bien du public se servir de Gabriel Sionite du Mont-Liban, à cause de sa suffisance & doctrine, & particulierement pour la grande connoissance qu'il a des langues Arabique, Turquesque & Syriaque, & pour lui donner moïen de s'entretenir par son Brevet du vingt-quatriéme Janvier 1615. lui a accordé six cens livres par an, à prendre par les mains des Trésoriers de son Espargne; & outre commande aux Intendans & Contrôlleurs de ses Bâtimens de le faire loger en quel-

que College ou autre lieu en l'Université de cette Ville, qui lui fût propre & commode pour y pouvoir imprimer les traductions qu'il fait desdites langues en la Latine. Et desirant sadite Majesté relever ledit Sionite des difficultez qu'il a euës jusqu'à present pour sondit logement, tant pour le trouver à commodité qu'à en païer les loïers aux Proprietaires, afin de n'être plus détourné de ses études & travail, & inquieté comme il est jusqu'à present par lesdits Proprietaires, aussi lui donner moïen de vivre & s'entretenir, afin de pouvoir servir au public: sadite Majesté a liberalement accordé & octroyé audit Sionite jusqu'à la somme de deux mille livres par chacun an par forme d'entretenement, en ce compris les six cens livres contenuës audit premier Brevet, tant pour s'entretenir que pour le païement des loïers de la maison qu'il occupera. Veut & ordonne sadite Majesté qu'il en soit doresnavant païé de quartier en quartier par les Trésoriers de son Espargne presens & à venir, à commencer du premier jour du present mois; & qu'à cette fin il soit couché & emploïé sur l'Etat des entretenemens, en vertu du present Brevet

qu'elle a pour ce signé de sa main, & icelui fait contre-signer par moi son Conseiller d'Etat & Secretaire de ses commandemens.

Signé LOUIS; & plus bas DE LOMENIE.

Copie de l'accord fait l'an 1641. entre ledit le Jay & ledit Abraham en langue Latine, d'autant que ledit Abraham n'entendoit pas le François.

» Nos Michaël le Jay & Abraham Ec-
» chellensis Roma ad Biblia Arabica &
» Syriaca perficienda evocatus, in hæc
» pacta lubenter convenimus. Primùm
» quod ego le Jay pro mercede & hono-
» rario annuo dabo D. Abrahamo sex-
» centos aureos coronatos, hoc est mille
» & octingentas libras Turonenses Gal-
» licas, si libuerit D. Abrahamo antici-
» pata solutione solvam singulis mensi-
» bus pro ratione & proportione mensis
» ad summam illam annuam, hoc est
» singulis mensibus centum quinquagin-
» ta libras.

» Quod si contigerit libros illos quos
» non habet D. Gabriel, ante annum
» completum excudi, eandem summam
» sexcentorum coronatorum dicto Abra-
» hamo integram solvam, non secus
» ac si annus esset integre revolutus.

Vicissim ego Abraham Ecchellensis « sincere polliceor me omnem operam « adhibiturum ut libri illi recte & accu- « rate nulla interposita mora per me ex- « cudantur. Et si ita contingat quod D. « Gabriel non excudat libros quos ha- « bet, illos tam Arabicos quam Syria- « cos Latine vertam, & ut accurate & « sincere excudantur cum suis versioni- « bus Latinis, quam diligentissime ad- « nitar, eodem centum quinquaginta li- « brarum Turonensium pretio singulis « mensibus mihi à D. le Jay soluto. «

Cum verò jam quinque menses elap- « si sint cum Lutetiam Parisiorum adve- « nerim, necdum opus sit inchoatum. « D. le Jay pro ratione ejusdem summæ « annuæ quinque menses mihi solvet « non secus ac si editioni ac excusioni « actuali vacassem, deducta prius ex illa « summa quæ pro quinque mensibus de- « betur ea pecunia quam tàm Romæ « quàm Parisiis ab eo accepi, quæ pre- « tium pro itineris expensis conveniens « excedit. «

Pag. 156. *Copie de la Promesse de Maître Michel le Jay à Gabriel de Sion.*

Je soussigné promets à M. Gabriel Professeur du Roy és langues Orientales, de

lui payer deux ans aprés l'Edition de la grande Bible la somme de trente mille livres, & vingt-cinq Exemplaires incontinent aprés ladite Edition. Et en cas que par le decés & par quelqu'autre legitime empêchement dudit Sieur Gabriel, ladite Impression ne puisse être parachevée, lors je bailleray à qui il ordonnera par testament la somme de dix mille livres seulement, & quinze Exemplaires. Fait à Paris ce 30. Novembre 1638. Signé LE JAY.

Pag. 160. *Copie de la Promesse de Gabriel de Sion à Maître le Jay.*

Par le present écrit signé de ma main, je n'entends me servir de la derniere clause de dix mille livres & quinze Exemplaires de la Bible portée par la Promesse de M. le Jay, si dans deux ans je ne lui rends entiere la version de la Bible Arabique & Syriaque ainsi qu'elle se trouvera dans mes manuscrits. J'entends pourtant qu'il n'y ait aucun empêchement legitime. Fait à Paris le 30. Novembre 1638. Signé GABRIEL DE SION.

Copie de la Lettre du Roy à M. de Chavigny.

M. de Chavigny aïant reçû les cautions que le Sieur de Sionite Professeur

és langues Orientales m'a données de satisfaire à tout ce à quoy il est obligé envers Maître Michel le Jay Avocat en Parlement pour l'Impression de la sainte Bible ; je vous fais cette Lettre pour vous dire que je trouve bon & desire que vous ayez à le faire sortir de mon Château de Vincennes, & à le mettre en liberté, aprés avoir de nouveau tiré de lui promesse d'accomplir le contenu en celle qu'il a donné audit le Jay. C'est le sujet de la presente, à laquelle je n'ajoûteray rien que pour prier Dieu qu'il vous ait, M. de Chavigny, en sa sainte garde. Ecrit en S. Germain en Laye le 7. Avril 1640.

Copie de la Promesse de Gabriel de Sion à Sa Majesté.

Je soussigné Gabriel de Sion Professeur du Roy aux langues Orientales, promets au Roy entre les mains de Monseigneur de Chavigny, d'accomplir la promesse que j'ay faite à Me Michel le Jay pour l'Impression de la sainte Bible, & que je lui ay écrite & signée de ma main à Paris le dernier Novembre 1638. & ce suivant l'obligation des personnes qui m'ont cautionné vers Sa Majesté le jour d'hier. En témoin dequoy j'ay écrit &

& signé la presente au Bois de Vincennes le jour de Pâques 1640. *Son nom est signé en Arabe.*

Pag. 162. *Les trois pieces suivantes se trouvent dans le 84. Recueil de mêlange in-4°. de la Bibliotheque de M. le Tellier Archevêque de Reims, qu'il a leguée à l'Abbaye de sainte Geneviéve.*

Preuves literales toutes de la main du Sieur Gabriel Sionite, comme il a imposé en tout ce qu'il a dit sur le sujet de la Bible qu'imprime Vitré. *Cette piece est de 1640. elle en suppose une autre de Sionite que je n'ay point vûë.*

Ad innocentiam peccando pervenit.

Si le Sieur Sionite étoit capable de rentrer en quelque bon sens, il trouveroit en lui-même les causes qu'il cherche de la disgrace qui lui est arrivée, & de la justice que son Eminence a daigné rendre au public, punissant sa lâcheté au point & au moment que son orgüeil lui en ôtoit la crainte. Il n'accuseroit personne de son imposture, connuë de beaucoup de gens d'honneur dés il y a longtems, & qui enfin s'est découverte à tout le monde, quoique les feintises & les déguisemens qu'il avoit apportez, semblassent en avoir ôté la connoissance. Il

rougiroit malgré la noirceur qui lui est naturelle & la même qu'il a dans l'ame, d'engager à défendre sa turpitude, la facilité de ceux qui par l'apparence d'un exterieur étudié se sont laissez aller à l'opinion de son innocence. Il se dédiroit plutôt que de souffrir d'être convaincu des calomnies qu'il a vomi contre ceux qui n'ont jamais peché qu'en ce qu'ils ont eu trop de déference pour lui; qui n'ont d'autre tort que d'avoir voulu lui procurer par un travail bien peu considerable de sa part, une gloire immortelle; & qui lui ont rendu des assistances & des bons offices au-delà de ce qu'on s'en peut imaginer.

Il ne se serviroit pas non plus des artifices & des mensonges qui lui ont fait ouvrir les prisons, & perdroit l'esperance dont il s'est flatté jusques icy de pouvoir fasciner les yeux des Puissances, dont il reclame l'autorité pour continuer son injustice; parceque comme elles ne peuvent recevoir d'autres impressions que celles de la verité, il court fortune de retomber plus avant dans le malheur que son imprudence & ses fourberies semblent lui préparer. Mais puisqu'il est venu dans l'excés de l'outrage qu'il fait

à ceux à qui il est si sensiblement obligé, & qu'il s'enfle tous les jours de nouvelle arrogance, à mesure que la modestie des vrais interessez s'étoit résoluë de souffrir, je me suis proposé de le détromper de la bonne opinion qu'il a de ses artifices, par le moïen desquels il croit que ce qu'il a imposé, attirera en sa faveur la créance de ceux qu'il pense l'avoir écouté.

Je ne feray point icy son histoire, que beaucoup de personnes d'honneur de tous les ordres du Roïaume & des Païs étrangers même ne sçavent déja que trop; elle demande un peu plus de loisir. Je détruiray seulement par sa propre écriture les plaintes qu'il a faites contre M. le Jay & contre moy, & feray voir clairement que tant ce qu'il dit que ce qu'il a écrit pour ses défenses est contraire à la verité, afin de tirer de l'abus ceux qui n'auront pas pris la peine de les examiner.

Ce qu'on est obligé de taire beaucoup de choses pour d'autres respects que le sien, ne lui est pas un petit avantage; & si des personnes de grand merite & d'éminent sçavoir n'avoient été d'avis qu'on répondît à tant de mensonges, je ne

l'aurois pas encore fait ; mais puisqu'au lieu de desavoüer son Libelle qu'il disoit n'avoir pas fait, il le débite partout avec une froideur, qui jointe à sa mine, fait impression dans les esprits de beaucoup de gens ; & qu'il est difficile de penser qu'un homme tel que le Sieur Sionite veut qu'on le croïe, ait la hardiesse d'imposer en des choses de fait de l'importance de celle dont il s'agit, & qui peuvent être examinées par les moindres du monde, j'ay crû que je devois desabuser le public.

Il met en avant six choses fort plausibles en apparence, sur lesquelles non-seulement il établit sa justification, mais il en tire des consequences & des sujets de plaintes qu'il fait retentir en tous les lieux dont il peut s'aviser, jusques à s'y rendre importun. Il dit, 1. Que M. le Jay l'a été prier de travailler à la version de la Bible.

2. Qu'il a fourni pour plus de trente mille livres d'Originaux & de caracteres.

3. Qu'il a fait, écrit & composé (ce sont ses termes) six gros volumes de sept cens pages chacun.

4. Qu'aprés tout cela on le veut frus-

trer de la récompense que ses sueurs & ce grand travail meritent.

5. Qu'il a tout achevé les versions, & qu'on refuse de travailler pour le priver de l'honneur qu'il en devroit recevoir.

6. Et enfin qu'on le calomnie pour déchirer sa réputation, lui qui est dans le Sacerdoce, & d'une origine toute sainte.

A cela j'opposeray son propre écrit, duquel je tireray les preuves de la fausseté des choses qu'il avance, laissant à S. E. d'en juger les consequences pour ensuite ordonner ce qu'il lui plaira, protestant d'obéïr, quand méme il faudroit encore souffrir les mauvais traitemens de cet homme.

La premiere se détruit par les témoignages que lui-même rend aux frontispices de deux ou trois petits Livres qui sont en partie publiez sous son nom, dont on ne peut tirer autre conclusion, sinon : Que ledit Sieur Sionite n'est jamais venu en France que pour le dessein de cet Ouvrage, qu'il disoit avoir tout prêt : Qu'en cette consideration il a douze cens écus de pension : Qu'aïant lassé tout le monde dans l'attente de ses promesses, on la lui avoit ôtée & le renvoïoit-on à Rome. Et qu'il n'a été réta-

bli que parceque ledit Sieur le Jay lui a ouvert sa bourse pour le faire rentrer en credit, & qu'il a eu plus de patience que tous les autres ensemble, pour enfin être si indignement trompé.

En 1614. il fait entendre au Roy que M. de Breves, qui avoit une parfaite connoissance des langues Orientales, desiroit faire imprimer l'ancien & le nouveau Testament Arabe, avec la version que lui Sionite & le Sieur Vittorio Scialac disoient avoir presque achevée. Voici les propres termes de l'Epitre liminaire de son Pseautier Arabe imprimé à Rome dés 1614.

Ex quo sanè factum est, ut quemadmodum non ita pridem, &c. D. de Breves *transferri curavit, &c, ita nunc ad Europaorum Christianorum commodum & utilitatem Sacrorum Bibliorum Arabicam & Latinam interpretationem promulgare decreverit, Et quoniam in corpore Biblico, &c. ab aliis interim placuit auspicari, donec alii* utriusque sacri instrumenti Libri quorum translationem jam nunc maxima ex parte perfecimus, *pari fœlicitate abso verentur. En igitur Ludovice Rex Christianissime, &c.*

La même année, à la recommandation

dudit Sieur de Breves, Sa Majesté qui avoit commandé qu'il vint en France pour cette Edition, lui donna & à Jean Esronite son compagnon deux mille livres de pension, & le surplus comme Professeurs, qui sont demeuré à lui seul aprés le départ d'Esronite.

Depuis ce tems-là jusqu'en 1619. il fit un voïage à Rome, sous prétexte d'aller confronter les difficultez de ses Originaux, avec ceux qui y sont; mais il ne fit que grossir le train de Monseigneur l'Archevêque d'Auch, qui lui avoit fait l'honneur de l'y admettre, sans rapporter autre utilité de son voïage.

En ladite année 1619. M. de Breves aïant perdu toute créance en lui, il s'addressa à Messieurs du Clergé assemblez pour lors à Blois, à qui il fit offre de son travail, comme nous verrons tantôt.

En la même année il le publie partout, & dit qu'il a pour cet effet un bel Exemplaire Arabe, appartenant audit Sieur de Breves, écrit il y a plus de trois cens ans, dont il a fait la version toute entiere, qu'il ne reste plus qu'à repolir, pour ensuite la mettre promptement sous la presse, avec l'assistance du Clergé. Voici les termes:

Illustrissimus

Illustrissimus verò Franciscus Savarius, Dominus de Breves, cui non pauca debemus, quique nos Roma secum in Gallias, &c. jussu Regis transvexerat; quos præ manibus, ex sua Bibliotheca Arabica, Salomonis & Jobi, atque adeo omnes veteris Testamenti libros, *abhinc trecentis annis Arabicè descriptos habebamus*, jamque primo stilo Latine à nobis exarati extremam aut lituram aut manum desiderabant, *ad umbilicum perducendos decreverat.* Ceci est en l'Epitre du Livre intitulé *Geographia Nubiensis.* Et à la fin dans le même volume il y a un petit traité *De nonnullis Orientalium vocibus*, dans la Preface duquel est encore ce qui suit :

Plura tamen ad hæc addi potuissent, cognitu neque ingrata neque inutilia, quæ mittenda censuimus, ne totius veteris Testamenti Arabico-Latini grave opus, *quod brevi divino auxilio & sanctissimi Cleri Gallicani favore in lucem edere speramus, consumpti in levioribus, temporis moras pateretur.*

En 1625. aprés s'être plaint de ce que l'intention de Messeigneurs du Clergé n'avoit point été suivie, & de ce que le public étoit privé de cet Ouvrage tant desiré, par l'avarice de quelques Prelats,

qui avoient diverti, ou s'étoient appliqué le fond, qui avoit été destiné par ladite Assemblée, il souhaite passionnément que quelque Mecœnas se presente qui en veüille faire les frais, que lui-même feroit s'il en avoit pû faire les épargnes sur la pension que le Roi lui donnoit. Non-seulement cela, mais qu'il travailleroit si continuellement à faire connoître l'utilité de ces langues, qu'elles iroient de pair par toute l'Europe avec l'Hebraïque & la Grecque. Voici ses paroles :

Eodem consilio, prater titulos Syros, addidimus Arabicos, deserptos ex nobilissimo totius veteris instrumenti exemplari in Ægypto exarato ab annis amplius trecentis. Quo quidem unà cum versione Latina frueretur modò Respublica Christiana, liberalitate Illustrissimorum Ecclesiæ Gallicanæ Præsulum, nisi pecunias ab iis in Comitiis Blesensibus, anno 1619. *huic operi moliendo attributas, quidam avertissent, inque alios, & forsitan proprios usus conjecissent.* Et plus bas : *Nec tamen nostra isthic desisteret opera; sed si per proprias facultates liceret, vel qui Mecœnas adesset : tot ac talibus has linguas libris proveheremus, ut pari passu cum Hebræa & Græca per Europam gra-*

derentur. C'est en l'Epitre au Lecteur qui est en son Psautier Syriaque.

En la même année le 29. Aoust il se presente à l'Assemblée du Clergé, où rëiterant ses offres, il expose : Que les frais ne seroient pas grands, attendu qu'il avoit les caracteres tous prêts. Ce qui paroît par le procez-verbal de ladite Assemblée, qui porte : *Monseigneur de Beauvais a remontré qu'il y avoit un docte Personnage, qui avoit travaillé à la version de la Bible Arabique, laquelle pouvoit être grandement utile à toute l'Eglise, & requis l'Aßemblée de vouloir aider l'Auteur de quelque gratification pour faire imprimer son œuvre, laquelle ne seroit pas grande, ayant d'ailleurs les caracteres pour l'Impreßion; surquoy l'Aßemblée a commis deux Prelats pour examiner, &c.*

En 1626. chacun étant desabusé de ses belles promesses, le retranchement de ses pensions s'en ensuivit, ce qui l'obligea de penser à sa retraite. De fait il renvoïa toutes ses hardes à Rome dans des quaisses, que ledit Sieur le Jay a fait depuis revenir à ses dépens.

En 1627. ledit Sieur le Jay s'offrit, sur l'esperance que cet Ouvrage prendroit une fin glorieuse & avantageuse au pu-

blic. Ce que le Sieur Sionite reçût comme un benefice du Ciel.

L'année suivante ledit Sieur le Jay fit revenir les quaisses, dans lesquelles le Sieur Sionite disoit être tant les Originaux que les caracteres & versions, attendant quoy par son avis, & pour ne point perdre de tems, on commença d'imprimer par la Bible d'Anvers, à laquelle il n'avoit que faire. Les quittances que ledit Sieur le Jay en a du Sieur de Massac Banquier, font foy de cette verité.

Pendant la même année, il me fit solliciter ces pensions, & sa dispense de lire, me faisant porter parole qu'il travailloit toûjours.

En 1629. sur ce que sa Sainteté s'étoit fait informer de cette Edition que tout le monde croïoit s'avancer avec diligence, & le Sieur le Jay étant obligé de faire diverses réponses, le Sieur Sionite voulut lui-méme dresser celle pour Rome, que ledit Sieur le Jay a en sa possession, écrite de la main dudit Sieur Sionite, par laquelle aprés avoir témoigné au nom dudit Sieur le Jay qu'il ne desiroit pour la sûreté de l'Impression qu'avoir communication de quelques

Exemplaires qui étoient au Vatican pour conferer avec les siens, il assure que dans un an toute la Bible seroit imprimée, & les Exemplaires rendus avec toute sûreté. Voici les mots de la Lettre dattée du 27. Juillet 1629. *Quandoquidem autem bonis familiare est, &c. sed ut nos tanquam depositi fraudatores, seu crediti decoctores minime timeat, fidejussores dabimus, ea nos integra, salva, & eodem quo tradita fuerint statu* post anni curriculum *una cum fœnore reddituros.*

Aprés tout aïant allaité la France de cette esperance: Que c'est pour cela seul qu'il est considerable, & qu'il mange tous les ans douze cens écus, il n'a pas dequoy se plaindre, sinon de ce que le Sieur le Jay aïant été pris tout le dernier à l'amorce, & pensant engager ledit de Sion à recüeillir une gloire qu'il avoit tant de fois souhaitée, lui procurant de réduire ces grandes & belles promesses en effets attendus de tous les Sçavans, il se trouve par un évenement contraire, qu'il l'a obligé de faire banqueroute à l'honneur. Ensuite de quoy pour comble d'insolence, ledit Sionite veut couvrir son défaut d'un faux prétexte qu'il n'y est pas obligé, comme si tout le mon-

de avoit perdu la memoire de ce qui s'est passé. Il devroit plutôt craindre que comme en tout autre état on ne souffriroit pas une imposture de cette qualité, qu'en celui-cy de même on ne lui fasse sentir le tort qu'il a d'avoir si long-tems abusé le Roy, fourbé le public, offensé les Prelats & tout le Clergé, voulu ruïner le Sieur le Jay par divers artifices, de dépit d'avoir rencontré un homme si genereux, & qu'il faisoit semblant de chercher, mais qu'il ne souhaitoit pourtant pas, comme la fin ne l'a que trop fait connoître.

Au second point, le Sieur Sionite n'aura non plus d'avantage qu'au premier. Nous ne pouvions pas jusqu'icy croire autrement que cet homme n'eût les Originaux, qu'il recommandoit si fortement, & par leur antiquité & parcequ'ils étoient complets. Cette opinion s'étoit encore plus fortifiée dans le cours de l'Impression, lorsqu'il pria ledit Sieur le Jay dés l'an 1634. de lui faire décrire sur les manuscrits Syriaques de Rome quelques traitez qu'il disoit être tout ce qu'il manquoit aux siens. Mais il fallut perdre enfin cette créance au tems seulement que Monseigneur de Chartres

pressa par le commandement de S. E. de remettre l'Impression, douze ans aprés avoir commencé sous cette bonne foy.

Par la plûpart des Prefaces dont nous venons de parler, quoiqu'il die avoir un texte Arabe de la Bibliotheque de M. de Breves, écrit en Egypte il y avoit plus de trois cens ans, & avoir fait la version des Livres *Utriusque sacri instrumenti*, ce sont ses mots, qu'il les a tous; & qu'il dit avoir fait voir à quelques-uns de Messieurs du Clergé en 1628. (qui est une erreur de datte qu'il a affecté à dessein) deux Bibles, l'une en langue & caracteres Syriaques, & l'autre en langue & caracteres Arabes, & toutes deux tres-anciennes, comme il le dit au troisiéme article de son Libelle, intitulé *Défenses de Gabriel de Sion.* Neanmoins il a fallu que le Sieur le Jay ait emprunté sur son recepissé du Sieur du Rier une partie du vieux Testament Arabe; qu'il ait fait transcrire à Rome par Joseph de Luna Maronite, les Livres Arabes & Syriaques que ledit Sieur Sionite a demandez, suivant le billet écrit de sa main qu'on representera avec les quittances, l'une du second Novembre 1634. & l'autre du 29. May de l'année suivante; qu'il

fesseurs en Hebreu, qu'il n'a pas encore en Arabe les Livres suivans: *Le 2. d'Esdras & les deux qui ne sont compris au Canon du Concile*, qui neanmoins se trouvent parmi les Orientaux, *Ruth*, *Tobie*, *Baruch*, *Judith*, *les six derniers Chapitres d'Esther*, *& les deux des Machabées.* Qu'il n'a pas non plus en Syriaque, *les six derniers Chapitres d'Esther*, *Baruch*, *les quatre derniers Chapitres de Daniel*, *Judith*, *& le second Livre des Machabées.*

Si bien qu'on voit clairement, que de toute la Bible dont il se vantoit d'avoir en l'une & l'autre langue les Originaux complets & tres-entiers, il n'en a pas au moins de l'Arabe la sixiéme partie. Ce que l'on n'eût auparavant osé éxaminer, de peur d'exciter son humeur atrabilaire, qui en des occasions beaucoup moindres s'est échauffée plusieurs fois jusqu'à vouloir jetter la Bible au feu.

N'aïant donc point visiblement d'Originaux, il s'ensuit de même necessité, qu'il n'a point fait cette grande dépense que sa vanité lui a fait avancer, pour faire valoir la tyrannie qu'il exerce contre M. le Jay. La distance des lieux n'a pas ôté la connoissance qu'on a de la pauvreté de son origine, & la necessité

qu'il a euë de trouver le Seminaire de Rome dés l'âge de sept ans ; & quand il en auroit eu de complets, il ne faudroit pas venir de si loin pour nous en faire à croire. Le R. P. Morin allant à Rome, prié par ledit Sieur le Jay d'acheter des Originaux s'il s'y en trouvoit, lui a fait cette faveur d'en acheter un Syriaque complet, tout pareil & de même main que celui du Vatican, qui neanmoins ne coûte que cent écus du païs, & vingt écus de present à celui qui en a facilité la vente, ce qui ne monte en tout qu'à quatre-vingt seize écus de nôtre monnoïe ; & que l'Arabe que l'on décrit ne doit coûter qu'au prorata de l'autre.

Quant aux caracteres que ledit Sionite dit avoir fourni, il ne faut que voir le Sieur le Bé, & sçavoir de lui si je ne lui ay pas payé les Hebreux, Chaldéens, Grecs, Latins, & les lettres Italiques de l'argent du Sieur le Jay, dont j'ay les parties acquitées. Voir le Sieur Jacques de Sanlecque, & sçavoir de lui s'il n'a pas gravé les caracteres Syriaques, les Samaritains, poinçons, matrices & lettres, & s'il n'a pas frappé partie des matrices Arabes sur les poinçons du Roy, qui étoient lors à M. de Breves, aux dé-

pens dudit Sieur le Jay ; & si ledit de Sanlecque n'a pas encore gravé l'autre partie des poinçons Arabes, & frappé toutes les matrices de même aux dépens dudit Sieur le Jay ; & si ce n'est pas moy qui l'ay payé de l'argent dudit Sieur le Jay, dont j'ay aussi les parties acquitées.

Je viens au troisiéme point. Il faut éxaminer icy les sueurs & les travaux plus qu'humains du Sieur Sionite, qu'il a estimé quelquefois être tout autrement grands, que ce qu'a fait S. Augustin, S. Thomas, Tostat & tous les autres qui ont étonné tout le monde par leurs grands Ouvrages. Il dit avoir écrit toute la Bible quatre fois, & qu'on a imprimé de sa façon six gros volumes de sept cens pages chacun ; ce sont ses termes.

Pour voir la verité ou la fausseté de cette proposition, il faut premierement voir combien il y a eu en tout de volumes imprimez ; & aprés éxaminer ce qu'il a fait, & ce qui n'est point de lui.

Il y a sept volumes d'imprimez, les quatre volumes du vieil Testament de la Bible d'Anvers, où sont l'Hebreu, le Grec & le Chaldéen. Deux volumes du

nouveau Testament, où est le Grec, le Syriaque & l'Arabe ; & le second Pentateuque, où est le Syriaque, l'Arabe & le Samaritain. Voilà les sept. Aux quatre volumes du vieil Testament Hebreu, Grec & Chaldéen, le Sieur Sionite n'oseroit dire y avoir fait une ligne, aïant été imprimez mot à mot sur la Bible d'Anvers. Au nouveau Testament il n'y avoit rien à faire qu'à mettre les accens, & le fit commencer sans dire qu'il n'avoit point d'Originaux, ou par honte, ou par malice, S. E. en jugera s'il lui plaît. Au premier volume duquel nouveau Testament, & qui est le cinquiéme imprimé, qui contient les quatre Evangiles en Grec, en Syriaque & en Arabe, il n'y a encore rien fait : car le Grec & le Syriaque avec leurs versions sont entierement imprimez sur la copie de Plantin, & l'Arabe avec sa version sur la copie imprimée à Rome. J'ay ces copies que je representeray, n'y aïant ledit Sieur Sionite fait que mettre les accens & changé quelques mots ; ce qui fut achevé dés 1630. Et ce fut lors seulement que le Sieur Sionite dit qu'il n'avoit point les Actes ni les Epitres en Arabe pour continuer le nouveau Testa-

ment, ſi bien qu'il fallut demeurer. En attendant qu'on en eut fait venir, nous prîmes l'autre Pentateuque, dont nous avons parlé, duquel le Sieur Sionite n'a fait que le Syriaque : le Samaritain aïant été traduit par le R. P. Morin, & l'Arabe par Eſronite.

Reſte donc le ſecond volume du nouveau Teſtament, qui eſt le ſeptiéme imprimé, & qui contient les Actes & les Epitres en Grec, en Syriaque & en Arabe, dont le Grec & le Syriaque avec leurs verſions ont été entierement imprimez ſur la Bible de Plantin, & n'a par conſequent ledit Sieur Sionite fait autre choſe que traduire l'Arabe ſur l'Original que le R. P. Joſeph fit venir d'Alep à nôtre priere, dont le R. P. Ange eſt témoin, & en quelle opinion étoit le Sieur Sionite dans l'eſprit dudit R. P.

Cela poſé, des ſept volumes imprimez, il y en a cinq où il ne peut pas dire avoir rien fait. Au ſixiéme, il ne peut montrer autre choſe de ſa verſion que les Actes & les Epitres en Arabe, dont nous lui avons baillé l'Original, & au ſeptiéme il n'y a rien fait ſinon la verſion du Syriaque des cinq Livres de Moïſe. Si ces deux traitez font ſix volumes, & s'il faut

vingt ans pour les traduire, S. E. aussi le jugera s'il lui plaît.

De tout ce que dessus se collige, que depuis 1628. que l'on a commencé jusqu'en 1630. sur la fin, le Sieur Sionite n'a fait que mettre les accens & changer quelques mots aux Evangiles Arabes imprimez à Rome.

Depuis 1630. jusqu'à la fin de 1632. il n'a fait que la traduction des cinq Livres de Moïse en Syriaque, & y mettre les accens.

Depuis 1632. jusqu'en 1633. il a traduit les Actes & le reste du nouveau Testament de l'Arabe.

Depuis 1633. il n'a fait qu'embroüiller l'Impression sans suite ni ordre; & n'ay osé ouvrir la bouche pour lui demander si l'on travailleroit ainsi, ou si l'on ne prendroit pas tous les Livres de suite, à cause des menaces que ledit Sieur Sionite me faisoit aussi-tôt de jetter tout au feu. Et la fin a fait connoître quel étoit son dessein, lorsqu'il auroit embarassé cet Ouvrage, ensorte qu'il en faudroit passer par où il lui plairoit.

En un mot depuis ledit tems de 1633. jusqu'à present qui sont sept ans, on n'a rien imprimé que les Livres de Salomon

qu'Efronite avoit faits de l'Arabe dés il y a vingt ans ; les Pseaumes dont le Syriaque & la version ont été faits mot à mot sur ceux imprimez à Paris dés 1625. & Josué, les Juges & les trois premiers Livres des Rois.

Le quatriéme Chef de la plainte qu'il fait, est qu'on veut le frustrer de la récompense que merite un si grand & si pénible travail : mais ce que dessus étant veritable, il n'est pas besoin d'en dire davantage pour justifier qu'il n'a pas fait grande chose. C'est sur ce qu'il croit avoir persuadé qu'à la priere de M. le Jay il avoit fait, écrit & composé six gros volumes de sept cens pages chacun, qu'il bâtit ses belles prétentions ; car il le débite avec autant d'assurance devant ceux même qui ont découvert la verité, comme il le conteroit en son païs, ou à une septiéme generation d'hommes qui n'en auroient jamais eu de connoissance ? A-t-il si-tôt oublié ce qu'il a dit tant de fois, que M. le Jay s'étant allé offrir à lui, il ne devoit pas croire autrement que ce ne fût un secours qui lui étoit envoïé du Ciel, & que sans cela il étoit réduit à retourner à Rome postuler *la parte* que le Pape donne par mois, à condition qu'on

travaille ? Croit-il que pour avoir extorqué une promesse de cinquante mille livres en argent & en exemplaires, cette somme lui soit dûë ? Pense-t-il que pour ce qu'il a fait de grands desseins là-dessus, pour lui & pour d'autres, jusqu'à des legs aprés sa mort, encore même qu'il n'eût pas achevé, on soit obligé de les accomplir ? N'a-t-il pas assez de jugement pour considerer que plus la somme est grosse & plus la demande en est ridicule, & que si au lieu de cinquante mille livres il en eut voulu trois cens mille, on les lui eut promis ? Le Conseil alloit là, tant pour ce qu'on ne croïoit pas qu'il y eut au monde un autre homme que lui qui pût faire les versions, qu'à cause qu'il juroit à tous momens & par tout où il alloit, qu'il jetteroit la Bible au feu si on marchandoit seulement aprés ce qu'il vouloit. Il défalquera au moins, s'il lui plaît, les trente mille livres qu'il disoit qu'avoient coûté les Originaux & les caracteres qu'il a fournis, puisqu'on a prouvé qu'on lui a baillé les uns, & que M. le Jay a fait faire les autres.

Si M. le Jay avoit été comme un Marchand trouver le Sieur Sionite, pour le

prier tres-humblement de travailler à la version de la Bible, comme il l'a écrit dans son Factum, il n'auroit pas si mauvaise grace de demander païement, & faudroit s'y résoudre, au prix même qu'on païe les meilleurs Traducteurs, qui seroit en toute rigueur ce que les Juges en pourroient ordonner. Mais lui-même aïant cherché ce Mecœnas prés de 24. ans, comme je viens de le montrer, & aïant exposé son honneur & engagé son bien peu à peu par de mauvais artifices qu'on auroit châtié ailleurs il y a long-tems; je laisse à juger quelle récompense il doit attendre.

Au cinquiéme point, il dit qu'aïant achevé toutes ses versions on refuse de travailler afin de le priver de l'honneur qu'il en devroit recevoir; il faudroit qu'il eut une bonne Rhetorique pour le persuader au monde qui sçait fort bien avec combien de peine j'ay tiré de ses mains le peu de copie qu'il m'a baillée pour travailler à plus de cent reprises.

Aprés douze ou treize ans que le Sieur Sionite se fait suivre par nous sans oser jamais lui témoigner aucun sentiment de la rigueur qu'il me tenoit pour les épreuves, & de sa longueur pleine d'ar-

tifice, il doit bien excuser si l'on ne va pas si vîte à present, & si on n'execute pas si promptement ses volontez, aprés ce que lui même nous a découvert, & à tout le monde dans sa Lettre qu'il publia il y a deux ans. Qu'il considere qu'il s'agit d'un Ouvrage où il va de la gloire de Dieu & de l'Eglise, & où l'honneur de la France & le nom de S. E. sont trop interessez pour n'y aller pas avec plus de circonspection. S'il n'y avoit point de peril d'achever, comme ledit Sieur Sionite le veut, il n'auroit pas la peine qu'il se donne à present tous les jours d'aller çà & là pour dire qu'il est prêt; car la dépense où il a mis M. le Jay & mon esclavage auprés de lui depuis un si long-tems, sont à mon avis d'assez puissans motifs pour nous faire desirer à tous deux de sortir de ses mains.

Et puis quand il n'y auroit pas de si legitimes sujets de regler les choses, ensorte que l'on acheve en la maniere que Monseigneur le Cardinal Duc le commande, qui est *qu'on acheve tôt & bien*; qu'il me dise, s'il lui plaît, comment il veut que je fasse s'il ne rend les caracteres qu'il a pris & emportez de chez M. le Jay, sans lesquels on ne sçauroit rien

faire. Ledit Sionite même sçait que je les lui fais demander tous les jours, & que s'il ne les renvoïe bien-tôt, je seray contraint de quitter l'Impreſſion Arabe que je fais du Catechiſme de S. E. que les Chrétiens d'Orient ont mis en leur langue, & qui s'eſt imprimé trente fois dans l'Europe.

Que M. le Jay ni moy aïons penſé à le priver de l'honneur dont il parle, il ne le croit pas lui-même, ſçachant bien qu'il nous a dit pluſieurs fois, & à d'autres perſonnes de qualité qui penſoient comme nous l'inciter par cet aiguillon, qu'il n'avoit que faire d'honneur, qu'il ne ſe repaiſſoit pas de peinture, & qu'il préferoit ſa ſanté & la douceur de la vie à toutes les choſes du monde.

Il n'a témoigné ce grand deſir d'achever, que depuis qu'il a ſçû qu'on avoit prié le R. P. Morin de voir à Rome quand il y ſeroit, s'il n'y avoit perſonne capable de travailler, & qu'on lui a dit qu'il y avoit un habile homme qui ne demandoit pas mieux. Qu'il y avoit des Originaux, & que la beſogne s'avançoit tellement qu'en moins de ſix mois il auroit achevé ce qui reſte.

Mais puiſque j'ay commencé de le con-

vaincre en tout par sa propre écriture, je veux continuer jusqu'au bout, & faire juge tout le monde si ce n'est pas lui qui s'est enferré sans jugement, ce qui fait qu'il n'y a plus moïen de se fier en lui seul, ni de lui laisser aucune disposition de l'Ouvrage.

J'ay premierement un Memoire écrit de la main dudit Sieur Sionite, par lequel il confesse que le peu de Livres qu'il m'a baillé à faire du vieil Testament sont imprimez sans ordre & sans suite, de telle sorte qu'on ne pourroit relier les volumes de la Bible, quand elle seroit achevée sans réimprimer des feüilles de ce qui est déja fait, outre que les chiffres ni les signatures ne se rapporteront jamais.

J'ay aussi la Lettre qu'il a écrite au public, & qu'il a lui-même donnée à tout le monde dés il y a deux ans, dans laquelle il publie que ses Exemplaires qu'il a sont bien fautifs.

Il est demeuré d'accord que le nombre des Livres de la Bible qu'il dit n'avoir pas, & dont il assuroit qu'on se pourroit passer, sont pourtant absolument necessaires, puisqu'ils se trouvent parmi les Orientaux, & qu'ils les ont en pareille veneration que nous.

J'ay un autre Memoire apostillé de sa main, par lequel il paroît comme sa copie qu'il dit avoir toute prête aïant été trouvée défectueuse en plus de cent endroits, il la renvoïa dés le lendemain matin, disant avoir tout rempli les passages. Sur quels Exemplaires & comment il les a remplis, Dieu le sçait.

Depuis qu'il est hors de prison, il est encore demeuré d'accord qu'il lui faut d'autres Exemplaires que ceux qu'il a pour achever.

Aprés tout cela pourquoi trouve-t-il mauvais qu'on differe jusques à ce que d'autres que lui jugent qu'on puisse travailler en assurance, & que la Bible étant achevée on n'aïe point sujet de craindre l'envie, la jalousie des Etrangers, ni que les Juifs ou les Heretiques y puissent trouver à mordre?

Il s'est bien gardé de se plaindre de ce que ses longueurs & ses remises ont toûjours été jusqu'icy imputées à M. le Jay, ni de ce que la plûpart de Paris, & tous les Etrangers ont crû que c'étoit l'impuissance dudit Sieur le Jay, & non pas la malice de lui Sionite qui retardoit la Bible, ce qu'il a fallu souffrir, craignant l'effet de ses menaces ordinaires, & mê-

me que ledit Sionite se soit donné l'honneur de l'Ouvrage, comme s'il dépendoit de ses versions.

Quant au dernier Chef de la plainte que fait le Sieur Sionite qu'on le calomnie, la déduction du fait avec ses preuves justifie assez qu'il est lui-même l'auteur des mauvais discours qu'on fait de lui; & si j'ay parlé autrement qu'il ne voudroit, je n'en suis pas plus coupable. Au contraire ce qu'il a écrit, & ce qu'il dit encore tous les jours n'étant pas vrai, & engageant nôtre honneur, il a tort de vouloir qu'on le souffre. Et si on m'a demandé si les choses ont passé comme il les débite, & que j'aye informé le Public de la verité, quel crime ay-je commis?

De ses mœurs, quand il n'y auroit que l'interêt de l'Ouvrage, il nous défend d'en parler; & tant s'en faut que nous aïons avantage dans sa diffamation, qu'au contraire nous souhaiterions qu'il fut tel dans l'estime du public qu'il seroit necessaire, sans lui envier l'honneur qu'il prétend tirer du changement de son nom, de la sainteté de son parent, ni du lieu de sa naissance, qui n'est point où il dit.

Totius injustitiæ nulla est capitalior, quam eorum qui tum cùm maxime fallunt, id agunt, ut viri boni esse videantur.

Pag. 162. *Apostilles au Libelle diffamatoire faits sous le nom du nommé Vitré Imprimeur, intitulé :* Preuves literales toutes de la main du Sieur Gabriel Sionite, &c. *Cet Ecrit est de la fin du mois d'Aoust* 1640.

Gabriel de Sion est étonné pourquoy Vitré qui n'avoit aucun interêt au fait dont il est question, & lequel il n'a jamais offensé, ait voulu prêter son nom pour dire des injures audit de Sion, & de si mauvaises raisons pour défendre la cause de Maître Michel le Jay. Pour les injures ledit de Sion espere que son Eminence lui permettra d'en avoir réparation en Justice, & pour le surplus voici ce que pour le present il veut répondre.

Tout le discours de Vitré tend à vouloir prouver que Maître Michel le Jay n'est pas obligé à executer la promesse de trente mille livres qu'il a baillée audit de Sion ; & à cette fin il dit, que *de Sion n'est jamais venu en France que pour le deßein de l'Ouvrage de la Bible. Et qu'en cette consideration il a douze cens écus de pension.*

De Sion répond qu'il ne sçauroit être venu en France pour ce sujet, d'autant qu'il n'a point eu ses Originaux & autres Livres necessaires à la traduction de la Bible, que long-tems aprés son arrivée en cette Ville. Si le Roy l'eut appellé en France pour la Bible, il l'eut commencée incontinent aprés, & n'eut point cherché d'autre Mecœnas que sa Majesté. Il n'est donc venu en France que pour enseigner publiquement les langues Arabique & Syriaque. Que si pour être le Professeur du Roy, il étoit obligé de travailler pour Maître Michel le Jay, il s'ensuivroit que ledit le Jay auroit eu droit de contraindre Messieurs les Professeurs du Roy ès langues Hebraïque & Grecque à la correction de sa Bible esdites langues : & par ainsi il eut épargné cinq ou six mille livres qu'il dit avoir payé à Daquin & à un autre pour ladite correction.

La pension de deux mille livres (& non pas de trois mille six cens livres comme Vitré le suppose à sa mode) est seulement pour lui donner moïen de vivre & s'entretenir, ainsi que le portent les Brevets de sa Majesté du 24. Janvier 1615. & du 17. Janvier 1618. sans faire aucune

aucune mention de la Bible. Aussi le premier de ces Brevets précede l'entreprise de cet Ouvrage de quinze ans, & l'autre de douze. De Sion *n'a point abusé de ce qu'il plaît au Roy lui octroyer*, aïant à ses propres dépens donné au public la Geographie de Nubiensis, & le Psautier Syriaque.

(*Pag.* 411.) *Qu'on lui ait ôté sa pension & voulu le renvoyer à Rome*, cela est faux. Et le contraire se verifie par le Brevet du Roy du 12. Juin 1627. & Lettres Patentes de sa Majesté du 24. Aoust de la même année, par lesquelles sa Majesté pour satisfaire à la demande faite au nom de sa Sainteté par Messieurs les Cardinaux Spada & Bagny pendant leur Nonciature, commande audit de Sion de s'en aller à Rome : veut neanmoins sadite Majesté que ses gages & pension lui soient payez absent comme present.

(*Pag.* 407) *Que Maître Michel le Jay l'ait rétabli en lui ouvrant sa bourse*, est encore faux. Car lors du voïage que de Sion devoit faire à Rome, ledit le Jay ne l'avoit jamais vû ; & depuis qu'il l'a connu, tant s'en faut qu'il lui ait rien baillé ou offert de sa bourse, qu'au contraire ledit de Sion lui prêta mille livres

que depuis trois ans il lui a laissé pour sa pension d'une année qu'il a logé en sa maison.

(*Pag.* 410.) Aux Extraits que Vitré rapporte de quelques Livres que de Sion a fait imprimer, il n'est parlé que du vieil Testament en langue Arabique, & non point des Bibles Arabique & Syriaque entieres, comme il seroit necessaire pour donner quelque couleur à son imposture. De Sion pour ce qu'il avance par ses écrits, ne doit pas être plus éxactement recherché que Justinianus, Raymundus & Erpenius : dont le premier promet la Bible en huit colonnes, l'autre en neuf langues, & le dernier en langue Syriaque ; & en parlent comme de choses toutes prêtes.

Mais quand de Sion auroit en effet eu l'une & l'autre Bible toutes prêtes, étant à lui & les fournissant, a-t-il dû les donner à Maître Michel le Jay pour en faire un profit de plus de trois cens mille livres, sans qu'il soit tenu de le rembourser de ses frais, & lui donner récompense de ses travaux ?

Quant à l'extrait que produit Vitré du procez verbal de l'Assemblée du Clergé, portant que de Sion *avoit travaillé à la*

version de la Bible Arabique, & en avoit les caracteres, il dément ledit Vitré quand il soûtient hardiment que de Sion n'a ni Caracteres ni Originaux.

Les quaisses dont il parle ne sont revenuës de Rome qu'en l'an 1630. Et M. Hardy Trésorier General des Finances à Paris, prit le soin de les faire rapporter & en payer le port. Il est donc faux que le Jay les ait fait revenir, & payé la voiture.

(*Pag.* 413.) Ce qui est porté par la Lettre que de Sion, à la requête dudit le Jay, a dressé en Latin pour supplier sa Sainteté de vouloir prêter les Manuscrits du Vatican, afin de les conferer avec les siens, à condition de les rendre dans un an avec usure: tout homme de jugement le doit entendre de la restitution des Exemplaires, & non du parachevement de la Bible, laquelle n'étant pas encore commencée, il étoit impossible de parachever dans le terme d'un an.

Vitré aprés, pour montrer combien il est sçavant en médisance, aiguise sa langue serpentine (comme dit le Psalmiste) & vomissant le venin d'aspic qu'il a dedans ses levres, dit que *de Sion a abusé le Roy, fourbé le Public, affronté les Prelats*

& tout le Clergé, & voulu ruïner le Sieur le Jay. Mais il n'apporte aucune raison pour fonder ses calomnies, comme aussi ne le sçauroit-il faire.

(*Pag.* 417.) A moins que d'être Vitré, personne n'avanceroit la proposition par laquelle il soûtient que *de Sion n'a point visiblement d'Originaux*, puisque pour découvrir la fausseté d'icelle, il ne faut avoir que des yeux. Messieurs Lescot & les Professeurs du Roy en langue Hebraïque avec plusieurs autres personnes les ont vûs, & ceux sur lesquels on a imprimé sont tous marquez de la main de Vitré même, comme ils se peuvent voir quand on voudra.

Si Vitré n'étoit aussi préoccupé de passion extraordinaire, il jugeroit que la *tyrannie* est plutôt du côté de ceux qui retenans & étant nantis des biens & labeurs dudit de Sion, veulent par suppositions & fraudes le frustrer de la promesse laquelle ne suffit pas pour le rembourser des frais qu'il a avancez, & du tems qu'il a emploïé à leur profit.

L'achat que le R. P. Morin a fait de la Bible Syriaque pour le prix de six-vingt écus, est une rencontre de hazard: d'autant que l'Archevêque de Damas à qui

elle appartenoit, & qui l'avoit écrite de ſa main, l'aïant engagé pour la ſomme de cent écus; lorſqu'il fut décedé, celui qui l'avoit en gage, s'eſt contenté de gagner la ſomme de vingt écus ſur icelle.

Maître Michel le Jay ne ſçauroit dénier que de Sion ne lui ait fourni les caracteres Arabes; car lui n'aïant pas fait graver les poinçons dudit caractere Arabe, & l'Impreſſion de la Bible aïant été commencée long tems auparavant que le Roy eut acheté ceux de feu M. de Breves: qu'il diſe, s'il lui plaît, ſur quels caracteres on a travaillé? qu'il diſe auſſi combien il eut *dépenſé à faire tailler cinq cens poinçons avec leurs matrices? & il verra, comme il eſt vrai, que de Sion lui a épargné plus de ſix mille livres. Et ne ſe trouvera point que Sanlecque, dont parle Vitré, ait taillé plus de quatre ou cinq poinçons Arabes, nombre bien éloigné de cinq cens matrices que de Sion lui a fournies.

(*Pag.* 422.) Vitré avec une aſſurance qui n'appartient qu'à lui, dit que de Sion *depuis le commencement de l'Ouvrage n'a fait autre choſe que de mettre les accens du nouveau Teſtament, & la verſion du Syriaque des cinq Livres de Moïſe.* Meſ-

sieurs Lescot, de Muis & Flavigny Professeurs du Roy, ont vû cinq volumes entiers de l'ouvrage dudit de Sion ; à tous lesquels il a fourni les versions, apposé les voïelles & toutes les observations grammaticales necessaires à la lecture de la Bible : chose non encore vûë, & Ouvrage semblable à celui des Massoretes. Il a aussi fourni les Exemplaires, excepté du nouveau Testament en partie ; il a d'abondant corrigé l'Impression de ces cinq volumes. Finalement il a parachevé les versions du reste des Bibles Arabique & Syriaque que le Jay & Vitré avec tant d'artifice refusent d'imprimer. A quel dessein ? S. E. le jugera, s'il lui plaît.

Quant au desordre que Vitré dit être à ces volumes imprimez, il n'en sçauroit montrer aucun. Lesdits Sieurs Professeurs les ont vûs. Que s'il y en avoit, la faute se devroit imputer à lui Vitré, la disposition des volumes étant du fait de l'Imprimeur, & non pas dudit de Sion, lequel a suivi l'ordre de ses Exemplaires, & auquel étoit indifferent d'entreprendre la version d'un Livre ou d'un autre.

Aux autres volumes de la Bible Hebraïque, Chaldaïque, Grecque & Lati-

ne, de Sion confesse fort librement n'y avoir mis la main, selon la reconnoissance de Vitré. Que s'il l'eut fait, il y eut apporté plus de soin.

(*Pag.* 424.) Quand Vitré dit *que la promesse de Maître Michel le Jay a été faite audit de Sion avec conseil & à dessein* de le tromper; *que s'il en esperoit le payement, il n'auroit point de jugement, ains il seroit ridicule: & que sous autres Ministres que ceux de la France il devroit attendre châtiment plutôt que récompense*; il déclare par-là ouvertement la fin à laquelle tend le discours de son Libelle. Mais en ceci de Sion implore la justice & probité de S. E. & de toutes personnes équitables, pour juger s'il est raisonnable que ledit le Jay fasse profit tel qu'il prétend, aux dépens du bien & du travail dudit de Sion. *Ubi malos præmia sequuntur, nemo gratuitò bonus est.*

Et se rapporte au jugement de tous gens de bien, si une promesse faite par un Avocat âgé de 40. ans, d'une somme par lui-même arbitrée de récompense de frais & travail, écrite & signée de sa main & en sa maison, & plusieurs jours aprés reconnuë pardevant Notaires, peut être dite *extorquée*, comme Vitré la quafie.

Vitré ne fait nul cas de conscience d'imposer à de Sion, *que par une fraude pleine d'artifice il a fait traîner cet Ouvrage l'espace de 12. ou 13. ans.* Premierement, de Sion n'a commencé son travail qu'en l'an 1630. comme l'on peut voir par la datte du volume des Evangiles qui a été le premier imprimé, & comme on le verra tantôt par l'attestation du P. Morin. Secondement; quand il auroit emploïé le tems que Vitré dit, il auroit plus travaillé lui seul, que sept grands personnages qui emploïerent l'espace de 15 ans à l'Edition de la Bible du Cardinal Ximenés; & que les cinq personnages qui mirent douze ans à celle d'Anvers (combien que les uns & les autres n'aïent presque fait autre chose que mettre ensemble ce qui avoit été long tems auparavant imprimé en divers endroits) & plus que les huit qui ont mis à Rome l'espace de 16. ans pour l'impression du seul Pentateuque en Arabe sans voïelles, & sans autre version que du Latin de la Vulgate. 3. Si des dix ans qu'il y a que de Sion a commencé son travail on avoit déduit le tems qu'il avoit perdu à ses indispositions & maladies, le tems qu'on a manqué de pa-

pier, deux ans que ledit le Jay a voulu cesser, finalement neuf mois & demi [a] qui sont passez depuis qu'il a été averti que de Sion avoit achevé toute la version qu'il étoit obligé de faire : on trouveroit qu'en six ans il a parachevé les versions des deux Bibles Arabique & Syriaque, & l'Impression de cinq volumes, avec leurs voïelles, versets, accens & corrections.

Voici le témoignage du P. Morin Prêtre de l'Oratoire en ses Exercitations sur le Pentateuque Samaritain pag. 6. imprimées par Vitré en l'an 1631. où il parle de Maître Michel le Jay & de son entreprise. *Nunc autem huc usque incomparabilis illa editio perducta est.* (Le reste sera rapporté dans la piece suivante.)

De ce témoignage rendu par une personne du tout approuvée par lesdits le Jay & Vitré, il résulte ce dont de Sion a besoin pour convaincre leurs impostures. Premierement, que ledit de Sion en l'année 1631. faisoit les versions de la Bible Syriaque & Arabique, que Vitré & par écrit & de vive voix a soûtenu avoir été faites long-tems auparavant,

a C'étoit le 10. Novembre 1639. ainsi cette piece est de la fin d'Aoust 1640.

& par autres que ledit de Sion, & en avoir rapporté des preuves literales toutes de la main dudit de Sion. Secondement, que quelques mois auparavant la Bible Grecque, Latine, Hebraïque & Chaldaïque avoit été achevée sur l'Edition d'Anvers, & partant que de Sion n'a ni prés ni loin incité ni engagé ledit le Jay à l'Impression de la Bible; qui est le contraire de ce que Vitré a faussement donné à entendre à tout le monde. 3. Que seulement en l'année 1631. quelques mois aprés l'Edition de la Bible d'Anvers, l'on imprimoit encore le nouveau Testament, où ledit de Sion travailloit à cause de l'Arabe & du Syriaque; & qu'en ce tems-là ou peu auparavant ledit de Sion avoit commencé à travailler.

(*Pag.* 426.) Vitré aprés avoir déchargé partie de sa colere, entre dans la question dont il s'agit, & qui fait murmurer tout le monde: qui est de sçavoir pourquoy on ne veut pas achever l'Impression de ce qui reste de la Bible.

Il faut remarquer que Maître Michel le Jay par la promesse qu'il a tiré dudit de Sion le 10. Novembre 1638. & dont lui-même fit la minute, demeure d'ac-

cord avec de Sion & lui donne terme de deux ans pour parfaire les versions qui restoient. Le 10. de Novembre de l'année 1639. de Sion le fait dûëment avertir qu'il avoit parachevé tout ce à quoy il l'avoit obligé ; & nonobstant cela sur la fin de Janvier passé il le fait par des voïes extraordinaires & inouïes & contre la convention susdite, emprisonner dans le Bois de Vincennes sous le prétexte qu'il donna faussement à entendre que ledit de Sion n'avoit pas achevé l'Ouvrage, & ne le vouloit pas même parachever. Où S. E. remarquera, s'il lui plaît, double injustice desdits le Jay & Vitré : l'une d'avoir fait emprisonner de Sion lorsqu'ils furent avertis qu'il avoit achevé ; l'autre d'avoir imposé qu'il n'eût pas achevé, bien que quand il ne l'auroit pas fait, comme il leur avoit dit, il avoit encore un an de tems par ladite promesse. Mais l'innocence dudit de Sion & la malice desdits le Jay & Vitré étant reconnuë, il fut élargi trois mois aprés ; & depuis sa liberté il les a toûjours pressés à celle fin de parachever ladite Impression.

Maintenant eux voïant que tout le monde a découvert leur imposture,

par laquelle ils disoient que *le retardement procedoit de la méchanceté dudit de Sion*, ils prennent un autre prétexte & disent *qu'ils ne sçauroient se fier aux versions dudit de Sion, & partant demandent terme pour faire venir de Rome une personne intelligente, afin d'en juger :* lequel terme est déja expiré dés le 23. du present mois d'Aoust. Il disent aussi qu'il y a des défectuositez aux Exemplaires dudit de Sion, & manque même de quelques Livres de la Bible.

De Sion qui fait son Ouvrage à dessein de l'exposer à la vûë & censure de tout le monde, ne refuse pas de le communiquer à celui qu'ils prétendent faire venir de Rome, ni à aucun autre. Mais il supplie tres-humblement S. E. de vouloir considerer s'il y a aucune apparence de raison d'alleguer cette difficulté dix ans aprés le commencement de l'Ouvrage, & s'il est vrai-semblable que le Jay ait fait imprimer tout le corps de la Bible à l'exclusion d'un seul volume, sans avoir été assuré de la capacité dudit de Sion.

Ce qui est déja imprimé a été vû & approuvé non-seulement par Messieurs les Docteurs de Sorbonne, mais aussi par

toute l'Assemblée de Messeigneurs du Clergé. Le peu qui reste à imprimer se peut de même faire examiner par lesdits Sieurs de Sorbonne, sans qu'il soit besoin de mandier inutilement l'assistance des païs étrangers, & partager avec eux la gloire que la France pourroit acquerir toute seule.

Les défectuositez que Vitré dit se trouver és Exemplaires dudit de Sion, étoient quelques lacunes qu'il découvrit dans les versions dudit de Sion, lorsque s'en étant emparé par la connivence du Sieur Chevalier du Guet, il les fit transcrire, pour sur icelles faire parachever la Bible par un autre, & par ainsi frauder ledit de Sion de ses biens & de son honneur. Le sujet de ces lacunes provenoit de ce que là où de Sion rencontroit dans ses Exemplaires quelque mot mal ortographié ou autrement suspect, il le laissoit en blanc en faisant la version pour le mieux considerer, ou faire conferer avec les Exemplaires qui sont à Rome & en Angleterre, comme il a toûjours fait au reste de la Bible. De Sion aprés a rempli partie de ces lacunes sur les collations qu'il avoit reçûës de Rome, & le reste sur ses propres Exemplai-

res : & a été obligé à ce faire, parce-qu'on lui avoit fait dire en terme précis qu'il ne sortiroit de prison avant que de les avoir remplies.

De Sion demeure d'accord que ses Exemplaires n'ont pas la plus grande part des Livres qu'on appelle Apocryphes, & ne croit pas qu'ils se trouvent en aucuns autres Exemplaires anciens. Mais de dire que la Bible faute de ces Livres seroit imparfaite, s'ensuivroit que de toutes les Bibles en Hebreu & Chaldaïque, tant celle que le Jay a fait imprimer, que toutes les autres qui sont au monde, pas une n'est parfaite, puisque pas une n'a ces Livres. Et de fait par commun accord entre le Jay & de Sion, ils ne se devoient pas imprimer. C'est-pourquoy dans la promesse que le Jay a tiré dudit de Sion, il a été specifié qu'il fourniroit les versions des Livres qui se trouveroient dans ses Exemplaires. Le Jay & Vitré ont toûjours sçû que de Sion n'avoit point ces Livres, & ne s'en sont jamais plaints que depuis la promesse, & lorsque de Sion étoit en prison; tant pour établir leur dessein de le frustrer de ladite promesse, que pour empêcher sa liberté, disans qu'il n'avoit

pas achevé. Neanmoins si S. E. trouve bon que lesdits Livres soient traduits, de Sion est prêt de le faire, en lui fournissant d'Exemplaires, qui ne peuvent être que d'un Auteur recent, puisqu'ils ne se trouvent dans les anciens.

Quant aux caracteres Arabiques qui (comme dit est) appartiennent à de Sion, Vitré a tort de dire que de Sion les ait pris & emporté de la maison de Maître Michel le Jay, car Vitré lui-même les a renvoïé par un de ses Compagnons Imprimeurs. Il a imprimé la Grammaire d'Erpenius & la Doctrine Chrétienne du Cardinal Bellarmin, & il y a trois mois qu'il imprime le Catechisme de S. E. & n'a jamais chommé d'aucun caractere. Il a ceux que le Roy a fait acheter des heritiers de feu M. de Breves, qui sont tous de même que ceux dudit de Sion, & il s'en pourroit servir; mais il cherche occasion de querelle. Toutefois s'il n'y a autre obstacle à la perfection de l'Impression, de Sion est prêt de lui en aider comme il a toûjours fait, à condition qu'on les lui rendra.

Ce qui oblige de Sion à presser, est qu'il a été emprisonné pour ce qu'on lui imputoit injustement le retardement de

cette Impression ; que pour sortir de prison il a fallu que six de ses amis se soient rendus ses cautions pardevant Notaires, & qu'il se soit obligé au Roy entre les mains de M. de Chavigny. Peut-il y avoir un sujet plus puissant audit de Sion de faire hâter l'Impression, que la décharge de ses amis & la sienne propre ? Joint que sa réputation l'oblige de faire voir à tout le monde qu'il ne tient pas à lui que la Bible ne s'acheve, contre l'imposture desdits le Jay & Vitré.

Quoique la piece suivante contienne la plûpart des raisons alleguées dans celle-cy, on a jugé à propos de la faire suivre à cause qu'elle renferme plusieurs circonstances qui ne se trouvent pas dans les Apostilles.

Pag. 162. *Discours servant de Réponse au Libelle diffamatoire, intitulé :* Preuves literales, toutes de la main de Gabriel Sionite, &c.

Qui nititur mendaciis, hic pascit ventos.

François premier, qui est appellé le Pere des Lettres, aïant outre les Chaires des Professeurs Royaux de l'Université de Paris, institué celle de la langue Syriaque & Arabique, Monseigneur le Cardinal du Perron tres-zelé Promoteur des Lettres, ne trouvant personne en France

qui pût enseigner lesdites langues, auroit fait trouver bon au Roy que M. de Breves Ambassadeur pour Sa Majesté à Rome, fît instance au Pape Paul V. d'amener Gabriel de Sion pour remplir ladite Chaire. Où étant arrivé l'an 1614. il auroit été pourvû de ladite Chaire, en laquelle aïant enseigné lesdites langues jusqu'en l'an 1627. le Pape Urbain VIII. avec Messeigneurs les Cardinaux de la Congregation *de fide propaganda*, voulans faire imprimer la sainte Bible en langue Arabique, auroient demandé au Roy qu'il lui plût lui renvoïer ledit de Sion. Mais le voïage fut empêché par Mrs de la Chambre des Comptes (qui n'avoient pas voulu verifier les Lettres de dispense qui en auroient été obtenuës de Sa Majesté) vers la fin de l'an 1629. Maître Michel le Jay Avocat en Parlement, desireux d'emploïer & faire profiter son argent, aïant entrepris de faire une Edition de la Bible sur celle d'Anvers. Et l'aïant achevé, il auroit crû que sa marchandise ne seroit pas de débit, s'il ne l'augmentoit de quelque chose; il seroit venu trouver ledit de Sion, & l'auroit prié d'y vouloir ajoûter les langues Arabique & Syriaque avec leurs versions

en Latin, lui promettant large récompense. Ce que ledit de Sion lui auroit accordé sans en tirer autre assurance, se fiant sur la parole dudit le Jay, & à cette fin a fourni les caracteres Arabiques & les Originaux tant Arabes que Syriens; & aprés avoir travaillé l'espace de huit ans, ledit de Sion auroit conduit l'Ouvrage à un tel point, que de tout le corps de la Bible il ne reste plus qu'un volume à imprimer. Le Sieur le Jay voïant l'Ouvrage en si bon terme, prenant prétexte de se plaindre d'une si grande longueur (comme s'il y avoit toute apparence de le faire lorsqu'il ne restoit plus qu'un volume) il fait dire audit de Sion qu'il ne vouloit plus continuer, & cependant écrit à Rome pour avoir quelqu'un qui voulût achever à bon marché: ce que ledit de Sion peut verifier par Lettres de Rome qu'il a en sa possession. Et voïant ledit Sieur le Jay que son dessein lui manquoit du côté de Rome, il auroit fait parler audit de Sion de remettre les affaires en leur premier train. De Sion pour ne point priver le public d'un si bel Ouvrage qui étoit déja si fort avancé, lui auroit facilement accordé. Et pour éviter la tromperie qu'il lui avoit

tramée pour le fruſtrer de la récompenſe qu'il lui avoit fait eſperer, il auroit deſiré que ledit le Jay lui bailla par écrit la récompenſe qu'il entendoit lui faire : Premierement, il lui fait offre de la moitié du profit, puis il change de diverſes propoſitions, enfin volontairement & de ſon plein gré il auroit arbitré lui même la récompenſe dudit de Sion à la ſomme de trente mille livres, payable deux ans aprés l'Edition parachevée, & vingt-cinq Exemplaires, dont il lui auroit fait promeſſe ſignée de ſa main & reconnuë pardevant Notaires. Et au même tems en tire une autre dudit de Sion de parfaire dans deux ans les verſions de ce dernier volume qui reſtoit, ſelon que les textes ſe trouvent dans ſes Manuſcrits. Ces promeſſes du 30. jour de Novembre 1638. furent faites dans la maiſon du Sieur le Jay.

En l'année 1639. au même mois de Novembre, de Sion fit par Vitré Imprimeur, & par les Sieurs de Caſenauve & de l'Eſpinaſſe, avertir le Jay qu'il s'étoit acquité de ſa promeſſe. Monſeigneur de Chartres même prit la peine de l'envoïer avertir par cinq ou ſix fois; & à la fin de Sion lui-même le fut trouver en ſa maiſon, où en la preſence du Sieur Lair

Notaire au Châtelet, il dit audit le Jay que son Ouvrage étoit parachevé, & qu'il étoit prêt de continuer l'Impression, pourvû qu'il déclarât qu'il ne se vouloit point aider d'une protestation qu'il avoit faite pardevant Notaires contre sadite promesse dont de Sion étoit bien averti.

Ce fut alors que voïant pour une seconde fois sa mauvaise intention, qu'on pourroit nommer infidelité, découverte, lui & ledit Vitré résolurent de tenter les voies de la violence. Et de fait abusans de l'autorité & probité de personnes d'éminente qualité, exciterent leur indignation contre de Sion par horribles calomnies, & supposant que de Sion étoit criminel & avoit dit qu'il ne vouloit point achever son Ouvrage, le firent mettre prisonnier au Bois de Vincennes. Mais S. E. s'étant éclairci trois mois aprés de l'innocence dudit de Sion, commanda qu'il fut élargi sous la caution de six de ses amis.

Ledit le Jay & Vitré se voïans pour la troisiéme fois frustrez de leur dessein de tromper de Sion, & lui ravir ses biens, ses peines & son honneur, même avec le danger de sa vie : tâchent maintenant par de nouvelles impostures remplies de nombre d'injures & de calomnies, sur-

prendre la probité de ceux qui ne connoissent pas leur injuste dessein. Et à cet effet ils ont publié ces jours passez un Libelle diffamatoire intitulé : *Preuves literales toutes de la main de Gabriel Sionite, &c.* sous le nom dudit Vitré.

L'on n'a pû à la verité choisir un masque plus propre à ce dessein, ni emploïer avec plus de vrai-semblance les discours injurieux & les calomnies atroces que ledit Vitré depuis quelque tems a de tous côtez semées, & particulierement & avec plus de soin és endroits où ledit de Sion n'avoit point d'accés pour ternir sa réputation, & le faire paroître indigne de récompense ; afin qu'avec plus de couleur on le pût priver de ce qui lui est dû justement, & dont on lui a baillé par écrit les assurances qui se pratiquent entre personnes de leur condition.

C'est donc Vitré que l'on fait parler en ce Libelle, & qui ne peut cotter aucun interêt qu'il ait au different entre ledit le Jay & de Sion ; sinon que l'argent que lui a laissé entre les mains ledit le Jay pour continuer & parachever l'Impression de la Bible, a été par lui Vitré emploïé pour faire diverses acquisitions, & entr'autres des hypoteques sur le College des Lombards.

Tellement qu'aujourd'huy qu'il faut t[r]availler, il n'a pas dequoy payer les O[u]vriers; & pour cette raison il cherc[he] des moyens de reculer tant qu'il pe[ut] les frais du travail.

Ce Libelle diffamatoire, à la public[a]tion duquel le nommé Vitré déclare qu['il] a été obligé par l'avis de personnes [de] grand merite & d'éminent sçavoir, te[nd] à faire croire: Premierement, que le[dit] Gabriel de Sion dés l'année 1614. a [eu] avoir les textes & les versions de la B[i]ble Syriaque & Arabique prêtes à im[-]primer, que par consequent il n'a poi[nt] travaillé depuis à faire les versions.

2. Qu'il avoit le texte Arabe du vie[ux] Testament de la Bibliotheque de M. [de] Breves; même qu'il s'est aidé du Penta[-]teuque de Saadias imprimé à Thessalo[-]nique il y a deux cens ans appartenant [à] Monseigneur de S. Malo, & par conse[-]quent qu'il n'a déboursé aucune chos[e] pour fournir à M. le Jay les textes Ara[-]bes & Syriaques sur lesquels on a fa[it] l'impression de tout ce qui est imprim[é] de la Bible.

3. Qu'il n'est venu en France que pou[r] ce dessein.

4. Qu'en cette consideration il a dou[-]ze cens écus de pension.

5. Qu'aïant laissé tout le monde en l'attente de ses promesses, on lui avoit ôté ses pensions & le renvoïoit-on à Rome.

6. Qu'il n'a été rétabli que par le Jay, qui lui a ouvert sa bourse.

7. Que de Sion n'a fait autre chose que mettre les accens du nouveau Testament, & la version du Syriaque des cinq Livres de Moïse.

8. Qu'à cause de ce il ne lui est rien dû, non pas même ce que le Jay lui a promis, quoique pardevant deux Notaires du Châtelet de Paris : à quoy ledit de Sion seroit bien grossier de s'attendre, vû qu'on lui eût aussi bien baillé promesse de trois cens mille livres que de trente mille livres, dont jamais il n'auroit pour cela touché un denier.

9. Que ledit de Sion ne peut poursuivre à present l'Edition, pour ce que ses Originaux sont défectueux, & qu'il n'a point d'Exemplaires pour suppléer ce qui lui manque ; & partant ne doit point si fort presser qu'il fait.

Finalement, qu'il ne doit trouver mauvais qu'on differe jusqu'à ce que d'autres que lui jugent qu'on puisse travailler en assurance.

Pour justifier le premier Chef, & ensemble montrer que Maître Michel le Jay n'est point venu prier ledit de Sion de lui vouloir bailler pour ajoûter à la Bible d'Anvers, les textes Syriaques & Arabiques & ses versions : le nommé Vitré se veut servir de quatre Extraits qu'il a tirez de quelques Livres imprimez sous le nom dudit de Sion.

Le premier Extrait est du Psautier Arabique & Latin imprimé à Rome sous le nom de Vittorio Scialac & dudit de Sion, par la liberalité de M. de Breves Ambassadeur de Sa Majesté auprés de Sa Sainteté : en la Preface duquel ledit Vittorio parlant de M. de Breves, dit : *Quemadmodum non ita pridem Catechismum Illustriss. Cardin. Bellarmini in gratiam illarum gentium in Arabicum sermonem transferri curavit & excudi, ita nunc ad Europaeorum Christianorum commodum & utilitatem, sacrorum Bibliorum Arabicam & Latinam interpretationem promulgare decrevit. Et quoniam in corpore Biblico Psalmi Davidici sunt quadam velut Epitome veteris ac novi Testamenti, operis totius editionem ab illis interim placuit auspicari, donec alii sacri utriusque instrumenti libri, quorum translationem jam nunc maxima*

maxima ex parte perfecimus, pari felicitate absolverentur. Qui signifie : « Tout ainsi « que n'agueres M. de Breves a fait tra- « duire en langue Arabique la Doctrine « Chrétienne de l'Illustre Cardinal Bel- « larmin, pour le bien des peuples du « Levant ; ainsi il s'est résolu pour l'uti- « lité & commodité des Chrétiens de « l'Europe de faire imprimer la sainte « Bible és langues Arabique & Latine, « &c. dont nous avons la version de la « plus grande partie. «

Le second Extrait est tiré de l'Epitre liminaire du Livre intitulé *Geographia Nubiensis*, imprimé sous le nom & aux dépens dudit de Sion, en ces mots : *Illustrissimus verò Franciscus Savary Dominus de Breves, cui non pauca debemus, quique nos Roma secum in Gallias, legatione ad Pontificem summum Paulum V. functus, jussu Henrici Magni transvexerat, quos præ manibus ex sua Bibliotheca Arabica Salomonis & Jobi atque adeo omnes veteris Testamenti libros ab hinc trecentum annis Arabicè descriptos habebamus ; jamque primo stilo à nobis Latine exarati, extremam aut lituram aut manum desiderabant, ad umbilicum perducendos decreverat.* Qui signifient : « Le tres-Illustre «

» François Savary Seigneur de Breves
» auquel nous sommes beaucoup rede-
» vables, & qui par le commandement
» du Roy Henry le Grand (ou plutôt de
» Loüis XIII.) nous a emmené en Fran-
» ce, avoit résolu que la version des Li-
» vres de Salomon & de Job, voire de
» tout le vieil Testament (à laquelle
» nous travaillons sur un Exemplaire
» manuscrit, écrit il y a trois cens ans,
» tiré de sa Bibliotheque Arabique) se-
» roit parachevée ; version qui étoit
» dans l'attente de sa perfection, ou
» dans le hazard d'être supprimée pour
» tout jamais.

Le troisiéme Extrait est tiré du même Livre en l'Appendix qui contient une relation de quelques coûtumes des païs du Levant, en ces paroles : *Plura tamen ad hæc addi potuissent cognitu neque ingrata neque inutilia, quæ mittenda censuimus ; ne totius veteris Testamenti Arabico-Latini grave opus, quod brevi divino auxilio & sanctissimi Cleri Gallicani favore, in lucem edere speramus, consumpti in levioribus, temporis moras pateretur.* Dont le sens est : « Nous pourrions ajoûter icy
» plusieurs choses, dont la connoissance
» donneroit du contentement & utilité,

que nous obmettons ; de peur que le « grand & pénible travail du vieil Testa- « ment és langues Arabique & Latine, « que nous esperons mettre au jour « moïennant la grace de Dieu & la fa- « veur du saint Clergé de France, ne re- « çoive autant de retardement que nous « emploïerons de tems à nous arrêter en « cet endroit. «

Le quatriéme Extrait est tiré de la Preface du Psautier Syriaque & Latin que ledit de Sion a fait imprimer à ses dépens aussi, contenant ces mots : *Eodem consilio præter titulos Syros Psalmis suis locis præfixos, addidimus etiam ad calcem operis Arabicos decerptos ex nobilissimo totius veteris instrumenti exemplari in Ægypto exarato ab annis amplius CCC. quo quidem unà cum versione Latina frueretur modò Christiana Resp. liberalitate Illustrissimorum Ecclesiæ Gallicanæ Præsulum, nisi pecunias ab iis in Comitiis Blesensibus an.* 1619. *huic operi moliendo attributas, quidam avertissent, inque alios, & forsitan proprios usus conjecissent.* Qui signifient : Nous avons aussi ajoûté à la fin de ce « Livre les titres des Pseaumes, ainsi « qu'ils se trouvent en un Exemplaire du « vieil Testament entier en langue Ara- «

» bique, écrit il y a trois cens ans &
» plus, duquel ensemble la version La-
» tine, la Chrétienté joüiroit à present
» par la liberalité des tres-Illustres Pre-
» lats de l'Eglise Gallicane, si quelques-
» uns n'eussent détourné, peut-être à
» leur usage particulier, les deniers à ce
» destinez en l'Assemblée generale du
» Clergé tenuë à Blois l'année 1619. *Et*
» *plus bas :* Nous avons emploïé à l'Im-
» pression de ce Psautier Syriaque & à
» la Geographie de cet Auteur natif de
» Nubie dont le nom est inconnu, ce
» qui nous a resté des pensions & gages
» qu'il plaît au Roy nous donner. Et n'en
» demeurerions pas-là, si nos commo-
» ditez le permettoient, ou si quelque
» Mecenas nous vouloit aider : car nous
» publierions en ces langues Arabiques
» & Syriaques des Livres d'aussi grande
» consequence que ceux qui ont été pu-
» bliez és langues Grecque & Hebraï-
» que, & les ferions marcher de pair
» avec elles en Europe.

Ceux qui entendent le Latin mieux que l'Imprimeur Vitré & qui ne sont aveuglez de passions, verront que des Extraits rapportez il n'y en a aucun qui die que le Jay ne soit pas venu trouver

ledit de Sion pour le prier de l'assister des Bibles Arabique & Syriaque. Verront de plus qu'en tous ces Extraits il n'est parlé seulement que du vieux Testament en langue Arabique, & non point de la Bible entiere : tant s'en faut qu'il soit parlé des Bibles Arabique & Syriaque entieres, comme il seroit necessaire pour donner quelque plus grande couleur à son imposture. Et en examinant tous ces quatre Extraits l'un aprés l'autre, il ne s'y trouvera rien dont on puisse conclure que ledit Gabriel de Sion ait jamais avancé qu'il eut entre ses mains soit de son travail, soit de celui d'autrui, les versions des Bibles Arabique & Syriaque entieres.

Car au premier Extrait, il faut remarquer que c'est Vittorio Scialac, qui comme le plus ancien porte la parole, de laquelle ledit de Sion n'est pas garand à la rigueur. Tellement que si ledit Vittorio avoit dit que la version de la plus grande partie du vieil Testament étoit achevée, lorsqu'il écrivoit, il ne s'ensuivroit pas que ledit de Sion depuis ce tems n'ait fait aucune chose, & qu'il n'ait pas été necessité d'y travailler comme en effet il a fait, & de faire de son côté en Fran-

ce ce que ledit Vittorio avoit fait à Rome, & s'étoit réservé pour servir à l'Impression de la Bible Arabique & Latine que l'on avoit dessein d'y faire, & qui en effet depuis seize ans n'est arrivée que jusqu'au Livre des Rois, encore le texte Arabe y est-il sans voïelles.

Du second & troisiéme Extraits, Vitré ne sçauroit tirer l'avantage qu'il prétend; car au second il est dit seulement que le dessein de M. de Breves étoit que la version de Salomon, de Job, voire même de tout le vieil Testament Arabe fût parachevée: mais que l'issuë en étoit incertaine. Au troisiéme, que de Sion esperoit le mettre au jour, en cas qu'il fût assisté par Messieurs du Clergé, sans assurer que la version en fût faite.

Au quatriéme Extrait, qui est celui à cause duquel Vitré prétend rendre ledit de Sion criminel envers Messeigneurs du Clergé, il n'est aucunement parlé de la version de la Bible Arabique en tout ou en partie, non plus que de Messeigneurs les Prelats qu'en tout respect. Et ce que de Sion entend d'autres personnes qui ne sont nullement de la Hierarchie, Vitré l'interprete malicieusement de Messeigneurs du Clergé, lesquels par cette ca-

lomnie il s'efforce d'animer contre ledit de Sion.

Que si quelqu'un demandoit icy à Vitré, pour quelle raison il intitule son Libelle : *Preuves literales toutes de la main du Sieur Gabriel Sionite*, puisque dans tout ledit Libelle qui est de treize pages (dans la premiere Edition) autre chose n'est produit de la main dudit Gabriel que ces quatre Extraits, lesquels pourroient tous tenir en moins d'une page ? Il n'en sçauroit alleguer de plus pertinente, sinon qu'il est accoûtumé de calomnier, & qu'il n'a pû trouver aucune preuve de ses impostures, attendu qu'il ne paroît par aucun desdits Extraits que de Sion ait recherché & engagé Maître Michel le Jay à l'entreprise de cette Bible. Aussi les Livres dont ces Extraits sont tirez, étoient imprimez long-tems devant que de Sion eut commencé son travail sur l'Arabe & Syriaque, comme on le peut voir par les dattes du dernier volume de la Bible d'Anvers, & du premier de l'Ouvrage dudit de Sion, & comme l'on montrera par le témoignage du R. P. Morin. Donc l'Hebreu, Chaldaïque & Grec, qui est la Bible d'Anvers, aïant été achevée devant que le Jay eût

connu de Sion, il est faux de dire que de Sion l'ait engagé. Vitré par certains intervalles de dilucidation qu'il a eu en composant les pages sixiéme & onziéme (de la premiere Edition ; on les trouvera réimprimées cy-dessus) confesse lui-même que Michel le Jay s'est allé offrir à Gabriel de Sion.

On ne peut non plus inferer de ces quatre Extraits, que ledit de Sion ait jamais assuré que la version de tout le vieil Testament Arabique fut achevée, encore moins du Syriaque.

Mais quand il auroit dit en termes précis avoir l'une & l'autre toutes prêtes, & qu'en effet il les auroit euës, étant à lui & les fournissant, a-t-il dû les donner à le Jay pour en faire son profit, sans en avoir quelque reconnoissance ? étant chose assurée que ledit le Jay par le moïen du travail dudit de Sion peut faire de grands profits par l'Edition encommencée de la Bible, pourvû qu'il ne se laisse emporter par les violentes passions & injustes artifices dudit Vitré, lequel tant s'en faut qu'il aye sujet lui-même de vouloir du mal audit de Sion pour entreprendre contre sa réputation, qu'au contraire il lui est encore redeva-

ble à present de la somme de deux cens livres restant de huit cens qu'il lui avoit prêté gratuitement à son extrême besoin il y a huit ans. Il ne croit pas que personne juge raisonnable que le Jay fasse un gain de quatre cens mille livres aux dépens dudit de Sion, sans qu'il soit tenu le rembourser de ses frais, & lui faire quelque honnête récompense de ses travaux.

De dire que de Sion aïant la version de la Bible toute prête, & ne l'aïant voulu fournir audit le Jay, ait fait ce refus pour l'incommoder, cela est sans aucune apparence. Et le Jay ne sçachant rien de ce que ledit de Sion avoit de la Bible que par lesdits Extraits, il se devoit servir des écrits dudit de Sion, pour juger d'iceux qu'il étoit capable de travailler aux Ouvrages qu'il promettoit, & non pas s'imaginer qu'ils fussent déja parachevez. C'est la coûtume des Auteurs, qui crainte d'emploïer inutilement plusieurs années, tâchent par leurs promesses d'exciter quelques esprits genereux à seconder leurs desseins. Ainsi Augustinus Justinianus en sa Preface au Pape Leon X. sur l'Octaple, où il dit avoir la Bible toute prête de la même façon, qu'il se-

roit suivre aussi-tôt. Ainsi Jo. Bapt. Raymundus en sa Preface au Pape Paul V. promet l'Edition de la Bible en neuf langues ; & Thomas Erpenius celle de la Bible en Syriaque. Tous en parlent comme de choses prêtes ; neanmoins aprés leur mort il ne s'est rien trouvé d'approchant de ce qu'ils ont publié par leurs Livres. De Sion seroit-il plus criminel que tous ces personnages ?

Pour s'éclaircir maintenant si ledit de Sion a travaillé aux versions de la Bible Syriaque & Arabique, il ne faudroit point d'autres témoins que ledit le Jay & ledit Vitré, qui n'ont jamais vû ledit de Sion que la plume à la main occupé à cela. Mais aïant tous deux dénié une chose qu'ils sçavent tres-veritable, & dont jamais ne s'en sont plaints que depuis la promesse de récompense : de Sion leur fournit icy un témoignage par écrit d'une personne qu'ils ne sçauroient rejetter ni reprocher. C'est du R. P. Morin Prêtre de l'Oratoire en ses Exercitations sur le Pentateuque Samaritain page 6. imprimées par Vitré en l'an 1631. où il parle du Sieur le Jay & de son entreprise en ces paroles : *Nunc autem huc usque incomparabilis illa editio conducta*

est. Biblia Græca, Latina, Hebraïca & Chaldaïca Antuerpiæ excusa, hîc integra ab aliquot mensibus recusa sunt. Novum Testamentum sub prælo est, & in lucem prodit quadrilingue, Græcum, Latinum, Syriacum & Arabicum. Nunc vero ad opus hactenus intentatum dicam & inausum sese accingit, editionem scilicet Bibliorum Syriacam, Arabicam & Samaritanam duplicem, &c. Syriacos & Arabiços codices Latinitate donat eruditissimus Theologiæ Doctor & linguarum Orientalium jam ab annis quindecim Parisiis Regens Professor Gabriel Sionita Syrus è Monte Libano, sed qui olim Theologicis Latinisque literis Romæ fuit institutus. Qui signifient: « Cette Edition incomparable « est parvenuë jusqu'à ce point que les « Bibles Hebraïques, Grecques, Lati- « nes & Chaldaïques imprimées à An- « vers, sont entierement réimprimées « depuis quelques mois. Le nouveau « Testament est sous la presse en quatre « langues Grecque, Latine, Syriaque & « Arabique. Maintenant (ledit le Jay) « se prépare à un Ouvrage lequel on n'a « point encore essayé, je diray même « auquel on n'a osé penser. C'est à l'E- « dition de la Bible Syriaque & Arabi- «

» que, & du double Pentateuque Sama-
» ritain, &c. Le tres-sçavant Gabriel de
» Sion Docteur en Theologie & Profes-
» seur du Roy és langues Orientales de-
» puis quinze ans [a] à Paris, Syrien de
» nation du Mont-Liban, mais qui a fait
» ses études de Theologie & a été instruit
» en langue Latine à Rome, fait les ver-
» sions des textes Arabique & Syriaque.

Duquel témoignage non mandié, & rendu par une personne du tout approuvée par eux, il résulte ce dont de Sion a besoin pour convaincre l'imposture de Vitré.

1. Que ledit de *Sion* en l'année 1631. faisoit les versions de la Bible Arabique & Syriaque, que Vitré & par écrit & de vive voix a soûtenu avoir été faites longtems auparavant, & par autres que ledit de Sion; & en avoir rapporté des preuves literales toutes de la main dudit de Sion.

2. Que quelques mois auparavant, la Bible Hebraïque, Grecque, Latine & Chaldaïque avoit été achevée sur l'Edition d'Anvers, à laquelle ledit de Sion confesse fort librement n'avoir mis aucu-

a Cela prouve que ceci a été écrit en 1629. quoiqu'imprimé en 1631.

nement la main selon la reconnoissance dudit Vitré, & partant à laquelle de Sion n'a ni prés ni loin incité le Jay. Qui est le contraire de ce que Vitré a effrontément assuré à tout le monde.

3. Que seulement en l'année 1631. quelques mois aprés l'Edition de la Bible d'Anvers, l'on imprimoit encore le nouveau Testament (qui a été le premier volume par lequel on a commencé l'Impression) où ledit de Sion travailloit à cause de l'Arabe & du Syriaque ; & qu'en ce tems-là, ou de peu auparavant ledit de Sion avoit commencé de travailler.

4. Que de Sion n'a point engagé le Jay à l'Edition de la Bible Arabique & Syriaque, puisqu'il s'y préparoit, & à l'Edition du double Pentateuque Samaritain ; & justifie au contraire que le Jay s'est addressé audit de Sion pour l'y vouloir emploïer, & non pas de Sion audit le Jay, puisque pour imprimer le nouveau Testament de la Bible d'Anvers où le texte Syriaque se trouve, il avoit besoin dudit de Sion duquel il étoit comme impossible de se passer.

Pour imprimer la Bible Arabique & Syriaque, comme il étoit necessaire à de Sion d'avoir ses Livres & caracteres qu'il

avoit envoïé à Rome dés l'Automne de l'année 1626. aussi Vitré s'est avisé de les faire revenir en son imagination dés l'an 1628. sçavoir deux ans plutôt qu'en effet ils ne sont revenus, qui fut environ le mois d'Aoust 1630. que M. Hardy Trésorier de France & General des Finances à Paris eut le soin de les faire rapporter avec le bagage de M. le Comte de Bethune Ambassadeur Extraordinaire auprés de Sa Sainteté, duquel ledit Sieur Hardy étoit lors Secretaire, & dont il fit payer le port depuis Tolon jusqu'en cette Ville. Ce qui fait voir la supposition de Vitré, qui a osé dire que ç'avoit été le Sieur le Jay qui avoit fait revenir lesdites quaisses, & en avoit payé les frais.

Outre ces quatre Extraits, Vitré pour prouver que la Bible se devoit parachever dans un an, allegue une Lettre que le Jay en l'an 1629. avoit prié de Sion de lui dresser en Latin, pour supplier Sa Sainteté de lui vouloir communiquer les Exemplaires qui se trouvoient au Vatican, afin de les conferer avec ceux dudit de Sion, & que dans un an on rendroit lesdits Exemplaires sains & entiers & avec usure. Mais puisque l'Impression

de la Bible en ladite année 1629. n'étoit pas commencée, tout homme d'entendement jugera que le terme d'un an se doit entendre de la restitution des Exemplaires & non de l'Impression de toute la Bible qui est chose impossible, laquelle étant parachevée produiroit son usure & reconnoissance dûë à Sa Sainteté, tant par l'honneur qu'en recevroit sadite Sainteté, que pour l'honneur qui arriveroit au public.

Pour ce qu'en ces quatre Extraits il est parlé du texte Arabique du vieil Testament, qui étoit en la Bibliotheque de M. de Breves, Vitré veut faire croire que c'est le même que de Sion a fourni, sur lequel on a imprimé jusqu'à present; que partant n'a rien coûté audit de Sion. Sur quoy l'on remarquera que ce texte étant seulement Arabique, de Sion tout au moins & sans aucun doute a fourni le texte Syriaque. Mais puisque M. de Breves quelques années avant son decez avoit renvoïé ce Manuscrit aprés qu'il eut perdu l'esperance de voir l'effet de ses souhaits, il a été absolument necessaire que ledit de Sion ait fait la dépense pour avoir un Exemplaire Arabique, comme il a fait pour le Syriaque. Cet

Exemplaire est celui sur lequel on a travaillé jusqu'à present, & que Messieurs de Lescot & de Muis ont vû tout marqué de la main du même Vitré.

La version du Pentateuque de Saadias de grande consideration (à cause qu'il y a huit cens ans qu'elle est faite) reçûë des Chrétiens & des Juifs, a servi en effet; parceque c'est elle qui se trouve dans l'Exemplaire que de Sion a fourni, mais non pas l'Exemplaire de Monseigneur de S. Malo, lequel est tellement défectueux qu'il étoit impossible de s'en servir, imprimé en caractere Hebreu en l'an 1551. & non pas il y a deux cens ans, comme Vitré le dit, pensant pour ce qu'il est Imprimeur que l'Imprimerie a été de tout tems, ne sçachant pas qu'on n'en a eu l'usage que depuis l'an 1458. que les Offices de Ciceron furent imprimées à Mayence; & que le premier Livre imprimé à Rome est la Cité de Dieu de S. Augustin en l'an 1470. Vouloir rendre suspecte la version de Saadias, à cause qu'il étoit Juif; c'est accuser l'Eglise Catholique, qui, comme l'enseigne S. Jerôme, admet les versions d'Aquila, de Theodotion, de Symmachus, dont les deux premiers étoient Juifs &

le troisiéme Samaritain, & dont les versions devroient être plus suspectes étant tous trois Heretiques, & les deux premiers Apostats. Ce seroit rendre suspecte toute la Bible, qui n'a été conservée & donnée aux Chrétiens que par les Juifs, *quibus credita sunt eloquia Dei*, & n'a été purgée & mise au net que par les Massoretes qui étoient Juifs. Le texte Samaritain que ledit le Jay a mis dans sa Bible, devroit par même raison être plus suspect, étant fait par les Samaritains qui sont plus éloignez de la Religion Catholique que ne sont les Juifs. Saadias est un Rabbin de telle estime parmi les Juifs, qu'il est appellé Hagaon, c'est à dire l'excellent. Sa traduction est tres-élegante, comme étant natif d'une Ville en Egypte nommée Alfayum, où la langue Arabique est en sa perfection : elle est entiere & fidele suivant le témoignage de feu M. Parent Docteur de Sorbonne, & comme chacun le peut voir.

La Bible Syriaque du défunt Archevêque de Damas que le R. P. Morin a recouvré à Rome pour 96. écus monnoye de France, n'eût pas été laissée par celui à qui elle a appartenu & qui l'a écrite pour cinq fois autant; & a été un tres-

grand bonheur de ce que ledit Pere a pû recouvrer un tel Livre pour un prix si mediocre, lequel a quasi été égalé par la récompense qui a été faite à celui qui a été l'entremetteur de ce bon marché. C'est pourquoy Vitré ne sera pas reçû à emploïer ce qu'il en dit, pour une preuve literale toute de la main dudit de Sion, pour justifier que lui de Sion n'a point fourni d'Exemplaire des deux Bibles Arabique & Syriaque, & pour faire passer pour une supposition ce que les amis dudit de Sion en ont dit en sa défense, par un écrit que Vitré appelle injustement Libelle, puisqu'il ne contient aucune chose dont on se puisse raisonnablement offenser : ni pour escompter sur la somme promise audit de Sion par ledit le Jay les trente mille livres ausquelles de Sion, comme Vitré le suppose (puisqu'il s'est contenté de pareille somme tant pour lesdits Exemplaires que pour son travail fait à l'Impression de la Bible) a estimé l'achât desdits Exemplaires & Matrices du caractere Arabe dont il a aidé ledit Jay.

Le 3. & 4. point des objections de Vitré sont entierement faux. Car tant s'en faut qu'il soit venu en France pour la Bi-

ble, que lorsqu'il est venu en ce Royaume, il ne s'en parloit point. Et si le Roy l'eut fait venir en France pour l'Impression de la Bible, il n'eut pas cherché autre Mecenas que Sa Majesté, & n'eût pas attendu l'espace de 16. ans pour à la fin en rencontrer un tel qui l'a traité tout autrement que ne fit le bon Mecenas Virgile & Horace. Le sujet de son appel en ce Roïaume, n'a été que pour être Professeur du Roy, & enseigner publiquement la langue Syriaque & Arabique.

La pension dudit de Sion, qui n'est que de deux mille livres & non pas de trois mille six cens livres (comme l'a supposé ledit Vitré à sa mode) est caussée pour lui donner moïen de vivre & de s'entretenir; ainsi que le portent les Brevets de Sa Majesté du 24. Janvier 1615. & du 17. Janvier 1618. anterieurs à l'entreprise de la Bible, l'un de 16. ans, & l'autre de 12. ans. Et si de Sion pour être Professeur du Roy, étoit obligé à travailler pour Maître Michel le Jay, il auroit eu droit de contraindre Messieurs les Professeurs du Roy és langues Hebraïque & Grecque, à la correction de la Bible esdites langues; & par ainsi

épargner la somme de cinq ou six mille livres qu'il dit avoir payée à d'Aquin & à un autre pour ladite correction.

Il est encore faux qu'on lui ait ôté sa pension, & qu'on l'ait voulu renvoïer à Rome; le contraire paroissant par les Brevets de sadite Majesté du 12. Juin 1627. & du 23. Aoust 1627. dont il a été parlé cy-dessus, & qui seront inserez à la fin de cette réponse: par lesquels on apprend le sujet pour lequel ledit de Sion devoit aller à Rome.

De sorte qu'il est faux que le Jay ait fait rétablir ou maintenir ledit de Sion, d'autant qu'il n'en a jamais eu besoin; & le Jay n'a eu d'avantage, de credit & pouvoir, que celui que pouvoit avoir le fils d'un Procureur de la Cour, à la verité homme de bien. Et pour ce qui est de l'ouverture de sa bourse, ce fait est encore plus faux; d'autant que lors desdits Brevets, ledit le Jay ne l'avoit encore vû. Et depuis qu'il l'a connu, tant s'en faut qu'il lui ait rien offert de sa bourse, que de Sion lui avoit prêté mille livres, qu'il lui a laissé pour la pension du tems qu'il a demeuré en sa maison.

Vitré par un autre Chef dit, que de Sion depuis le commencement de l'Ou-

vrage n'a fait autre chose que mettre les accens du nouveau Testament, & la version Syriaque des cinq Livres de Moïse. Qui ne s'ébahira que Vitré avance une fausseté si visible avec tant de hardiesse? Messieurs Lescot, de Muis & Flavigny Professeurs du Roy ont vû cinq volumes entiers de l'Ouvrage dudit de Sion. Ces cinq volumes ont été examinez par lesdits Sieurs de Muis & Flavigny chapitre par chapitre, qui ont donné leur certificat, dont mondit Sieur Lescot a autant signé de leurs mains. Voici quels sont ces cinq volumes.

Le premier volume de 907. pages contient le Pentateuque, dont de Sion a fourni les Exemplaires Syriaques & Arabiques avec la version de l'un & de l'autre, combien que Vitré pour ce qui est de la version Arabe, ait travaillé sur une copie Latine laquelle de Sion avoit fait mettre au net, par un Ecrivain François, sur la minute écrite de sa main, qu'il a montrée ausdits Sieurs de Lescot & de Muis.

Le second de 550. pages, contient Josué, les Juges & les trois premiers Livres des Rois, desquels il a fourni les Exemplaires & versions.

Le troisiéme de 400. pages, les Pseaumes & tous les Livres de Salomon, desquels pareillement il a fourni les Exemplaires & les versions. Les Pseaumes Syriaques imprimez à Paris en 1619. sont de son travail. Des Livres de Salomon il en a fait la version en six mois qu'il a été à Mortfontaine en la maison de feu M. Hotman. Et ce que dit Vitré que la version en a été faite par Hesronite est faux, & Vitré ne vit jamais ledit Hesronite.

Le quatriéme de 545. pages, contient les 4. Evangiles où il a fourni l'Exemplaire Arabe. Et bien que pour faciliter la composition aux Ouvriers qui n'avoient jamais travaillé à l'Impression sur des caracteres Arabes, on se soit servi de la copie imprimée à Rome, neanmoins on y verra la quantité de réformations & corrections qu'a faites de Sion tant en l'Arabe qu'en sa version. De même en Syriaque, bien que la version n'ait pas été entierement écrite de sa main, mais faite sur l'Edition d'Anvers : les tres-frequentes corrections qu'on y verra quand Vitré voudra les representer, témoigneront comme elle ne lui a épargné qu'un peu d'écriture davantage.

Le cinquiéme de 791. pages, contient les Actes & Epitres avec l'Apocalypse, où il a fourni les Epitres qui manquent à l'Edition d'Anvers, & l'Apocalypse tant Syriaque qu'Arabique avec les versions. De Sion a d'abondant corrigé l'Impression de tous ces cinq volumes. Pour la correction de l'Hebreu & de ce qu'il y a de Chaldaïque au vieil Testament, Maître Michel le Jay dit avoir payé à Philippe d'Aquin qui travailloit sur plusieurs copies imprimées & extrêmement correctes, la somme de quatre mille livres. De Sion a apposé à tout ce qui a été imprimé de la Bible Syriaque & Arabique les voïelles, les points diacritiques, les marques à connoître la prononciation ou suppression des lettres, points necessaires à la distinction des periodes & à l'intelligence de l'énergie des Sentences, & enfin tous les accens & plus petites observations des Grammairiens Arabes & Syriens, que Vitré par ignorance & malice étouffe sous le nom d'accens. En quoy ledit de Sion a fait autant que les Massoretes en la Bible Hebraïque : travail qui ne lui a pas moins coûté, puisqu'il a été le premier, & qui n'est pas de moindre utilité, puisque sans les voïel-

les il n'y avoit que les personnes parfaitement intelligentes, qui pussent lire le Sacré texte en ces langues. Aprés tout cela Vitré ose dire que de Sion n'a rien fait pour le public & pour le Jay.

Que sert de dire par ledit Vitré que pour avoir fait ce qui est déja imprimé de la Bible Arabique & Syriaque, dont le dénombrement vient d'être fait, & pour parfaire les versions du reste de ladite Bible, ledit de Sion ait emploïé douze ou treize ans, puisqu'il n'y a que dix ans qu'il a commencé; desquels dix ans il y en a six emploïez entierement à en imprimer une forme par jour qui revient à deux pages, à compter l'année de 267. jours ouvrables, ainsi qu'elle est, comme jamais il n'en a été fait davantage, suivant la fourniture des caracteres & nombre des compagnons capables de travailler à l'Impression, qu'avoit ledit Vitré. Ce qui se trouve manquer de ces dix ans provient, premierement, de ce que de Sion a été indisposé griévement, à cause du travail excessif, à diverses fois pour le moins un an. 2. De ce que le papier a manqué audit le Jay l'espace de 14. ou 15. mois, à cause de la peste survenuë en Limosin & du brû-

lement

lement des Magasins des étoffes dont on fait le papier par Ordonnance de Police. 3. De ce que de Sion a été occupé cinq ou six mois en sollicitation de procez avec & pour Maître Michel le Jay contre les Heritiers de feu M. Hotman. 4. De ce que ledit le Jay a voulu cesser plus de deux ans durant, comme il le fit dire par Maître Lambin Avocat en la Cour audit de Sion, qu'il ne vouloit plus continuer l'Ouvrage, au tems qu'il écrivoit à Rome pour faire venir un homme, afin d'achever à bon marché, & faire perdre audit de Sion la récompense qu'il lui avoit promise. Finalement huit mois se sont passez & ce qui se passe journellement, depuis que de Sion a fait sçavoir audit le Jay qu'il a parachevé toute la version qu'il étoit obligé. Tout ce tems duquel ledit de Sion rend bon compte étant défalqué, on ne trouvera pas qu'il y ait de sa faute, & qu'il ait été ni si long ni si lent qu'on le veut faire croire.

L'Impression d'Anvers à laquelle nombre de grands personnages étoient emploïez, n'a été faite qu'en douze ans, encore qu'il n'y ait rien dedans qui n'eût été long-tems auparavant imprimé à

Alcala, nommé en Latin *Complutum*, par le commandement & aux frais du Cardinal Ximenés, qui y dépensa pendant 15. ans cinquante mille ducats; & y emploïa Demetrius Candiot, Pincianus, Astuniga, Vergara, Lebrixa vulgairement Nebrissensis, Alphonse Medecin, Coronel & Zamora. Et est à remarquer qu'en l'Edition du seul nouveau Testament d'Anvers, André Masius & les Sieurs Nicolas & Guy de la Boderie, qui depuis a été le premier Resident de France auprés de l'Archiduc de Flandres, y ont été emploïez, & ce seulement pour la version Latine, le texte Syriaque étant déja imprimé à Vienne en Autriche par le Chancelier de la Province. Et peut de Sion dire qu'en chacune des deux Bibles Arabique & Syriaque se trouve lui seul au moins autant chargé de travail, que l'ont été en l'Edition d'Alcala pour le Grec déja imprimé à Venise [a], Demetrius, Astuniga & Vergara; & pour le Latin Lebrixa & Pincianus; & lesdits Alphonse Medecin, Coronel & Zamora, tant pour le Chaldée non encore imprimé, que pour l'Hebreu dont on avoit

[a] Cela est faux, la Bible de Ximenés fut achevée en 1517. & celle de Venise en 1518.

déja les Editions de Pesaro & de Mantouë, que l'on admire encore.

Tout ce que dessus étant vrai & constant comme il l'est, & tout ce qui est du fait de Gabriel de Sion, & à quoy il est obligé étant parachevé auparavant sa prison; il s'ensuit que par une pure calomnie & imposture malicieuse, lesdits le Jay & Vitré ont fait entendre à Messeigneurs les Ministres d'Etat, que ledit de Sion n'avoit pas achevé ni ne vouloit parachever par une malice affectée & mauvaise volonté qui regardoit la principale personne de l'Etat. Faux rapport qui a donné sujet de faire arrêter & mettre ledit de Sion dans le Bois de Vincennes, où il a été détenu trois mois. Prison que Vitré dit être un acte de justice & de punition dudit de Sion, laquelle ne satisfait pas assez ledit Vitré qui menace ledit de Sion d'un plus grand malheur, & le fait sortir de toute sorte de respects, jusqu'à dire que sous d'autres Ministres plus justes que ceux de la France, de Sion devoit attendre châtiment plutôt que récompense.

De tout cela & pour les injures atroces contre ledit de Sion, par lesquelles Vitré commence, continuë & finit son

discours, encore qu'il ne dût prendre aucune part en cette affaire : ledit de Sion remet entierement ce qui le regarde à la volonté & tres-prudent jugement de Son Eminence pour en ordonner ce qu'il lui plaira. Vitré pourtant devoit respecter, sinon le caractere de Prêtrise que porte ledit de Sion, tout au moins la personne sacrée de Son Eminence, à laquelle il s'addresse plusieurs fois, & témoigner plus de reverence au grand nombre de personnes de merite ausquelles il a distribué son Libelle.

Quant à ce que Vitré prétend que de Sion manque d'Exemplaires, le défaut consiste seulement és Livres & portion de la Bible vulgaire des Latins, qui ont été absolument déclarez Canoniques au Concile de Trente, & qui d'un commun accord entre le Jay & de Sion ne devoient être imprimez, pour ce qu'ils ne se trouvoient dans les Exemplaires dudit de Sion, & ne se trouvent és Bibles Syriaques & Arabiques ordinairement : outre qu'il y en a une partie qui ne se trouve pas même en Grec qui est perie, & qui ne reste plus que dans l'Edition Latine vulgaire. C'est pourquoy de Sion par un écrit qu'il a baillé audit le Jay,

& dont le Jay lui-même avoit dressé le projet, ne s'est obligé de fournir les versions que de ce qu'il avoit dans ses Exemplaires. La copie de cet écrit se verra à la fin du present discours. Neanmoins si Son Eminence trouve bon que lesdits Livres soient traduits, il est prêt de le faire, en lui fournissant les Exemplaires. Mais cependant de Sion a fait ce qu'il a promis à le Jay. Or de ne vouloir pas passer outre à l'Impression de ce qui reste de la Bible & dont on n'est point en controverse, comme il y a neuf mois [a] que de Sion presse le Jay, il n'y a pas d'apparence; car il est comme impossible de recouvrer ces manques; & si on les recouvre, il y a grand hazard qu'ils ne soient pas si assurez qu'il seroit besoin, & ne soient des versions faites depuis peu, qui pourroient décrediter l'Edition de la Bible Syriaque & Arabique parmi les Levantins.

De dire que cette Bible faute de ces Livres seroit imparfaite, il s'ensuivroit que les Bibles en Hebreu & Chaldaïque, tant celle que le Jay a fait imprimer, que toutes celles qui sont au monde,

[a] Il paroît par cette datte que cette piece est du mois d'Aoust 1640.

seroient imparfaites ; d'autant qu'elles n'ont point ces Livres dont de Sion manque dans ses Exemplaires. Et la raison pour laquelle dans les Exemplaires dudit de Sion le premier Livre des Machabées & celui de Tobie y sont inserez, est que celui-cy est mis au nombre des Hagiographes, & le premier s'est autrefois trouvé en Hebreu, ainsi que le rapporte S. Jerôme.

Pour le regard des défectuositez qu'on dit se trouver dans les Exemplaires dudit de Sion, elles ne sont pas telles que le souhaiteroit ledit Vitré au dommage dudit de Sion, & telles qu'il les publie, jusqu'à des versets & des chapitres entiers. Vitré ne sçachant pas lire le Syriaque ni l'Arabe n'a pû colliger que lesdits Exemplaires soient défectueux, sinon par les lacunes qu'il trouva dans les versions, desquelles il s'étoit emparé par la permission du Sieur Chevalier du Guet, & lesquelles il auroit fait transcrire, pour sur icelles faire parachever la Bible par un autre, & par ainsi frauder de Sion de son honneur & de ses biens. Le sujet desquelles lacunes provient de ce que és endroits où de Sion rencontroit quelque mot mal orthogra-

phié ou autrement suspect duquel dépendît le sens d'un verset ou plusieurs, il l'a laissé en blanc pour le faire conferer avec les Exemplaires qui sont à Rome & en Angleterre, comme il a curieusement toûjours fait au reste de la Bible : jusques-là, que s'il se trouve encore d'autres Exemplaires, ledit de Sion ne manquera d'en faire ou en faire faire la conference.

Ces lacunes étoient éxactement remarquées dans un Memoire que M. de Chartres bailla le 23. Mars dernier à M. Hardy Conseiller au Châtelet, qu'il avoit mandé à cet effet pour en la presence de Vitré le representer au Château de Vincennes audit de Sion, qui montra sur des Memoires la résolution des difficultez qui étoient la cause de ces lacunes. Vitré fait de l'étonné comme si de Sion avoit fait un tour de Devin, & s'ébahit pourquoy de Sion les a remplies. De Sion en a rempli une partie sur les collations qu'on lui avoit envoïé de Rome auparavant sa prison, & le reste sur ses propres Exemplaires, ausquels il n'y a point de manque, mais seulement difficulté qui consistoit au sens ou bien à la mauvaise orthographe de quelques

mots, & a été obligé à ce faire, parce-qu'on lui avoit fait dire en termes précis par ledit Sieur Hardy le 27. du même mois, que lui de Sion ne pouvoit sortir de prison, que tout au moins il n'eût rempli ces lacunes. Vitré a le Memoire apostillé de la main dudit de Sion, par lequel on peut clairement voir la verité de tout ceci.

Quant au desordre que Vitré dit être aux volumes imprimez, il n'en sçauroit montrer aucun. Messieurs Lescot & les Professeurs du Roy en langue Hebraïque les ont vûs. Que s'il y en avoit, ce seroit par la faute de Vitré; car la disposition des volumes est du fait de l'Imprimeur, & non pas dudit de Sion, auquel il étoit indifferent d'entreprendre la version & correction d'un Livre ou d'un autre, & lequel a suivi l'ordre & disposition de ses Exemplaires.

Ce qui oblige de Sion à presser, est qu'il a été emprisonné pour ce qu'on lui imputoit sur un faux donné à entendre, le retardement de cette Impression, qu'on a voulu faire croire qu'il affectoit pour une mauvaise fin & presque criminelle. Que pour sortir de prison il a fallu que six de ses amis se soient rendus ses

cautions. Il a fallu qu'il s'y ſoit obligé au Roy entre les mains de Monſeigneur de Chavigny. Peut-il y avoir ſujet plus preſſant audit de Sion de faire hâter l'Impreſſion, que la décharge de ſes amis & la ſienne propre ? Joint ſa réputation qui l'oblige de faire voir à tout le monde qu'il ne tient pas à lui que la Bible ne s'acheve, ainſi qu'on l'accuſe.

Maître Michel le Jay & Vitré voïant découverte leur premiere impoſture, par laquelle ils diſoient que de Sion ne vouloit pas achever, & qu'il étoit cauſe du retardement de l'Impreſſion de la Bible, avancent maintenant une autre propoſition : Qu'il faut avoir d'autres que lui pour juger de ſon Ouvrage. Mais ſi leur intention n'eſt autre qu'afin qu'on puiſſe travailler en aſſurance, comme ils diſent, on laiſſe juger au Lecteur s'ils euſſent attendu l'eſpace de dix ans à déclarer leur défiance, lorſque de Sion leur a fait ſignifier que tout étoit achevé.

Ce qui eſt déja imprimé a été vû & éxaminé par Meſſieurs les Docteurs de Sorbonne, qui rendirent à Meſſieurs du Clergé témoignage tellement avantageux de la fidelité & capacité dudit de Sion, & utilité de ſon Ouvrage, qu'ils donne-

rent leur approbation pleine de grandissimes éloges, laquelle Vitré a imprimé avec le procez verbal de la derniere Assemblée, & qui sera inserée cy-aprés. Ce qui reste à imprimer, qui n'est qu'un volume, se peut de même éxaminer par les susdits Docteurs de Sorbonne & autres personnes intelligentes, pour sçavoir si elles n'ont rien de pernicieux, sans qu'il soit besoin de mandier inutilement l'assistance des païs étrangers, & partager avec eux la gloire que la France pourroit avoir toute seule.

Ils disent qu'on doit douter à present de sa fidelité, d'autant que pour se vanger du tort & injure qu'ils lui ont procuré, il pourroit glisser dans les versions quelque chose qui rendroit la Bible inutile. Mais ses versions étoient faites auparavant son accident. Puis Michel le Jay n'est pas le seul but dudit de Sion en cet Ouvrage; il considere sur tout la gloire de Dieu, l'honneur de l'Eglise, de la France & de sa patrie, sa conscience & sa réputation. Que s'il avoit voulu imposer au public, il s'exposeroit au blâme de tout le monde, & meriteroit un juste châtiment.

Douter de sa capacité, c'est s'accuser eux-mêmes d'une tres-notable impru-

dence, de l'avoir été prier avec tant d'instance & de belles promesses, sans être premierement assuré que ces travaux & leur impense (qu'ils disent être de quatre cens mille livres, encore qu'elle ne soit pas de soixante ou quatre-vingt mille livres au plus) ne seroient inutiles. De plus la langue Syriaque en Palestine, païs de Gabriel de Sion, est naturelle, & l'Arabique depuis la domination des Sarrazins y est vulgaire & maternelle. Il y a 45. ans qu'il les cultive par étude, & 26. ans qu'il les professe publiquement à Paris dans le College Royal. Les Livres les plus difficiles en l'une & l'autre desdites langues, qu'il a fait imprimer long-tems auparavant l'entreprise de la Bible & les Eloges des plus sçavans de l'Europe, font foy de sa capacité. Il est né de parens Catholiques & de consideration, il a toûjours depuis l'âge de sept ans vêcu & été nourri parmi les Catholiques ; il y a trente ans qu'il est Docteur en Theologie ; & vingt-huit ans qu'il est Prêtre ; ils n'ont donc aucun sujet legitime de douter de sa fidelité ni de sa capacité. Quant aux bruits qui courent depuis peu qu'il y a plusieurs fautes à la Bible, ledit de Sion ne doit répon-

dre que de ce qui est de son fait, sçavoir de l'Arabe & Syriaque, & de leurs versions.

Il est encore faux que de Sion ait, comme Vitré le dit, pris & emporté les matrices des caracteres Arabes & Syriens de chez Maître Michel le Jay. Vitré les a renvoïez par un de ses Compagnons Imprimeurs lui-même. Les Arabes, de Sion les a fournis audit le Jay, & n'oseroit l'avoir dénié; car lui n'aïant pas fait graver les poinçons du caractere Arabe, & l'Impression de la Bible aïant été commencée long-tems avant que le Roy eut acheté ceux de feu M. de Breves; qu'il die sur quels caracteres on a travaillé; qu'il die aussi combien on eut dépensé à faire tailler cinq cens poinçons avec leurs matrices, puisque ceux du Syriaque, lesquels pour être plus faciles & à meilleur marché lui ont coûté neuf livres piece, & il verra comme il est vrai que de Sion lui a épargné plus de six mille livres. Si Vitré ne represente cinq cens poinçons Arabes travaillez par Sanlecque, il sera justement déclaré pour imposteur. Les matrices Syriaques aussi appartiennent audit de Sion; car le Jay les lui délaissa lorsqu'elles furent

faites, pour la peine que de Sion avoit prise à former les lettres sur lesquelles ont été taillez les poinçons, conduire le Graveur pendant la taille, & assister depuis le matin jusqu'au soir chez le Graveur pendant tout le tems qu'il a été emploïé à les tailler & frapper les matrices. Si la chose ne fût allée de la sorte, pourquoy le Jay auroit-il retenu tous les poinçons & matrices de tous les autres caracteres à l'exclusion des Syriens & Arabes ? Vitré a les matrices Arabes que le Roy a depuis acheté des Heritiers de M. de Breves, frappées des mêmes poinçons que celles dudit de Sion, dont il se pourroit servir. De Sion toutefois est prêt d'en aider comme cy-devant, sous condition qu'elles lui seront renduës aprés en avoir fondu ce qui sera necessaire à l'Impression de la Bible.

De tout ceci on voit quelles sont les preuves literales toutes de la main dudit de Sion, ainsi que Vitré les gratifie par une insigne supposition, par lesquelles il prétend justifier que de Sion a abusé le Roy auquel il a servi de Professeur pendant 26 ans avec honneur & réputation tant dedans que dehors le Royaume : fourbé le public, parceque Vitré le dit

sans aucune preuve; offensé les Prelats, pour ce que Vitré n'entend pas le Latin; voulu ruïner le Sieur le Jay, lequel ne lui a baillé un seul denier, & de la liberalité duquel il lui reste des matrices Syriaques pour vingt écus seulement, dont on fait tant de bruit.

Il ne restoit plus à Vitré que d'arguer de Sion d'avoir changé de nom & de païs, parceque son surnom Latin étant Sionita, on l'appelle en François de Sion; comme si c'étoit changer de surnom à M. de Thou quand on l'appelle Thuanus, & de surnom & de païs à Drusius quand on l'appelle de Dreux.

Les honnêtes gens qui liront le Libelle de Vitré farci d'impertinences, calomnies & injures, sont humblement suppliez par ledit de Sion, *ne illis animum inducant credere*,

Quibus id maxime utile est eum esse quàm deterrimum.

Copie des Brevets & Lettres Patentes de Sa Majesté.

Aujourd'huy 12. du mois de Juin 1627. le Roy étant à Paris. Sur ce qui lui a été representé de la part de Sa Sainteté par le Sieur Cardinal Spada, & depuis par le Sieur Bagny son Nonce, que pour l'a-

vancement & progrés de la Religion & bien universel de l'Eglise, sadite Sainteté auroit instituée une Congregation des premiers & principaux Cardinaux de son Consistoire, & autres personnages & Docteurs versez és Langues & Ecritures saintes & profanes, lesquels considerant avec sadite Sainteté que les peuples Orientaux &. autres qui se maintiennent en la Foy parmi les Heretiques & Infidelles, ont grande necessité de Livres, tant pour leur propre instruction, que de ceux avec lesquels ils sont obligez de converser, sadite Sainteté auroit résolu d'en faire imprimer un bon nombre des meilleurs & plus utiles pour les faire distribuer par hommes exprés ausdits païs. Mais d'autant que les plus experts de ceux qui sont déja emploïez aux versions & impressiõs desdits Livres pour ladite Congregation ont estimé que pour la conduire & perfection dudit Ouvrage, le Sieur Sionite, Maronite de nation, natif de la ville d'Eden au Mont Liban, Professeur & Interprete de Sa Majesté pourroit grandement servir à cause de la parfaite connoissance qu'il a des langues Orientales. Ils auroient donné avis à sad. Sainteté d'emploïer son intercession vers

Sa Majesté, à ce qu'il lui plût permettre audit Sieur Sionite de se transporter pour un tems à Rome, & travailler à la confection desdits Livres. A quoy Sa Majesté inclinant tant par le respect de sadite Sainteté, que pour le zele qu'elle a au bien & avancement de l'Eglise; elle auroit non-seulement permis, mais expressément commandé audit Sionite de s'acheminer en ladite ville de Rome, pour s'emploïer à une si sainte entreprise, selon le talent que Dieu lui a donné. Et pour l'y obliger davantage & en consideration des bons & agreables services à elle rendus par ledit Sieur Sionite: Veut & entend que pendant le séjour qu'il fera à Rome pour l'éxecution de ce dessein, il soit reputé pour present, residant & actuellement servant, & qu'il joüisse paisiblement tant de la pension & entretenement qu'il plaît à Sa Majesté lui donner fur son Epargne, que des gages & augmentations échuës ou à échoir qui lui competent & appartiennent en ladite qualité de Professeur, & qu'il soit emploïé sur l'Etat & payé en vertu de ses quittances desdites pensions, gages & augmentations ainsi que par le passé, conformément au Brevet & Patentes

qui lui ont été cy-devant accordez & expediez au dernier jour de Decembre 1614. & 10. Janvier 1619. & tout ce que dessus Sa Majesté m'a commandé lui délivrer toutes Lettres necessaires, & cependant le present Brevet qu'elle a voulu signer de sa main, & être contresigné par moy son Conseiller Secretaire d'Etat & de ses commandemens. Signé LOUIS. Et plus bas PHELYPEAUX.

Suivent les Lettres Patentes du Roy adressées à Messieurs de la Chambre des Comptes par lesquelles Sa Majesté conserve à Gabriel Sionite ses gages, pensions & entretenement pendant le séjour qu'il fera à Rome, &c. mais comme ces Lettres Patentes ne contiennent aucunes nouvelles circonstances qui ne soient déja énoncées dans le Brevet précedent, on a crû inutile de les rapporter icy. Elles sont dattées du 23. Aoust 1627.

Pag. 140. *Epistolæ Apologeticæ alterius Abrahami Ecchellensis.* « Quandoquidem « Roma Parisios non sum Advocatus, ut « violatis æquitatis & justitiæ juribus de- « bitam ipsius laboribus gloriam præri- « perem, ut ais, sed ut restituerem... *id* « nec magno labore probari potest ip- «

» siusmet *Sionitæ* confessione qui suis li-
» teris enixe me rogavit, ut quam pri-
» mùm Roma Parisios contenderem, ut
» meo testimonio ejus versiones ab om-
» ni infidelitatis suspicione vendicarem.
» Hæc sunt ipsissima ejus verba in literis
» ad me datis Lutetiæ Parisiorum anno
» Dom 1640. die 12. Julii.
» *Cum Dei ope veritas patuerit, & è
» carceribus liberatus sim, opponi cœptum
» est, meos textus Syriacos & Arabicos
» haud esse correctos, ac versiones meas esse
» imperfectas; idque propter, editionem
» prosequi noluerunt ii, quorum intererat,
» donec Roma alii codices ac homines Ara-
» bice & Syriace periti venirent. Cum au-
» tem nobis relatum esset, eos ad fraterni-
» tatem tuam, hac de re scripsisse; quæso,
» si animo decreveris, & venire constitueris
» ad has regiones, ne moras protrahas aut
» prætextas impedimenta, sed quam pri-
» mùm veni ad liberandum me ab animi
» mœroribus & contentionibus in quibus cum
» illis quotidie versor...* Quid post hæc fa-
» ctum est? Lutetiam veni. Quid primum
» præstiti? Versiones Sionitæ evolvi, &
» cum suis contuli autographis, easque
» mea hac syngrapha approbavi.
» *Jussu Eminentissimi Principis Cardina-*

lis Ducis mihi infra scripto injuncto ab «
Illustriss. ac Reverendiss. DD. Leonorio «
d'Estampes Archiepiscopo Remensi & «
Jacobo Lescot Episcopo Carnotensi, ad «
incœptum multilinguis Editionis magno- «
rum Bibliorum opus promovendum ab eo- «
dem Eminentissimo delegatis; eorumque «
Bibliorum versiones à clariss. Gabriele «
Sionita Latini juris factas ex Syrorum «
& Arabum linguis, sedulo evolvi, at- «
que perlegi, easque Syriaco & Arabico «
Archetypis omnino conformes reperi ac «
fidelissime expressas: ita sane, ut tam «
eminens opus Eminentissimo Richeliano «
nomine dignum sit habendum. In quorum «
omnium fidem proprii Chirographi adhi- «
bita cautione omnibus testatum esse volui. «
Datum Parisiis die 15. Decembris 1641 «
Ita censeo Abrahamus Ecchellensis, Ma- «
ronita, &c. «

His non contentus, nullum non mo- «
vi lapidem, ut partium dissidentes ani- «
mos reconciliarem, ne minimum quid «
gloriæ clariss. Gabrielis Sionitæ dece- «
deret; adeoque precibus obtinui tan- «
dem, ut partes sequentibus subscri- «
berent articulis & conventionibus ad «
persequendam editionem. *Quorum* «
exemplar hic subjicitur, Lutetiæ Pari- «

» siorum die 5. Augusti ann. Dom. 1641.
» *Signatum à Gabriele Sionita, le Jay &*
» *Abrahamo Ecchellensi.*
» Quid pluribus? Aliqui desiderabantur in codicibus clariss. viri D. Gabrielis Sionitæ libri, ut Ruth, Esther, Tobias, Judith, Baruch, Machabæorum, &c. quos mecum Roma attuleram, partim ex codicibus Collegii Maronitarum de Urbe, partim Collegii ejusdem nationis Ravennatis, partim ex codicibus Sergii Risii Archiepisc. Damasceni, suisque adornavi versionibus & vocalibus. Et cum, editis ex his Ruth ac tertio Machabæorum, intellexerim, id Sionitæ utcumque displicere, ab incœpto destiti opere, non absque magno clar. viri D. le Jay dispendio, ac forte literariæ Reip. injuria.
» Ipsi libri cum suis versionibus integri extant apud præfatum clariss. D. le Jay cum quibusdam notis ac variis lectionibus, quas partim collegi ex collatione textus quondam Illustriss. Archiepiscopi Damasceni, nunc vero Eminentissimi Cardinalis Mazarini, cum textu edito in magnis Bibliis, partim ex collatione eorum quæ ad me Parisiis Romam miserat olim præ-

ſatus D. Gabriel Sionita, necnon du- «
bia quædam & mendas quas in ejuſ- «
dem D. Gabrielis verſionibus annota- «
vi, dum illas recenſui ex mandato «
Eminentiſſ. Cardinalis Richelii. «

Pag. 170. *Ex Epiſtola Joannis Morini ad Abrah. Ecchellenſem Pariſiis 3. Nonas Auguſti 1640. ſcripta quæ legitur 58. inter antiq. Eccl. Orientalis pag. 298.* Literæ «
tuæ primo Julii datæ mihi redditæ ſunt, «
quibus nihil mihi potuit contingere ju- «
cundius, cum præſertim ex iis intel- «
lexi te ad iter Pariſienſe accingere. Huc «
venias, Deum precor, ſalvus & inco- «
lumis. Eminentiſſimum Cardinalem «
Barberinum Arabica Biblia conceſſu- «
rum ſpero, imo confido; aliter ſi fiat, «
liber Eſther ſimul cum libro Baruch «
eſſet ex iſto codice exſcribendus. «

Pag. eadem. *Abrahami Ecchellenſis Epiſtola Apolog. tertia an. 1647. ſcripta. p. 173.*
Exponam tibi breviter cauſam & con- «
ſilium mei reditus, etſi utrumque tibi «
compertiſſimum ſit. Cum Roma Pari- «
ſios advocatus fui, & tuis ſollicitatus «
literis, ſacræ Congregationis de Propa- «
ganda Fide decreto coram ſanctiſſimo «
Papa habitæ, unius anni tantum ſpa- «
tium mihi conceſſum eſt, data prius «

» fide ad tempus condictum revertendi.
» Decretum non est nunc ad manum ;
» sed si cavillaberis hac de re, duorum
» mensium spatio illud habebis, & id ad
» me recipio. Causa igitur mei reditus
» non est ea quam tu proprio marte ef-
» finxisti. Quod verò illius anni spatio
» præter tuarum versionum recensionem
» & quatuor capita libelli Ruth, plura
» alia confecerim, contra tuam hanc as-
» sertionem, demonstrare haud difficile
» erit ; siquidem apud clarissimum D. le
» Jay extant meâ exarati manu Syriacè
» & Arabicè suis adornati punctis una
» cum versionibus Latinis IV. liber Re-
» gum, tres libri Esdræ, Judith, Tobias,
» Baruch & duo libri Machabæorum.
» Ad hæc Latine verti ex Arabico & edidi
» in Magnis Bibliis tertium librum Ma-
» chabæorum. Præterea Latinitate do-
» navi Epistolas viginti S. Antonii Ma-
» gni Abbatis, easque publici juris feci,
» quemadmodum & alium libellum in-
» scriptum : *Proposita Arabum Philoso-*
» *phorum*. Cur autem eos Bibliorum li-
» bros non edidi, ratio superius assigna-
» ta est Epistolâ alterâ (pag. 150) nem-
» pe in tui gratiam, etsi tu nunc mi Ga-
» briel, id mihi ingrati animi significa-
» tionem vitio vertas.

Pag. 171. *Ex Abrahami Ecchellensis Maronitæ Epistola Apologetica altera anno 1647. scripta, pag.* 126. « Ut rem à « prima origine rescias, mi Flavignane, « illarum variarum lectionum causam « cum tantopere tuâ intersit, accipe. « Cum anno 1640. Roma Parisios advo- « catus sim (essem) ad examinandas D. « Gabrielis Sionitæ versiones, attuli me- « cum codicem veteris Testamenti Sy- « riacum elegantissimum atque corre- « ctissimum, qui quondam erat Sergii « Risii Archiepiscopi Damasceni Maro- « nitæ, quem cum cœteris bonis ex Te- « stamento mihi reliquerat, tanquam « sui amoris erga me pignus. Quod cum « denuntiatum esset Cardinali Duci Ri- « chelio, mihi ejus nomine injunxit « Leonorius d'Estampes *Remensis* Eccle- « siæ Archiepiscopus, ut eum codicem « conferrem cum illo qui erat in magnis « Bibliis editus, & vel minutas varieta- « tes notarem. Quod quâ potui diligen- « tia præstiti, libellumque confeci va- « riarum utriusque codicis lectionum... « quem uti par erat clariss. viro D. le « Jay tradidi, ex quo in sua præfatione « ea varia lectione ad suam rem & pro- « positum usus est. «

Pag. 172. *Ex Gabrielis Sionitæ, Presbyteri Maronitæ* (vel potius Joannis Bannereti Doct. Sorbonici) *ad Abrahamum Ecchellensem commonitorio Apologetico, in-8°. Parisiis 1648. edito. Pag.* 21. « Abramus deprædicat se Româ summa » hyeme, hoc est anni tempestate difficillima & asperrima profectum, eò » tandem Parisios advenisse, quò Sionitæ postulatis & precibus acquiesceret, » & commodis opportune prospiceret.

» *Pag.* 23. Annon statim atque salutarit urbem Abramus, ad Guidonem » Michaëlem le Jay se contulit, apud » eum diversatus est, edit, cubat? Annon inde postea cum eo de menstruis » aureis quinquagenis pasciscitur, & Biblia Syriaca & Arabica se perfecturum » eidem pollicetur & venditat, quæ nosset optime à Gabriele pœnitus absoluta? Annon Gabriele reclamante, » Parisiensi Proprætore inhibente, libellum Ruth illum, quem habebat Gabriel promptissimum, quemque novo » advenæ commodaverat prælo commisit Abramus? Annon Romam repetiturus libellum ipse conscripsit in quo » deprehensas in opere Gabrielis Biblico » mendas notavit; varias distinxit lectiones,

ctiones, & apud hoſtem Gabrielis infenſiſſimum Guidonem illum Michaëlem le Jay eundem reliquit? Et tamen jam ille venditabit ſe nunquam ſua Pariſienſes dignaturum fuiſſe præſentia, nî Richelius Eminentiſſimus Abramum advocaſſet, ſummus Pontifex edixiſſet, Purpuratorum Patrum juſſiſſet Collegium, nî variis etiam acceptis permultis à Gabriele literis longe ante, & amicè fuiſſet compulſus.

Age vero, proferat Abramus illa diplomata quibus à Pontifice Maximo & Cardinalium Collegio, vel à Richelio Eminentiſſimo, fuerit Roma Pariſios evocatus; exhibeat Gabrielis literas ipſa propria illius manu conſcriptas, quibus invitatus clamitatur; quin etiam relegat pacta cum Guidone illo Michaële le Jay inita atque conſtituta, quorum exemplar *ſupra allatum eſt*, *pag. præced.*

Pag 39. Si mihi credideris, tanti doloris reperies ex te ipſo cauſam, qui tam imprudenter incurreris in ſchedam illam (quæ defenſionis eſt infirmatio, non autem libellus ſupplex, ut imponis) ante annos quatuor à Cauſidico conſcriptam, & in ſacculo litigia-

» rio reconditam ac sepultam, quam vi-
» derat nemo, vel legerat.

» *Pag.* 44. Scimus porro te libros reliquos suis apicibus exornatos, una cum Latina versione, tanquam munus longe pretiosissimum in thesauro tui Michaëlis le Jay recondendos & asservandos tradidisse. Verum quæ sint illa opera, ex quatuor capitibus Libelli Ruth, dignovimus, ut ex ungue leonem; atque etiam conjecimus, si quid valuissent, tuum illum Michaëlem le Jay, cœteroqui cautum & versutum, Editionem suam tot membris mutilam non fuisse passurum.

» *Pag.* 50. Annon totum quantum est meum opus Biblicum Syriacum & Arabicum tertio nonas Maii A. R. S. H. M. DC. XLV. postremo Jobi versiculo fuit conclusum & absolutum ?

Pag. 174. *Ex Epistola Apologetica tertia Abrahami Ecchellensis pag.* 169. « Ego millies meis officiis, obsequiis, patientia ac mansuetudinis plectro tuum, mi Gabriel, demulcere animum studui, sed frustra semper omnem collocavi operam & oleum perdidi. Imo his efferatior in dies evasisti ac ferocior.

Pag. 216. *Excerpta ex Præfatione Bibliorum Anglicanorum.* « 1. Textus cum «
verſionibus ſic ordinavimus, ad mo- «
rem Origenis Hexaplων, ut Lector «
omnes ſimul intueri & inter ſe conferre «
poſſit, ſine plurium voluminum inſ- «
pectione, quod in magnis illis Tomis, «
præſertim Pariſienſibus, magno tædio «
temporiſque diſpendio faciendum eſt. «

2. In veteri Teſtamento textum He «
braïcum... Primo loco ſubſternimus, «
cum punctuatione uſitata, quam ap- «
poſuerunt Maſoretha... Exemplar in- «
terlineare in Bibliis Regiis ſecuti ſu- «
mus... «

3. Cumque nec in Complutenſibus «
nec in Pariſianis extet verſio aliqua «
Latina quæ Hebræum textum expri- «
mat, Pagnini verſionem quæ omnium «
maxime ad textum Hebræum accedit, «
à Benedicto Aria Montano & aliis ad «
verbum expenſam, & alicubi muta- «
tam, ut cum Hebræo exacte conveni- «
ret, alio tamen charactere notatam «
inſeruimus, quæ licet alicubi barbara, «
nec ita commode ſenſum exprimere «
ac Pagnini videri poſſit, in hoc tamen «
veniam meretur, quod non ad elegan- «
tiam Latini ſermonis, ſed ad vim vo- «

„ cis Hebraïcæ exprimendam in usum
„ Tyronum mutata sit...
„ 4. Post Textum Hebraïcum, proxi-
„ mum sibi locum vendicat Pentateu-
„ chus Samaritanus, qui inter Textûs
„ primævi exemplaria vetustissima nu-
„ merari posse videtur... Hunc Penta-
„ teuchum, de quo post Hieronymum
„ altùm silent Scriptores, è tenebris eruit
„ D. Joh. Morinus, primusque publica-
„ vit in Heptaplis Parisianis, una cum
„ antiqua versione Samaritica, quam ita
„ exacte cum Textu Samaritano conve-
„ nire existimat, ut una eademque La-
„ tina versio utrisque inservire possit.
„ Cum verò versionem illam Samariti-
„ cam à Textu sæpius dissentire depre-
„ henderimus, & illam D. Morini Lati-
„ nam interdum ab utroque discedere, &
„ potius Vulgatam Latinam exprimere,
„ ideo loca in quibus versio Samaritana
„ à Textu differt, ad finem cujuslibet
„ columnæ, apponi fecimus.
„ 5. Versionem Græcam LXXII. In-
„ terpr. celeberrimam & omnium anti-
„ quissimam Editionis Romanæ, secun-
„ dum Exemplar Vaticanum supra 1200.
„ antehac annos descriptum exhibemus,
„ quæ ut maxime sincera doctorum cal-

culis approbatur, rejecta illa Complu- «
tensium, quam secuti sunt in Regiis «
& Parisianis, ut omnium quæ hodie «
extant, maxime mixta & interpolata,& »
quæ à genuina τῶν ὀ omnium longissimè «
distat, quam tamen ubi à Romana dif- «
fert, inter collationes Græcarum ver- «
sionum tomo nostro 6. Lector inveniet. «

6. Cum exemplari Romano etiam «
simul exhibemus mss. nostrum codi- «
cem Alexandrinum celeberrimum, diu «
multumque à doctis desideratum, «
quem ab Alexandria secum attulit «
Cyrillus Leucaris cum à Patriarchatu «
Alexandrino ad Sedem Constantino- «
politanam translatus esset, illumque «
ad Regem nostrum, ut magnum Orien- «
tis Thesaurum misit. Hunc qui cum «
Romano de antiquitate contendere vi- «
detur, non totum excudimus, sed ubi «
à Romano discrepat in qualibet pagi- «
na notavimus . . . «

7. Vetus etiam Vulgata Latina ex «
Græca τῶν ὀ expressa (quâ usa est Ec- «
clesia Latina ante Hieronymum, & una «
cum nova Hieronymi usque ad Grego- «
rii Magni tempora, donec ex utra- «
que mixta Vulgata hodierna coaluit) «
cum prorsus periisse videretur per mille »

» annos intermortua, hîc rediviva sisti-
» tur ex antiquorum Latinorum scriptis
» summo labore Flaminii Nobilii com-
» pilata, quam, eliminata illa quæ ad
» Complutensem aptata erat, suo loco
» cum honore debito restituimus.
» 8. Vulgatam Latinam, quæ per mil-
» le annos fere sola per Occidentem in
» usu fuit, secundum Sixti V. & Clemen-
» tis VIII. Editiones emendatas & cor-
» rectas, & à multis errorum millibus,
» per Lucam Brugensem & alios enu-
» meratis, repurgatas, reliquis adjeci-
» mus...
» 9. Chaldaïcas etiam Paraphrases da-
» mus, secundum editionem Basileen-
» sem magno labore ac studio viri sum-
» mi Joh. Buxtorfii Patris elaboratam,
» qui infinitis locis punctuationem quæ
» in Bibliis Venetis, Complutensibus,
» Regiis, &, quæ post Basileensia excu-
» sa sunt, Parisianis imperfecta & vitio-
» sa extitit, restituit, & ad Analogiam
» Danielis & Esdræ revocavit, loca plu-
» rima depravata emendavit, multaque
» quæ in Regiis expuncta, mutata, ali-
» terque quam in antiquis exemplari-
» bus extiterant excusa, integritati suæ,
» Venetas secutus, restituit, ut ex hujus

editionis cum Regiis & aliis collatione «
& obſervationibus circa eorum diſcre- «
pantias, in tomo noſtro ultimo palam »
fecimus. «

9. Targum Pentateuchi triplex, quod «
in prioribus editionibus non conſpici- «
tur, Appendicis loco ad vetus T ſta- «
mentum adjecimus, quod fere dimi «
dium facit Tomi quarti. 1. Targum «
ſive Paraphraſim Hieroſolymitanam «
cum verſione Latina Cevalerii ipſius «
manu ſcripta, quam mihi communi- «
cavit vir doctiſſimus Mericus Caſau- «
bonus Iſaaci filius S. T. D. in multis «
tamen ita vitioſa; ut in ea repurgan- «
da & emendanda multum operæ inſu- «
mendum eſſet. 2. Targum Jonathani «
adſcriptum cum verſione Latina ejuſ- «
dem Cevalerii, ita tamen defœdata, «
ut reviſionem neceſſario poſtularit. 3. «
Perſicam Paraphraſin Jacobi Tuſenſis, «
hanc characteribus Hebræis ediderunt «
Judæi Conſtantinopolitani an. Chriſti «
1551. cum Pentateucho Hebraïco, On- «
keloſi Chaldaïco, & Saadiæ Arabico, «
quam characteribus Perſicis deſcrip- «
tam, & Latina interpretatione dona- «
tam cum cœteris imprimendam duxi- «
mus. «

» 11. His addimus Psalterium Æthio-
» picum, exemplaribus Coloniæ & Ro-
» mæ impressis cum ms. Pocockiano col-
» latis, Latina interpretatione, ubi à
» Græca :ὠν ο, vel à Vulgata Latina dis-
» crepat, annexa. Item Canticum Canti-
» corum, totumque novum Testamen-
» tum Æthiopicum variis collatis exem-
» plaribus, cum versione Latina nunc
» primùm edita.

» 12. Evangelia quatuor Persica, nun-
» quam antehac edita, secundum exem-
» plar ms. Pocockianum supra 300. ante-
» hac annos descriptum, inter alias novi
» Testamenti versiones collocavimus,
» cum nova versione Latina...

» 13. Syriacam versionem atiquissimam
» vet. Testamenti, quæ in Bibliis Pari-
» sianis primò lucem vidit, mutila ta-
» men, integritati suæ ex variis mss. an-
» tiquissimis restituimus. Libros enim
» quosdam integros, qui in editione
» Parisiana deerant, cum eorum versio-
» nibus Latinis nunc primùm in lucem
» protulimus, viz. librum Estheræ, Ju-
» dith, Tobiam, Epistolam Jeremiæ,
» Baruchi alteram, librum 2. & 3. Ma-
» chabæorum, præter loca innumera in
» reliquis libris, ubi vel verba quædam

vel versiculi plures deficiebant, in Parisiensi, quæ ex iisdem mss. supplevimus. «
14. Librum Tobiæ Hebr. tam secundum editionem P. Fagii, quàm Seb. Munsteri, cum utriusque Latinis versionibus adjecimus. «
15. Arabicam versionem, quæ in Bibliis Parisianis lacunosa & lacera extat, locis plurimis ex aliis mss. supplevimus, præcipue in Psalmis & Prophetis; illorum varia habuimus exemplaria mss. horum unum præstantissimum & antiquissimum, quod nobis commodavit D. Seldanus, & postea Bibliothecæ Bodleianæ legavit. Versio hæc Prophetarum Textum Hebræum plerumque exprimit, ex qua multos versiculos, imo integra capitula desumpsimus ad supplenda quæ in Paris. deerant, quæ ut à reliquis distinguerentur, uncinis inclusimus cum his literis (ms. Oxon.) «
16. Novum Testamentum Græcum edimus juxta Roberti Stephani editionem accuratissimam, quam summa cura & diligentia collatis 16. exemplaribus publicavit, quæ quantùm Complutensi, quæ in Regiis & Parisianis habetur, præstet, facile perspiciet, «

» qui collationem instituet. Adjecimus
» etiam Canones Concordantiarum E-
» vangeliorum Eusebianos, cum notis
» marginalibus, quæ ad eos lectorem
» remittunt; numerum etiam στίχων à ve-
» teribus observatum, & κεφάλαια libro-
» rum singulorum, quæ in plerisque an-
» tiquis codibus inveniuntur.
» 17. Præter hæc quæ Textus & Versio-
» nes respiciunt, varios Tractatus ad
» Apparatum necessarios Tomo primo
» præfiximus, justumque volumen ad-
» junximus quod ultimo loco posuimus,
» constans ex variis annotationibus, ob-
» servationibus, collationibus variorum
» exemplarium antiquorum Hebr. Græc.
» Latin. Samarit. Chald. Syriac. Arab.
» Æthiop. Pers. summo labore & studio
» elaboratis, tabulis, indicibus, aliisque
» hujusmodi; opus, ni fallor, magnæ uti-
» litatis, præsertim iis qui circa textum
» Sacrum ejusque explicationem operam
» impendunt.
» In Apparatu exhibemus. 1. Chrono-
» logiam Sacram ab orbe condito ad
» Templi secundi eversionem ex Scriptu-
» ra sola deprompram, quam ad hoc
» opus adornandum sponte mihi obtulit
» auctor longe doctissimus Ludovicus
» Capellus . . .

2. Descriptionem brevem Terræ san- «
ctæ cum Tabula ejus Chorographi- «
ca ex diversis auctoribus expressa, in «
qua etiam brevis veteris Syriæ delinea- «
tio . . . «

3. Tabulam etiam exsculpi fecimus «
Hierosolymæ veteris secundum Villal- «
pandi exemplar, qui omnium accura- «
tissime illam visus est delineasse. «

4. Libellum etiam elegantissimum «
ejusdem D. Capelli antehac non edi- «
tum, quem mihi peramice miserat, «
ut in hoc nostro opere prodiret, im- «
primendum curavi, *Trisagion* nuncu- «
patum, in quo triplex Templi Hiero- «
solymitani delineatio, una ex scriptu- «
ris juxta mentem Villalpandi, & des- «
criptionem ab eo factam; altera ex «
Josephi mente: tertia ex Judæorum «
in Talmude descriptione & juxta men- «
suras isthic traditas, in quibus quic- «
quid in magnis illis Villalpandi Tomis «
de Templo occurrit, in Epitomen con- «
traxit, erroresque quosdam correxit, «
& quæ apud Josephum & Talmudicos «
extant, collegit & explicavit. Des- «
criptionem etiam Templi quam om- «
nium consensu accuratissime & locu- «
pletissime confecit idem Villalpandus, «

» summus in hisce Artifex, secundum
» ejus exemplaria figuris æneis in sex ta-
» bulas redegimus, præter aliam secun-
» dum Josephum & Talmudistas paulo
» aliter descriptam, de qua nihil in Vil-
» lalpando.

» 5. His annectimus variorum Aucto-
» rum tractatus utillimos, Edwardi Bre-
» revood, Jacobi Tirini, &c. de vete-
» rum nummis Hebræis, Græcis, Lati-
» nis, & de ponderibus & mensuris, de
» Idiotismis etiam præcipuis & proprie-
» tatibus Scripturæ peculiaribus.

» 6. Præter hæc, Prolegomena sequen-
» tia, quæ inter negotia innumera, qui-
» bus in hoc opere concinnando quoti-
» die distractus sum, horis succisivis
» confeci. 1. De linguarum natura, ori-
» gine, numero, mutatione & usu. 2. De
» characteribus eorumque inventione &
» usu admirabili & diversitate in lin-
» guis præcipuis. Ubi etiam præcipuas
» characterum figuras per orbem hodie
» in usu exsculpendas curavimus. 3. De
» lingua Hebraïca, ejus antiquitate,
» conservatione, mutatione, præstantia
» & usu. 4. De Bibliorum editionibus
» præcipuis. 5. De præcipuis versionibus.
» 6. De variantibus Scripturæ lectioni-
» bus. 7. De Textuum originalium inte-

gritate & autoritate. 8. De Masora « Keri & Ketib, variis lectionibus Orien- « talium & Occidentalium, Ben Ascher « & Ben Nephtali & de Cabala. 9. De « versionibus Græcis, præcipuè LXXII. « Interpretum. 10. De versione Vulgata « Latina. 11. De Pentateucho Samarita- « no, ejusque versionibus. 12. De lingua « Chaldaïca & versionibus Chaldaïcis. 13. « De lingua Syriaca & versionibus Syria- » cis. 14. De lingua Arabica & versionibus « Arabicis. 15. De lingua Æthiopica & « versionibus Æthiopicis. 16. De lingua « Persica & versionibus Persicis. Hæc « primo Tomo præmittenda duximus, « quæ quemnam usum præstare possint, « aliis judicandum relinquo... «

Quæ in ultimo Tomo habemus, sa- « crarum literarum & linguarum stu- « diosis multum adjumenti allatura judi- « carunt viri doctrina & judicio præstan- « tes, quorum Catalogum annectimus. «

1. Quoad veteris Testamenti Textum « Hebraïcum attinet, variarum lectio- « num, quæ sub nomine Keri & Ketib « veniunt, ex optimis editionibus & « exemplaribus, Veneta, Regia, Inter- « lineari, Plantini, Munsteri, Stephani, « &c. duplicem Catalogum confecimus «

» unum artificialem, secundum varias
» earum classes: alterum secundum or-
» dinem librorum, capitum & versuum
» Biblicorum... His addendas duximus
» Orientalium & Occidentalium Judæo-
» rum lectiones discrepantes, quarum
» pleræque in edit. Venet. & Basil. ha-
» bentur, lectiones etiam quæ inter Ben
» Ascher & Ben Nephtali nobiles duos
» Masorethas intercedunt, qui codices
» suos magno labore confecerunt circa
» annum Christi 1200....
» 2. Quoad Textum Græcum novi Testa-
» menti attinet, præter librorum κεφάλαια,
» Canones Eusebianos, & στίχων nume-
» rum, de quibus supra, collegerat Rob.
» Stephanus ex XVI. Exemplaribus an-
» tiquis discrepantes lectiones quas in
» Editionibus suis majoribus excudit.
» Collegerat etiam Rever. Usserius ex
» aliis libris XVI. mss. antiquissimis, ex
» Academiis utrisque & alibi conquisi-
» tis, loca variantia, quæ nobis benigne
» communicavit. Exemplaria alia XVI.
» contulerat Marchio Velesius Faxardus,
» quorum octo habuit ex Bibliotheca
» Laurentiana Regis Hispaniarum, reli-
» qua ex aliis locis, ex quibus licet loca
» tantum in quibus vetusta illa mss. cum

Vulgata Latina convenerunt, & à «
Græcis codicibus impressis discrepa- «
runt, annotaverit (quæ postea publi- «
cavit Ludov. de la Cerda) digna ta- «
men judicavi, ut reliquis adjungeren- «
tur. Hæc omnia cum aliis quibusdam, «
quæ comparaveram, in unum corpus «
digessimus, ut quid in singulis notatu «
dignum sit, lector uno aspectu perci- «
pere possit. Quibus omnibus Lucæ «
Brugensis viri doctissimi & in antiquis «
codicibus conferendis exercitatissimi, «
libellum de Evangeliorum Græcis va- «
rietatibus seorsim excudimus... «

3. Ut in textibus primævis, sic in «
versionibus singulis multa congessi- «
mus, ut ex Catalogo sequenti patebit. «

1. Quod ad Græcam LXX. versio- «
nem, omnium antiquissimam & cele- «
berrimam, attinet, collationem inter «
omnia exemplaria antiqua, quæ compa- «
rari poterant, & inter præcipuas edi- «
tiones impressas instituimus, quibus «
tum editiones hodiernæ confirmari con- «
tra Neotericorum calumnias, tum quæ «
adhuc restant sphalmata ex hac colla- «
tione emendari possint. In quem finem «
1. Exhibemus Scholiastæ nobilis Flami- «
nii Nobilii Notas doctissimas ad editio- «

» nem Romanam concinnatas, in qui-
» bus ex omnium veterum scriptis &
» monumentis Græcis, Latinis, Hebraï-
» cis, Samaritanis, Syriacis, Chaldæis,
» &c. thesaurum inæstimabilem collegit,
» quo textus Hebræus & Græcus confir-
» mari & illustrari, vel cum in Græ-
» cum mendæ irrepserunt, restitui pos-
» sint, cujus annotationibus alia quædam
» ex Scholiis Romanis à Nobilio præ-
» termissa, vel Latine tantum expressa,
» & quædam ex Fragmentis veterum In-
» terpretum apud Joh. Drusium, aliis-
» que suis locis inseruimus. 2. Patricii
» Junii nuper Regii Bibliothecarii anno-
» tationes doctissimas, quas ad editio-
» nem exemplaris Alexandrini parave-
» rat, in quibus textum Alexand. cum
» Hebræo, Chaldæo, reliquisque editio-
» nibus Græcis & antiquorum scriptis
» confert. 3. Andreæ Masii notas in li-
» brum Josuæ cum Asteriscis, Obelis,
» Lemniscis, & Hypolemniscis, quibus
» librum istum integritati suæ restituit
» ex ms. Syriaco annis ab hinc mille
» exarato, & ex ipsis Origenis Hexaplis,
» quæ Alexandriæ extiterunt, descripto.
» 4. Collationem textus Vaticani per
» Esaiam cum vetustissimo codice ms.

Cardinalis Rupifucaldiani, qui & «
Marchali dicitur, quem Curterius cum «
Procopii Commentariis in Esaïam edi- «
dit... 5. Collationem similem per li- «
brum Genesis cum codice Roberti Cot «
ton admirandæ antiquitatis, quem om- «
nium qui extant vetustissimum judica- «
runt viri in antiquis scriptis versatissi- «
mi 6. Libros Chronicorum collatos «
cum vetustissimo codice ms. in Biblio- «
theca publica Cantabrigiensi qui quon- «
dam erat Theodori Archiepiscopi Can- «
tuariensis anno 668. 7. Textus Ro- «
mani per Prophetas minores collatio- «
nem cum codice ms. Cardinalis Bar- «
berini, quem Romæ nuper contulit «
vir doctus in quo obeli, asterisci, &c. «
discrepantiæ etiam aliarum versionum «
& editionum Eusebii, Luciani, Hesy- «
chii, quibusdam etiam ex ipsis Hexa- «
plis descriptis juxta ordinem ab Ori- «
gene servatum. 8. Cumque omnibus «
ad manum non sint editiones Græcæ «
hodiernæ, quæ ab ea quæ secuti su- «
mus Romana aliquando discrepant, «
editionem Venetam Aldinam quæ om- «
nium prima erat typis impressa (*nec* «
prima nec ab Aldo impressa) & à qua «
omnes editiones Germanicæ proma- «

» nerunt, & Complut. quæ in Regiis Bi-
» bliis, & nuperis Parisianis imprimitur,
» cum Romana contulimus, ut & cum ms.
» codice Universitatis Oxoniensis Octa-
» teucho & Cyrillo Alexandrino per Pro-
» phetas minores, omnesque discrepan-
» tias annotavimus, ita ut cum unica
» hac nostra editione omnes fere aliæ
» exhibeantur, quas ad libitum quisque
» consulere potest.
» 2. In Vulgatam Latinam notas Theo-
» logorum Lovaniensium, in quibus
» versionem hanc conferunt cum aliis
» codicibus mss. Latinis & cum Textu
» Hebræo, Græco, Chald. Syr. &c. nec-
» non cum Patrum antiquorum Latino-
» rum scriptis Tertull. Cypriani, Hieron.
» August. Greg. & aliorum.
» 3. Textum Samarit. cum Hebr. contuli-
» mus, omnesque discrepantias annotavi-
» mus, partim propriis laboribus, partim
» aliorum, quorum nomina ante ipsas ap-
» posuimus. Etiam & Græc. τῶν ό versio-
» nem ubi cum Textu Samaritano con-
» venit, utrumque vero ab Hebræo dis-
» crepat, adjunximus: necnon observa-
» tiones varias Samarit. à viro doctissi-
» mo (Edm. Castello) collectas ad tex-
» tus & versionis Samarit. illustrationem,

& ad linguæ naturam, ac Grammati- «
ces rationem, ſpectantia. «

4. Cumque Chaldaïca Buxtorfii Pa- «
raphraſis quam ſequimur, in multis ab «
illa in editione Regia diſcrepet, in- «
ter utraſque collationem fecimus, in «
qua viri doctiſſimi (Sam. Clerici) ſtu «
diis tum diſcrepantes lectiones tum «
obſervationes eruditas Lector inve- «
niet. «

5. Syriaca etiam exemplaria mſſ. tum «
Uſſerianum, tum Pocockianum per «
totum vetus Teſtam. alterumque Uſ- «
ſerianum, Pentateuchum tantum com «
plectens, necnon Cantabrigienſe Pro- «
phetarum & librorum Apogryphorum «
cum exemplari Pariſienſi contulit vir «
doctiſſimus (Herbertus Thorndicius) «
cujus collationes & notas etiam hîc «
exhibemus. Idem etiam fecimus in no- «
vo Teſtam. Syriaco, ubi tum quas «
collegit Mart. Troſtius, tum alias quaſ- «
dam nuper collectas adjecimus. «

6. In Arabica idem præſtitum quoad «
Pentateuchum, cujus exemplar Pari- «
ſienſecum verſione R. Saadiæ tam mſ. «
quam quæ in Bibliis Conſtantinopoli- «
tanis extat, confertur, & diſcrepantiæ «
omnes ſtudio viri linguarum peritiſſi- «

» mi (Eduardi Pocockii) accurate no-
» tantur.
» 7. Æthiopici Psalterii exemplaria im-
» pressa cum ms. Pocockiano diligenter
» contulit vir doctissimus (Edm. Castel-
» lus) qui etiam annotationes, & obser-
» vationes in Psalterium, Cant. & Nov.
» Test. Æthiopicum cum aliis ad linguam
» Æthiopicam spectantibus, & ad Tex-
» tum illustrandum utilibus collegit, quæ
» hîc in publicum prodeunt.
» 8. Observationes etiam doctissimas
» in Persica Evangelia, ut & in Tawosi
» Pentateuchum Persicum elaboravit, &
» mihi misit vir doctissimus (Thomas
» Gravius) quas luce dignas judicavi.
» 9. Hisce de Textibus & Versionibus
» adjunximus, explicationem nominum
» propriorum Hebr. Chald. & Græc. quæ
» in quibusdam aliis editionibus haben-
» tur, at non in Parisiana, in nostra ta-
» men in multis emendatiorem.
» 10. Tandem Indicem rerum & senten-
» tiarum per totam scripturam secundùm
» Librorum, Capitum, & Versiculorum
» ordinem adjecimus, quo Colophonem
» operi laborioso apposuimus...
» Ne quis vero Grammaticas & Lexica
» singularum linguarum desideret, quo

fructus uberior ex hoc opere percipia- «
tur (licet hæc ad opus Biblicum pro- «
priè non pertineant) viri docti & lin «
guarum periti (Edm. Castellus & alii) «
qui in hac editione operam fidelem «
nobis præstiterunt, in animo habent «
aliud volumen edere, in quo præter «
Grammaticalia præcepta etiam lingua- «
rum Orientalium quæ in Bibliis nostris «
occurrunt Lexicon generale absolutum «
Hebraïcæ, Samaritanæ, Chaldaïcæ, «
Syriacæ, Arabicæ, Æthiopicæ & Per- «
sicæ, secundum Schindleri methodum «
in Pentaglotto suo, conficere decreve- «
runt in eorum usum, qui subsidium «
ad sumptus perferendos conferre ve- «
lint..... «

Etsi vero multi sunt quos ad hoc onus «
sustinendum me multo paratiores esse «
fateor, cum tamen a nemine tentatum «
viderem, omnes cogitationes defixas «
habui, ut in eo aliquid præstarem; «
quæ vero in me defuerunt doctrinæ & «
ingenii adminicula, labore improbo, «
studiisque indefessis compensare de- «
crevi. Editiones itaque Bibliorum ce- «
leberrimas antiquas & recentiores per- «
volvi, versiones veteres variarum lin- «
guarum inspexi, Bibliothecas perlus- «

„ travi ; Exemplaria optima impressa
„ cum mss. editionesque tum inter se
„ tum cum nuperrima Parisina contuli,
„ quid in singulis præstitum sit, quid in
„ omnibus deficiat animadverti. Cum-
„ que Editiones Regia & Parisiana quæ
„ inter cœteras splendent, tot tantisque
„ voluminibus constent, ut molestiam
„ lectori crearent eas evolvendo, cariuf-
„ que venirent, ita ut non nisi divitum
„ Museis dicatæ viderentur, præsertim
„ Parisiana, quæ Bibliothecæ mediocris
„ sumptus fere æquat; in omnibus etiam
„ multa desiderari, plurima utilia hacte-
„ nus inedita adjici, omniaque in ordi-
„ nem meliorem redigi posse perspice-
„ rem, omnibus diu perpensis, tandem
„ Hypotyposin novæ editionis delinea-
„ ri, cum singulis ejus partibus, totiuf-
„ que structuræ ordine & symmetria,
„ quam cum specimine Textuum & Ver-
„ sionum, ad eundem fere modum quo
„ in Bibliis nostris exhibentur, disposi-
„ torum, ut doctorum judicia exquire-
„ rem, Typis mandavi.

„ Cum primùm exemplaria publicaf-
„ sem, magno omnium applausu exce-
„ pta, incœptum miris præconiis omnes
„ celebrant, in magnum Ecclesiæ com-

modum cessurum prædicant ; at quo- «
modo hoc grande opus, quod vel Crœsi «
thesauros exhauriret, in effectum de- «
duci possit, dubitarunt multi, imo his «
temporibus vix sperandum sentiebant, «
cum qui auxiliari vellent, direptis fa- «
cultatibus nihil aut parum conferre «
possent, qui vero ex aliorum spoliis «
divites evasere, instar Gallionis, quæ «
Religionem vel literas spectant, pa «
rum curarent . . . Animum tamen non «
despondi, sed Deo in cujus honorem «
& Ecclesiæ bonum omnia nostra stu- «
dia collimare debent, confisus, nul- «
lum non movebam lapidem, ut, quod «
animo conceperam, perficerem. Pri- «
mo itaque inter alios eruditione & ju- «
dicio claros, Reverendissimorum quo- «
rumdam Ecclesiæ Procerum (*quos hîc* «
nominat) sententias humiliter rogavi... «
qui consilium meum calculis suis ap- «
probarunt. Quorum suffragiis, quasi «
Ajacis clypeo, contra invidorum tela «
munitus & animatus, ad alia animum «
applicui, & dum de pecuniis, quæ «
operis totius nervus, sine quibus om- «
nes conatus irriti, multum delibera- «
rem, tandem hunc modum excogita «
vi, ut quinummos suppeditarent, ple- «

» raque exemplaria imprimenda inter se
» partirentur, unde assiduis meipsius
» aliorumque laboribus, pecunias quæ
» ad sumptus perferendos sufficerent (si
» omnes fidem liberassent) à variis sub
» Chirographo promissas procuravi,
» multi enim aureos montes promise-
» runt, unde ad opus arduum suscipien-
» dum induxerunt, qui ne obelum sol-
» verunt...

» Ut negotium hoc plurium doctorum
» consensu comprobatum felicius pro-
» cederet, nec invidorum calumnias
» pertimesceret, inter alios quosdam di-
» gnitate, eruditione, linguarum peri-
» tia, ac probitate præstantes selegi,
» quorum consilia cum opus esset, effla-
» gitarem, quibus etiam quid in operis
» progressu necessarium videretur, ex-
» ponerem & probarem. Inter quos pri-
» mas merito tenet Primas ille Reveren-
» diss. Hiberniæ, Jacobus Usserius Archie-
» piscopus Armachanus (hic obiit anno
» 1655) qui ex instructissima sua Biblio-
» theca libros plurimos mss. & impressos
» variorum idiomatum nobis libenter
» commodavit: *Deinde plurimos alios re-*
» *censet qui idem officium præstiterunt.*

» Viros etiam doctissimos conquisivi,
qui

qui prelorum correctioni & exempla- «
rium quorumdam collationi, &c. in- «
vigilantes, mecum continuo adessent, «
quibus Honoraria pro laboribus exant «
latis persolvi: Edmundum Castellum «
S. T. B. virum in quo eruditio summa, «
magnaque animi modestia convenere, «
qui in Samaritanis, Syriacis, Arabicis «
& Æthiopicis nullam non adhibuit di- «
ligentiam, Cantici Canticorum Æthio- «
pici versionem Latinam procudit, nec- «
non Annotationes doctissimas in ea- «
rumdem linguarum versiones elabora- «
vit. Alexandrum Huissum S. T. B. Ec- «
clesiæ Cathedralis Wellensis Præben- «
darium, qui in versione Græca τῶν ό, «
Textu Græco novi Testamenti & Vul- «
gata Latina operam impendit, nec- «
non antiquissimum nostrum exemplar «
mss. Alexandrinum cum Romana Test. «
Vet. & Rob. Stephani Testam. novi «
editione contulit, variantesque lectio- «
nes, quæ singulis paginis apponuntur «
diligenter collegit. Samuelem Cleri- «
cum, Oxon. olim Coll. Merton. vi- «
rum linguarum scientia aliisque animi «
dotibus ornatum, qui in Textu He- «
bræo, Chaldaïca Paraphrasi, necnon «
Evangeliis Persicis, quorum versio- «

„ nem Latinam dedit, nullum non laborem obiit. Nec prætereundus D. Thomas Hyde, summæ spei juvenis, qui in linguis Orientalibus supra ætatem magnos progressus fecit, quorum specimina dedit in Arabicis, Syriacis, Persicis, &c. corrigendis, tum in Pentateucho Persico characteribus Persicis describendo, qui antea solis Hebraïcis extitit, ejusque versionem Latinam concinnando. Novum Testamentum Æthiopicum Latine vertit vir Doctiss. tam generis prosapia, quam linguarum Orientalium scientia nobilis D. Dudleius Loftusius J. V. D. Dublìniensis, qui schedas suas ex Hibernia mihi misit, quas cum ipse prelo abesset, D. Castellus revidit, ultimamque manum eis imposuit.

Pag. 179. *Excerpta Historica & Critica ex priori Epistola Valeriani de Flavigni Doct. Sorbonici, pridie nonas Aprilis 1646. scripta in qua de ingenti Bibliorum Heptaglottorum opere quod nuper Parisiis prodiit.*

Ex pag. 8. « Ingens illud Bibliorum opus quod sua superba mole ac splendida elegantia, Philippi II. Hispaniarum Regis potentissimi magnificentiam verè Regiam in illa celeberrima

ac nunquam intermoritura Sacrorum «
Voluminum editione apud Antuerpiam «
ſuperaturum eſſe videbatur, variis ac «
multiplicibus exornatum contextibus «
etiam vario ac multiplici labore, di- «
verſaque penitus induſtria confectum «
fuit & abſolutum. Hebraïcis excuden- «
dis præfuit ſimul & Chaldaïcis Phi- «
lippus Aquinas Avenionenſis, & è Ju- «
dæo Chriſtianus; Samaritanis Joannes «
Morinus Bleſenſis Oratorii Domini «
Jeſu Chriſti Preſbyter ac inſignis Theo «
logus; Arabicis ſimul & Syriacis Ga- «
briel Sionita Maronita celeberrimus, «
& in Alma Pariſienſium Academia Sy- «
riacarum & Arabicarum Profeſſor Re- «
gius; Græcis vero & Latinis Mercena- «
rii quidam Correctores nullius plane «
nominis, ac mihi penitus incogniti. «
Varii fœtus, variis obſtetricantibus «
manibus ſatis infœlices, ſed unus om «
nium infœliciſſimus. «

Atque ut aliquid breviter dicam de «
ſingulis: de utroque Samaritanorum «
Pentateucho vix eſſet quod ego con- «
quererer, ſi duplici Textui diverſo pe- «
nitus atque diſtincto duplex etiam «
verſio reſponderet. Etſi enim optime «
ſciam inutilem eſſe penitus atque ſu- «

» pe: fluam novam illam Samaritani Pen-
» tateuchi editionem, quod nullam un-
» quam habuerit in Ecclesia authorita-
» tem, & Reverendum Patrem Mori-
» num *suis in utrumque Samaritanorum*
» *Pentateuchum Exercitationibus Eccle-*
» *siasticis*, in eo totum esse, ut contra an-
» tiquorum Patrum sententiam Penta-
» teuchum Hebræo-Samaritanum, quem
» eruditi perhibent interpolatum esse ex
» Hebræo Textu & Septuaginta duorum
» seniorum interpretatione, multis etiam
» additis, quæ cum neutro conveniunt,
» ab homine audace & imperito, pro
» mero puto Moysis Pentateucho nobis
» obtrudat ac venditet ; nihilominus ta-
» men vel hoc solo laudandum esse co-
» natum illum existimo, quod prisca illa
» rei literariæ monimenta typis elegan-
» tissimis ab oblivione perpetua vindi-
» caverit.

» Jam quis non videt fœtum illum
» Arabicum simul & Syriacum fuisse
» longe fœlicissimum, si eo quo cœpe-
» rat pede perrexisset ? Is enim est Ga-
» briel Sionita, quem omnes eruditi non
» solum colere ac venerari, sed etiam
» suspicere ac mirari debent, ob exi-
» miam illam, quam sibi Romæ compa-

tavit, omnium bonorum artium supellectilem & insignem penitus ac insolitam in homine Christiano literarum Hebraïcarum, Arabicarumque etiam ac Syriacarum peritiam. Lustra, si placet, animo & oculis, atque etiam ubi vacaverit, iterum atque iterum perlustra omnes illos libros veteris Testamenti, quos Arabice simul & Syriace in hoc etiam portentosissimo Opere conspicuos esse voluit; & videbis nihil esse cultius, nihil elegantius, nihil elaboratius. Habent enim characteres ejus ope, & industria elegantes & eximios; vocales una cum omnibus aliis punctulis & apicibus solerter & accurate sitas & appositas; Latinas etiam versiones vere Latinas & ita fideles & accuratas, ut omnino mirum sit & sæculis omnibus inauditum, tantum ac tam eximium virum, post tot ac tantos labores strenue ac generose exantlatos, in grati animi testificationem, aut honorariam mercedem, nihil aliud hactenus consequutum fuisse, quàm probra, contumelias, dicteria, cavillationes, injuriam carceris ac nominis diffamationem; & quod etiam omnibus eruditis lacrymas ex-

» cutere debet, obtusionem oculorum
» & miseram penitus visus hebetudi-
» nem.
» Nempe dum obdormirent Propala-
» tores istius operis, & ad opus suum
» paulo negligentius attenderent, *venit*
» *inimicus homo & superseminavit Ziza-*
» *nia.* Injectis enim dissidiorum ac rixa-
» rum seminibus ob fidem datam, si non
» infractam penitus, saltem multoties
» revocatam, effecit, ut eximium illud
» opus & omnibus sæculis superioribus
» incognitum, non solum lente admo-
» dum sub prælo processerit, sed etiam
» imperfectum in quibusdam partibus &
» omnino incompletum in lucem aspe-
» ctumque hominum pervenerit. Nimi-
» rum præter duas illas insignes lacunas
» in textu Arabico libri II. Esdræ, qua-
» rum prima est 67. versuum, à versu 5.
» capitis VII. usque ad finem ejusdem
» capitis; alterum vero 98. versuum à
» versu 3. capitis X. usque ad versum 27.
» capitis XII. Desunt libri quidam inte-
» gri, etiam ex iis qui ab Ecclesia Ca-
» tholica recipiuntur, Esther, Tobias,
» Judith & Machabæorum alter Syriace,
» & primus Arabice. In libro Job, etsi
» duplex sit textus, Arabicus & Syriacus,

unica tamen versio conspicitur, eaque « soli Arabico textui correspondens. In « Daniele Canticum trium puerorum » omnino abest à Textu Syriaco cum « historia Belis & historia Draconis, nec- « non & historia Susannæ à textu Sy- « riaco simul & Arabico ... Porro libel- « lo Ruth obstetricatus est Abrahamus « Ecchellensis Maronita, nuper Roma « advocatus, ut violatis omnibus æqui- « tatis ac justitiæ juribus debitam claris- « simi Gabrielis Sionitæ laboribus glo- « riam præriperet, sed satis infeliciter... «

Pag. 19. Hebræus fœtus, qui velut « omnium primus atque præstantissimus « peculiari quadam cura fovendus erat, « & solertiori industria excipiendus, unà « cum Chaldæo sibi adhærente & socio « fuit omnium Textuum Orientalium in- « fœlicissimus. Is enim tot ac tantis cons- « purcatus fuit maculis atque sordibus, « obstetricantibus impurissimis manibus, « Philippi istius Aquinatis Avenionensis, « *ut à planta pedis usque ad verticem non* « *sit in eo sanitas :* sed *vulnus & livor &* « *plaga tumens quæ non fuit circumligata,* « *nec curata medicamine, neque fota oleo.* «

Et sane ut ego intirim subriceam « textum Hebræum nullam habere ver- «

» ſionem ſibi correſpondentem, quæ ta-
» men omnino neceſſaria erat ad tan-
» tum apparatum; vix ullum reperire
» licet verſiculum, uti teſtes eſſe poſ-
» ſunt, quotquot ſatis Hebraïcè ſciunt,
» in quo non ſit peccatum immaniter,
» in accentibus, in literis, in vocalibus.
» In accentibus fere ſemper & ubique,
» in literis ſatis frequenter, in vocalibus
» ſœpiſſime. Sed quî aliter fieri potuiſ-
» ſet? E Judæo Chriſtianus erat Philip-
» pus Aquinas Avenionenſis, & genio
» ſuæ gentis addictiſſimus; an boni ali-
» quid eſſe poterat à Nazareth? Scitum
» illud vulgatum Proverbium, *Bonus*
» *Judæus, nunquam bonus Chriſtianus.* Ve-
» rùm ut pie credam Philippum iſtum
» Aquinatem ita integrè & incorrupte
» fidem Chriſtianam amplexum fuiſſe
» atque profeſſum, ut de more gentis
» ſuæ nihil omninò Chriſtianis invide-
» rit; quis neſcit è noſtratibus eum non
» fuiſſe capacem & idoneum, qui labo-
» rem tanti ponderis ac momenti ſuſci-
» peret? Etſi enim, ut nonnulli volunt,
» Rabbinicè peritiſſimus extiterit, & in
» nugis ac tricis Thalmudicis exercita-
» tiſſimus; ita tamen deſtitutus fuit om-
» nibus præceptionibus Grammaticis,

& aliis adminiculis ad hoc Opus ador- «
nandum omnino necessariis, ut etiam «
coactus fuerit, uti mihi multoties re- «
latum fuit à viris fide dignissimis, fi- «
lium suum tyronem adhuc & immatu- «
rum accersere, & eum à jocis puerili- «
bus ad emendanda specimina typogra- «
phica transmittere. «

Sed quid insulsius, quàm aliam à «
suo textu versionem excudere ? & ta- «
men hoc nobis egregie præstitit Propa «
lator istius operis, etiam nullis adhi- «
bitis præmonitionibus. Textus enim «
Chaldæus quem nobis exhibet omnino «
interpolatus est ex Editione Antuer- «
piana, Basileensi & Veneta; ejus autem «
versio nusquam ab Antuerpiensi, licet «
interdum mendosa sit, discedens aut «
absona. Nempe non potuit indoctus «
penitus Latine Recutitus suam illam «
interpolationem Latinis verbis expri- «
mere... «

Pag. 34. Textus Latinus, ut nihil ti- «
bi dicam de nævis ac mendis Græcæ «
editionis, quas hîc lubens prætermit- «
to, ne in immensum nostra excrescat «
Epistola; incredibilem præ se fert cor- «
rectoris inscitiam ac stupidam oscitan- «
tiam. «

» *Pag.* 39. Mirum porro videri debet » omnibus piis ac vere Catholicis aliam » hîc esse Editionem Septuaginta duo- » rum Seniorum ab ea quæ nobis à Six- » to V. Pont. Max. diplomate *Cupientes* » commendata est atque proposita... » Sed quis ferat Vulgatam Editionem » Latinam etiam non emendatam à Sum- » mis Pontificibus ac minime recogni- » tam in hoc Opere repræsentari? Sane » urgere debuit, aut nunquam aliàs, de- » cretum *studentes* à Sixto V. Pont. Max. » editum... Equidem ego scio facile » regeri posse Propalatoris istius Operis » institutum in eo tantum positum fuisse, » ut editionem Antuerpiensem sub in- » cudem revocaret; sed scio atque fa- » cile intelligo utroque isto diplomate » Sixti V. Pont. Max. quod longe poste- » rius est editione Antuerpiensi, hoc om- » nino interdictum fuisse, atque prohi- » bitum; omnesque libros hujusce gene- » ris in indicem, atque catalogum li- » brorum prohibitorum hoc ipso facto » penitus esse referendos.

» Obtendent forsitan Illustrissimos ac » Reverendissimos Ecclesiæ Gallicanæ » Proceres in Comitiis Generalibus Lu- » tetiæ Parisiorum anno 1635. solemni-

ter habitis ingens illud Bibliorum opus « ac superbum rei literariæ monimen- « tum approbasse, atque etiam publico, « uti Propalator nobis exhibet, elogio « commendasse? Sed quis credet viros « istos sapientissimos atque religiosissi- « mos duo ista expressissima Sixti V. Pont. « Max. diplomata infringere voluisse, « aut omnes illas mendas ineptissimas, « quas modò retulimus, una cum omni- « bus aliis ejusce generis innumeris, & « quæ legenti cuilibet obviam fient, ap- « probasse? Ut hoc semel scias, ita res « habuit. Cum clarissimus Parentius Do- « ctor ac socius Sorbonicus & lingua- « rum Orientalium peritissimus, qui « multis rogatus precibus Textus Syros « & Arabicos novi Testamenti ac Penta- « teuchi Mosaïci, qui soli tunc temporis « è prælo prodierant, una cum Latinis « eorum versionibus censuerat, expo- « suisset nonnullis ex illis selectissimis « Ecclesiæ Gallicanæ Proceribus, se at- « tente legisse omnes istos textus una « cum Latinis eorum versionibus, ne- « que quicquam aliud inter legendum « deprehendisse quàm omnia recte se « habere & ad Ecclesiæ utilitatem ap- « posite; occasionem arripuit Propala- «

» tor istius operis, &c. ... Atque ita ab » Illustrissimis illis ac Reverendiss. Ec» clesiæ Gallicanæ Proceribus, incautis » quidem ac nihil tale cogitantibus ob » interceptam per cuniculos eorum fi» dem atque religionem, impetrave» runt, ut informem istum fœtum sinu » suo benignissime exciperent, ac illum » publicis elogiis, & illis quidem exqui» sitissimis eveherent.

» *Pag.* 77. Prodibunt forsitan aliquan» do, utinam vero cito citius, è Biblio» theca Illustrissimi Renaldini Consisto» riani Comitis & in magno consilio Co» gnitoris Regii, viri de literis & literatis » omnibus bene meriti, omnes illæ insi» gniores mendæ, quas clarissimus noster » Muisius, paulò antequam fato funge» retur, Eminentissimi Cardinalis Ducis » de Richelieu jussu in hoc Opere por» tentosissimo fideliter & exactissime ob» servaverat.

Ex 2. Epistola Valeriani de Flavigny de eodem argumento, pridie Idus Decembris anno Domini 1646. scripta. Pag. 8. » Paraverat à multis annis Sionita Præ» fationem quandam luculentissimam, » ut eam tanto apparatui (Bibliorum » Heptaglott.) sicuti par erat, præfige-

ret, in qua *de antiquitate linguarum* « *Syriacarum & Arabicarum quibus in* « *regionibus vigeant & apud quas gentes*, « *&c.* Hanc inquam Præfationem am- « plissimam paraverat Sionita, sed Pro- « palator istius Operis, hoc tandem ob- « tinuit, ut eximius iste fœtus minime « prodierit. «

Pag. 11. *secunda Epistola.* Cœterum, « quoniam Propalator ingentis istius Bi- » bliorum Operis passim de me conque- « ritur, ac venditat me gratis, & contra « præceptum charitatis suum illum exi- « mium fœtum, dum adhuc in cunis est, « opprimere; cum deberem aliàs ei gra- « tias immortales rependere, quod tam « profuse omnes suas facultates ad tan- « tum opus ac tam necessarium rei lite- « rariæ monimentum adornandum im- « penderit; hoc ego solemni sacramento « profiteor, me neque cujusquam odio « aut amore, neque etiam alienis sua- « sionibus aut illecebris, animum meum « ad scribendum appulisse; sed tantum, « uti multoties palam & aperte testatus « sum, & gloriam nostræ gentis, vel « hoc solo partu infœlicissimo laboran- « tem, pristino suo splendori restitue- « rem . . . «

Ex Epistola 3. ejusdem pridie Cal. Mart. an. R. S. 1647. scripta. Pag. 4. « Scio » equidem & illud ingenue fateor & ad- » mitto, me nempe nihil fere præter » characteres, punctos & apices in li- » bris Syrorum & Arabum agnoscere ; » adeo ut, ubi aliquid discutiendum ve- » nit aut explanandum, nihil ego sim » penitus *Diomede relicto :* versatus tan- » tùm, licet forte satis mediocriter, in » Hebraïcis. *Ibid. pag. 6.* Ait hoc opus » Biblicum ante annos fere viginti Lu- » tetiæ Parisiorum paratum fuisse & ad- » ornatum, *hoc est vel sub finem anni* 1627. *vel ineunte anno* 1628.

Ex Epistola IV. ejusdem ipsis Calendis Febr. an. D. 1648. scripta. Pag. 19. « In » te testis erit Alvernus noster clarissi- » mus, utpote qui me multoties conve- » nerit Illustrissimi Bignonii nomine ro- » gaturus, ut Libelli mei evulgationem » remitterem, quoad usque ipse resciis- » set, an Jayus tuus clarissimus præfa- » tionem illam amarulentissimam, quam » Magnis Bibliis Parisiensibus apposue- » rat, immutare vellet ; aut iis in locis, » quibus Sacro-sanctam Editionem He- » braïcam ac ejus strenuos propugnatores » immaniter impetebat, emendare.

Pag. 382. *Epistolæ 4. ejusdem.* « Habebat clarissimus Gabriel Sionita omnes « illos libros Syriacos & Arabicos, qui « adhuc desiderantur in Editione Parisiensi, una cum Latinis eorum versionibus, in scrinio suo repositos, & ita « aptatos atque concinnatos, ut qua data occasione typis mandari potuissent « si Jayo tuo ita placuisset... Et tamen « ausus es etiam *Gabriele* præsente Parisiis libellum Ruth Syriacum & Arabicum prælo committere & illum ipsum « codicem (quem tibi Sionita commodaverat) ad opus tuum (etsi reluctaretur atque repugnaret) assumere; & « ita quidem præfracte atque procaciter, « ut coactus fuerit eum intentata lite, « ne ad opus tuum utereris, à Jayo reposcere. «

Pag. 190. *Extrait du Parallele du Cardinal Ximenés & du Cardinal de Richelieu, par l'Abbé Richard.*

Pag. 50. Richelieu voulut avoir dans « le Ministere, comme Ximenés, la gloire de la Polyglotte que fit imprimer « M. le Jay. On n'a rien vû jusqu'à present qui égale la beauté & la majesté « de cet Ouvrage, tant pour les caracteres que pour le papier; aussi dit-on «

» qu'il s'y ruina entierement. Richelieu
» qui vouloit rendre son nom immortel,
» comme avoit fait Ximenés, fit offrir
» à M. le Jay le remboursement de sa
» dépense, & vingt mille écus de profit,
» s'il vouloit ôter son nom & permettre
» que celui du Cardinal fut mis à la tête
» de son Ouvrage ; mais M. le Jay re-
» fusa genereusement ce parti. Les Li-
» braires d'Angleterre lui offrirent la
» même indemnité avec dix mille écus
» de profit, & d'y laisser son nom, s'il
» vouloit seulement leur en ceder toute
» l'Impression. Mais ce sçavant homme
» préferant la gloire à toutes les riches-
» ses, aima mieux laisser contrefaire cet-
» te Bible Polyglotte par les Anglois,
» qui ruïnerent son Edition, que d'ac-
» corder au Cardinal de Richelieu, &
» aux Libraires de Londres ce qu'ils de-
» mandoient.

Pag. 192. *Les trois pieces suivantes m'ont été communiquées par Dame Françoise Brodeau de la Chastiere, veuve de Claude Potier Seigneur de Vanderesse, fille de Cecile le Jay, femme de M. Brodeau, & fille de Guy Michel le Jay Conseiller d'Etat & Doyen de sainte Marie Magdelaine de Vezelay.*

Lettres de Conseiller d'Etat.

LOUIS par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre : A nôtre amé & feal le Sieur Guy Michel le Jay, Salut. Comme c'est l'une des choses plus importantes & necessaires au gouvernement de nôtre Royaume, & qui donne plus grande réputation à nos affaires de remplir nôtre Conseil de personnes choisies, dont le merite, suffisance & fidelité soient connus ; & sçachant bien que vous possedez de tres belles & rares qualitez, & que les derniers emplois que vous avez exercés avec toute probité, fidelité & affection à nôtre service, vous ont acquis une tres-grande experience & intelligence en la conduite & maniement des affaires, outre la connoissance que vous avez des bonnes lettres qui vous rendent tres-recommandables, même en ce que vous avez courageusement entrepris & fait l'Edition de la grande Bible si celebre parmi tout l'Univers, en diverses langues avec grands frais & intelligence, Ouvrage majestueux qui a été consacré à la gloire de nôtre regne & de la regence de la Reine nôtre tres-honorée Dame & Mere, & à l'honneur & réputation singuliere de la France :

Voulons vous témoigner la satisfaction que nous en avons en vous faisant part des dignitez, places & récompenses dont nous honorons ceux qui les ont meritées par leurs vertueuses & genereuses actions. A ces causes, Nous vous avons ordonné & ordonnons nôtre Conseiller d'Etat, &c. Donné à Paris le 15. Decembre 1645. Signé LOUIS; Et plus bas, le Roy & la Reine Regente sa mere presente, DE LOMENIE.

Pag. 192. *Extrait d'un Arrest du Grand Conseil du 30. Octobre 1647.*

LOUIS par la grace de Dieu, &c. Sçavoir faisons, comme par Arrest cejourd'huy donné en nôtre Grand Conseil sur la Requeste presentée en icelui par Messire Guy Michel le Jay Conseiller en nos Conseils, & Doyen de l'Eglise sainte Marie Magdelaine de Vezelay, tendante afin qu'en execution de l'Arrest de nôtre-dit Grand Conseil du 9. Septembre dernier il lui soit permis de faire assigner en icelui Estienne Theveneau & autres se disans heritiers de feu Claude le Muet, vivant pourvû dudit Benefice, pour venir proceder sur la demande des fruits par eux prétendus, & contester à celle que forme contr'eux ledit le Jay pour

la restitution des Lettres, papiers & enseignemens concernant ledit Benefice, & pour réparer toutes les ruines, &c. Vû par nôtredit Grand Conseil ladite Requeste, ledit Arrest par lequel le Jay auroit été maintenu en possession & joüissance dudit Doyenné, aux institutions des fruits du jour de la prise de possession, &c. Icelui nôtre-dit Grand Conseil ayant égard à ladite Requeste a ordonné & ordonne, &c Prononcé à Paris le 30. jour de Novembre 1647.

Pag. 192. *Lettres de confirmation de Noblesse accordées à M. le Jay.*

Extrait des Registres du Conseil.

Sur la Requeste presentée au Roy étant en son Conseil par Guy Michel le Jay, contenant qu'en consideration de la traduction (ou plutôt de l'Edition) qu'il a fait de la Bible en sept langues, lequel Ouvrage est le plus grand & le plus pénible qui ait jamais été entrepris, & qui lui ayant coûté plus de trois cens mille livres, a ruiné sa santé & sa famille; Sa Majesté lui auroit accordé au mois de Decembre 1645. des Lettres de Conseiller d'Etat, & lui a fait payer les appointemens ordinaires pendant quelques années, & comme cette dignité honorable

lui a fait prendre & à ses enfans la qualité d'Ecuyer en plusieurs Actes, laquelle d'ailleurs ils pouvoient prendre attendu que le Suppliant est sorti d'une famille Noble, & qui a toûjours vêcu noblement, de laquelle il n'a pû recouvrer les titres à cause de la grande assiduité qu'il a donnée à un Ouvrage si important à la gloire de Sa Majesté & de la France. Il a recours à elle qu'en consideration dudit Ouvrage, & à l'exemple de la grace qu'elle a faite au Sieur Choppin en consideration de l'Ouvrage par lui composé, il lui plût lui accorder des Lettres de confirmation de sa Noblesse, & en attendant l'enregistrement d'icelles le décharger, ensemble lesdits enfans de la peine qu'ils pourroient avoir encouruë pour avoir pris la qualité d'Ecuyer, faire défense au Commis de la recherche des usurpateurs du titre de Noblesse de la Ville & Fauxbourgs de Paris de les y troubler ni empêcher, à peine de deux mille livres d'amande, dépens, dommages & interests. Vû par le Roy en son Conseil ladite Requeste, les Lettres de Sa Majesté par lesquelles elle a nommé & établi le Suppliant en ladite Charge de Conseiller en ses Conseils du 15. De-

cembre 1645. Oüy le rapport du Sieur d'Aligre, &c. le Roy ayant égard à ladite Requeste a déchargé & décharge le Suppliant & ses enfans, &c. Fait au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Paris le 24. jour de Novembre 1668. Signé LE TELLIER.

Pag. 240. *Ex Epistola Edmundi Castelli Carolo II. Magnæ Britanniæ Regi nuncupata, & præfixa Lexico Heptaglotto.*

Annus (*scilicet* 1669.) jam agitur de- « cimus septimus, ex quo (*hoc est anno* « 1652.) relicto rure paterno, immani- « bus hisce atque tremendis ausis (talia « fuerunt certe) non sine M. T. con- « sensu, quum primùm specimen hujus « operis sub ejus initium ob oculos fuit « positum; me submisi invitus admo- « dum, animoque multum horescente... « Mihi vero, in Molendino hoc per tot « annorum lustra indesinenter occupa- « to, dies ille tanquam festus & otiosus « visus est, in quo tam Bibliis Polyglot- « tis quam Lexicis hisce provehendis « sexdecim aut octodecim horas dietim « non insudavi. Mitto privata quæ cor- « pori in curriculo hujus Operis contige- « runt mala, membrorum confractio- « nes, luxationes, contusiones; quod- «

» que præ omnibus, hisce gravissime do-
» let, oculorum lumen, perpetuis atque
» indefessis vigiliis tantum non adem-
» ptum, &c.

Pag. 241. *Ex Præfatione Introductionis ad lectionem linguarum Orientalium, per Brianum Waltonum Londini 1655. editæ.*

» *Pag.* 92. Ut finem huic dissertationi
» imponam, etsi invidorum latratus non
» moramur, quibus nihil gloriosum ma-
» gis quàm quæ alii sciunt ignorare, &
» quæ ipsi ignorant vituperare, & dum
» alii studiis & vigiliis se macerant, ad
» promovendum bonum publicum, ipsi
» turpi otio consenescunt, vel vino ma-
» didi cutem curant, & inter pocula
» virus ex impuro pectore in omnium
» scripta evomunt; inter quos sunt qui
» jactant, nihil novi in hac editione ha-
» beri, quod non in Parisiensi, quæ ca-
» lumnia ex ipsa editionum collatione
» in fumos evanescit: ad ora tamen hu-
» jusmodi obstruenda libet paucis Cata-
» logum eorum quæ in hac editione su-
» pra Parisiensem, vel jam præstita, vel
» auxilio divino præstanda, expectari
» possunt, hîc contexere.
» I. Textus & versiones quæ in diver-
» sis voluminibus habentur in Parisiana

editione, hîc simul per varias colum- «
nas in singulis paginis lectori objiciun- «
tur, ita ut omnes uno intuitu aspice- «
re, collationemque instituere possit «
sine aliqua librorum evolutione. «
II. Editio nostra quanquam studio- «
sorum usibus magis accommodata, vix «
quarta parte pretii Parisianæ constabit. «
III. Multa etiam exhibebit quæ in «
Parisiana non habentur, qualia sunt, «
quæ sequuntur. «
1. Versio interlinearis Hebraïci Tex- «
tûs, Pagnini & Ariæ Montani. «
2. Versio 70 editionis Romanæ jux- «
ta exemplar Vaticanum. «
3. Vetus etiam Vulgata Latina τῶν «
70. per Nobilium compilata. «
4. Mf. Alexandrinum 70. versionis, «
è Bibliotheca Regia desumptum quod «
quatenus à Romano differt ad finem «
cujusque columnæ annexum. «
5. Versionis Samaritanæ ubi à textu «
Samaritano differt translatio Latina. «
6. Pentateuchus Persicus Jacobi Tu- «
sii charactere Persico descriptus cum «
versione Latina. «
7. Chaldaïca Jonathanis (quæ dici- «
tur) Paraphrasis in Legem cum versio- «
ne Latina. «

» 8. Targum, seu Paraphrasis Hiero-
» solymitana cum versione Latina.
» 9. Psalmi Æthiopici, Cantica Can-
» ticorum, & novum Testamentum Æ-
» thiopicum cum versione Latina.
» 10. Evangelia quatuor Persico-La-
» tina.
» 11. Liber Esther Canonicus cum To-
» bit, Judith, Macchab. uno, qui nec
» Syriace nec Arabice in Parisiensi ha-
» bentur ut ex mss. quibusdam typis
» mandentur, operam dabimus.
» 12. Prolegomena seu Apparatus in
» quibus quæstiones de Textu Hebræo
» & Græco, de versionum singularum
» antiquitate, authoritate & usu, & de
» variis lectionibus inter doctos agitan-
» tur, cum Chronologia sacra ab orbe
» condito, Tabulis Geographicis Terræ
» sanctæ, &c. descriptione Templi, Ta-
» bernaculi, eorumque utensilium, ves-
» titûs Aaronitici, &c.
» 13. Variæ lectiones textus Hebr. ubi
» de Keri & Ketib, &c. de variis lectio-
» nibus exemplarium Ben Ascher & Ben
» Nephtali, &c.
» 14. Differentiæ Textus Hebr. à Sa-
» maritano, cum variis lectionibus ex
» codicum Samaritanorum collatione,
notis

notis & obſervationibus viri doctiſſimi opera collectis.

15. Flaminii Nobilii in Rom. 70. notæ & lectiones variæ longe doctiſſimæ, cum fragmentis veterum Tranſlationum Aquilæ, Sym. & Theodot. 5. & 6. Anonym. per Druſium & alios collectis.

16. Patricii Junii annotationes ad mſ. Alexandrinum cum aliis aliorum virorum Doctorum ex mſſ. & antiquis Scriptoribus à Nobilio & Junio prætermiſſis.

17. Syriacæ verſionis & Arabicæ cum mſſ. variis Syriacis & Arabicis collatæ variantes lectiones cum notis & obſervationibus opera virorum Doctorum collectæ.

18. Variæ lectiones Chaldaïcæ Paraphraſeos ex variis exemplaribus cum notis & obſervationibus ſtudio viri doctiſſ. collectis.

19. Indices varii rerum & verborum.

IV. Præter prædicta omnia quæ in Pariſienſibus non habentur, verſiones etiam quas habent Pariſienſes, ex melioribus exemplaribus & mſſ. exhibemus.

1. Samaritanam, Syriacam & Arabi-

» cam, collatione variorum mss. anti-
» quissimorum in plurimis locis obscu-
» ris, vel male redditis Typographi vel
» Exemplarium vitio emendatas.
» 2. Chaldaïcam Paraphrasim exhibe-
» mus editionis Basileensis ab infinitis in
» punctuatione erroribus, quæ erant in
» Veneta, Complut. Regia & Parisiana
» ad Analogiam Esræ & Danielis im-
» mensis Buxtorfii laboribus restitutam.
» 3. Vulgatam Latinam juxta exempla-
» ria emendata & recognita & à diver-
» sis mendarum millibus repurgatam,
» cum correctionibus Romanis Lucæ
» Brugensis.
» Hæc sunt inter alia, per quæ judi-
» cium ferat æquus lector quid inter
» hanc aliasque editiones intersit.....
» Londini Oct. 1. 1654.

FIN.

De l'Imprimerie de la Veuve d'Antoine Lambin.

APPROBATION.

J'Ay lû par l'ordre de Monſeigneur le Chancelier un manuſcrit intitulé : *Diſcours Hiſtorique ſur les principales Editions des Bibles Polyglottes par l'Auteur de la Bibliotheque Sacrée.* Cet Ouvrage contient des Remarques curieuſes, dont la lecture ne peut être que fort agréable principalement aux perſonnes qui s'appliquent à l'étude du texte & des anciennes verſions de l'Ecriture Sainte. Fait à Paris ce 16. May 1711.

PASTEL.

Permiſſion du R. P. Superieur General.

JESUS MARIA.

NOus Pierre François de la Tour Prêtre & Superieur General de la Congregation de l'Oratoire de Jeſus-Chriſt Nôtre-Seigneur : Vû par Nous le Privilege du Roy & l'Approbation des Docteurs, permettons à André Pralard Libraire de Paris d'imprimer & vendre un Livre intitulé : *Diſcours Hiſtorique ſur*

les principales Editions des Bibles Polyglottes, &c. composé par un Prêtre de nôtre Congregation Auteur *de la Bibliotheque Sacrée ;* conformément au Privilege à nous accordé par les Lettres Patentes du Roy en datte du 26. Mars 1689. enregistrées au Grand Conseil le 25. Avril de la même année, par lesquelles il est défendu à tous Libraires & Imprimeurs d'imprimer & vendre aucuns Livres composez par ceux de nôtre-dite Congregation sans nôtre permission, sous les peines portées par ledit Privilege. Donné à Paris le 21. Juin 1713.

P. F. DE LA TOUR.

De l'orde de nôtre R. P. General,
G. F. DE MONTEUL, Secret.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre : A nos amez & feaux Conseillers les gens tenans nôtre Cour de Parlement, Maîtres des Requestes ordinaires de nôtre Hôtel, Grand Conseil, Baillifs, Seneschaux, leurs Lieutenans, & à tous autres nos Juges qu'il appartiendra, Salut. Nôtre amé ANDRE' PRALARD Libraire à Paris, Nous a fait exposer qu'il desireroit faire imprimer un Livre qui a pour titre : *Discours Historique sur les principales Editions des Bibles Polyglottes*, Nous permettons audit PRALARD de faire imprimer ledit Livre par tel Imprimeur qu'il voudra choisir, & de le faire vendre & débiter par tout nôtre Royaume, en tant de volumes, de telle forme, marge, caractere & autant de fois que bon lui semblera pendant trois années consecutives à commencer du jour & datte des Presentes, pendant lequel temps nous faisons tres-expresses défenses à toutes sortes de personnes d'en introduire dans nôtre Royaume aucun Exemplaire d'impression étrangere, à condition qu'il en sera mis deux Exemplaires dans nôtre Bibliotheque publique, un en celle de nôtre Cabinet du Louvre, & un dans la Bibliotheque de nôtre tres-cher & feal Chevalier Chancelier & Garde des Sceaux de France le Sieur Phelyppeaux Comte de Ponchartrain Commandeur de nos Ordres avant que de l'exposer en vente, à la charge aussi que l'Impression sera faite en beau caractere, sur de bon papier, dans nôtre Royaume & non ailleurs, conformément aux Reglemens de l'Imprimerie, à peine de nullité des Presentes, lesquelles seront re-

giſtrées ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris dans trois mois du jour de leur datte. Si vous mandons & enjoignons que du contenu en icelles vous faſſiez joüir pleinement & paiſiblement ledit Expoſant, ou ceux qui auront droit de lui, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ni empêchement. Voulons auſſi que la copie des Preſentes qui ſera imprimée au commencement ou à la fin dudit Livre ſoit tenuë pour dûëment ſignifiée, & qu'aux copies qui ſeront dûëment collationnées par l'un de nos amez & feaux Conſeillers Secretaires foy y ſoit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier nôtre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis de faire pour l'execution d'icelles tous Actes neceſſaires ſans demander autre permiſſion, nonobſtant Clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires : Car tel eſt nôtre plaiſir. Donné à Verſailles le vingt-uniéme jour de Juin l'an de Grace mil ſept cens onze, & de nôtre Regne le ſoixante-neuviéme.

Par le Roy en ſon Conſeil,
LAUTHIER.

Regiſtré ſur le Regiſtre num. 3. *de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris page* 210. *num.* 219. *conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arreſt du* 13. *Aouſt* 1703. *A Paris le* 15. *Juillet* 1711.

DE LAUNAY, Syndic.

Fautes à corriger.

PAge 18. *ligne* 4. cens. *Pag.* 20. *lig.* 26. cette partie. *Pag.* 45. *lig.* 5. langues. *Pag.* 90. *lig.* 9. de la langue. *Pag.* 105. *lig.* 4. que par le. *Pag.* 138. *lig.* 1. Ravenne. *Pag.* 146. *lig.* 15. on résolut. *Pag.* 169. *lig.* 7. apprehendat. *Pag.* 175. *lig.* 18. l'occupât. *Pag.* 186. *lig.* 13. choses. *Pag.* 197. *lig.* 31. & qu'il lui avoit. *Pag.* 201. *lig. dern.* langues Syriaque & Arabe. *Pag.* 206. *lig. penult.* & les quatre. *Pag.* 247. *lig.* 25. Prague. *Pag.* 250. *lig.* 6. le Palus Meotide. *Pag.* 252. *lig.* 15. les souhaits. *Pag.* 262. *lig.* 20. referre. *Pag.* 291. *lig.* 16. il a retranché. *Pag.* 319. *lig.* 16. *ottienni dali. Pag.* 321. *lig.* 15. *del mondo. Pag.* 334. *lig.* 15. *persequeremur. Pag.* 347. *lig.* 10. *equo. Pag.* 350. *lig.* 11. *duce. Pag.* 373. *lig.* 8. *detulit. Pag.* 417. *lig.* 1. pag. 417. *Pag.* 393. *lig.* 13. le même. *Pag.* 431. *lig.* 5. fait. *Pag* 439. *lig. dern.* qualifie. *Pag.* 457. *lig.* 24. *tercentum. Pag.* 464. *lig.* 26. ait. *Pag.* 466. *lig. dern. perducta. Pag.* 497. *lig.* 25. *Advocatus. Pag.* 498. *lig.* 21. *pratexas. Pag.* 507. *lig.* 13. *Massoretha. Pag.* 513. *lig.* 14. *Seldenus. Pag.* 523. *lig.* 24. *quam secuti.*





